

VOYAGE

DU

SIEUR DE DIÉREVILLE

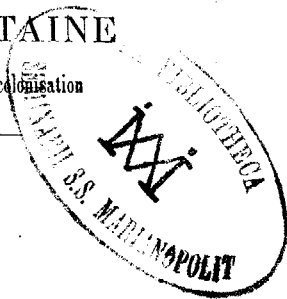
EN ACADIE

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION ET SUIVI DE NOTES
ET D'EXTRAITS

PAR

L. U. FONTAINE

Avocat et directeur de colonisation



QUEBEC
IMPRIMERIE A. CÔTÉ et C^{ie}
1885

AU LECTEUR

En étudiant nos antiquités historiques, en compulsant nos anciens documents nationaux, mon attention a été spécialement attirée sur l'ouvrage du Sieur de Diéreville, intitulé : *Relation du voyage du Port Royal de l'Acadie ou de la Nouvelle-France, dans laquelle on voit un détail des divers monuments de la mer dans une traversée de long cours ; la description du pays, les occupations des Français qui y sont établis, les manières des différentes nations sauvages, leurs superstitions et leurs chasses ; avec une dissertation exacte sur le castor.*

Par M. de Diéreville embarqué à la Rochelle, dans le navire la *Royale-Paix*. Ensuite, on a ajouté le détail d'un combat donné entre les Français et les Acadiens, contre les Anglais.

A Rouen, chez Jean-Baptiste Besongne,

MDCCVIII (1708).

Cet ouvrage, qui fait autorité dans le monde savant, est fort bien écrit ; il est entremêlé de prose et de vers, à la manière des "Voyages amusants de Chapelle et Bachaumont. Comme il devient fort rare, bien qu'il ait été imprimé à Paris dans la même année 1708, et à Amsterdam en 1720—in-douze, j'ai

cru rendre service aux lettres, et me être utile à mes compatriotes du Canada et de l'Acadie, en publiant une nouvelle édition avec des notes, et en élaguant ce que l'auteur retrancherait probablement lui-même, s'il lui était donné de revenir au monde.

De Diéreville nous apprend dans son épître liminaire adressé à l'Intendant Michel Begon—qu'il appelle Théagène dans ses vers—que son livre fut d'abord écrit tout en vers, mais que ses amis prétendant que son récit serait regardé comme fabuleux, *étant dans un langage plus sujet à dire des mensonges*, il se mit d'accord avec eux, *en mélangeant sa Relation de prose et de vers*.

Comme ce livre est destiné à être lu par tout le monde, j'ai fait disparaître quelques morceaux trop naïfs, ou plutôt trop gaulois pour notre époque.

La dernière partie de la Relation n'étant faite que pour raconter son retour en France, n'offre plus guère d'intérêt aujourd'hui. Il y a pourtant des vers charmants et j'en ai conservé quelques uns. Mais pour ses opérettes et ses chansons—qui étaient toutes d'occasions,—j'en fait grâce au public.

A mesure qu'on se livre à l'étude de notre histoire, elle nous intéresse de plus en plus. C'est pourquoi je fais précéder la Relation de Diéreville d'une Introduction historique, qui n'est qu'une ébauche d'un essai plus complet sur les Acadiens et leur riante contrée, auquel je travaille depuis longtemps, et que j'espère publier un jour, si Dieu me prête vie.

C'est dans cet essai surtout que je me propose de réfuter certains historiens qui, par préoccupation ou par malveillance, cherchent à dénigrer le beau caractère et les mâles vertus des anciens Acadiens, et vont même jusqu'à approuver et justifier leur odieuse proscription.

C'est à dessein que je reproduis les différents portraits que divers auteurs ont fait des Acadiens depuis de Diéreville. Ces auteurs écrivent tous à un point de vue différent. Il y a des Français, des Anglais, des Américains, des Canadiens, des Catholiques et des Protestants. Chose singulière, ils sont tous du même sentiment à l'égard des anciens habitants de l'Acadie. De Diéreville avait donc dit la vérité sur ce peuple; Raynal, Moorsom, Madame Williams, Bancroft, Guizot, Garneau, etc., ne parlent pas autrement que de Diéreville, bien que cent cinquante ans les séparent de cet écrivain.

A ce propos je dirai ici que c'est pour que l'on compare le portrait que j'ai fait, il y a déjà dix-neuf ans—tant les années passent vite en Bas-Canada—des Acadiens du District de Joliette—que je réédite ce petit travail qui parut alors dans la *Gazette de Joliette*.

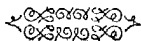
Le rapport que j'ai eu l'honneur de faire sur la situation des Acadiens de la Province de Québec, lors de la grande célébration de la St. Jean-Baptiste à Québec, en 1880, me semble encore plein d'actualité, c'est pourquoi je le réimprime, tel que je le

retrouve dans l'excellent recueil de H. J. J. B. Chouinard, écrivain, à propos de cette fête.

Puis pour me conformer aux dernières volontés du Sieur de Diéreville, et comme dernier hommage à ses mânes, je *mélange* mes notes et extraits, qui se trouvent à la fin du volume, de prose et de vers.

Comme je crois faire une bonne action, en donnant une nouvelle édition de l'œuvre de Diéreville, je ne pense pas avoir d'excuse à faire, d'autant plus qu'en France, depuis plusieurs années, on se fait un devoir et un honneur de rééditer les anciens ouvrages qui ont paru sur la Nouvelle-France, et de faire imprimer à grands frais, ce qui était resté manuscrit. Nous avons déjà fait d'ailleurs de semblables travaux en ce pays, et aux Etats-Unis.

J'ose donc me flatter que mon travail sera vu d'un bon œil, et qu'il sera accueilli favorablement du public.



INTRODUCTION

BIOGRAPHIE DE DIÉREVILLE.

De Diéreville est né à Port-l'Evêque, en Normandie, dans le dix-septième siècle, et il est mort dans le dix-huitième. Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir ni son nom de baptême, ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Il nous a appris qu'il partit pour l'Acadie, en 1699, et qu'il retourna en France, en 1700. L'épître dédicatoire de son ouvrage, adressé à Michel Begon, depuis intendant de la Nouvelle-France, fait croire qu'il vivait encore, en 1708, année où son livre fut imprimé à Rouen, à Paris, et aussi à Amsterdam, selon B Sulte.

“ On ignore, dit la *Nouvelle Bibliographie générale*, sa profession exacte. Tournefort (avec Loudon) le fait chirurgien, Haller, négociant, et le père Lelong, officier. Quoiqu'il en soit, il s'embarqua à La Rochelle, le 20 août 1699, en qualité de subrécague (commis proposé par l'armateur pour la surveillance de la cargaison), sur un navire en destination pour l'Acadie. Il débarqua le 13 octobre, à Port-Royal, resta en Acadie jusqu'au 6 octobre 1700, et était de retour à La Rochelle, le 9 novembre. Il rapporta de l'Amérique septentrionale plusieurs plantes nou-

velles, entre autres, un arbrisseau à belles fleurs jaunes, que Tournefort a nommé *Dierevilla*, que Linné a classé dans le genre *Lonicera*, et que Jussieu a retabli comme genre..... Il donne de rapides mais exactes aperçus sur la botanique et l'histoire naturelle des contrées qu'il a visitées ”

On ne le connaît guère que par sa Relation. C'était un bon chrétien, observant fidèlement les préceptes de l'Eglise. *Il serait trop heureux de manger du poisson frais au carême, mais il n'en a que du salé.* Il rompt le carême en mangeant des merles, mais le jour de Pâques seulement.

Le dimanche, il assiste à la messe et à vêpres. “ J'ai, dit-il, entendu plus d'une fois les Sauvages chanter dans l'église du Port-Royal, à la grande messe et à vêpres ; les voix des femmes particulièrement étaient si douces et si touchantes, que je croyais entendre les anges chanter les louanges de Dieu. ”

La mer paraît lui avoir causé d'inoubliables terreurs.

Alors, surtout, il se met en prières.

Chacun, dit-il, en décrivant une tempête, a son visage triste et blême, et,

Dans cette triste conjoncture,
Je regardai mon lit comme ma sépulture,
Et me jetant tout habillé dessus,
Du meilleur de mon cœur je dis mon *In manus*.
Cette nuit que je crus des miennes la dernière,
Je ne fermai point la paupière :
Jusqu'à minuit, je comptai les moments
Dans l'oraison, dans la prière,
On m'en croira sans faire de serments.

Ses frayeurs sont parfois fort amusantes, par la manière particulière dont il les raconte.

On est sujet, — c'est de Diéreville qui parle — dans un voyage de long cours, à avoir de bonnes et de mauvaise heures. Il se passa huit jours sans que nous eussions sujet de nous louer, ni de nous plaindre des vents, ils soufflaient tantôt un peu trop fort, et tantôt pas assez ; enfin ils semblaient se jouer de nous.

Mais il en vint d'épouvantables,
Après un jour des plus sereins,
Oui, la veille de tous les Saints,
Il fit un vent de tous les diables.

On a toujours cité de Diéreville comme une autorité et on a eu raison. C'est un fin observateur et un esprit juste. Il est d'autant plus digne de foi, qu'il n'aimait guère plus l'Acadie que la mer. Il est véridique en tout, et il ne cache pas plus ses antipathies que ses affections.

Il prend soin de dire à Bégon, c'est-à-dire au lecteur, au commencement de son livre, qu'il admire beaucoup Port Royal.

Mais je ne crois pas pour cela,
Qu'il me prenne jamais envie,
De retourner à l'Acadie,

Pour embellir mon plan de ces nouveautés-là.

Pour la mer, il lui dit sans regret un éternel adieu, à la fin de son ouvrage.

A bien examiner les plaisirs et les maux,
On trouvera toujours la voiture importune,
J'en ai couru la bonne et mauvaise fortune,
Je goute sur la terre un tranquille repos,
Et las de naviguer, je promets à Neptune,
De ne m'exposer plus au caprice des flots.

De Diéreville était aussi naturaliste. (Voir page 115, ce qu'il dit des plantes et des herbes de l'Acadie.)

Tournefort a appelé l'une de ces plantes de son nom, *diéreville* ou *diervilla*.

Voici ce qu'en dit Michaud.

Diervilla. T. Juss.

Cal. oblongus, 5—fidus. Cor. duplo longior infundibulif, 5—fida patens. Caps oblonga, 4—locularis, polysperma.

Tourneforti. D. racemus terminalibus : foliis serratis.

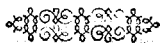
Lonicera (de Lonicer, botaniste de Nuremberg).
Diervilla. Linn.

Hab, In Canada, Nova Anglia et in cacumine montium excelsorum Carolinæ.

Alphonso Wood, qui comme Michaux, classe cette plante parmi les chèvrefeuilles, dit : Diervilla. Tourn. Bushhoneysuckle.

(In honor of Dierville, a French Surgeon, discoverer of the original species).—Class Book of Botany.

Enfin Loudon la définit : A pretty, low shrub, with yellowish flowers ;—so named from de Diéreville, a French surgeon.



L'ACADIE ET SES BORNES

Ce nom s'est écrit de différentes manières : *La Cadie, la Cadie, la Cady, Accadie, Acadia, Arcadie, Arcadia*, et *Quoddy*.

L'origine et l'étymologie du mot sont assez obscures. A coup sûr, ce n'est pas le terme grec Arcadie, partie du Péloponèse, dans l'Hellade, dont on s'est longtemps servi pour désigner un lieu imaginaire, ou pays pastoral, L'astrée. L'Abbé Ferland et plusieurs autres historiens déclarent ne pas en connaître l'origine. B. Sulte et l'Hon. P. Poirier—surtout ce dernier—croient que c'est un mot scandinave.

Les savants qui donnent l'étymologie du terme Acadie ne sont pas d'accord entre eux.

Beaumont Small S. C. L. dans ses "*Chronicles of Canada* dit : *The aboriginal Mickmacks of Nova-Scotia, being of a practical term of mind, were in the habit of bestoning on places, the names of the useful articles found in them, offering to such terms the word a-ca-die, denoting abundance of the particular objects to which the names refered. The early French settlers supposed this common termination to be the name of the country.*" Dawson est aussi de la même opinion.

Parkman adopte une étymologie toute différente. Voici ce qu'il dit à la page 220 de ses "*Pioneers of France in the New-World*, en note : (this name is not found in any earlier public document. It was afterwards restricted to the peninsula of Nova-Scotia, but the dispute concerning the limits of Acadia was a proximate cause of the war of 1755. This word is said to be derived from the indian word *Aquoddianke*, or *Aquoddie*, meaning the fish called a *pollock*. (1) The Bay of *Passamaquoddy*, *great pollock water*, derives its name from the same origin." Et il s'appuie sur Potter "in *Historical Magazine* 1,84." F. Kidder est aussi de la même opinion—"Eastern Maine and Nova-Scotia in the Revolution page 6," ainsi que le "*Blackwood's Magazine*." Vol. 48, page 332, en note.

Quoiqu'il en soit, c'est certainement un mot indigène, que l'on retrouve dans les composés *Tracadie*, *Shubenacadie*, *Chicabenadie*, *Benacadie*, *Shunacadie*, etc.

Les Anglais changèrent le nom de l'Acadie; ils l'appelèrent *New-Scotland*, puis *Nova-Scotia*. Le nom de *Nova-Scotia* est resté; mais il ne s'applique qu'à la péninsule acadienne—ou pays des Neutres français; le reste de l'Acadie porte le nom de *New-Brunswick*, à part de ce qui a été enclavé dans les Etats-Unis, et la Puissance du Canada.

(1) Le *pollock* ou *pollack* est le *merlingus carbonarius* de Cuvier. On l'appelle *merlu* et *merlan* dans nos Statuts.—Voir M. H. Perley, *Report of the sea and rivers of New-Brunswick* (1850).

L'Acadie, d'après Beamish Murdock, *History of Nova-Scotia*, comprenait la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, une certaine partie de l'Etat du Maine, une certaine portion de la Province actuelle de Québec, et plusieurs Iles du Golfe St. Laurent. Elle était bornée à l'est par l'Océan atlantique, au sud par la rivière Kennebec, et à l'ouest, par la province du Canada ; ses bornes, à l'extrême nord ouest, était dans la Baie de Gaspé. Elle était située entre le 44ième et le 48ième degré de latitude nord, et entre le soixantième et le soixante et dixième degré de longitude occidentale.

Mais ses véritables limites n'ont jamais été exactement et définitivement fixées.

Henri IV avait concédé à de Monts en 1603, tout cet espace du continent américain, compris entre le 40 et le 46ième degré de latitude nord, et, quelques années plus tard, la Marquise de Guercheville se fit mettre aux mêmes droits que le Sieur de Monts. (Voir livre intitulé “La Conduite des Français—1756)—“ Documents relatifs à la Nouvelle-France, Vol. 1er page 9 et seq ; et 3, do 272, et *passim* ; et “ Mémoires des Commissaires anglais et français au sujet des limites de le Nouvelle-Ecosse ou Acadie, etc.—Londres 1755.”



L'EXPATRIATION

LE TEST, L'ALLÉGEANCE, ETC

Les antipathies de races disparaissent lentement, si même elles disparaissent jamais entièrement. En émigrant en Amérique, les Français et les Anglais y apportèrent leurs vieilles rancunes. Les sentiments haineux entretenus par les deux nations rivales, trouvèrent encore de nouveaux motifs de se fortifier, par suite de la Réforme, et des guerres de religion. Les Huguenots, qui étaient toujours prêts à faire alliance avec les Protestants, qu'ils fussent Hollandais, Allemands ou Anglais, contribuèrent à envenimer davantage, les antiques ressentiments.

Il est remarquable que les Acadiens et les Canadiens français ont presque toujours été persécutés par les Calvinistes français, ou à leur instigation. Témoins les Kerth, Latour, Mascarène, etc.

Puis on était au temps où l'on croyait à la possibilité de faire parler la même langue, de faire adopter le même culte, aux peuples qui vivaient sous le même régime gubernatorial.

On voulait faire d'un français un Anglais, d'un Catholique un Protestant, d'un Irlandais catholique

un Anglais protestant, comme aujourd'hui on veut que les Polonais se fassent Russes, et les Lorrains et les Alsaciens, deviennent Allemands. La chose, à la vérité, n'est pas impossible ; mais c'est l'œuvre des siècles. Il a fallu plus de mille ans à la France pour s'unifier. Le résultat désiré s'obtient plus vite quand il n'est pas exigé. Ainsi aux Etats-Unis, on finit bientôt par s'américaniser, parce qu'on ne tient compte ni de la nationalité, ni des croyances religieuses des Républicoles.

Mais les Anglais d'autrefois, surtout les Bostonnais, ne voulaient que des Anglais en Amérique.

De là cette guerre incessante entre les colonies de l'Angleterre et de la France. Les Franco-Américains résistèrent si bien, qu'ils sont restés Français par la religion, la langue et les manières.

De Diéreville, en parlant des Acadiens dit :

“ Ils ne voulaient pas être Anglais.” Rien de plus vrai. Mais il y eut d'autres raisons pour préparer l'expatriation des Acadiens. On ne pouvait leur faire oublier la France. Car comme les Français du Canada, *ils étaient tous prêts à mourir pour la France et son roi.*

Ce culte pour la mère patrie, cette vénération pour l'antique monarchie française, était enraciné dans le cœur de tous les Franco-Américains. Or ce culte n'était ni de convention ni de contrainte : car l'amour et la vénération ne s'imposent pas, ne se commandent point.

L'immense affection des Acadiens et des Canadiens pour la vieille France, était fondée sur le patriotisme et la reconnaissance. Ils croyaient, non sans raison, faire partie intégrante du royaume français, et toute idée de démembrement leur répugnait souverainement.

Le gouvernement français d'ailleurs traitait ses colons avec une sollicitude toute paternelle.

Mais poursuivons nos remarques. Avec les colons des premières migrations étaient venus des hommes illustres dans le clergé, dans la robe et dans l'épée. Nos pères eurent pour compagnons de leurs labeurs, pour les consoler de la patrie absente, de saints missionnaires, de grands capitaines, des historiens, des géographes, des savants de toutes sortes. Le noble était suivi, dans les forêts du nouveau monde, par ses censitaires, par des roturiers qu'il faisait quelque fois anoblir rendus dans ce pays, ou avant que de quitter la France.

De généreux, mais obscurs pionniers, pouvaient devenir possesseurs de fiefs, témoins les Thibodeau, les Martin, les Melançon, les Thériau, les Bourgeois, etc., pour ne parler que de l'Acadie.

Loin du sol natal, les idées prennent de nouvelles directions, les distances sociales s'effacent, l'esprit de caste disparaît petit-à-petit ; les inégalités séculaires se nivellent. Le censitaire marchant l'égal de son seigneur, se sent grandir comme homme, et il est porté davantage à remplir noblement ses devoirs et ses obligations comme citoyen.

Les anciens Franco-Américains s'étaient peu à peu aristocratisés. Ils cultivaient les lettres, avaient des prêtres indigènes, des notaires, des juges, des commandants, etc. ; leurs précepteurs étaient, les Jésuites, les Récollets, les Sulpiciens, les MM. du Séminaire de Québec. Presque tous ces précepteurs étaient de grands écrivains, des philosophes, possédant tous ces manières distinguées, que produit la haute éducation.

Puis ce sol, qu'ils foulaient de leurs pieds, avait été conquis par eux sur la barbarie, et chaque jour ils le défendaient au prix du plus pur de leur sang.

La France voulait propager le christianisme dans la Nouvelle-France, et répandre ce glorieux nom jusque sur les places les plus reculées ; les Acadiens et les Canadiens français furent appelés ou s'offrirent cordialement, pour être ses propagateurs et ses apôtres, en précédant, en accompagnant les missionnaires et les découvreurs.

L'Amérique Septentrionale n'avait pas de secrets pour ces hardis colons. Ils l'avaient parcourue en tous sens, et avaient donné des noms français à une multitudes de places, et le nom de la France et de ses rois, était prononcé avec respect par des hordes sauvages, parlant cent langages différents, et souvent éloignées les unes des autres, de plusieurs milliers de lieues.

Ils avaient en partie réalisé le vœu des rois de France, en colonisant le pays, et en amenant les tribus indiennes à la connaissance du vrai Dieu.

Les rois très-chrétiens se montrèrent toujours, dans leurs instructions et leurs ordonnances, les dignes enfants de la fille aînée de l'église.

Écoutons François 1^{er}, le rival souvent malheureux de Charles Quint, parlant à Jacques-Cartier. (Edits et Ordonnances, Vol. 3, page 5—1540, le 17 septembre) :

“ Comme pour le désir d'entendre et avoir connaissance de plusieurs pays qu'on dit inhabités, et autres possédés par gens sauvages vivans sans connaissance de Dieu et sans usage de raison, eussions dès-pie-ça à grands frais et mises, envoyé découvrir les dits pays par bons pilotes, et autres nos sujets de bon entendement, savoir et expérience, qui d'iceux pays nous auraient amené divers hommes que nous avons par longtemps tenus en notre royaume, les faisant instruire en l'amour et crainte de Dieu et de sa sainte loi et doctrine chrétienne, en intention de les faire ramener ès dits pays en compagnie de bon nombre de nos sujets de bonne volonté, afin de plus facilement induire les autres peuples d'iceux pays à croire en notre sainte foi ; et entr'autres y eussions envoyé notre très-cher et bien aimé Jacques-Cartier, lequel aurait découvert grand pays des terres de Canada et Hochelaga..... lesquels pays il a trouvé (ainsi qu'il nous a rapporté) garnis de plusieurs bonnes commodités ; et les peuples d'iceux bien fournis de corps et de membres, et bien disposés d'esprit, entendement ; desquels il nous a semblablement amené aucun membre, que

nous avons par longtemps fait voir et instruire en notre dite sainte foi avec nos dits sujets ; en considération de quoi et de leur bonne inclination, nous avons avisé et délibéré de renvoyer le dit Cartier es dits says pays de Canada..... pour converser avec les peuples d'iceux et avec eux habiter (si besoin est) afin de mieux parvenir à notre dite intention et à faire chose agréable à Dieu notre créateur et rédempteur, et qui soit à l'augmentation de son saint et sacré nom, et de notre mère sainte église catholique, de laquelle nous sommes dits et nommés premier fils, etc. etc."

Henri IV, Richelieu, Louis XIV tenaient le même langage, à de Monts, à Poutrincourt, à Champlain, à tous les habitants de la Nouvelle-France. La langue française, la langue de Bossuet, de Molière, de La Fontaine, de Racine, et du grand roi, était passée dans la Nouvelle-France avec toute sa majesté. C'est avec orgueil et plaisir que je cite le morceau suivant écrit par Talon. Il suffirait à lui seul pour prouver qu'on a raison d'aimer le français :—

CAHIER D'INTENDANCE

VOL. 1^{ER}. FOLIO 2

TITRE DE LA SEIGNEURIE DE VERCHÈRES EN DATE DU
29 OCTOBRE 1672.

“ Jean Talon, Conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé de la justice police et finance de la Nou-

velle-France, Ile de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de la France septentrionale, à tous ceux qui ses présentes lettres verront, salut. Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec soin le zèle convenable au juste titre de fils aîné de l'église, les moyens de pousser dans les pays les plus inconnus par la propagation de la foi et la publication de l'évangile, la gloire de Dieu, avec le nom chrétien, fin première et principale de l'établissement de la colonie française en Canada, et par accessoire de faire connaître aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes sociables, la grandeur de son nom et la force de ses armes, et n'ayant pas estimé qu'il y en eut de plus sûres que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir pour les qualités de leurs personnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres, et de la soutenir par une vigoureuse défense contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourrait être exposée dans la suite des temps, et fait passer en ce pays bon nombre de ses fidèles sujets, etc., etc.

Mais d'autres raisons portèrent nos pères à résister si longtemps aux attaques des Anglo-Américains. Ils ne les craignaient point ! Ils leur étaient supérieurs en valeur militaire, et ils n'ignoraient pas leur supériorité. La guerre était devenue pour eux une véritable passion. Ils négligèrent souvent la culture du sol pour voler aux combats. Peut-être cédèrent-ils trop à leurs penchants belliqueux. Mais

ne nous hâtons pas de les blâmer ; car c'est surtout sur les champs de batailles que se forment les peuples vigoureux et énergiques. Une partie de notre vitalité et de notre fierté nous viennent de là. Les Acadiens se racontant fréquemment leurs exploits, et ceux de leurs ancêtres, avaient une répugnance souveraine à se soumettre à l'allégeance anglaise. D'ailleurs l'Angleterre ne les protégeait pas plus que la France, si tant est, comme l'assure Madame Williams, que dans moins d'un siècle, ils changèrent quatorze fois d'allégeance.

On constatait l'allégeance par le serment que l'on faisait prêter au nouveau sujet.

Mais quel était ce serment ? J'en trouve une formule dans les Archives de la Nouvelle-Ecosse. La voici : " Je promets et jure sincèrement en foi de chrétien que je serai entièrement fidèle, et obéirai vraiment sa Majesté, le roi George le second, qui (que) je *reconnoi* pour le Souverain seigneur de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Ainsi Dieu me soit en aide."

Un catholique pouvait prêter ce serment ; aussi nombre d'Acadiens le prêtèrent-ils. Mais a-t-on jamais exigé la prestation du serment du Test ? je ne le sais. De graves autorités le prétendent et l'affirment. Cependant la chose me paraît douteuse. Le serment du Test dont je donne la formule (page 140) n'a jamais pu être pris par un Catholique. J'irai plus loin, de nos jours, du moins, peu de Protestants pourraient, sans se parjurer, prendre ce serment. En

effet, quel Protestant croit aujourd'hui que Bossuet, Napoléon Bonaparte, le Cardinal Manning, le Cardinal Mekklosky, etc. sont des idolâtres ?

Mais qu'on ne l'oublie pas, toutes ces tracasseries, toutes ces prétendues craintes, sur la fidélité des nouveaux sujets, avaient pour principaux mobiles la cupidité et la haine du nom français. On convoitait les riches fermes des Acadiens ; on voulait sans partage les pêcheries du Golfe St. Laurent. Il est tout à fait plaisant de voir les Bostonnais, faire semblant d'exiger sérieusement le serment de fidélité des Acadiens à l'Angleterre, quand les mêmes Bostonnais, quelques années après, se séparent de l'allégeance anglaise, sans s'occuper du serment, que la plupart avaient prêté à cette même puissance.

Je n'accuse pas tous les Bostonnais d'avoir voulu s'enrichir aux dépens des Acadiens ; mais bon nombre firent du zèle pour ce motif.

Car ce n'est pas l'Angleterre qui fut la cause première de l'expatriation ; ce furent les colons anglo-américains qui, eux, devaient en bénéficier. Des particuliers, un Etat ou deux peut-être, pouvaient trouver quelque avantage à s'emparer du territoire exploité par les Acadiens ; mais l'Angleterre ne pouvait qu'y perdre. En effet je crois que les frais de déportation coulèrent autant et plus, que ne rapporta jamais le terrain exproprié.

Du reste Lawrence et Winslow, poursuivant les traditions anglo-saxonnes, comme le firent plus tard Wolfe et Colborne, brûlèrent tous les bâtiments que

les Acadiens avaient érigés sans en excepter les moulins. Une partie des bestiaux aussi, a dû périr. De sorte que le profit pour le gouvernement fut mince; mais les particuliers purent y trouver leur compte.

J'ai dit que l'expatriation doit être attribuée aux Bostonnais, et non aux Anglais, et je ne crois pas me tromper dans mon assertion.

Parmi les raisons que je pourrais déduire, pour appuyer mon opinion, il en est une qui me paraît péremptoire. Les Canadiens-français et les Acadiens ont mieux aimé rester sujets anglais que de devenir citoyens des Etats-Unis. Ils ont pourtant pu opter plusieurs fois entre les deux souverainetés. Or si les Franco-Américains s'étaient joints aux Anglo-Américains, il est indubitable que tout notre Dominion ferait partie intégrante de la Confédération des Etats-Unis.

Y a-t-on gagné ou perdu ?

Les opinions peuvent différer là-dessus. Mais ce qui est bien certain, c'est qu'à Ottawa, on peut contrôler les affaires, obtenir une légitime part d'influence, tandis qu'à Washington notre influence serait nulle à jamais.

Cependant on aurait pu s'incorporer ou être incorporés aux Etats-Unis. On ne pouvait pas rester colonie de la France. Car à l'époque dont je parle, la France cédait ses colonies et forçait l'Angleterre à céder les siennes. Napoléon 1^{er} continuait le système français d'abandonner les colonies. Car

c'est lui qui céda, ou plutôt qui vendit la Louisiane aux Américains.

Au temps de Louis XV, une école, puissante en France, par esprit d'économie ou de dénigrement, était hostile à l'établissement, et au maintien des Colonies. Cette école a eu et a encore des adeptes en Angleterre, où un parti important demande que l'on supprime le régime colonial.

Pourtant, en arrivant au pouvoir, les adversaires des gouvernements coloniaux, en deviennent les partisans. Et ils ont raison. Car que serait l'Angleterre sans ses colonies ? Et si elle en abandonnait une, que feraient les autres ?



SYSTÈME AGRAIRE

OU

TENURE SEIGNEURIALE

DANS

LA NOUVELLE-FRANCE.

Les termes *féodalité, système féodal, temps féodaux* appliqués à notre ancien système agraire, manquent d'exactitude. Plusieurs de nos écrivains, entr'autre B. Sulte, l'ont remarqué.

Comme tout ce qui doit durer, notre ancienne manière de concéder les terres était modelée sur les lois antérieures, sur un régime préexistant. Mais les modifications que subirent les tenures agraires lorsqu'on les appliqua à l'Amérique, furent profondes, radicales.

En France, de même qu'en Angleterre, les répartitions agraires furent le résultat de la force ou de la conquête. C'étaient les vainqueurs qui se partageaient les terres et les autres dépouilles des vaincus.

Il n'en fut pas ainsi en ce pays. Le vassal, le censitaire, était l'égal de son seigneur. Il pouvait même lui imposer ses conditions d'établissement.

Le seigneur qui avait obtenu une concession à titre onéreux voulait avoir des colons, et il devait les ménager ; car ils pouvaient le quitter, et retourner en France, ou s'établir ailleurs.

Dans la Nouvelle-France on prêtait la foi et hommage—de nombreux registres le constatent—mais c'était une simple formalité, dont le seigneur dominant aurait pu se passer.

Il n'en était pas de même en France, du moins dans l'origine.

Les conquérants, après s'être appropriés les biens des vaincus, voulaient les conserver. De là la promesse réciproque, que se faisait le seigneur et ses vassaux, de se secourir mutuellement. Delà la *félonie*, terme qui n'a jamais eu de sens en ce pays, parce que les obligations n'étaient plus les mêmes, parce que le vassal n'était plus un homme lige, parce que le censitaire relevait directement du roi, et non du seigneur.

D'ailleurs, la coutume de Paris, que l'on suivait dans la Nouvelle-France, en matière de fiefs, ainsi que celle de Vexin-le-Français qui en faisait partie, avaient subi des amendements profonds. Dumoulin, ce prince des Jurisconsultes, avait bouleversé, avec sa science formidable, toute la Jurisprudence féodale. Mais les rois français, leurs ministres, les Intendants, et le Conseil Supérieur, réduisirent l'ancien système féodal, et même celui que Dumoulin avait préconisé, à un pur système de colonisation. Le seigneur

n'était pas nécessairement un noble ; tout individu pouvait acquérir une propriété seigneuriale. On concédait seigneurialement quelques arpents de terres. Mais les obligations du seigneur utile, envers le seigneur dominantissime, étaient sévères, exorbitantes. Il devait concéder à demande, bâtir des moulins banaux, des fours banaux, ouvrir des chemins, administrer *la haute, moyenne et basse justice*, et payer le droit de quint, à chaque mutation.

Or, le vassal, le censitaire, pouvaient exiger la prestation de tous ces devoirs. Le colon canadien-français, établi dans la Nouvelle-France, pouvait forcer son Seigneur à lui bâtir un moulin, à lui construire un palais de justice. Si le seigneur refusait de fournir un moulin banal, les colons, ses vassaux, ses censitaires, étaient l'autorisé de par la loi, à exercer eux-mêmes les droits de banalité.

Une ordonnance du roi obligeait tout seigneur à construire des moulins banaux. (Voir Edits et Ordonnances. Vol. 1er page 255-256); l'intendant Raudot accorde aux habitants de la seigneurie des Mille-Iles, autrement nommée Terrebonne le pouvoir de se construire un moulin, si mieux n'aime le Sieur Dupré comme propriétaire de la dite seigneurie, en construire un lui-même. Mais les habitants en bâtissant eux-mêmes un moulin, auront les droits de banalité. (Ed. et Ord. Vol. 2, page 427); il faut un bon meunier, sinon l'habitant ira faire moudre son grain ailleurs. (Ed. et Ord. Vol. 3, page 323); le grain

porté au moulin doit être moulu dans les 48 heures. (Ed. et Ord. Vol. page 258).

Benjamin Sulte, dans son histoire des Français a eu raison de dire que la position du censitaire était meilleure que celle du seigneur. Dans la Nouvelle-France, on n'a jamais eu de classe corvéable et taillable à merci. On ne fait rien, on accorde rien, s'il n'y a eu stipulation dans l'acte de concession. Le curé, les marguilliers, les censitaires plaident hardiment contre le pauvre seigneur, à propos de préséance, à propos de son banc dans l'église, parce qu'il veut le pain béni, l'eau bénite le premier, etc.

Mais les censitaires, les habitants de concert avec les représentants du roi, n'exigèrent pas du seigneur qu'il administrât la justice. Ils eurent peut-être tort. Les prestations seigneuriales, le cens, les rentes, les ventes (improprement appelés *lods* et ventes) étaient attribuées au seigneur pour qu'il bâtît des palais de justice, et qu'il nommât et payât des juges. Mais en abandonnant ou en laissant tomber en désuétude l'exercice de la *haute, moyenne* et *basse justice*, le gouvernement et les habitants ont été obligés de se faire administrer la justice à leurs frais et dépens. Cette *fourche patibulaire*, ce *pilori*, ce *carcan* qui nous déplaisent tant, existent encore aujourd'hui. Et c'est à même nos deniers qu'on pend et qu'on fouette les gens. C'est tout ce qu'on a gagné à devenir seigneur.

Le droit de *quint* dû au seigneur dominantissime, c'est-à-dire au roi, était réellement stipulé à l'avan-

tage du censitaire. C'était un revenu pour la couronne qui l'utilisait toujours dans la colonie, disent tous les historiens qui se sont occupés de la matière. Aussi point d'impôts dans la Nouvelle-France. Louis XIV que l'on nous peint si despotique (c'est un thème comme un autre) avait défendu au Conseil Supérieur d'imposer aucunes taxes dans le pays; les habitants eux-mêmes ne pouvaient point se taxer.

Disons un mot maintenant des *Ventes*. Ventes, quid, dit la Coutume de Paris, article 76. "Les droits de *ventes* dus au Seigneur censier sont de douze deniers, un denier, qui est pour chacun franc seize deniers parisis."

C'était six pour cent que l'on payait au seigneur à chaque mutation ou aliénation.

Ce droit, en donnant aux seigneurs des revenus considérables, leur permettait d'ouvrir des chemins, de bâtir des moulins, et d'administrer la justice gratuitement.

Le censitaire qui vendait sa propriété tenue en censive, perdait ainsi une partie de son prix de vente; mais par la même il ne vendait qu'à la dernière extrémité. C'était une garantie contre son inconstance et ses caprices.

Certes! je n'ai pas l'intention de préconiser ce système outre mesure, mais le système actuel de colonisation est-il meilleur? Pendant près de cent ans les systèmes agraires adoptés par le gouverne-

ment anglais en ce pays a été défectueux ; je dirai plus, ils ont contribué à dépeupler le Bas Canada, et à favoriser l'émigration dans les pays voisins. Mais à présent, on colonise d'une manière plus savante et plus entendue. Aussi la colonisation fait-elle de grands progrès.



LES ROIS

DE LA

NOUVELLE-FRANCE

L'Acadie, Saguenay, Canada, Hochelaga et plusieurs autres pays, ont appartenu à la France pendant deux cent vingt-neuf ans, sous le nom de Nouvelle-France, nom que leur avait donné Verezanni en 1524.—Voir Sulte et les Documents Relatifs à la Nouvelle-France. Vol. 1er (1534-1763).

Durant cet espace de temps neuf rois français ont régné sur la Nouvelle-France : François 1er (1515-1547); Henri II (1547-1559); François II (1559-1560); Charles IX (1560-1574); Henri III (1574-1589); Henri IV (1589-1610); Louis XIII (1610-1643); Louis XIV (1643-1715); Louis XV (1715-1714).

FRANÇOIS 1^{er}—RÈGNE 32 ANS.

La Nouvelle-France fut découverte sous Louis XII; mais ce fut Jacques-Cartier qui en prit solennellement possession, au nom de François 1er. Il avait déjà planté une croix sur les côtes du Labrador à Rockay Bay—qu'il avait appelé St. Servain—le 10 juin 1534. Mais c'est le 24 juillet de la même

année, que Cartier et ses compagnons, firent acte solennel de prise de possession sur les bords de la Baie des Chaleurs, en inscrivant sur une croix de bois, haute de trente pieds, en grosses lettres : “ Vive le roy de France ! ” Cartier renouvela cette prise de possession, lors de son second voyage en 1536, en plantant une nouvelle croix non loin de Québec.

“ Le 3 Mai étant la solennité de la Sainte Croix, Cartier fit planter en grande pompe une croix haute de 35 pieds, sur laquelle estait un escusson aux armes de France portant ces mots en lettres romaines : *Franciscus Primus Dei Gratia Francorum Rex Regnat.* ” Documents relatifs à la Nouvelle-France—Tome 1^{er} année 1536—page 29.

Les longues guerres dans lesquelles ce monarque s'engagea, ne l'empêchent point de réclamer sa part dans le partage de l'Amérique, ne croyant pas qu'Adam eut fait son testament au seul profit des Espagnols ; il fit plus. Après avoir envoyé d'illustres explorateurs, il essaya de fonder une colonie en Amérique en 1540. Cartier, mais surtout Robertval mit le plan de colonisation de François 1^{er} à exécution. Malheureusement ce plan ne put réussir. Mais si le premier essai fut infructueux, il donna l'idée d'en former d'autres qui, à la fin, eurent du succès.

En voulant prendre sa part dans les terres du Nouveau-Monde, François 1^{er} avait une idée, et comme toutes les idées vraiment généreuses, la sienne fructifia. Ses successeurs s'en emparèrent et

la réalisèrent, par l'établissement définitif de la Nouvelle-France. La France considéra toujours comme une portion de son héritage, l'immense territoire dont Jacques-Cartier avait pris possession au nom de son roi.

HENRI II, FRANÇOIS II, CHARLES IV ET HENRI III.

Ces rois ne purent mettre à exécution les projets de François 1^{er} ; mais cependant ils n'oublièrent jamais leurs possessions américaines. Aussi, lorsque Henri 4 fut en état de pouvoir continuer la magnifique conception de François 1^{er}, il dit au Sieur de la Roche, le 12 janvier 1598 :.

“ Le feu roi François 1^{er}, sur les avis qui lui auraient été donnés qu'aux isles et pays de Canada, Ile de Sable, Terres-Neuves et autres adjacentes, pays très-fertiles et abondans en toutes sortes de commodités, il y avait plusieurs sortes de peuples bien formés.....

Ce qu'ayant reconnu véritable, il aurait poussé d'un zèle et affection de l'exaltation du nom chrétien, dès le 15^e janvier 1540, donné pouvoir à Jean François de la Rocque, sieur de Roberval, pour la conquête des dits pays. Ce qui n'ayant été exécuté dès lors pour les grandes affaires qui seraient survenues à cette couronne, nous avons résolu, pour perfection d'une si belle œuvre et de si sainte et louable entreprise, au lieu du dit feu Sieur de Roberval..... de vous nommer, etc. Edits et Ord.

HENRI IV.

L'établissement pratique de la Nouvelle-France date du règne de Henri 4. Il y envoya des gens entreprenant et hardis qui voulaient fonder une colonie française en Amérique, et qui, à force de persévérance, réussirent dans leur projet. On remarque entr'autres, le Sieur de Laroche, de Monts, de Chaste, Pontgravé, l'illustre Champlain, de Poutrincourt, Marc Lescarbot, l'historien, Louis Hébert etc. Les fondements de Port Royal et de Québec sont jetés ; le sol encore vierge reçoit ses premières semences ; un système de colonisation est adopté ; les terres sont concédées seigneurialement. Le choix des colons, recrutés dans toutes les classes de la société, assure l'existence de la nouvelle colonie. Le bon roi peut périr sous le poignard d'un l'assassin, ma sa colonie ne périra pas. Les Français, auxquels il donne de nouvelles terres à défricher, sont taillés à sa façon : ils sont courageux, généreux et persévérants.

LOUIS XIII.

Marie de Médicis continua l'œuvre de Henri IV, son illustre époux. Lorsque la France médite quelque chose de grand et de durable, elle a toujours trouvé quelques femmes pour l'encourager et la reconforter. Le Français, à l'esprit chevaleresque, voit moins dans sa femme une compagne qu'une émule. Clothilde a complété Clovis, Blanche de

Castille a formé St. Louis, Jeanne d'Arc a peut-être sauvé jusqu'au nom de la France. Marie de Médicis, qui comptait dans sa famille des Papes et des rois, dont tous les princes catholiques recherchaient l'alliance, régularisa le mouvement colonisateur en y adjoignant l'élément religieux. C'est à cette reine surtout, que l'on doit l'établissement des Jésuites en ce pays. Elle y envoya les RR. PP. Biard et Masse.

Elle associa à ses pieux desseins la belle et vertueuse Marquise de Guercheville. Cette femme que le vainqueur d'Ivry avait trouvé insensible, était une femme supérieure. C'est elle qui "introduisit l'abbé, depuis cardinal de Richelieu auprès de Marie de Médicis, et elle commença la fortune de ce prêtre homme d'état, dont les sermons l'avaient charmée." (Abbé de Choisy—Mémoires—Nouvelle Biographie générale sur ce mot.—Sulte—Parkman, etc.)

Le Cardinal de Richelieu, devenu premier ministre, voulut avoir des Colonies, pour agrandir la France, et donner plus d'éclat au règne de Louis XIII. Il se mit lui-même à la tête du mouvement colonisateur.

Il encouragea l'émigration, et fonda ces sociétés dont on parle avec tant d'admiration. Colbert marcha dans la même voie, et si les Colonies françaises n'eurent pas le succès qu'obtinent les Colonies anglaises, il faut principalement s'en prendre aux Français, qui préférèrent la France à tous les pays du monde. Ne blâmons pas cette préférence, elle a fait

la force de la France, et ce sera à jamais la gloire de ses institutions. Pour les Français, et peut-être pour les Canadiens, c'est toujours le plus beau pays du monde après celui du ciel. Mais, écoutons Troplong, parlant sur ce sujet.

Il dit :—*Contrat de Société*,—dans sa préface, page XXIX, que les sociétés ayant pour but la Colonisation commencèrent à se former en France au 16^e siècle ; mais ce furent des entreprises privées. “ Mais au 17^e siècle, sous le ministère du cardinal de Richelieu, le gouvernement commença à comprendre qu'il y avait un rôle à remplir pour lui dans ces conquêtes de la France au-delà des mers ; et c'est sous l'autorité du roi, et en vertu de lettres patentes, qui se formeront désormais les associations privilégiées qui iront prendre possession de terres immenses, fonder des villes, et régir en souveraines de vastes colonies.

En 1628, Louis XIII autorisa une nouvelle compagnie, celle de la *Nouvelle-France*. Elle était composée de cent-associés ; son but était de soutenir les colonies du Canada, et d'en établir de nouvelles, le roi lui accordait, sous la condition de foi et hommage, la propriété de Québec et de tout le pays, le droit d'élever forteresse, d'avoir artillerie, de peupler, de coloniser.

Enfin, en 1664, Colbert, (j'anticipe sur le règne suivant), voyant la prospérité de la compagnie hollandaise des Indes, fut jaloux de doter la France d'une institution si utile au commerce. C'est sous

ces hospices que les compagnies des Indes occidentales et orientales furent organisées.

La compagnie des Indes occidentales reçut dans son sein les débris des compagnies de St. Christophe, de Cayenne, du Canada. Le roi fournit le dixième de son capital social, et lui concéda en toute justice, seigneurie, les Antilles, le Canada, l'Acadie, les îles de Terre-Neuve, etc.

Tels furent les efforts tentés au 17^e siècle pour la colonisation ; ces essais ne furent pas toujours heureux pour la France : le résultat ne répondit pas à l'idée, mais l'idée était grande et neuve. La colonisation n'est plus une entreprise militaire, conduite par l'épée et soutenue par des légions, c'est une œuvre pacifique et commerciale.....

Le belliqueux Louis XIV, continuateur de Richelieu pour la destruction de la féodalité, crée, comme cet habile ministre, de grands fiefs pour le commerce, il lui donne le droit de faire trafic des îles et des royaumes, sous la condition de foi et hommage ; et la société commerciale ne régit pas seulement de grandes affaires, elle régit des grands empires. C'est cette belle conception qui a fait dire à Montesquieu : “ il y a des peuples qui se sont conduits avec tant de sagesse qu'ils ont donné l'empire à *des compagnies de négociants*, qui, gouvernant les états éloignés, uniquement pour le négoce, ont fait une grande puissance accessoire, sans embarrasser l'état principal.” Si la France n'a pas tiré de cette idée tout

le parti convenable, il faut sans prendre à d'autres cause qu'à l'idée même, car on sait ce qu'elle a produit entre les mains de la Hollande et de l'Angleterre.....

Ces sociétés ont colonisé ; et soutenues par Richelieu et Colbert, elles ont porté dans le nouveau monde la civilisation, le commerce et l'influence de la métropole.

Ces sociétés étaient si encouragées, que Louis XIII par son ordonnance de 1623, ordonna que tous les gentils hommes qui, par eux ou personnes interposées, entreraient *part et sociétés de vaisseaux*, ne dérogeraient pas à la noblesse.

Louis XIII et son gouvernement, poursuivant la politique de François I^{er} et de Henri IV, consolidèrent les établissements de la Nouvelle-France.

En Canada et en Acadie on favorisa la colonisation.

L'immortel Champlain, Montmagny, de la Dauversière, de Maisonneuve, les Jésuites, les Récollets reçurent des encouragements, et purent fonder des colonies permanentes. Le système seigneurial inauguré par de Poutrincourt, en Acadie, contribue à coloniser plus promptement la Nouvelle-France. Des hommes énergiques, des femmes admirables convient le Français à venir s'établir en Amérique. Ils donnent les premiers exemples. Ce sont, outre ceux que je viens de mentionner, les Biencourt (Pontrincourt) Latour, Razilly, d'Aulnay, Nicolas Denys, etc., Mademoiselle Mance, Madame Bullion,

etc., qui se vouent à la vie à la mort à la conversion des Sauvages, et fondent des institutions qui subsistent encore aujourd'hui.

C'est surtout à Richelieu que l'on doit le recouvrement de la Nouvelle-France, conquise par les Kerk en 1629, et restituée à la France sous Charles 1^{er}, en 1632, par le traité de St. Germain-en-Laie.

“ Le cardinal de Richelieu, dit Ferland, vol. 1, page 250, était jaloux de placer la France au premier rang parmi les nations de l'Europe ; son génie supérieur avait compris que la marine française devait puissamment contribuer à atteindre ce but... Et la Nouvelle-France appartenait à la France, et par la première possession et par les traités. D'ailleurs la gloire de la nation y était directement intéressée ; en pleine paix avec l'Angleterre, le pavillon français avait été insulté par les Anglais : il devait être relevé et remplacé avec honneur, aux lieux mêmes où l'injure avait été commise. Ainsi, la colonie française du Canada (et de l'Acadie) rencontra une source de vie dans les efforts que firent ses ennemis pour la détruire, si elle n'avait été prise par les Anglais, l'on aurait ignoré les avantages qu'elle offrait à la population surabondante de la France.”

Sous ce règne, de Razilly, établi des seigneuries aux charges ordinaires.... La coutume de Paris est le code suivi dans ces concessions seigneuriales. Il fut imité par d'Aulnay, de Latour, N. Denys.

Enfin, c'est sous Louis XIII que Montréal fut fondé.

LOUIS XIV. (1643-1715).

A la mort de Louis XIII, La reine-mère, Anne d'Autriche, fut nommée régente du royaume, pendant la minorité du nouveau roi, qui n'avait alors que cinq ans. Elle eut pour premier ministre le cardinal Mazarin, qui avait remplacé Richelieu en 1642. La Nouvelle-France est exploitée par la Compagnie des Cent Associés fondée en 1628 par Richelieu, et qui subsista jusqu'en 1663. D'autres sociétés se fondent, surtout en Acadie, pour des fins de commerce et de colonisation. C'est l'âge héroïque et chevaleresque de la Nouvelle-France. De Maisonneuve fonde en 1642, une ville qui devra un jour rivaliser avec les plus grandes villes des Etats-Unis, Montréal. Les Jésuites travaillent à la conversion des Hurons, et succombent vaillamment avec eux, sous les terribles assauts des Iroquois.

L'Acadie poursuit toujours sa douloureuse destinée. Les Anglais qui la convoitent ne cessent—principalement au moyen des hugenots—d'y susciter des divisions intestines; les Seigneurs acadiens ne peuvent s'entendre entre eux, tels Le Borgne, etc.; leurs perpétuelles discordes amèneront un résultat fatal; le commerce est ennemi de la colonisation naissante; la propriété mobilière jalouse le bien-fonds.

La guerre étant survenue entre la France et l'Angleterre, les Anglais du Massachusets—les Boston-

nais, comme on les appelait à cette époque—en profitèrent pour s'emparer d'une partie de l'Acadie, surtout de Port Royal, qui fut pris le 16 Août 1654.

En 1656, Cromwell s'arroe le droit de concéder toute l'Acadie à Sir Thomas Temple, en compagnie de William Crowne et de Charles de Latour. (Rameau. Une Colonie Féodale en Amérique page 110—Beamish Burdock surtout, page 138, où sont mentionnées les Lettres patentes de Cromwell.)

Les Acadiens sont plus ou moins soumis à l'Angleterre jusqu'en 1667—époque où fut signé le traité de Bréda, qui vendit l'Acadie à la France. Mais le gouvernement français n'envoie plus de colons en Acadie ; il les dirige tous sur les bords du fleuve St. Laurent, les croyant là plus à l'abri des attaques des pirates et des Anglais. Pourtant les énergiques Acadiens, réduits à leurs seules forces, resteront encore près de cent ans les maîtres du sol, et il faudra la fraude, la mauvaise foi, d'infâmes trahisons, et une déportation en masse, pour les en déposséder. Nouvel Antée, l'Acadien semble prendre de nouvelles forces chaque fois qu'on veut le terrasser : c'est le Cygne qui renaît de ses cendres. Les Franco-Américains n'ont jamais cessé de chanter ; mais hélas ! presque toujours, ils n'ont eu à chanter que leurs malheurs !

En attendant ils ne restent pas oisifs. La colonisation marche rapidement. Les roturiers établissent de nouvelles seigneuries ; les terres sont défrichées ; de nouveaux aboiteaux sont construits ; des églises

et des moulins s'érigent de tous côtés. Mais l'ennemi ne dort jamais. Le lion britannique est toujours à la porte de la Nouvelle-France, cherchant qui dévorer.

Des flibustiers, soudoyés en dessous par les colonies anglaises, s'abattent périodiquement sur l'Acadie. Presque chaque année ils pillent, détruisent et brûlent quelques établissements acadiens, après avoir rançonnés, tués ou chassés les colons, quand ils ne les font pas prisonniers. Port Royal et Pentagouët tombaient en leur puissance en 1679.—William Phips s'empare de Port Royal en 1690. Il pille les habitants ; “ car, ajoute Garneau, dans cette contrée lointaine, on pouvait tout faire impunément ; le mal comme le bien restait inconnu.” Après son départ les flibustiers incendièrent Port Royal, massacrèrent quelques habitants, et enlevèrent un navire chargé de présents pour les Sauvages.

Mais Phips fut moins heureux devant Québec qu'il voulait prendre. Il fut obligé, grâce à Frontenac et à son entourage, d'abandonner le siège de la ville, et de retourner honteusement à Boston, après avoir assisté au désastre d'une partie de sa flotte, dans le Golfe St. Laurent. Le fier gouverneur général de la Nouvelle-France avait tenu la promesse qu'il avait faite au parlementaire de Phips ; “ Allez dire à votre maître que je vais lui répondre par la bouche de mes canons ; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi.”

La guerre dura six ans. D'Iberville et Villebon firent essuyer des revers aux Anglais, mais les Acadiens n'en furent pas moins maltraités, Beaubassin et autres places furent brûlés, et Phips se conduisit partout en Brigand, ainsi que Church, colonel au service des Bastonnais.

La paix laissa la Nouvelle-France en repos pendant quelques temps par suite du traité de Ryswick qui se conclut le 25 septembre 1697.

Mais la guerre recommença bientôt.

Ce fut, hélas ! le coup de grâces pour l'Acadie.

De Diéreville trouva l'Acadie en pleine paix ; mais cette paix ne fut pas de longue durée. La Nouvelle-Angleterre voulait absolument s'emparer de l'Acadie, en attendant qu'elle pût conquérir toute la Nouvelle-France.

Les dernières victoires acadiennes sont racontées par de Diéreville. On peut en lire le récit à la page 117 de cet ouvrage. On y retrouve le même héroïsme qui plus tard se manifesta dans une autre partie de la Nouvelle-France. Les victoires de Subercase, comme celles de de Beaujeu, de Montcalm devaient aboutir à une capitulation. Le traité d'Utrecht sera suivi du traité de Paris.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Le gouvernement français veut coloniser la Nouvelle-France. Il veut de plus y établir une forme d'administration spéciale, ou plutôt un gouvernement spécial. Le roi que l'on nous peint comme le plus absolu, céda une partie de ses pouvoirs au Conseil Supérieur, dont l'existence remonte à 1663.

ÉDIT DE CRÉATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE QUÉBEC,
AVRIL 1863.

C'est surtout une seconde justice qui juge en dernier ressort où siègent le Gouverneur, l'Evêque, l'Intendant, et des Conseillers. Le Conseil " connaît de toutes causes civiles et criminelles," conformément aux Ordonnances et à la Coutume de Paris. Le Conseil ordonne de la dépense des deniers publics, et dispose de la traite des pelleteries avec les sauvages, ensemble de tout le trafic que les habitants peuvent faire avec les habitants de ce royaume; il règle toutes les affaires de police; publiques et particulières de tout le pays, etc.—Cet Edit est confirmé par une déclaration du roi (Louis XIV) en date du 5 juin 1675.—Voir Ed. et Ord. Vol. 1, pages 37 et 83.—Aussi pages 299 et 301—à propos du même Conseil.

La création de ce Conseil Souverain fut une espèce de Grande Charte pour la Nouvelle-France. Dorénavant il n'y aura que les édits et ordonnances des Rois de France, enregistrées à ce conseil, qui auront force de loi en ce pays. Un seul code nous régira, la coutume de Paris. Les colons ne pourront être taxés, même s'ils y consentent, qu'avec l'assentiment royal.

Le système seigneurial s'améliore en faveur du censitaire et de la royauté; le système municipal jalousement surveillé par le Conseil Supérieur, mais surtout par l'Intendant, atteint toute la perfection

possible. Il pourvoit à tout, il suffira aux Acadiens aux jours de la désolation ; il sauvera la nationalité canadienne-française.

Le gouvernement colonial anglais, d'ailleurs, l'a adopté en grande partie, au point qu'il est devenu la base de notre droit actuel, et qu'il se retrouve presque complètement dans notre Code Municipal. Il comprenait la fabrique, la paroisse, et les relations des citoyens outre eux. Cugnet, notre illustre feudiste, avait raison de prôner nos vieilles lois françaises ; elles ont sauvé notre nationalité en Canada et en Acadie. C'est ce système municipal qui fait disparaître le township devant la paroisse, qui maintient l'élément français contre toute influence hostile. Suprêmement religieux et conservateur, il reconnaît la dîme, et pourvoit à tous les besoins du culte. Loin de redouter l'influence cléricale, il s'en fait un appui, et c'est cet appui qui a sauvé les Franco-américains aux jours de l'épreuve et des révolutions.

Comme c'est surtout durant le règne de Louis XIV que les Colonies américaines françaises ont reçu leur plus grand développement, c'est le temps de dire un mot du système de colonisation adopté par la France. Ce système était sage, et il aurait suffi pour fonder un empire français en Amérique, si les Français avaient voulu en profiter. Mais on préférait rester en France. Si on venait en Amérique, c'était par esprit d'aventure, pour s'enrichir, mais l'esprit de retour subsistait toujours. En vain encourageait-on l'émigration ; en vain donnait-on

toutes les facilités aux émigrants, l'amour de la patrie l'emportait sur toute autre considération. Je m'explique cette disposition d'esprit, puisque la plupart des Acadiens et des Canadiens qui comme moi, n'ont jamais vu et ne verront jamais la France, ne peuvent en parler sans émotion.

Aussi l'une des premières clauses de toutes les capitulations et des traités, était-elle le droit de repasser en France. Et tous les historiens nous font voir toute la population canadienne française en pleurs sur les bords du St. Laurent au suprême départ du drapeau fleur de lisé.

Louis XIV et ses successeurs donnèrent tous les encouragements possibles à l'émigration, et ils favorisèrent royalement la colonisation. Je ne sache pas que jamais aucun autre peuple ait tant fait pour assurer l'existence d'une colonie. Les colons étaient transportés gratis la plupart du temps ; on donnait des primes à ceux qui avaient un grand nombre d'enfants, et le roi lui-même faisait un présent aux jeunes époux.

Pourtant malgré tous ces avantages, on émigre point. Les jeunes gens qui venaient dans la Nouvelle-France, auraient pu amener ici avec eux des compagnes ; mais ils les laissaient en France, se réservant un jour, après avoir fait fortune, d'aller leur raconter leurs prouesses, et prouver leur fidélité à la foi jurée. Aussi fut-on obligé d'envoyer plus ou moins forcément en ce pays de jeunes filles, la plus part orphelines et pauvres pour empêcher la population établie de s'éteindre.

C'est au grand roi qu'on est redevable d'un siège épiscopal en ce pays, mais grâce aussi à la bienveillante permission du St. Siège. Et heureusement pour la colonie naissante, les premiers évêques, comme leurs successeurs, furent tous des hommes très-distingués par leur savoir et leurs grandes vertus.

Disons en finissant, que la négligence du gouvernement français à repousser assez vite les continuelles attaques des Iroquois, causa au Canada des malheurs irréparables. En effet, les centaines et les centaines de personnes tuées, scalpées, mangées par les terribles Iroquois, seraient aujourd'hui des milliers ; et si les dangers n'avaient pas été aussi grands, en s'établissant dans la Nouvelle-France, il serait certainement venu plus de colons s'y fixer à perpétuelle demeure.

LOUIS XV (1715-1774).

Comme Louis XV n'avait que cinq ans à la mort de Louis XIV, la régence fut confiée, pendant sa minorité, à Philippe II, duc d'Orléans. Son administration, comme le reste du règne de Louis XV, fut loin d'être glorieuse pour la France. Mais comme j'écris pour des gens qui ne sont pas appelés à *régner*, j'épargnerai à mon lecteur la reproduction du thème favori de nombre d'historiens et de moralistes sur les fautes des Bourbons, leur despotisme, etc. Il faudrait faire remonter à Charles VII au moins, l'abrogation de la loi salique par l'amour et la beauté. Mais qu'y gagnerait-on sous le rapport

moral ? Le mépris de l'autorité. Pourtant l'autorité prend sa source dans *celui qui élève et abaisse* les trônes comme il lui plaît.

Louis XV suit les mêmes errements que Louis XIV, dans ses relations avec la Nouvelle-France. Il diminue l'influence des seigneurs au profit de la colonisation. Lorsque les seigneurs et seigneuresses refusent de conséder en censive, les Intendants le font à leur place (Ed. et Ord. Vol. 3, page 208, do, do 184, où les sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec sont obligées de recevoir un censitaire par autorité de justice,—et *passim*, les Ed. et Ord.—

Les fonctionnaires que nous envoie la France sont des hommes distingués pour la plupart. Il suffit de nommer les Gouverneurs de la Galissonnière, Beauharnais, Veaudreuil, et des hommes tels que Dumas, Bourgainville, Montcalm. Mais tout réussit mal. Les flottes les plus puissantes sont détruites, Louisbourg est pris, et après des combats héroïques, la puissance française est détruite en Amérique.

Louis XV est encore le dernier français qui s'occupe des Acadiens.—Voir page 182. Il ne renonce même pas définitivement à la Nouvelle-France. Ce sera Louis XVI qui, pour conserver les bonnes grâces de l'Angleterre, fera la renonciation suprême.

NOS

ANCIENS ROIS ANGLAIS

Jacques 1^{er} (1603-1625); Charles 1^{er} (1625-1649); République anglaise et les Cromwells (1649-1660); Charles II (1660-1685); Jacques II (1685-1688); Guillaume III et Marie (1688-1702); Anne 1^{ère} (1702-1714); George 1^{er} (1714-1727); George II (1727-1760); George III (1760-1820).

DEPUIS LA CONQUÊTE.

Les Provinces anglaises de l'Amérique Britannique du Nord ont eu pour Souverains George III (1760-1820); George IV (1820-1830); Guillaume (ou William) IV (1830-1837); Victoria 1^{ère} (1837 jusqu'à 1885), temps où Sa Majesté règne encore.

JACQUES 1^{er} (1603-1625).

Jacques 1^{er} Stuart, est aussi connu sous le nom de Jacques VI, comme roi d'Ecosse. Ce roi dont le père fut assassiné (1567), vit périr sur l'échafaud, sa mère, l'infortunée Marie Stuart, exécutée en 1587, par l'ordre d'Elizabeth 1^{ère}, à laquelle il succéda sur le trône d'Angleterre, et son fils et successeur devait avoir le même sort. En effet Charles 1^{er} fut décapité en 1649, sous le Protectorat d'Olivier Cromwell,

C'est pendant le règne de Jacques 1^{er}, qu'Argall commença, en Acadie, cette longue chaîne d'hostilités qui ne devaient cesser que par la cession du Canada à l'Angleterre par la France.

En 1621, s'attribuant, ou croyant posséder toute la partie nord de la Nouvelle-France, Jacques 1^{er} octroya à Sir William Alexander l'Acadie, le Cap-Breton, l'île du Prince-Edouard, et une partie du Bas-Canada actuel. Ses titres à la souveraineté sur ces nouveaux pays sont au moins contestables. Ce qui est certain, c'est que les Français s'établirent les premiers dans l'Amérique du Nord avec l'intention de la coloniser.

Pourtant, peu de temps après l'occupation de l'Acadie par la France, les Anglais et autres Européens, commencèrent à s'établir dans cette partie du Nouveau-Monde, qui devait être berceau de la grande République des Etats-Unis.

“ Pour encourager les colonies, dit Cantu, Histoire Universelle, vol. 15, Jacques 1^{er} institua les baronets, degré intermédiaire entre les pairs et les simples gentilshommes. Tout baronet devait posséder en Acadie ou Nouvelle-Ecosse, trois milles de terrain sur le bord de la mer, ou d'un fleuve, ou bien le double dans l'intérieur des terres. (1)

C'est sous ce monarque que commencèrent les divisions des *Torys* et des *Whigs*.

(1) N. B.—Halliburton dit que ce fut Charles I^{er} qui créa ces baronnets. (His. of Nova Scotia, page 42.)

CHARLES 1^{er} (1625-1649).

A partir de Jacques 1^{er}, tous les Souverains de l'Angleterre prétendront régner sur l'Acadie, quand ils ne la cèderont pas spécialement à la France, mais il n'en est pas ainsi du Canada. Charles 1^{er} a été le seul roi anglais qui ait possédé le Canada avant 1763. Lorsque les Kertk s'emparèrent de Québec, en 1628, mais avant qu'ils aient pu développer les ressources de notre pays, ou l'amener à sa ruine, Charles 1^{er} le rendit à la France par le traité de St Germain-en-Laie, en 1632.

Charles 1^{er} était un méchant prince, bien qu'il eût des vertus comme particulier.

LA RÉPUBLIQUE ANGLAISE (1649-1660)

OLIVIER ET RICHARD CROMWELL.

La conduite arbitraire de Charles 1^{er}, ses longs démêlés avec le parlement, eurent pour résultat l'émigration d'un grand nombre d'Anglais en Amérique. Ces migrations se continuèrent sous la République et ses Protecteurs.

En 1654, Port Royal capitule entre les mains de Sedgwick pour son Altesse Olivier Cromwell. (Documents relatifs à la Nouvelle-France, vol. 1^{er}, page 145, sur l'année 1654).

Olivier Cromwell n'eut guère le temps de s'occuper des affaires d'Amérique, et ce fut peut être un

bonheur. Car la cruauté avec laquelle il traita l'Irlande et ses malheureux habitants, nous fait supposer quelle conduite il aurait pu tenir avec les Français d'Amérique.

Sousson règne, dit l'abbé Drioux : "11ème édition, chez J. A. Langlais, Québec 1877, la nation anglaise brilla à l'extérieur de la gloire la plus vive. Les Hollandais, humiliés, furent forcés de reconnaître la suprématie du pavillon britannique ; le Danemark et le Portugal se mirent au genoux du Protecteur pour le féliciter de son élévation ; Le roi de Pologne et le Vayvode de Transylvanie réclamèrent son appui ; Gènes le remercia de ses faveurs ; Mazarin, au nom de la France, s'excusait de ne pouvoir l'aller visiter en personne, et l'Espagne, effrayée par sa puissance, lui demandait vainement grâce pour ses colonies."

"Un homme dit Bossuet s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance ; mais au reste si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées ; enfin, un de ces esprit remuants et audacieux, qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire à qui leur audace a été funeste ! Mais aussi que ne font-ils pas, quand

il plaît à Dieu de s'en servir ? Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois."—Oraison funèbre de Henriette de France.

Son fils Richard lui succéda, mais il quitta bientôt le Protectorat pour l'exil, et loin des affaires, il put jouir paisiblement des délices de la vie privée.

CHARLES II (1660-1685).

Charles II fut restauré sur le trône de ses pères en 1660. Prince faible, il n'apprit et n'oublia rien dans l'exil. Les malheurs de sa famille ne le rendirent ni plus circonspect ni plus sage. Il voulait, comme les premiers Stuarts, gouverner autocratiquement, comme Louis XIV. Mais les formes de gouvernement, pour être durables, doivent naître des mœurs, du génie particulier de chaque nation. Louis le Grand marchait avec son peuple, qui applaudissait à sa ligne de conduite, tandis que le peuple anglais craignait surtout le gouvernement absolu, qu'il avait pourtant été obligé de subir sous Cromwell. L'Acadie était alors au pouvoir de l'Angleterre ; mais elle fut restituée à la France en 1667 par le traité de Bréda.

JACQUES II (1685-1688).

A Charles II succéda son frère le Duc d'York, sous le nom de Jacques II. Il était catholique ; ce qui ne l'avait pas empêché d'avoir les mœurs légères de son frère Charles II. Hamilton, dans son livre

intitulé les Aventures du Comte de Grammont, nous raconte une partie des faiblesses de ces deux princes. A cette époque l'Angleterre était protestante et voulait y rester avant tout. Jacques II fut d'ailleurs aussi faible qu'il était imprévoyant. Aussi son gendre, Guillaume III était-il rendu en Angleterre pour le détrôner, en 1688, qu'il n'en avait aucune connaissance. Non seulement son règne fut inglorieux, mais il fut funeste même à la France. Louis XIV épousa la querelle des Stuart, avec un zèle qui fait plus d'honneur à sa générosité, qu'à ses calculs politiques.

GUILLAUME III ET MARIE (1688-1702).

En supportant la dynastie détrônée, Louis XIV se fit un implacable ennemi de Guillaume III d'Orange, époux de Marie, fille de Jacques II, mais élevée dans le Protestantisme. Or, sous des apparences modestes, Guillaume d'Orange cachait un grand cœur, de vastes ressources, et une ambition sans bornes. Ce prince sans principauté, sut se rendre nécessaire à la Hollande, alors en guerre avec Louis XIV. Il se fit nommer Stathouder, et mit en échec toutes les forces du grand roi. Puis devenu roi de la Grande-Bretagne, autant par droit de conquête que par droit de naissance, il combattit jusqu'à sa mort l'influence française en Europe.

ANNE 1^{er} (1702-1714)

La *bonne* reine Anne, comme l'appellent les Anglais, mérite aussi ce titre de la part des Acadiens,

parce que, après avoir définitivement conquis l'Acadie, elle se montra *bonne* pour ses nouveaux sujets, tandis que les autres souverains anglais, jusqu'à la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis, furent toujours durs, et souvent cruels envers les Acadiens. Je suis prêt à dire des reines d'Angleterre, ce que j'ai dit des reines de France. Les règnes des quatre dernières souveraines de la Grande-Bretagne, Elisabeth, Marie, Anne, et surtout celui de Sa Gracieuse Majesté la Reine Victoria, n'ont jamais été surpassés, en éclat, en prospérité et en grandeur, par ceux d'aucuns souverains anglais.

C'est cette Reine qui permit aux Acadiens d'émigrer, et de vendre, s'ils le jugeaient à propos leurs meubles et leurs immeubles.—Voir tous les historiens.

Sous son règne, la littérature anglaise fut portée à son apogée, et la politique de l'Angleterre déconcerta toutes les conceptions de Louis XIV. Cependant la Reine d'Angleterre par le traité d'Utrecht, fut obligée de reconnaître les Bourbons d'Espagne.

GEORGE I^{ER} (1714-1727).

George 1^{er} régna sur l'Angleterre de 1714 à 1727. Il parlait difficilement l'anglais. Alors on n'aurait pas demandé aux Canadiens de parler le langage du souverain. Cependant les successeurs de ce roi firent mieux ; non-seulement ils apprirent l'anglais, mais il adoptèrent le français dans leurs relations

diplomatiques, aussi, lorsque quelques-uns des membres de l'illustre famille impériale nous font l'honneur de nous visiter, ils parlent avec nous le français : témoins, son Altesse le Prince de Galles, ses fils, et son Altesse, la Princesse Louise, de gracieuse mémoire.

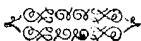
GEORGE II (1727-1760).

George II régna sur l'Acadie, et ce fut pendant son règne, que le Canada passa sous la domination anglaise. Comme ses prédécesseurs, il contribua à agrandir l'Empire Britannique. Mais ce fut sous son successeur, que s'accomplit la révolution, qui devait aboutir à la République Américaine.

GEORGE III (1760-1820).

Ce fut durant ce règne que le Canada fut définitivement cédé à l'Angleterre (1763). George III vit s'accomplir plusieurs des plus grands événements des temps contemporains : l'Indépendance des Etats-Unis ; la Révolution française, et l'Empire que fonda le grand Napoléon.

Mais ma tâche est finie. Je voulais seulement parler des Souverains anglais de la Nouvelle-France.



FÊTE

DE

L'ASSOMPTION

EN ACADIE

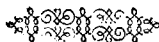
Les Acadiens ont choisi pour leur fête nationale L'Assomption de la Ste. Vierge, qui tombe le 15 août. Ce fut une fête nationale sous Louis XIII et ses successeurs, et Napoléon 1^{er}, né ce jour-là, en fit la fête principale de l'empire.

Les Canadiens ont pour patron St. Jean-Baptiste, homme austère, sobre, laborieux, qui se complaisait dans la solitude où il prêchait sans cesse le bon exemple par ses préceptes et sa vie merveilleuse. Il mourut martyr de son dévouement et de sa foi. Les Acadiens retrouveront toujours dans leurs ancêtres les tribulations, les souffrances et la fin tragique du glorieux précurseur de Jésus

Ils ont choisi pour fête patronale L'Assomption de la mère de Dieu, de la Sainte Vierge Marie. Rien de plus poétique, de plus ravissant, de plus consolant que cette fête. Les anges se chargent de franchir l'abîme qui sépare la terre du ciel ; la reine de la

terre et des cieux nous convie aux immortelles espérances de la résurrection de la chair, et à la vie éternelle.

Puis des fêtes distinctes sont une occasion de se rapprocher et de s'encourager. Nous visiterons les Acadiens le jour de L'Assomption, et il nous rendront notre visite le jour de la St. Jean-Baptiste. On peut bien consacrer deux jours, à évoquer le souvenir de nos aïeux, et à réchauffer notre patriotisme.



POPULATION ACADIENNE

D'après le recensement du Canada (1881) la population d'origine acadienne se répartit comme suit :

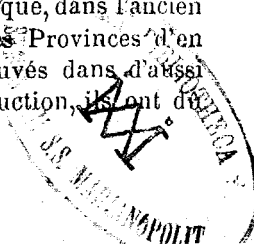
Ile du Prince-Edouard.....	10,751
Nouvelle-Ecosse.....	40,141
Nouveau-Brunswick.....	56,637

Soit.....107,529

En Bas-Canada—dans la Province de Québec—il est assez difficile d'établir le montant absolu de la population acadienne. Il en est de même pour celles d'Ontario et du Manitoba. Car le recensement mentionne seulement la population d'origine française—sans dire si elle est acadienne ou canadienne-française.

Mais sans se tromper beaucoup, on peut évaluer cette partie de la population, dans ces trois provinces, à au-delà de cent mille âmes. Toutefois il faut, pour arriver à ce chiffre, compter tous les Acadiens qui se sont établis dans ces trois provinces, depuis le traité d'Utrecht, en 1713.

Je crois qu'il est venu pour le moins autant d'Acadiens se fixer depuis cette époque, dans l'ancien Canada, qu'il en est resté dans les Provinces d'en bas. Or, comme ils se sont trouvés dans d'aussi bonnes conditions pour la reproduction, ils ont dû avoir une égale descendance.



Il y en a probablement une trentaine de mille dans le district de Montréal, une dizaine de mille dans celui des Trois-Rivières, et une soixantaine de mille dans les autres district de la Province, dans Ontario, et au Manitoba.

Le comté de Bonaventure seul, d'après J. Riopel, écr, M. P., compte 8,000 Acadiens.

M. G. Déchène, écr, M. P. P., pour Témiscouata, m'assure que le tiers de la population de son comté est acadienne, soit audelà de huit mille. L'honorable J. Flynn en compte environ 3,500 dans le comté de Gaspé.

Maintenant si l'on considère qu'il y en a plus ou moins, dans presque tous les comtés de la Province de Québec, on arrive au chiffre total que j'ai posé.

Si à ce montant de population, déjà considérable, on ajoute les Acadiens du Labrador et de Terre-neuve, et ceux de l'Etat du Maine, on pourra sans crainte, estimer la population acadienne, à part les déperditions, à environ deux cent vingt cinq mille âmes.

C'est à peu près la proportion dans laquelle a augmenté la population du Bas-Canada, pendant le même laps de temps, si l'on compare les noyaux primitifs.

Mais on ne pourra avoir une statistique exacte, sous ce rapport, que lorsque l'ouvrage de l'abbé Tanguay—son incomparable Dictionnaire—sera terminé, et qu'il se trouvera quelqu'un pour faire le travail voulu.

LA SUCCESSION LEBLANC

NOUVELLE TOISON D'OR

La famille Leblanc est nombreuse entre les familles acadiennes et canadiennes et même américaines. Elle est unie avec une foule d'autres familles, de sorte qu'un très-grand nombre de personnes sont alliées à cette famille par parenté ou affinité.

Or, vers 1826, il est mort à Philadelphie, un nommé Charles White qu'on dit être Charles Leblanc, acadien. Il mourut, paraît-il, *ab intestat*, et fort riche. Je suppose qu'il était l'un des descendants du notaire Leblanc dont parlent tous les auteurs qui se sont occupés de l'Acadie, puisque ce vieux notaire mourut à Philadelphie.

Quoiqu'il en soit, il laissa une succession opulente, que de nombreux prétendants se hâtèrent de réclamer. Dès 1828, un nommé Joseph Dufresne, depuis député de Montcalm, pendant plusieurs années, alla à Philadelphie, comme fondé de procuration d'une famille Leblanc, afin de recueillir les biens de cette succession. Il avait été précédé, et il fut suivi

d'une foule de successibles. A partir de cette époque, il y a toujours eu des prétendants sur les rangs. La légende s'en mêlait ; l'imposture aussi faisait son chemin. La fortune de Charles Leblanc devint colossale. D'un million, elle monta à cinquante et même à cent million de piastres. Une partie de la cité de Philadelphie avait été bâtie sur les biens-fonds de Leblanc, en outre, il avait des vaisseaux, de l'argent en banques, etc.

Un jour, en 1879, fatigué de laisser administrer ce richissime héritage par des étrangers, je fis un appel à tous les Leblanc pour rentrer en possession de nos biens. Je dis *nos*, parceque je suis Leblanc par ma bisaïeule, Elizabeth Leblanc. Une assemblée convoquée, à Ste. Julienne, chef-lieu du Comté de Montcalm, réunit environ deux cents héritiers plus ou moins authentiques, tous prêts à faire acte d'adition d'hérédité. Jamais je n'ai vu tant de millionnaires dans une seule journée, dans les mêmes appartements. Les affaires se firent en forme : président, secrétaire trésorier, rien n'y manquait. Mais quand il fallut délier sa bourse pour aller à la conquête de la nouvelle toison d'or, personne ne se pressa de sortir son argent. Cependant on offrait—toujours la même histoire, quand il s'agit d'une chose aléatoire—on offrait le quart, la moitié de la célèbre succession, à celui qui irait la retirer à ses risques et périls. C'est la seule fois de ma vie que j'ai refusé d'être archi-millionnaire.

Cependant ma famille, à laquelle s'est depuis adjoint une autre famille, souscrivit pour envoyer une délégation à Philadelphie.

Les personnes que l'on délégua à Philadelphie étaient capables par leurs positions et leurs talents, de donner satisfaction aux plus difficiles. Mais un membre d'une autre famille Leblanc accompagna nos délégués, pour que les trésors trouvés ne fussent empochés qu'à bon escient.

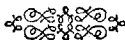
A ma suggestion surtout, appuyé par Séraphin Leblanc, Edouard Beaupré, Alfred Dupuis curé de Ste Elisabeth, et autres, on choisit pour faire le voyage, et s'assurer s'il y avait réellement à recueillir une succession qui en valut la peine, Firmin Dugas, écr., M. P., pour Montcalm et M. S. Boulet, écr., M. D., de Joliette. Le monsieur qui les accompagna s'appelait Venne. Ils nous donnèrent satisfaction. La succession existait ; mais elle ne se montait en tout qu'à \$17.000. Et pour les obtenir, il fallait trouver les séquestres ou leurs représentants, prouver sa filiation, dire si Leblanc et White étaient une personne identique, etc.

Nous en fûmes quitte, grâce à l'économie et à la générosité des délégués, pour quelques cents piastres. Mais je n'ai jamais regretté l'argent ainsi dépensé, parce qu'il exemptait mes descendants de calculer pour vivre sur ce nouveau trésor de Crésus. Pourtant tout le monde ne fut pas satisfait, et un brave homme m'accusa un jour, par lettre, de lui avoir volé son héritage.

Maintenant, en supposant qu'il soit possible de recueillir cet héritage de \$17,000, voici ce qui me reviendrait comme héritier, en supposant que le grand millionnaire appartiendrait à ma famille, comptez bien : \$4.80 au plus, à part des frais de recherches, de procès, etc., etc., etc.

C'est à dessein que j'écris ces lignes, pour exempter à d'autres les troubles que m'a causé cette affaire, pour leur éviter de faux frais, et de vaines démarches.

Je n'ai aucun conseil à donner, mais il me semble évident que si tant de millions étaient restés un demi siècle sequestrés, les dépositaires auraient trouvés le moyen de s'en débarrasser, ou que le gouvernement de la Pensylvanie s'en serait emparé par voie de deshérence.



BIBLIOTHÈQUE

A C A D I E N N E

Hackluit.—Ses œuvres souvent rééditées, où il parle des Cabots, de Verezzanni, de Jacques Cartier, etc.

Ramusio.—Et les traductions anglaises et françaises qui en ont été faites.

Voyages de Jacques Cartier.

do Jean Alphonse.

do Thévet.

Plusieurs voyages ont été publiés en anglais, et on les trouve dans *Pinkerston's Travels* en 17 volumes. C'est toute une encyclopédie.

Les œuvres de Marc Lescarbot, le plus ancien historien de la Nouvelle-France.

Les œuvres de Champlain.

Relations du Père Biard.

do des Jésuites.

Les œuvres de Sagard.

Historia Canadensis, auteur Ducreuxio. (Rare).

Hennepin.

Crespel.

Perrot.

Denis.—Description géographique et historique des côtes de l'Amérique Septentrionale — Paris 1672 (rare).

Les Edits et Ordonnances du Canada en 3 volumes.

Les Cahiers d'intendance—MM. SS.

Les Régistres de l'intendance—MM. SS.

Les archives de la Province de Québec.

Diéreville.

Raynal.—Histoire philosophique, etc.

Mrs Williams.—The Neutral French.

Moreau.—Histoire de l'Acadie.

Parkman.—Œuvres diverses.

Lafargue.—Histoire de la Nouvelle-Ecosse.

Huliburton. - History of Nova-Scotia.

Moorsom.—Letters from Nova-Scotia.

Nay.—Revue des Deux-Mondes.

Beamish Murdock.—History of Nova-Scotia.

Campbell.—History of Nova-Scotia.

James Annay.—History of Acadia.

Belknap.—History of New-Hemshire.

“ Biographical Dict.

Recensements de l'Acadie.

Forest Life in Acadia.

Bourassa.—Jacques et Marie.

Longfellow.—Evangéline.

Lemay —Evangéline.

Charlevoix.—Histoire de la Nouvelle-France.

Laffitteau.—Ses œuvres.

Lapotherie.—Histoire de l'Amérique Septentrionale.

Bencroft.—History of the United States.

Maurault.—Histoire des Abénakis.

Documents du Massachussets, du Vermont, du Maine, des Illinois, du Michigan, de New-York, etc.

Carlier.

B. Sulte.—Histoire des Canadiens-Français, et œuvres diverses.

Rameau.—Une colonie féodale en Amérique, la France aux Colonies, etc.

Dussieux.

Hutchinson.

Williamson.—History of Maine.

Winslow's Journal.

Radford.

Bibaud.—Histoire du Canada.

Bibaud.—Les Sagamos illustres.

Bibaud.—Les hommes illustres.

Garneau.—Histoire du Canada.

Ferland.—Histoire du Canada.

Laverdière.—Histoire du Canada.

J Roy.—Histoire du Canada, en anglais et en français.

OEuvres de l'Abbé Faillon sur la Nouvelle-France et sur le Canada.

Cadillac.—OEuvres de Lamothe de.

Lesage.—Aventure du Chevalier de Beauchêne.—Roman historique, plus ou moins exact.

Lahontan.—Se trouve dans Pinkerman.

P. T. Bédard.—Un gouverneur inconnu. Voir 19 et 20èmes vols. de la Revue Canadienne.

Kidder.—Eastern Maine and Nova-Scotian during the Revolution.

Memorials of the English and French Commissioners.—On the limits of Nova Scotia.—Texte anglais et français.

Nova-Scotia Archives.—Livres dont on ne saurait trop recommander la lecture.

Les Archives de New-York.

James S. Buckingham.—Canada, Nova Scotia, New-Brunswick, etc.

Patterson.—History of the county of Pictou.

Brown.—History of the Cape Breton.

Voltaire.—Histoire de Louis XIV, et de Louis XV.

Notes sur la Nouvelle-France.—Livres très-précieux à consulter, où sont indiqués une foule de documents, de cartes géographiques, etc.

Paschal Poirier.—Dissertations dans différentes Revues, etc.

Capitulation de Québec—1628—1759.

do Montréal—1760.

Traité de Paris—1763.

Traité de St Germain-en-Laye—1632.

Traité de Breda—1667.

Traité de Ryswick—1697.

Traité d'Utrecht—1713.

Dawson.—Geology.

Recensement du Canada—1881—4 vol.

Documents relatifs à la Nouvelle-France, 4 vol.

Tous les ouvrages relatifs à l'abolition de la tenure seigneuriale.

Minot's.—History of Massachusetts.

Tatcher.—Hist. of Plymouth.

Perrault.—Histoire du Canada.

Bouchette.—British Dominion of Canada.

Typographical Dictionary do

John MacMullen.—The History of Canada from its first to the present time.—Brockville, 1868.

John Lespérance.—Toronto—1875.—Roman historique.

Pichon.—Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire du Cap Breton.

Coupé de St Donat.—Histoire de l'établissement des Français dans l'Amérique du Nord.

O'Callaghan.—Œuvres.

Taché.—Esquisse sur le Canada.

Langevin.—Essai sur le Canada.

Roberval.—Voyage en Canada en 1542.—Québec.—1844

Montgomery.—Martin.—Géographie—Statistique des Colonies anglaises.

Morse.—American Geography.

Hamilton.—History of the United-States.

Taloz.—Histoire de la Nouvelle-Angleterre —(en allemand).

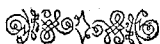
O'Callaghan, (by).—Knox's Journal—Quoter.

Palfrey's.—History of New-England.—Boston, 1860.

Munro, Alex.—Œuvres diverses.

A. Béchard.—Voyage dans les Provinces maritimes en 1867—sous le nom de Jean-Baptiste.—*Courrier du Canada*, du 11 Janvier au 7 février, 1867.

N. B.—Toutes les Histoires de France et d'Angleterre parlent de l'Acadie, mais trop en abrégé, pour qu'on en puisse tirer quelque utilité,—c'est pour-quoi je ne les cite pas ici.



RELATION
DU
VOYAGE DE DIÉREVILLE
EN
ACADIE OU NOUVELLE-FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

Sur Mer

Je vais commencer la relation de mon voyage du Port Royal de l'Acadie, ou de la Nouvelle-France, par un accident qui pensa me faire périr, en montant dans le navire qui devait me porter. Il était à la rade de La Rochelle, à plus de deux lieues de cette ville, dans laquelle j'attendais le vent favorable pour partir. Il devint bon, le soir du vingt août mil six cent quatre vingt dix neuf. Le capitaine voulant en profiter, la saison n'étant déjà que trop avancée, m'envoya quérir dans la chaloupe, dès la marée de la nuit. Je sortis de La Rochelle à la porte ouvrante et j'allais me rendre à la digue où la chaloupe m'attendait : J'entrai dedans, et quoiqu'il y eût six bons matelots pour la conduire, ils ne laissèrent pas de se fatiguer beaucoup, la mer étant rude.

Le capitaine nous ayant aperçus, et voyant que nous n'étions qu'à un quart de lieue du navire, fit lever l'ancre pour ne perdre point de temps. Pendant qu'il faisait cette manœuvre, nous avançons toujours, et nous arrivâmes bientôt au navire, sans beaucoup de peine ; mais que nous trouvâmes de difficulté à l'aborder, quoiqu'il ne fit que flotter ! Les vagues qui se formaient entre lui et la chaloupe nous en écartaient sans cesse, quand nous étions près de l'accrocher. Enfin nous en vinmes à bout, mais nous n'en étions guères mieux. Les mouvements que le navire et la chaloupe prenaient, ne nous donnaient pas le temps de monter à l'échelle. Le capitaine qui en connaissait la conséquence pour moi, sachant bien que je n'avais pas le pied marin, défendit à tous les matelots de la chaloupe d'en sortir, que je ne fusse dans le navire. Chacun fit de son mieux pour m'en donner les moyens, et ne me plaisant point là, j'y apportais, de mon côté, tous mes soins. Le capitaine croyant y réussir mieux que les autres, me tendit une corde que je saisis d'abord, et la serrant bien fort de peur qu'elle ne m'échappât, je montai sur le bord de la chaloupe ; mais je n'y eus pas si tôt les pieds, qu'une vague me l'enleva de dessous, et je demeurai pendu à la corde fort mal à mon aise, et en très grand danger d'être emporté par une vague, mes pieds touchant à l'eau. Je ne perdis point la tramontane, et songeant sérieusement à me sauver du péril où j'étais, j'aperçus un petit bord de

planche où j'appliquai le bout d'un pied : il me servit d'appui, et à l'aide de mes bras, grimpant le long de la corde, je me mis bientôt à portée d'autres bras tendus pour me secourir, et qui achevèrent de me tirer d'affaire.

La corde aux Normands si funeste
Fut là pour moi d'un grand secours,
Le Ciel ne voulant pas si tôt finir mes jours ;
Qu'il prenne longtemps soin du reste.

Les matelots, que j'avais laissés dans la chaloupe ne furent pas moins embarrassés que moi pour en sortir. Je ne craignais plus rien, et j'eus le plaisir de voir les plus alertes grimper avec autant de peine, aux échelles des haubans, que j'avais fait à une simple corde. Quand je me vis sur le pont du navire, au milieu de vingt-deux hommes d'équipage, je me crus en sûreté, et je ne songeai qu'à décrire le péril où je venais de me trouver.

C'est se consoler en poète ;
Tout peut exciter ses transports,
Sa muse toujours trop seulette
Se fait un jeu des maux de l'esprit et du corps.

On appareilla, et l'on prit plusieurs bordées pour tâcher de s'élever ; mais on y travailla vainement tout le jour. Le vent qui devint contraire ne nous permit pas de passer les pertuis d'Antioche.

Nous y fûmes contraints de relâcher, et de revenir mouiller, le soir, au même lieu d'où nous étions

partis le matin. J'y passai la nuit assez tranquillement ; cependant le bruit du gouvernail me chicanait, et je ne dormis pas si à mon aise dans le navire, que je faisais dans ma chambre, à La Rochelle. On remit à la voile dès le point du jour, le vent étant assez favorable, et, en moins de trois heures de temps, nous allâmes plus loin que nous n'avions fait la veille, en toute la journée, et nous perdîmes bientôt la terre de vue.

Ce jour se passa bien ; quand je fus loin sur l'onde,
Je pris plaisir à voir cette machine ronde
Que composent le ciel et l'eau ;
Qui n'aurait jamais vu la terre en son niveau,
Aurait cru que notre vaisseau
Marquait le point central du monde.

Le vent devint plus frais sur le soir, et grossissant peu à peu, il rendit la mer assez rude pendant toute la nuit. Les matelots en eurent plus de peine, mais je ne m'en sentis point, je dormis fort bien jusqu'au point du jour, et alors une pluie abondante et continue, se joignant à un vent furieux, semblait vouloir égaler sa violence.

Nous soutînmes longtemps leur choc impétueux,
Et, ne pouvant tenir contre eux,
Nous fûmes prêts, voyant notre peine inutile
De relâcher à l'Isle-Dieu ;
Nous ne pouvions alors choisir un meilleur lieu,
Son nom marquait un sûr asile.

Dans cet embarras, il en survint un autre plus à craindre : un navire qui fut chassé sur le nôtre par

le vent qui le forçait, nous fit appréhender, qu'en se choquant tous deux, ils ne se brisassent l'un contre l'autre ; mais notre capitaine, fort habile homme, fit faire une si bonne manœuvre, et si à propos, qu'il évita le choc, et, malgré le mauvais temps, il tint toujours la mer.

Il fit bien, car le vent une heure après changea,
Et selon nos désirs notre vaisseau vogua.

Dans une pareille disgrâce,
Il ne faut pas d'abord se rebuter,
Car à force de tourmenter,
Le temps change en bonace.

Nous en fîmes l'épreuve, et tout le long du jour.

Le vent étant assez propice
Les matelots après un pénible exercice,
Prirent du repos à leur tour.

La nuit ne fut pas moins favorable au navire,
Et, ne craignant aucun hasard,
L'équipage, en faisant son quart,
N'eut qu'à fumer, chanter et rire.

Le jour qui la suivit ne fut pas moins serein ;
L'haleine des vents fut petite ;
Nous n'eumes que le seul chagrin
De ne pas aller assez vite.

Pendant deux ou trois jours, les vents ne soufflèrent pas plus fort ; on ne respirait qu'un air frais, et sur la mer, un grand calme est aussi ennuyeux, que la tourmente est fâcheuse ; on voit le milieu entre ces deux excès.

A peine entendait-on le murmure de l'onde,
Tout nous invitait au repos ;
Je le goûtais aussi dans une paix profonde
Bercé doucement par les flots.

A mon reveil, je quittais ma cabane,
Et, la pipe à la main, campé sur le gaillard,
Je tirais la vapeur de la nicotiane,
Et tranchais du chevalier Bart.

Il n'y avait pourtant pas de mousse qui ne sût mieux que moi s'acquitter de cet exercice ; je ne le faisais aussi que par amusement, et pour me donner des airs d'homme de mer. Tout novice que j'y étais, je m'abandonnais à la rêverie où jette d'ordinaire la vapeur de cette plante indigène, et je ne songeais qu'à considérer ce qui se passait entre les poissons. Je vis qu'il en était d'eux comme des hommes de la terre : les grands déclaraient la guerre aux petits, loin de mordre à nos hameçons qui flottaient sur une eau fort claire.

Le temps du jeu pour moi n'est pas le mieux passé,
Que faire en pareille aventure ?
J'étais assez embarrassé,
On ne saurait toujours être dans la lecture,
L'esprit en est bientôt lassé.
Il faut que sur un livre, il prenne du relâche,
Ainsi qu'au travail fait le corps,
L'un et l'autre a certaine tâche,
Qu'il ne saurait passer malgré tous ses efforts.

Pendant qu'un si grand calme nous arrêtrait, le vent s'éleva un peu, et devint si bon, que nous fûmes bientôt dédommages du retardement.

Notre vaisseau semblait voler,
A peine tenait-on sur la table la soupe,
Mais nous avions le vent en poupe,
C'était de quoi nous consoler.

Telle soupe d'ailleurs n'est pas fort excellente ;
On ne perd pas beaucoup à n'en manger qu'un peu :
C'est le seul appétit qui la fait ragoûtante.
Et sur la mer les dents font feu.
On ne trouve jamais trop de sel, trop d'épice
Dans les mets de chaque repas ;
Et comme on fait peu d'exercise,
On devient bientôt gros et gras.

Lorsque nous avions un temps si favorable, les
germons se prenaient à nos lignes avec abondance.
C'est un poisson d'un goût admirable, dont la bonté
pourrait le disputer à celle du saumon. Ils sont
aussi assez ressemblants, sinon que le germon est
plus gros et plus court que le saumon, et qu'il a des
nageoires beaucoup plus longues.

L'utile et vrai plaisir de le manger à table,
Et de l'assaisonner de toutes les façons,
Suivait de bien près l'agréable
De le prendre à nos hameçons.
On voyait sur le gril encore frémir la dale ;
Paris n'en voit jamais de pareil en sa halle.
Il ne peut s'y porter, il est trop délicat,
Pour manger la fraîche marée,
Et n'en point laisser dans le plat,
Et n'est que de couxir l'empire de Nérée

Le repos dont nous jouissions pendant un temps
si commode, nous coûta cher. Le vent devint furieux,
et quoiqu'il ne nous fût pas contraire, il ne laissa
pas de nous tourmenter beaucoup.

La mer s'éleva jusqu'aux nues,
Notre vaisseau prenait le même cours ;
Et suivant le torrent des vagues suspendues,
Ne faisait que monter et descendre toujours.

Ce changement nous vint dans une heure fâcheuse :

C'était sur le point de la nuit,

Où la mer, toujours orageuse,

Faisait un effroyable bruit.

J'étais industrieux à faire mon martyre,

Enfin, après un long et rigoureux ennui,

Le jour revint, mais il fut encore pire,

Bien loin de ramener le beau temps avec lui.

Hélas ! il ne servit qu'à mieux faire paraître

Tous les dangers que nous courions.

C'est ainsi que souvent on demande à connaître,

Des choses qui seraient peut-être

Moins cruelles pour nous, si nous les ignorions.

Dans cette affreuse tourmente, où je craignais de périr, j'admirais le courage de tous les matelots. Ils voyaient sans cesse l'eau passer à grands flots sur le pont du navire, sans s'en étonner davantage.

Ils n'en témoignaient pas avoir plus de chagrin,

Tout au contraire, il n'en faisaient que rire,

Ce qui me fit, une fois, dire :

Je trouve un matelot fait comme un médecin,

En voici la raison, la peut-on contredire ?

L'un ne croit son navire en danger de périr,

Que dans l'instant fatal qu'il s'abîme dans l'onde,

Et l'autre croit encor son malade guérir,

Quand, un moment après, il est dans l'autre monde.

Je passai tout ce jour là sans boire et sans manger. Je n'avais goût pour rien. Les germes que je voyais manger aux autres avec appétit, et que j'avais trouvés si bons auparavant, étaient devenus insipides pour moi, et ne me tentaient point du tout.

Je me trouvais dans ce hasard,

Sans appétit près de la soupe,

Immobile, le vent en poupe,

Et fort triste sur le gaillard.

En vain de tant de maux je voulus me défendre,
J'étais trop tourmenté des fureurs de la mer,
Mon cœur fut forcé de lui rendre
Plus d'une fois un tribut fort amer.
Je ne sentis jamais une langueur de même,
Pour ne plus voir les flots je désirais la nuit,
Et dans l'obscurité de son horreur extrême,
J'étais impatient de voir l'astre qui luit.

A peine commença-t-il à répandre sa lumière, qu'on se mit à déferler toutes les voiles, que les vents avaient obligé de serrer par leur violence, et ils devinrent ensuite si petits, qu'on ne pouvait voguer. Quelle inconstance ! Mais il faut peu s'en étonner, ils sont trop accoutumés à changer.

Les germons qui avaient été comme nous tourmentés de l'orage, étaient, dans ce calme, fort affamés, et ils mordaient à nos ains d'une grande force. On en prit, entr'autres, trois ou quatre d'une grandeur extraordinaire, et je puis dire, sans exagérer, qu'un seul aurait pu suffire à nourrir dans un repas toute une chartreuse.

A la pêche on joignit la chasse,
Un râle de fort loin vint dans notre vaisseau,
Il fut pris, et ce fait me parut si nouveau,
Que je crus qu'il pouvait tenir ici sa place.
Je fis dans ce temps doux une observation,
Qu'il faut encor que je décrive :
C'est qu'après de gros vents, quoiqu'un grand calme arrive,
La mer garde longtemps son agitation.
Il semble que les vents ont pénétré les ondes,
Qu'ils les agitent sourdement,
Et que dans un tel mouvement,
Les vagues n'en sont que plus rondes,
Et s'étendent plus largement.
Après ces deux choses notées,
Je veux encore mettre en avant,
Que les voiles ne sont jamais plus agitées,
Que lorsqu'il ne fait point de vent.

Ce jour là se passa de la sorte. Mais sur le soir, le vent devint plus frais, et nous fit naviguer agréablement pendant toute la nuit. Ce bonheur ne dura pas plus longtemps, car, dès le point du jour, le vent changea, et l'ayant entièrement contraire, nous n'avancions point du tout. Sur le soir, on vit un navire qui venait à toutes voiles sur nous, le vent en poupe. On crut que c'était un saletin, et nous étions alors assez intrigués, ne pouvant éviter d'être pris par ces barbares.

*Ces gens là ne font nul quartier,
Et donnent trop forte besogne ;
Mais c'était un terreneuvier,
Qui s'en retournait en Gascogne.
Il nous le fit savoir par un vilain pitols,
Avec une trompette ou bien un porte-voix.
J'en eus quelque frayeur, elle sut me surprendre.
Je n'aimais point cet instrument.
Mais que sera-ce, un jour, d'entendre
La trompette du Jugement !*

Bien nous en prit de n'être pas plus mal rencontrés, car nous avons été forcés de mettre au fond de cale pour nous servir de leste, quatorze canons dont notre navire était monté. J'espérais que pendant la nuit, je pourrais avoir quelque repos, la mer étant fort tranquille.

*Mais ce calme trompeur fut de peu de durée,
Le vent au premier quart mit la mer en courroux,
Et sa grosseur démesurée,
Nous faisait ressentir les plus terribles coups.
Je ne dormis non plus que l'onde,
Le vent étant trop furieux,
Le soleil revint éclairer tout le monde,
Sans que j'eusse fermé les yeux.*

Le jour ne fut pas plus beau que la nuit, nous naviguions de tous côtés, errant au gré des flots, sans pouvoir trouver un asile contre leur fureur. On ne pouvait se soutenir sur le pont du navire, à cause du grand roulis ; aussi je pris le parti de me coucher tout le long du jour. J'étais tout malade, et ne pus prendre qu'une seule rôtie que je rendis presque aussitôt que je l'eus prise.

La mer me fit payer ce tribut de nouveau,
Et ce ne fut pas sans tristesse ;
Je ne croyais pas que sur l'eau,
Ainsi que sur la terre, on en payât sans cesse.

N'ayant pour tout, que le nom de marin, j'enviais le courage de tous les matelots. Ils voyaient sans aucune peur les coups de mer, que je croyais capables de nous faire abîmer. Plus ils étaient fréquents, et plus ils se réjouissaient. Nous étions à la cape, c'est-à-dire que toutes voiles étaient serrées. Le navire, pour lors, ne faisait que rouler, selon les divers mouvements que les ondes lui faisaient prendre. Les matelots n'étaient occupés à aucune manœuvre, et ils ne songeaient qu'à se moquer et se rire les uns des autres, selon ce qui leur arrivait ; tantôt les uns étaient entièrement percés des pieds jusqu'à la tête des vagues qui se répandaient sur eux ; tantôt les autres étaient renversés et ballotés comme une balle de plume, d'un bord à l'autre du pont. Tout cela ne faisait qu'exciter des éclats de rire, qui faisaient autant de bruit que les coups de mer. Ces

gens-là sont trop heureux dans le rude métier qu'ils font. On ne souffre, dans les différents états de la vie, qu'autant qu'on ne s'y trouve pas bien ; les matelots paraissent toujours contents du leur, que leur faut-il de plus ? Ils boivent et mangent tout leur soûl, sans s'embarrasser d'où vient ce qu'ils dépensent. Quand ils sont fatigués et mouillés, jusqu'aux os, ils n'en sont que plus alertes, et, secouant seulement l'oreille, ils vont changer d'habit et se reposer, si le temps le permet. Quand le jour est fini, et qu'ils ont bien soupé, après une courte prière, ceux qui ne sont point du premier quart, c'est-à-dire qui ne veillent point depuis huit heures du soir jusqu'à minuit, vont se coucher, et, sans chandelle, ils trouvent leurs hamacs aussi facilement que les lapins trouvent leurs trous. Ils ne sont pas sitôt gîtés qu'ils dorment comme des loirs : on tirerait bien tous les canons sans les éveiller. Enfin, s'ils savent bien boire et bien manger, ils savent encore mieux dormir. Quand on ne saurait faire ni l'un ni l'autre, qui n'envierait point les avantages qu'on voit en eux ?

Pour moi, je ne pouvais décrire
Que la longueur de mes ennuis,
Les jours fâcheux, les tristes nuits
Que je passais dans le navire.
En butte à cent périls divers,
Dont le moindre étonne et menace
De faire abîmer dans les mers ;
Ne voir que des gouffres ouverts,

Quel champ pour un enfant d'Horace !
Quel éloignement du Parnassé !
Quel séjour pour faire des vers !
Encore heureux d'en savoir faire,
Quand j'étais enthousiasmé,
Je songeais moins au vent contraire,
Et j'en étais moins alarmé.
Voir son vaisseau poussé comme un amas d'écume,
Allant partout au gré de la vague et du vent,
Sur le point de périr souvent,
En terme matelot, ma foi, la barbe en fume.
Pour tâcher d'éviter un destin si fatal,
Changer sans cesse de manœuvre,
Il faut se trouver à telle œuvre,
Pour en connaître tout le mal.

J'en fis la triste expérience pendant cinq à six jours, avec très peu d'espoir d'en sortir. Je faisais de mauvais sang, et nature pâtissait beaucoup. Je n'avais jamais été sur mer. C'était faire une épreuve trop forte pour un coup d'essai, je frémis encore d'y penser.

Il me l'avait bien dit l'illustre Théagène (1)
Lui dont l'esprit pénètre tout,
Que nous aurions des vents debout
Qui nous feraient bien de la peine.
J'ai vu la vérité de sa prédiction.
Mais lorsque son pouvoir s'étend sur la marine,
Et qu'il désire en vers une relation
Du voyage qui me chagrine,
Que ne commande-t-il à la mer trop mutine
D'avoir moins d'agitation ?
Ne me veut-il que des orages.
Des tempêtes, d'horribles vents,
Des coups de mer et de gros temps,
Pour m'en voir tracer les images ?

(1) M. Bégon, intendant de Rochefort, puis de la Nouvelle-France en 1710.

Hélas ! ils m'ont saisi de mortelles frayeurs !
Si nous avions dans ces malheurs,
Par le plus grand de tous traversé l'onde noire,
En eût-il pu savoir l'histoire ?
Il ne m'aurait fallu qu'un temps un peu trop frais,
Sur le plus petit mal un poëte exagère,
J'aurais pu pour remplir ses injustes souhaits,
Faire des ouragans d'un petit vent contraire,
Et nous serions tous satisfaits.

Comme les vents se succèdent toujours, il en vint un autre après ce mauvais temps, mais il ne nous servit pas beaucoup : le ciel était seulement serein et sans nuage, et la mer assez tranquille.

Je considérai l'empirée,
Et je me confirmai que dans les plus beaux jours,
La mer sait emprunter toujours
Sa plus grande beauté de la voûte azurée.
Le ciel est le miroir de l'eau ;
Elle est belle quand il est beau.
Que n'en est-il ainsi des dames
Quand elles sont devant un beau miroir ;
Il leur épargnerait le chagrin de se voir
Le plus souvent de laides femmes.
Elles auraient toujours une glace à la main
Leur beauté n'aurait pas besoin des soins extrêmes
Qu'elles prennent soir et matin.
Mais tout serait perdu, fières de leur destin,
Elles prendraient des airs suprêmes ;
On les verrait encor par un esprit plus vain
Plus idolâtres d'elles-mêmes.

Dans ce calme si doux, que nous servait de voir l'eau si belle ? Les vents se reposaient pour souffler ensuite avec plus de violence. Ils prirent, pour se préparer à une nouvelle tempête, ce beau jour et la nuit suivante.

Leur souffle était si pétulant,
Qu'il fallut au plus tôt carguer toutes les voiles,
Le vaisseau n'étant plus soutenu de ses toiles,
N'allait plus qu'à la cape et toujours en roulant,
Il était le jouet de l'onde,
Et nous étions les spectateurs,
Et tout ensemble les acteurs
Du plus triste rôle du monde.
Suivant les mouvements du flux et du reflux,
Nous prenions malgré nous une route contraire,
Je payais de fréquents tributs,
Mais dans les mauvais temps c'est l'usage ordinaire.

Cette scène dura deux jours entiers, et autant de nuits, quelle tragédie ! C'était trop, et pendant tout ce temps-là, rien n'entra dans mon corps. Aussi, je me sentais épuisé, toujours rendre et ne rien prendre : cela ne soutient point du tout les forces. La mer devint un peu plus douce, nous n'avions plus tant de mal, et notre capitaine nous revit en route, mais n'ayant aucune espérance d'y demeurer sans le secours d'un vent plus propre.—Un matelot affectant alors un ton de gravité, dit que le vent qui nous manquait, était dans quelque cave, mais pas un ne voulut courir à la sienne pour le chercher. Il avait envie de boire et de faire donner à chacun un coup d'eau-de-vie, mais sa plaisanterie n'aboutit à rien. Un autre qui n'était pas plus sérieux, pour se défendre de distribuer à ses camarades quelques coups de sa spiritueuse liqueur, dit que le vent ne deviendrait pas bon, qu'on eût donné le fouet à un mousse ; chacun y souscrit, et ce qui fut dit, fut fait. Sans tirer au sort, comme de coutume, en pareille occasion, un de ces malheureux mousses qui avait pris

quelque chose à un matelot, fut choisi pour victime, et fouetté un peu plus sévèrement qu'il ne l'aurait été, s'il n'y avait eu rien contre lui. On lui mit bas sa culotte goudronnée, et on le lia sur le bâton de la pompe qui lui servait de chevalet. Ayant le derrière à l'air, le pilote lui fit sentir les coups d'un martinet garni de plusieurs cordes toutes neuves, et plein de nœuds. Aussitôt il cria comme un aigle, demandant pardon, grâce et miséricorde de tout son cœur. Crie tant que tu voudras, encore plus fort, lui répondit le fesseur frappant à tours de bras, ce n'est pas là ce qu'il faut que tu dises, il faut crier : nord-est, bon vent pour le navire. Comme pilote, il devait s'intéresser au vent plus qu'un autre ; alors le pauvre patient cria de toute sa force : nord-est, sans connaître peut-être encore les vents. Dans le même moment, on le quitta, et on le laissa aller frotter son derrière tant qu'il voulut. Venons au fait, le croira qui voudra, je ne m'arrête point à ces sortes de fadaïses ; mais le vent que l'on souhaitait se déclara bientôt, et nous en fûmes plus réjouis que s'il était venu autrement.

Souvent le mal d'autrui pour d'autres n'est qu'un jeu,

On est ainsi fait dans le monde ;

Mais qu'y gagnâmes nous ? je connus que sur l'onde,

On fit bien du chemin et l'on avança peu.

Il en est de la mer ainsi que de la terre,

Elle a ses monts, elle a ses vaux,

Quand les vents soulèvent les eaux

Dans le vaste sein qui l'enserre,

On y monte, et l'on y descend
De hautes montagnes flottantes,
Et le cours inégal des vagues ondoyantes,
Ne portent que par bonds à l'endroit où l'on tend.
Si le chemin qu'on fait sur la liquide plaine,
Se faisait en pays uni,
On le verrait bientôt fini,
Et l'on n'aurait pas tant de peine.
Je regardais ces monts comme de hautes tours
Où l'on monte par des détours;
Au sommet on ne peut se rendre,
Qu'on ne fasse beaucoup de pas,
On n'en fait pas moins pour descendre,
Et l'on ne se trouve qu'au bas.

Nous voguâmes de la sorte pendant deux jours,
Le meilleur vent que nous pouvions désirer, nous
faisant bien du mal pour être trop gros; telle était
la rigueur de notre sort; mais la mer en devenant
moins haute et moins forte, s'aplanit, et rendit enfin
son cours assez égal.

Notre navire alors d'une vitesse extrême,
Fendait les ondes sans effort,
Les vents avec les flots nous paraissaient d'accord,
Et les tritons, Neptune même,
Nous semblaient de concert nous conduire à bon port.
Après les mortelles alarmes
Que cause une mer en courroux,
Quel plaisir était-ce pour nous
De n'y trouver plus que des charmes !
Nos jours n'étaient point menacés
D'une fin subite et terrible,
Et dans un état si paisible,
Nous ne songions plus guère à nos périls passés.
Pour moi, je me flattais de la douce espérance
De voir en peu de jours la pêche du Grand Banc,
Et de faire bientôt, en la Nouvelle-France,
Quelques onces de meilleur sang.

Tout fait plaisir dans une pareille attente. En ce temps-là, un hirondelle de terre vint se poser sur le bord du navire, et je crus que cet oiseau venait nous annoncer l'heureuse et agréable nouvelle que nous n'en étions pas loin. Pour être plus certain, le soleil ne fournit pas deux fois sa carrière, que l'on jeta la sonde, croyant que l'on trouverait le banc Jacquet ; mais il arriva le contraire, on le chercha en vain ; l'erreur n'est que trop commune sur ce perfide et inconstant élément. Nous approchions cependant toujours du Grand Banc si renommé : Pêche de la morue. Après ces trois jours de navigation nous crûmes qu'il était à portée ; on jeta la sonde, mais avec aussi peu de succès qu'auparavant.

De cet abîme impénétrable
À la sonde comme à nos yeux,
Si nous eussions tiré du sable,
Nous aurions été trop joyeux.

Il fallut prendre patience dans l'espérance d'être plus chanceux le lendemain ; mais on resonda encore aussi vainement que la première fois, on ne trouva que de l'eau ; et ce qui marquait mieux notre mauvaise fortune, ce fut que le sondeur cria terre en tenant le cordeau de la sonde.

Alors nous fîmes mille cris,
Pour en marquer notre allégresse,
Mais elle se tourna promptement en tristesse,
Le pauvre homme s'était mépris.
Quand il vit la sonde sans preuve
De ce qu'il avait avancé,
Et qu'il ne crût plus être un banc de Terre-Neuve,
Il parut tout honteux de l'avoir annoncé.

Il crut cependant avoir pris justement ses mesures ; que pouvais-je penser alors ? Si je n'avais pas eu des pilotes habiles et expérimentés, je n'aurais point douté que nous n'eussions mal pris la route, et que nous errions sur les mers. Pour nous chagriner encore davantage, un vent contraire vint nous faire sentir sa fureur.

Il nous poussa bien loin pendant toute la nuit,
Il fallut mettre bas les voiles,
Jusqu'à ce que l'astre qui luit,
Se montrât après les étoiles.

Mais le jour ne fut pas plus favorable pour nous. Un grand calme succéda à la tempête, qui ne nous permettait pas de bouger de place.

Il ne fut cependant jamais de mouvement
Plus grand, plus fâcheux que le nôtre,
Notre vaisseau sans cesse alternativement
Roulait d'un côté puis de l'autre.
Tout se brisait, jamais je ne vis tel fracas,
Chaque pièce était dispersée,
Ma cave alors fut renversée,
Mais la liqueur ne le fut pas.

C'eut été de quoi mettre le comble au malheur. Quel triste ennui n'était-ce point pour nous de voir qu'après un temps rude, nous ne souffrions pas moins d'un doux ! Mais ce ne fut pas là tout ; dans le temps que nous attendions un bon vent, il en vint un des plus mauvais.

Un tel récit me désespère,
Quoi ! toujours les mêmes chansons !
C'est avoir en trop de façons
Toujours le même thème à faire.

Ma muse, nous devons nous taire,
Toujours parler des mêmes faits
Sans y parler de nouveaux traits,
Tel récit n'intéresse guère ;
Mais j'ai de mon voyage entrepris le journal,
Il faut l'achever bien ou mal.
Si j'étais maître de la scène,
On y verrait plus de variété,
Tout en serait mieux écouté,
Et j'aurais eu bien moins de peine.

Pendant deux jours ce vent contraire, accompagné
d'une grande pluie, exerça contre nous toute sa rage.

Dans ce navire vacillant,
Qui vers l'abîme toujours penche,
Ne voir entre la vie et la mort qu'une planche,
Entendre dire au matelot tremblant,
Qu'on est comme l'oiseau tourmenté sur la branche,
Tout cela n'est point régalant.
Voilà pourtant de quelle sorte
Nous nous trouvions le plus souvent,
En butte à la fureur du vent,
Sans lui pouvoir fermer la porte.
Il n'est point de plus triste sort,
Dans de si grands dangers malheureux qui s'engage,
Sans cesse menacé d'un funeste naufrage,
On meurt de mille peurs sans mourir d'une mort.

Tout va mal quand la mer est bien agitée ; on ne
saurait mettre la marmite, tout se répand, et rien ne
peut cuire, il faut que l'on se contente du biscuit.
Ce n'était pas ma plus grande peine, mon cœur se
soulevait sur tout ce qui se présentait sur la table.
Chacun mettait ses mains au plat sans les laver,
quoique l'eau ne manquât pas, en disant que c'étaient
des humains les plus naturelles fourchettes.

Ce beau rébus ne me ragoutait pas
Et je faisais toujours de fort mauvais repas.
J'avais surtout horreur de la gamelle ;
Quelle malpropreté de linge ou de vaisselle !
Jamais on n'écourait les plats
Qu'on entourait d'un torchon gras,
Pour en empêcher la culbute ;
Le plaisir que j'avais, c'était de voir dix bras,
Ne pouvoir sur la table en garantir la chute.
Et porter sous la dent ce qu'ils prenaient à bas.
Mais n'en disons pas d'avantage,
Nous ferions mal au cœur à qui lira ces vers,
S'ils sont préservés du naufrage,
Que l'on doit craindre sur les mers,

Le vent devint un peu moins contraire, et on reprit route comme on put ; ce ne fut pas sans peine, et trois jours y furent employés, sans que cela nous servit beaucoup. Nous ne pûmes y demeurer, le vent et le calme tour à tour nous désespéraient. Ce que l'un nous donnait pendant la nuit, l'autre nous l'ôtait pendant le jour, ce n'était pas pour avancer.

Dans ce temps-là il nous survint un accident nouveau des plus à craindre. Notre navire faisait à moins d'une heure à peu près deux pieds d'eau, c'était pour nous faire abîmer bien vite. On fut d'autant plus surpris de cet inconvénient, que jusque-là le navire n'avait pas du tout pris d'eau.

On courut à la pompe, et sans aucun relâche,
On fit pour la tirer d'inutiles efforts,
C'était des matelots alors la seule tâche,
Mais il en rentrait plus qu'ils n'en mettaient dehors.

Nous fûmes tous saisis de crainte et d'épouvante,
On serait alarmé pour moins,
Il fallut prendre d'autres soins
Dans une occasion si triste et si pressante.
Alors le capitaine, homme juste et prudent,
Sachant combien tant d'eau pouvait être fatale,
Descendit dans le fond de cale,
Pour voir d'où provenait ce terrible accident,
Mais en vain il prêta l'oreille pour entendre
De cette eau le gargouillement ;
Cependant elle entraînait toujours abondamment,
La pompe ne pouvait tout rendre.
Voyant qu'au fond de cale, il la cherchait en vain,
Il entra dans la voûte au pain,
Et sitôt qu'il y fût, il en connut la source.
Nous aurions péri sans ressource,
Ou par les flots ou par la faim.

Dans une telle extrémité, chacun est pour son compte, et la plus prompte issue est la meilleure. On fit venir aussitôt le charpentier, très habile homme de sa vocation. Il vit le mal, et dès qu'il l'eut bien connu, il promit le remède. Nous ne périrons pas par là, dit-il, l'espoir qu'il en donna remit un peu mon esprit fort alarmé. Comme il n'y avait point de temps à perdre, il attacha promptement un échafaud flottant au droit de la soute où était le désordre, et s'étant fait descendre en chemise et en calçon sur l'eau, il vit une planche disjointe et dont les clous avaient été arrachés par un coup de mer. Ils tenaient encore à la planche, il les recogna comme il put, et garnit de filasse et de suif l'ouverture qui avait bien deux pieds de long. Ce n'était pas assez, il fallut faire une plaque de plomb pour mieux assurer son ouvrage. Pendant qu'on la figurait de

la manière qu'il l'avait demandée, on fit mettre le navire à la bande, c'est-à-dire sur le côté, afin de la mieux appliquer. Quand elle fut préparée, on la lui donna au bout d'une corde. Mais il ne put jamais venir à bout de la clouer seul. Quand il croyait frapper sur un clou, une vague lui faisait manquer son coup, et passait souvent par dessus lui. Voyant qu'il souffrait beaucoup, et qu'il ne pouvait pas longtemps résister à tant de fatigue, quoiqu'il bût bien de l'eau-de-vie pour lui donner du cœur, on fit descendre un matelot avec lui pour lui aider. Quand il en fut secondé, le travail allait mieux, et en deux heures de temps le désordre fut réparé. Cet accident nous arriva le vingt-cinquième jour de septembre, je n'en perdrai jamais le souvenir.

Ce malheur ne fut pas sans un grand bien pour nous,

Par le plus grand bonheur du monde,

Un grand calme régnait sur l'onde,

Sans cela nous périssions tous.

La source de l'eau fut tarie,

Le navire n'en faisait plus,

Celle qu'il renfermait retourna dans son flux.

Et nous croyions jouir d'une nouvelle vie.

Enfin en quatre jours nous fûmes sur le banc,

Après une fatigue extrême,

Et de bon cœur je payai mon baptême

D'une pièce de métal blanc.

Ceux de l'équipage qui n'avaient jamais passé par là, n'en furent pas quittes de la sorte : On en excepte personne ; c'est une coutume établie parmi les matelots, et on fait jurer à tous ceux qu'on baptise de ne jamais manquer de baptiser eux-mêmes ceux qui

ne l'auraient pas été, quand ils se trouveront avec eux aux passages, où cette cérémonie doit être observée, et qu'on leur marque pour cet effet. Il faut en rapporter ici la formalité, du moins comme je l'ai vue : On place une cuve pleine d'eau au milieu du pont ; trois ou quatre matelots prennent celui qui doit être baptisé par les jambes et par les bras, et lui trempent le derrière par plusieurs fois dans la cuve ; enfin ils le laissent malicieusement dedans les pieds en haut, et pendant qu'il se tourne et fait des efforts pour s'en retirer, d'autres matelots lui jettent encore cinq ou six sceaux d'eau sur le corps, et cette cérémonie finit par de grands éclats de rire.

Un pot de distillé breuvage
Do né dans cette occasion
A tous les gens de l'équipage,
Sauve de cette aspersion
Ceux qui font leur apprentissage.

La première observation que je fis sur le grand banc, fut de voir que l'eau y était plus blanche que partout ailleurs dans la mer. Le sable que l'on en tira au bout de la sonde, était blanc comme du sel, et mélangé d'un broyé coquillage. Les lignes étaient toutes préparées pour pêcher en passant, mais ont les mit vainement en usage.

La morue en ce lieu commune
Ne mordait point à l'hameçon ;
Nous crûmes que notre infortune
Nous priverait encor de ce poisson.

La nuit nous fit remettre la pêche au lendemain matin ; mais notre étoile toujours maligne, ne nous fit pas trouver meilleure chance.

Sans être rebutés de pareilles disgrâces,
Dans le milieu du jour on pêcha de nouveau,
Et l'on prit tant de ces poissons voraces,
Qu'on en couvrit tout le pont du vaisseau.

On en prit bon nombre d'autres d'une espèce différente que les matelots appellent des flétans. C'est un poisson de la forme d'une plie, gris par dessus le dos, et blanc sous le ventre comme elle ; mais d'ailleurs la différence est grande ; il a quatre à cinq pieds de longueur, deux ou trois de largeur, et un d'épaisseur. La ligne ne pouvait pas le tirer jusque dans le navire, sans rompre son ain. Quand on le voyait à une brasse dans l'eau, on s'armait de gaffes pour l'accrocher sitôt qu'il était à la surface, et c'était tout ce que ces deux hommes pouvaient faire, que de le tirer jusque sur le pont.

Ce poisson a bien fait de se mettre en pleine eau,
Il est d'une grande dépense,
Une morue entière dans sa panse,
N'est pour lui qu'un petit morceau,
On le vit pour plus d'une avec trop d'évidence.

La tête en est grasse, douillette et très excellente ; on tire un suc des os qui surpasse la délicatesse de la plus fine moëlle. Les yeux qui sont aussi gros que le poing, sont encore admirables, et les bords des côtés que les pêcheurs appellent ralingues ne sont pas moins délicieux.

S'il était pris par les Dieppois,
Et qu'on pût, à Paris, le voir dans sa cuisine,
On s'en lécherait bien les doigts,
Les bourgeois auraient bien la mine
De n'en tâter qu'après nos rois ;
Mais ce n'est pas pour eux que le ciel le désigne,
C'est pour les matelots, et dans des plats de bois.

Ils n'en mangent que les endroits que j'ai marqués. Ils rejettent le corps dans la mer comme trop massif, pour engraisser la morue. Il est bien juste qu'elle le mange après sa mort, puisqu'étant vivant, il la court sans cesse, l'attrape et l'avale tout entière, sans la mâcher. Il n'est point de poisson plus gourmand. Nous ne la voulions pas si fraîche, on la salait un peu, et on la gardait un jour ou deux, elle en était meilleure, quoique ne laissant pas d'être très-bonne sans avoir pris sel ; mais il en fallait bien manger à toutes sauces : nous en prenions assez pour cela, bien que nous ne pêchassions qu'en chemin faisant, et par reprises.

Je croyais sur le Banc voir cent vaisseaux divers
Former une ville flottante,
Et déclarer la guerre aux habitants des mers,
J'en vis seulement six répondre à mon attente ;
Mais je vis par milliers des habitants des airs
De mainte espèce différente.

Les plus communs sont des fauquets, ains nommés par les Normands. On en voit quelque fois des milliers ensemble. Ils sont plus gros que des pigeons, ont le bec crochu comme des perroquets, le dos gris, le ventre blanc. D'autres les appellent

happe-foie : ce nom leur convient mieux, car lorsqu'on jette en pêchant celui de la morue à la mer, il faut voir avec quelle fureur ils se jettent dessus : ils y sont si acharnés, qu'ils viennent à l'envi l'un de l'autre tout contre le navire, pour le prendre à mesure qu'on le jette. Ils y sont quelque fois attrapés, et la manière dont on se sert pour cela est assez plaisante : au bout d'une perche, on attache un cerceau, autour duquel est lié un petit filet en façon de poche, on le jette sur eux, et comme la mer en est couverte, il en demeure souvent quelqu'un dedans.

Voici de quoi surprendre : étant tirés de l'onde
Et sur le pont du navire étendus,
Ils font pour en sortir des efforts surperflus,
Quoiqu'ils volent le mieux du monde.

Il faut apparemment, que de leur nature, ils aient le pied à l'eau, et que les vagues les élèvent assez pour être soutenus de la quantité d'air qu'il leur faut pour le vol. C'est une matière à occuper les physiciens.

Je vis d'autres oiseaux qu'on appelle des poules, et auxquelles on donne encore le nom de palourdes ; peut-être parcequ'elles sont fort pesantes au vol. Elles sont bien plus grosses que les autres, mais en moindre quantité. Leur couleur est d'un brun foncé ; elles courent aussi le foie avec beaucoup d'ardeur.

Des rayons argentés bien rangés sur leurs ailes,
Et qui marquaient quelque beauté,
Firent naître chez moi la curiosité
De les voir de plus près, et de tirer sur elles.

D'un côté je me satisfais,
Et cela fut fait assez vite,
J'en fis culbuter six en six coups tout de suite,
Mais ce fut tout ce que je vis.

Je les faisais tomber trop loin du navire, et il n'avait pas l'honnêteté d'attendre. En vain les matelots s'empressaient de les accrocher avec des gaffes, elles échappaient toujours.

Chagrin des malheurs de ma chasse,
Où j'avais fait des coups si beaux,
Je remis mon fusil en place,
Et laissai vivre les oiseaux.

On m'avait fait peur des abords du Grand Banc, et je croyais y trouver la mer terrible, par les mouvements que je m'imaginai que ses ondes devaient faire pour monter et descendre cette montagne cachée sous les eaux, qui passent par dessus ; mais elle était pacifique, et nous mîmes cependant trois jours à traverser cet endroit-là. Quand nous fûmes assez loin du Grand Banc, on y jeta la sonde plusieurs fois pour voir si on trouverait la terre, ce qui se rencontra, et on remarqua qu'elle était tantôt plus élevée et tantôt plus profonde. Aux endroits les plus creux on trouvait de petites pierres rondes comme des noisettes, et aux moins profonds un gravier sablonneux.

Avant que de quitter ce séjour des morues
Des lignes par plaisir furent encor tendues,
A quatre-vingt brasses d'avant.
On en prit cinq ou six d'une grandeur extrême,
Et plus grosses qu'auparavant.
Le terroir était bon pour les nourrir de même.

Les pêcheurs fatigués ne les y cherchent pas,
Ce serait un profit de les prendre si belles ;
Mais on ressentirait des peines trop cruelles
A les tirer d'un lieu si bas,
Il faudrait avoir de bons bras,
Et des forces toujours nouvelles.

Deux jours après, on voulut encore sonder, mais en vain, on ne trouva plus fond. Il s'éleva des brumes si épaisses, qu'on ne se voyait pas sur le navire, et nous les eûmes pendant trois jours.

Le soleil les chassa par sa vive clarté,
Et nous vîmes bientôt sur un bord écarté
Les sauvages côteaux de la Nouvelle-France.
Le *Te Deum* à l'instant fut chanté,
Pour en marquer notre réjouissance.
C'était un spectacle nouveau
Qui dissipait notre tristesse ;
Quoique des matelots le chant ne fut pas beau
Je n'entendis jamais avec plus d'allégresse
Ni l'illustre Rochois, ni la belle Moreau.

Nous n'eûmes que de loin une vue si agréable, et deux jours après, il fallut déchanter. Un vent des plus impétueux nous éloigna beaucoup, et agita terriblement la mer. Quoique ce vent nous fit assez de peine, je ne veux pas cependant m'en plaindre ; il nous en aurait fait bien davantage, s'il avait chassé notre navire vers la côte.

Nous étions encor loin du port
Qui devait nous servir d'asile,
Mais j'aurais bien voulu voguer le long du bord,
Et voir si ce terrain est désert ou fertile,
Pour en faire ici mon rapport.

Le vent, qui nous avait si éloignés de la terre, fut suivi, le lendemain, d'un autre qui nous permit de nous en rapprocher, et nous vîmes de loin dix bâtiments anglais occupés, le long de cette rive, à pêcher.

Le calme sur le soir nous fit faire de même,
• Et nous vîmes que le poisson,
Qu'on cherche sur le Banc, mordait à l'hameçon,
Avec une fureur extrême.

Nous aurions pu en couvrir le pont en peu de temps, et sans nous fatiguer. La mer n'ayant pas, en ce lieu-là, beaucoup de profondeur. C'était vis-à-vis le port de Stc. Hélène, nous l'apprîmes, la nuit, par un bâtiment anglais que la lune nous fit découvrir. Quand le jour fut venu, on vit un fort grand pays de bois, et on courut le long du rivage jusqu'à midi. Nous allions bien ; mais un vent capable d'intimider les plus hardis navigateurs, nous força de chercher un bon mouillage, et de nous mettre à l'abri de ses coups.

D'ailleurs le bois et l'eau commencèrent à nous manquer, on mettait pour huit jours la marmite ; fortes raisons pour relâcher, trop de maux tout à la fois menaçant notre vie. Nous fûmes tout au hasard nous jeter à Chibouëtou, dans la carte, Bayesenne, sur la côte de l'Acadie, où nous trouvâmes bientôt les secours dont nous avions besoin.

Ce havre est de grande étendue,
La nature elle-même y forme un beau bassin,
Et l'on voit tout autour, le verdoyant sapin
Faire un effet agréable à la vue.

Nous vîmes sur les bords une habitation
Pour faire sécher la morue,
D'une telle construction,
Qu'elle pourrait bien être à Mansard inconnue.

Elle était longue comme la moitié du mail de Paris, et aussi large, bâtie sur une belle grève le long de la rivière, à telle distance que l'eau pût passer par dessous, quand la mer est dans son plein, et entraîner ce que l'on jette d'inutile de la morue. Qu'on s'imagine voir un pont de bois, bâti sur terre, avec de gros arbres fichés bien avant du côté de l'eau ; sur leurs extrémités d'autres pièces de bois de travers bien emboîtées ; qu'on se représente le même ouvrage moins haut du côté de la terre, parce qu'elle était en talus, et sur tout cela de jeunes sapins assez long pour porter sur les deux côtés, pareillement arrangés l'un contre l'autre, et bien cloués par les deux bouts sur les pièces de bois qui les soutiennent, et on saura ce que c'est que cette machine que les pêcheurs appellent un *dégras*. On étend la morue dessus bien ouverte pendant l'été, la tournant et retournant sans cesse pour la faire sécher, et la rendre telle qu'elle doit être, et qu'on la voit en mille lieux du monde, où elle se porte aisément. Cette habitation était sans habitants ; elle avait été faite avant la dernière guerre, par des pêcheurs français, qui s'étaient établis là, pour une compagnie qui n'y fit pas son compte.

Sitôt qu'on eut mouillé, je me fis mettre à terre,
Plancher que j'attendais depuis un si long temps.
Des outardes, des cormorans
M'inspirent le désir de leur faire la guerre.

Mais en vain je courais dessus,
Ils me fuyaient encore plus vite,
Ou bien, ils se cachaient dans le sein d'Amphitrite.
Tous mes pas étaient superflus.
Je m'animai sur le rivage
A tirer du petit gibier.
Un pareil bruit dans ce quartier
Etonna le peuple sauvage.
C'était, sans le savoir, un peu me hasarder
Car, en faisant ma caravane,
Je passai près d'une cabane
D'où cette nation eût pu me canarder.

Les sauvages n'ont pas l'âme aussi cruelle. Nos matelots allant, sur le soir, à une fontaine pour faire de l'eau, rencontrèrent deux de ces gens-là d'un caractère fort doux. Ils avaient cependant leur hache et leur fusil pour armes. Je les avais sans doute alarmés, et ils craignaient d'être surpris ; c'est pourquoi ils s'étaient mis en état de défense. Qui n'aurait pas fait comme eux dans une telle conjoncture ? Ils se tinrent devant nos gens en bonne et résolue contenance. Mais sitôt qu'ils firent connaître qu'ils étaient français, les sauvages mirent aussitôt les armes bas.

Ils voulurent par là, je crois, faire comprendre
Qu'à notre grand monarque ils étaient tous soumis.
Ils se parlèrent sans s'entendre,
Et se quittèrent bons amis.

Trois de leurs principaux vinrent le lendemain,
de grand matin, nous rendre visite, dans un peti

canot d'écorce ; le compliment fut court, et cependant je n'y pus répondre un mot.

Mais je leur fis si bon visage,
Qu'ils en parurent tous contents ;
Ce n'est pas être si sauvage
De visiter ainsi les gens.

Pour les régaler de quelque chose de meilleur, ce qu'ils venaient peut-être chercher, je les fis bien déjeuner en viande et en poisson. Ils croquaient le biscuit du meilleur appétit du monde, et buvaient l'eau-de-vie avec un grand délice, moins sobrement que nous ; ils en sont altérés, et je crois qu'ils auraient bien vidé ma cave sans être souls. Je remarquai en eux une action qui m'édifia beaucoup : c'est qu'en se mettant à table, ils firent dévotement leur prière et le signe de la croix, et en sortant, ils rendirent grâces avec la même piété.

Ils portaient tous un chapelet,
En manière de scapulaire,
Avec un petit reliquaire,
Cousu dans un morceau de drap ou de droguet.
Ils avaient reçu le baptême,
Leur péché d'origine avait été lavé
Par un prêtre d'un zèle extrême,
Que la mort, depuis peu, leur avait enlevé.
Par un signe, ils firent comprendre,
Qu'ils l'avaient enterré dans un bois d'alentour.
Je voulus, dès le même jour,
Par curiosité m'y rendre.
Je n'y fus pas sitôt que je vis son tombeau ;
Il était fait de pieux couverts d'écorce d'arbre,
Voûté, plus long que rond en forme de berceau.

Le corps était couvert au lieu de quelque marbre,
De cailloux proprement arrangés au niveau.
Enfin, les plus contents du monde,
Ils sortirent de notre bord,
Et pour nous témoigner leur joie et leur transport,
Ils tirèrent un coup qui retentit sur l'onde.
C'est peu, dira quelqu'un, il fallait trois saluts,
Ils n'avaient qu'un fusil, pouvaient-ils faire plus.

Je leur avait donné de la munition pour m'attraper du gibier, et ils m'en auraient apporté sans doute, mais le vent s'étant rendu favorable la nuit suivante, pour sortir de ce hâvre, où nous avions pris tout ce qu'il nous fallait, nous appareillâmes dès le matin, pour continuer notre route. Nous crûmes, le long de la côte, que ce bon vent nous conduirait jusqu'où nous voulions aller ; mais, après nous avoir portés jusqu'à la porte, un autre vent nous empêcha d'entrer.

Les vents sont des démons empressés à mal faire,
Pour tyranniser chacun à son tour,
Le meilleur à quelqu'un ne fait jamais de bien
Que pour être à d'autres contraire.
Quel portier ! je ne puis m'en taire,
Quel maudit portier de malheur !
Un Suisse avec sa hallebarde,
Ne ferait pas si bonne garde,
A la porte d'un grand seigneur ;

On pourrait le gagner et le rendre traitable
Pour or, ou pour argent ; mais lui, pas pour le diable.

Celui qui vint, si mal à propos, s'opposer à notre entrée dans le port, nous jeta bien loin sur les bords

de Menane ou de l'isle Gravée. Il nous sembla qu'il voulût pendant trois jours nous balotter autour de ce rivage ; mais enfin, après nous avoir donné tant d'exercice, il nous permit d'aller mouiller au Port Royal, lieu de notre destination, et où nous fûmes cinquante-quatre jours à nous rendre.

Je reconnus, des bords de l'onde,
Que ce port n'était pas le mieux nommé du monde ;
Je fus pourtant ravi de me trouver dedans,
Loin, à l'abri de tous les vents,
Les huniers hauts, avec audace,
Nous nous approchions de la place,
Si je puis lui donner ce nom,
Quand par des cris aigus qui sortaient d'un dragon,
On nous fit l'horrible menace
De nous couler à fond par des coups de canon.

Ce dragon était un navire du roi, qui avait apporté de Rochefort les provisions de guerre et de bouche nécessaires à Plaisance, et au fort de la rivière St Jean. Mais pendant qu'il nous menaçait, il avait plus de peur que nous. Les officiers et les matelots se mirent tous sous les armes, et voici pourquoi : ils avaient appris par quelques Sauvages qu'un forban allait et venait sur la côte, et que s'ils ne prenaient pas garde à eux, il pourrait bien leur jouer un tour.

Cet avis était salutaire,
Ils craignaient plus ses coups que ceux d'un vent contraire
Et quand ce que l'on craint cause une grande peur
On croit toujours le voir, rien n'est plus ordinaire.
Ils nous firent le deshonneur
De nous prendre pour un corsaire.

S'ils avaient pu pointer les canons contre notre navire, ils nous auraient fort maltraités ; dans leur terreur panique, ils auraient sans doute fait carnage, et nous auraient peut-être fait abîmer sous leurs coups.

Pour alarmer comme eux tout le pays sauvage,
Et pour en appeler le peuple à leur besoin,
Sitôt qu'ils nous virent de loin,
Leur foudroyant canon étonna le rivage.
Ils tirèrent trois coups à charge de boulet.
Le dernier seulement de nous se fit entendre,
Etant à la portée au p'us du pistolet.
Ils auraient mis notre navire en cendre.
J'avais pensé périr avant que d'y monter,
Le ciel, le juste ciel voulut bien m'en défendre.
Il me fit encore éviter
Un si funeste sort, avant que d'en descendre.

Pendant qu'ils craignaient de la sorte, il fallut cependant mouiller un peu audessus d'eux, et notre capitaine fit mettre la chaloupe à l'eau, pour aller à leur bord calmer dans leurs cœurs, une crainte si vaine. Sa présence les eut bientôt rassurés, et ils ne se battirent qu'à coup de verre. Pendant ce temps-là, les habitants avaient portés dans les bois, à leurs cachettes, leurs meilleurs effets.

Quand nous fûmes descendus à terre, et qu'ils sûrent que nous étions de leurs amis, nous vîmes les charettes revenir toutes chargées. Je considérai la situation du lieu, qui me parut assez belle. Le terrain du Port Royal peut avoir une demi-lieue de

long, et presque autant de large. Les maisons qui sont situées dessus, et assez loin les unes des autres, ne sont que des chanvières fort mal bousillées, avec des cheminées d'argile. Ce spectacle ne me plaisait point du tout, et je me disais dans mes réflexions poétiques :

Dans quel pays sauvage, O ciel, suis-Je venu !
Rien ne s'offre à nos yeux que des bois, des rivières.

Des mesures et des chanvières.

De l'état de ces lieux, j'étais mieux prévenu.

Comment y faire résidence ?

Quelle image de pauvreté !

Je suis déjà bien soulé de la Nouvelle-France

Avant que d'en avoir goûté,

Que j'y vais faire pénitence,

De la vieille que j'ai quitté !

Deux commis, qui devaient y rester avec moi, pensaient de même. Je demandai l'église que je ne pouvais reconnaître, n'étant pas autrement bâtie que les autres maisons, et que j'aurais plutôt prise pour une grange, que pour un temple du vrai Dieu. Comme j'y allais, pour le remercier de la grâce qu'il m'avait faite, d'être arrivé heureusement, j'aperçus monsieur le curé, qui venait au-devant de moi. Nous nous fîmes des compliments réciproques, ensuite de quoi il me conduisit à l'église, et me fit l'honneur de me présenter de l'eau bénite.

Je fis ma prière, et après cela, M. le curé me fit entrer dans sa chambre mal meublée, qui est au bout de l'église, y attenant contre l'ordre des presbytères.

Il me régala de plusieurs sortes de pommes que je trouvais fort bonnes, quoique sauvages. C'est un fort honnête homme, qui a beaucoup de mérite et de zèle pour ses paroissiens, et qui fait dans l'Acadie les fonctions de Grand-Vicaire de Monseigneur l'Evêque de Québec. Il m'accompagna pour voir une maison que je louai. Elle avait servi auparavant d'église ; c'était la plus grande du lieu. Elle était composée de trois pièces en bas, de greniers dessus, et d'une cave maçonnée sous la pièce du milieu. Je trouvais que je serais assez bien logé pour le pays. Je ne vins pour l'habiter que trois ou quatre jours après mon arrivée. Je me promenai, et considérai plus particulièrement ce qu'il y avait à voir dans ces lieux.

De quel côté qu'on puisse regarder,
Le terrain en est agréable,
L'entrée en est étroite et facile à garder,
On y pourrait construire une ville imprenable.
Sur un haut entouré de deux petits marais,
La place en serait fort jolie,
Et là chaque famille enfin mieux établie
Y pourrait trouver des attraits.
Dans ces marais le bœuf sait tirer la charrue,
Ils fournissent de blé les peuples de ces lieux,
Plus loin on voit d'une grande étendue,
Dont les arbres divers élevés jusqu'aux cieux,
Font partout douter à nos yeux,

S'ils sortent de la terre ou tombent de là. Deux rivières, dont ce terrain est presque environné, ne font pas un spectacle moins charmant à la vue. La première qu'on appelle du Dauphin est large

comme la Seine. Elle vient de sept à huit lieues au-dessus du Port Royal, et des deux côtés, il y a des habitations éloignées plus ou moins les unes des autres. Il y a, par endroits, d'assez belles prairies, le long de son cours. Au-dessous du Port Royal, il y a de même encore des habitations sur cette rivière et quelques cours aussi bien plantés de pommiers qu'en Normandie, avec cette différence que ces arbres ne sont pas greffés. Ces habitations vont presque jusqu'à une isle qu'on appelle l'Isle aux Chèvres, et qui est distante d'une lieue du Port Royal. Au-dessous de cette isle, la rivière forme le bassin qui va jusqu'à la mer. Il a environ deux lieues de long, et une de large. Il est parfaitement beau, et l'on trouve partout bon mouillage. Deux redoutes à chaque côté du passage, en pourraient défendre l'entrée, qui n'a pas plus de cinquante pas de large. L'autre rivière qu'on appelle du Moulin, et qui va se répandre dans celle que je viens de marquer, n'a pas plus d'une lieue de long, et est beaucoup plus étroite que l'autre. Il y a trois moulins dessus, un à blé, et deux à planches, avec trois ou quatre habitations. Le flux monte jusqu'au haut de celle-ci, et ne va pas si loin dans l'autre, à cause de sa longueur. Ce pays-là est assez fertile; il produit toutes sortes de légumes et assez de fruits, du blé suffisamment, et on y a chair et poisson, des volailles, et toute sorte de gibier; mais j'en parlerai plus amplement, quand je le connaîtrai mieux.

Je faisais assez bonne chère,
J'avais porté de bon vin de Bordeaux,
En le buvant je ne songeais plus guère
Aux dangers que j'avais encourus sur les eaux.
A terre on a bientôt oublié la misère
Que la mer cause en son trajet,
C'est une peine de le faire,
C'est un plaisir de l'avoir fait.

Lorsque je me trouvais dans un état si paisible, et que je croyais ne devoir plus craindre la fureur des vents, le plus terrible qui fut jamais, ne pouvant exercer sa cruauté sur nous, sembla vouloir se déchaîner avec plus de violence sur notre navire, dans le port. Il n'en fut jamais un si grand dans le pays, selon l'aveu trop véritable des plus vieux habitants. Il souffla avec tant d'impétuosité qu'il brisa les câbles du navire à l'ancre. Une barque qui y était attachée, et dans laquelle on avait déchargé toutes les marchandises dont j'avais la direction, pour les porter le lendemain au magasin, ne put pas soutenir le choc, elle fut renversée et coulée bas.

Quel triste accident ! quel dommage !
Des matelots presque noyés,
Qui s'étaient sauvés à la nage,
Viennent, encore tout effrayés,
M'annoncer ce fâcheux naufrage,
C'était au milieu de la nuit,
Je ne dormais pas dans mon lit,
Pendant un si grand vent, pouvais-je être tranquille ?
J'en entendis plutôt leur bruit
Et du sommeil alors j'abandonnai l'asile,

Je pris pour y courir le chemin le plus court ;
Mais que me servit de m'y rendre ?
Pour voir clair, il fallut attendre,
Que l'aurore m'ouvrît la barrière du jour.
Elle ne fut que tard mais que trop tôt ouverte
Pour un spectacle si fâcheux.
De la barque et des biens entassés dans son creux,
Dans le moment je crus la perte.
Il n'en parut qu'un bout et le mât à mes yeux.
Jamais tel accident ne survint en ces lieux.
Je descendis plus bas, et je vis sur la rive,
Des barriques et des ballots
Poussés et brisés par les flots ;
Je crus le reste à la dérive.
Quelle peine ! quel embarras
Dans un naufrage aussi funeste !
Pour sauver du débris le déplorable reste.
Quatre jours ne suffissent pas ;
Nous n'avions à basse marée
Que deux heures à ménager.
Ce n'était pas assez, dans un si grand danger.
Il eut au moins fallu d'un long jour la durée.
Ce fut un embarras nouveau,
Lorsque l'on fit sécher toutes les marchandises :
Il les fallut d'abord laver à la douce eau,
Les exposer à l'air par diverses reprises,
Et le temps pour cela ne fait jamais moins beau.
Sitôt qu'on les avait quelquefois étendues,
Il les fallait ôter Quels mouvements divers !
Quelle dépense jointe à tant de maux soufferts !
Combien en eut-on de perdues ?
Lorsque j'y pense, hélas ! moi-même je me perds.
L'ouragan sans pareil, l'échouement du navire,
De toute éternité nous étaient réservés.
Quel étrange malheur ! je ne puis trop le dire ;
Concevez-le, si vous pouvez,

Il est plus aisé qu'à décrire !
Il ne fallait plus qu'un forban,
Dont les pirates pleins de rage
Seraient venus, inspirés par satan,
Piller ce qu'on avait retiré du naufrage.
Que dis-je ? Peut-il être un si cruel destin !
Peut-être serions-nous mêlés dans le butin.
Mais sommes-nous exempts d'un sort si déplorable ?
Quand j'y pense, je sens un trouble épouvantable,
Et la plume en tremblant me tombe de la main.



RELATION
DES
MANIÈRES DES HABITANTS ET DES SAUVAGES
DE LA
NOUVELLE-FRANCE

SECONDE PARTIE

Après avoir décrit les divers mouvements de la mer et des vents, et tout ce qui m'arriva dans ma traversée de LaRocheUe au Port Royal de l'Acadie, il faut que je fasse maintenant le récit de tout ce que j'ai remarqué dans le pays.

Théagène l'attend, j'en ai fait la promesse,
Si je ne lui dis rien, dans l'ardeur qui me presse,
Qui puisse contenter sa curiosité,
Son cœur n'a pas moins de bonté
Que son esprit a de délicatesse.

Disons d'abord que trois seules habitations sont le partage d'un si grand pays, et que les habitants de ces lieux-là ont les mêmes occupations. Le Port Royal est la première, et je n'ai rien à ajouter au

plan que j'en ai fait. La seconde, sont les Mines et Beaubassin. La troisième : je n'ai point été à ces deux dernières, et ainsi je n'en ferai point la description, je sais seulement que les Mines fournissent plus de bled que tout le reste du pays, par le dessèchement qu'on a fait de ses marais, qui sont assez étendus, et que les habitants du Port Royal y ont établi leurs enfants dans les concessions qu'ils y ont achetées pour peupler le pays, et le rendre fécond, ils réussissent en tout cela fort bien. A l'égard de Beaubassin, qu'on nomme ainsi par sa situation, c'est l'habitation la moins peuplée, et qui produit aussi le moins. Le climat de tous ces lieux est égal à celui de la France, c'est presque le même degré, l'été y est aussi chaud, mais l'hiver y est plus froid ; il y neige presque toujours dans cette saison, et les vents qui soufflent, sont si froids, qu'ils gèlent le visage ; on n'ose sortir pendant ces soudrilles, c'est le nom que les habitants donnent au temps, quand il neige et vente beaucoup, tout à la fois. Si les neiges y fondaient comme en France par des dégels, il n'y ferait pas plus froid ; mais elles durent sept ou huit mois sur la terre, et particulièrement dans les bois, et c'est ce qui en rend l'air si glacial.

De ce séjour les habitants,
Où chacun pour vivre travaille,
Ne laissent pas d'être contents,
On ne leur parle point ni d'impôts ni de taille,
Ils ne payent quoique ce soit ;
Chacun sous un rustique toit

Vide en repos sa huche et sa futaile,
Et se chauffe bien en temps froid,
Sans acheter le bois denier ni maille :
Où trouve-t-on des biens si doux ?
Ce pays pourrait être un pays de Coengne ;
S'il avait seulement un côteau de champagne,
Il serait le meilleur de tout.

Mais on n'y fait que de la bière avec des sommités de sapin, dont on fait une sorte de décoction qu'on entonne dans une barrique, où il y a du levain et de la mélasse, qui est une espèce de sirop de sucre de couleur de raisine. Tout cela fermente ensemble pendant deux ou trois jours ; quand la fermentation est passée, les matières se rassoient, et l'on boit la liqueur claire, qui n'est pas mauvaise ; mais la plus ordinaire boisson est l'eau, et ceux qui ne boivent pas autre chose, ne laissent pas d'être vigoureux, et de résister au travail, parcequ'ils mangent beaucoup, et qu'il ne travaillent pas toujours.

L'oisiveté leur plaît, ils aiment le repos.
De mille soins fâcheux le pays les délivre,
N'étant chargés d'aucuns impôts,
Ils ne travaillent que pour vivre.
Ils prennent le temps comme il vient,
S'il est bon ils se réjouissent,
Et s'il est mauvais, ils pâtissent.
Chacun comme il peut se maintient :
Sans ambition, sans envie,
Ils attendent le fruit de leurs petits travaux,
Et l'aveugle fortune en les rendant égaux
Les exempte de jalousie.

Dans ce pays, les habitants
Se donnant au travail, peu de grandes fatigues,
Ont de leurs femmes maints enfants,
Car ils n'ont point d'autres intrigues.
De la vertu c'est le séjour ;
Elle est bien rare ailleurs dans le temps où nous sommes ;
Les femmes n'ont rien pour les hommes,
Si l'hymen ne permet l'amour.

Deux couples voisins ont eu de leur mariage, l'un
18 enfants, et l'autre 22.

Plus qu'ailleurs on s'y mésallie,
On ne regarde point à la condition,
Dans son transport on se marie,
Rien ne rebutte, tout est bon.
Le noble dans sa couche, ou plutôt sa cabane,
Pour étendre sa race admet la paysanne,
Et lorsque par un coup fatal,
La Parque vient couper le lien conjugal ;
Et que sans nul égard l'homme noble elle emporte,
La veuve moins sensible à la mort qu'à l'amour,
A son premier état faisant un prompt retour,
Reprend un mari de sa sorte.
Par cette nouvelle union
Elle perd le titre de dame,
Pour contenter sa passion,
C'est ainsi qu'en fait une femme.
C'est savoir le secret d'avoir pour héritiers
Des nobles et des roturiers.
On voit de même aussi par la foi conjugale
Une fille de qualité,
Plutôt que de rester vestale,
Avec un roturier perdre sa dignité ;
Malgré l'alliance inégale,
On veut avoir postérité.

Presque dans toutes les familles, on voit cinq et six enfants, et souvent beaucoup plus ; il faut voir comme la marmaille y fourmille ; et si l'on ne va point là, comme ailleurs en pèlerinage, pour en avoir, ils se suivent de près, et l'on dirait qu'ils sont presque tout d'un même âge.

Dans un pays qu'on va rarement secourir
Et qui souffre souvent la dernière misère,
On s'étonne de voir que le père et la mère
De leur petit travail en puissent tant nourrir.

Mais c'est la richesse du pays, quand ils sont en état de travailler, ce qu'ils font de bonne heure ; ils épargnent à leurs pères des journées d'hommes, qui coûtent-là vingt-cinq à trente sous, et cela va à une dépense qu'ils ne sauraient faire. Il en coûte beaucoup pour accommoder les terres qu'on veut cultiver : celles qu'ils appellent hautes, et qu'il faut défricher dans les bois, ne sont pas bonnes, le grain n'y lève pas bien, et quelque peine que l'on prenne, pour le faire venir par des engrais dont on n'a très-petit, on ny recueille presque rien, et on n'est quelquefois contraint de les abandonner. Il faut pour avoir des bleds, dessécher les marais que la mer en pleine marée inonde de ses eaux, et qu'ils appellent les terres basses ; celles-là son assez bonnes, mais quel travail ne faut-il pas faire pour les mettre en état d'être cultivées ? On n'arrête pas le cours de la mer aisément ; cependant les Acadiens en viennent à bout par de puissantes digues qu'ils appellent des

aboteaux, et voici comment ils font : ils plantent cinq ou six rangs de gros arbres tous entiers aux endroits par où la mer entre dans les marais, et entre chaque rang ils couchent d'autres arbres le long, les uns sur les autres, et garnissent tous les vides si bien avec de la terre glaise bien battue, que l'eau n'y saurait plus passer. Ils ajustent au milieu de ces ouvrages un esseau de manière qu'il permet, à la marée basse, à l'eau des marais de s'écouler par son impulsion, et défend à celle de la mer d'y entrer.

Un travail de cette nature qu'on ne fait qu'en certains temps que la mer ne monte pas si haut, coûte beaucoup à faire, et demande bien des journées : mais la moisson abondante qu'on en retire dès la seconde année, après que l'eau du ciel a lavé ces terres, dédommage des frais qu'on a faits. Comme elles appartiennent à plusieurs, ils y travaillent de concert : si ce n'était qu'à un particulier, il faudrait qu'il payât les autres, ou bien que dans d'autres travaux, il leur donnât autant de journées qu'on en aurait employé pour lui, et c'est comment ils s'accrochent ordinairement entre eux.

Faisons ici l'apologie

Des divers habitants de la vaste Acadie,

Ma muse, il faut s'en acquitter,

Et nous ne saurions trop vanter

Leur adresse et leur industrie.

Sans avoir appris de métiers,

Ils sont en tout bons ouvriers ;

Il n'est rien dont ils ne s'acquittent,

Cent besoins divers les excitent

A se donner ce qu'ils n'ont pas :
De leur laine, ils se font habits, bonnets et bas.
Ne se distinguant point par de nouvelles modes,
Ils portent toujours des capots,
Et se font des souliers, toujours plats et commodes,
De peaux de loups-marins et de peaux d'originaux.
De leur lin ils se font encore de la toile ;
Enfin leur nudité par leur travail se voile.
Quand l'esprit de l'invention
N'opère rien dans leur cervelle,
Avoir seulement un modèle,
Ils trouvent tout aisé pour l'exécution ;
C'est comme faire un vers à moi quand j'ai la rime :
Loin de les rebuter l'ouvrage les anime,
De mille différents ils sont venus à bout,
Je n'aurais jamais fait si je décrivais tout.

Pour prouver leurs talents, je vais dire seulement un ouvrage où j'eus quelque part. Ils n'avaient de leur vie vu construire ni barque, ni chaloupe, et cependant, dès qu'ils surent que j'avais envie de faire pêcher de la morue, pêche qui leur était inconnue jusques alors, ils en construisirent fort bien, et ils entreprirent avec succès de les conduire sur la mer. Enfin ils entreprirent tous la pêche, dans l'attente d'y faire du profit. Je leur donnais par là moyen de mieux gagner leur vie, et moi, je trouvais mon compte, à prendre leur poisson.

Sur la fin de l'hiver, ils se mirent à faire leurs chaloupes qui avaient bien vingt pieds de quilles, pour aller courir la mer, et tirer de son fonds de quoi établir mieux leur petite fortune, et, dès le printemps, on ne voyait partout sur la côte, que bâtimens occu-

pés à prendre et à apporter de la morue, à des magasins qui ne servaient de rien, et que je louais, pour leur faire encore plus de plaisir. Pour payer leur poisson, je leur avais donné d'avance tous leurs besoins, et c'était un bien qui se répandait sur toute la famille ; il était bien juste aussi qu'il y fut partagé, car le père, la mère et les enfants s'étaient engagés à cette pêche, dans laquelle ils trouvaient le moyen de s'acquitter de leurs dettes, et moi celui d'en être payé. Je vis, pendant le printemps et l'été, saler et mettre en pile, plus de trente milliers de poissons ; aussi me donna-t-on au Port Royal, par reconnaissance, le titre de père des pêcheurs : on y pêchait presque autant qu'à Plaisance, dans l'Ile de Terreneuve ; ce qu'il y avait de différence, c'est qu'on ne faisait pas sécher la morue, et qu'on la mettait en vert, ce qu'on n'avait pas encore vu dans ce pays-là. Il faut avouer qu'elle y n'était pas si propre, ni si bonne que celle du Grand Banc ; mais, j'avais de fortes raisons, pour ne pas la faire accommoder autrement. Enfin j'eus de ces habitants, pendant six mois, plus de poisson qu'une ancienne et illustre compagnie, établie dans ces lieux pour la pêche sédentaire, n'en a pu tirer en vingt ans.

Disons encor plus à la gloire
De tous ces habitants, ils l'ont bien mérité,
Ne finissant pas leur histoire,
Sans y mettre un beau trait de leur fidélité.
Cent fois la Nouvelle-Angleterre,
La plus voisine de leur terre,

A voulu les soumettre et ranger sous sa loi ;
Ils ont plutôt souffert tous les maux de la guerre,
Que de vouloir quitter le parti de leur roi.
De tous leurs bestiaux le carnage,
De leurs maisons le brûlement,
Et de leurs meubles le pillage :
C'était des ennemis le commun traitement.
Dans quel temps marquaient-ils avoir tant de constance ?
Dans le temps même que la France
Ne pouvait pas les soulager,
Et qu'on leur promettait une entière assistance,
S'ils avaient bien voulu changer.
Ils ne se laissaient point aller à cette amorce,
Ils ne voulaient point être anglais,
Et de tout leur courage ils défendaient leurs droits,
Contraints de céder à la force,
Tous vaincus qu'ils étaient, ils demeuraient Français.

Les Anglais s'étant enfin rendus maîtres de leur patrie, établissaient des gouverneurs qui leur procuraient tout ce qui leur était nécessaire, tant pour la vie, que pour le vêtement ; mais ne pouvant avec tout cela gagner leurs cœurs, et ne se trouvant pas trop en sûreté avec eux, ils se retiraient, et abandonnaient la partie.

C'est ainsi qu'avec fermeté.
Leur zèle pour Louis s'est toujours fait connaître,
Que de peuples réduits à leur extrémité,
Pour être plus heureux auraient changé de maître !
Le repos et la liberté,
Dont depuis un long temps sous la France ils jouissent,
Peut-être bien les affermissent
A lui garder toujours, tant de fidélité.

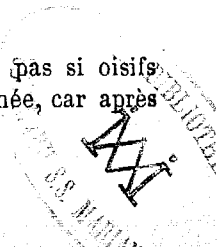
Mais lorsque de l'autre côté,
Je regarde le bien qu'ils en pourraient attendre,
Et que malgré leur pauvreté,
Ils n'ont jamais voulu s'y rendre;
Quand l'intérêt sur l'homme a tant d'autorité,
Et qu'on en voit peu s'en défendre,
Je crois que pour leur prince un amour pur et tendre,
Sur l'attrait du profit l'a toujours emporté :
Leur mérite est plus grand, et je ne puis comprendre
Comment ils ont tant résisté.

Dans un si grand pays, où le commerce devrait être ouvert à tous, pour l'établir, pas un habitant n'ose négocier; s'il entreprend quelque chose, même avec ceux du pays d'une habitation à l'autre, on le trouble par un beau prétexte, mais spécieux, et qu'un vil intérêt suggère toujours; on lui prend ses bâtiments, et on rend ainsi des lieux qui pourraient devenir fertiles, toujours déserts. La cour n'a jamais été bien informée de ce qui s'y passe. peut-être le sera-t-elle bientôt, et que tout y changera de face. Nous n'entendons rien au commerce, bon Français que je suis, faut-il que je l'avoue ici, et qu'en dépit de moi, je donne des louanges aux autres nations! Nous savons mieux qu'elles prendre des villes, toute l'Europe en est témoin, mais nous ne savons pas si bien établir des pays.

Nous n'avons en cela jamais fait de jaloux,
Ce n'est point là notre génie,
En matière de colonie,
Les autres l'emportent sur nous.

Voyons la Nouvelle-Angleterre,
Bâton pour le commerce aujourd'hui sans égal,
Qui traverse sans cesse avec toute la terre,
Était moins autrefois que n'est le Port Royal.
Qui nous retient ? Qui nous empêche ?
De traverser toutes les mers,
Et de tirer ainsi de cent climats divers,
Les retours précieux d'une abondante pêche ?
N'avons-nous pas des vaisseaux et des ports ?
Pourquoi n'allons-nous pas négocier sur l'onde,
Et puiser dans son sein, les immenses trésors,
Dont elle enrichit tant le monde ?
Quel bien ne reviendrait-il pas
Du bois et du poisson que produit l'Acadie ?
On formerait de l'un, madriers, courbes, mâts,
L'autre, satisfaisant aux besoins de la vie,
Elle servirait d'entrepôt
Entre les Iles et la France,
Et de pauvre qu'elle est, s'enrichirait bientôt,
En se procurant l'abondance.
Les habitants iraient trafiquer sur les flots,
Et pourraient ruiner le riche et grand commerce,
Qu'avec tant de succès l'Anglais voisin exerce,
Et seraient pour leur prince encor des matelots.
Mais ce n'est point là mon affaire,
Laissons à d'autre ce débat,
C'est à nos ministres d'Etat,
A remplir leur grand ministère .
Souvent ils ne font pas d'état.
De ce qu'on leur fait voir par les yeux du vulgaire ;
Cependant les Acadiens,
—Je ne saurais m'en taire—
Exigeraient d'eux les moyens
De se tirer de la misère.

S'ils commerçaient, ils ne seraient pas si oisifs
pendant la plus grande partie de l'année, car après



avoir ensemencé leurs terres, et fait la récolte, ils n'ont presque rien à faire : par bonheur l'intervalle est petit entre ces deux saisons ; au commencement du printemps, on sème les grains, et sur la fin de l'été, on moissonne. Ce n'est pas comme en France, où l'on sème ordinairement dans le mois d'octobre, pour ne recueillir que dans le mois d'août suivant. Les bleds ne pourraient pas y passer l'hiver sans mourir, à cause de sa rigueur. Pendant cette rude saison, et même celle de l'automne, quelques-uns vont faire la chasse aux martres, aux renards, aux loutres, aux castors, aux ours, aux orignaux ou élans, mais ils trouvent à cette chasse bien moins de profit que de mal, et c'est cependant comme ils passent leur temps.

Lorsque les loups marins, dans le premier des mois,

Vont faire leurs petits à terre,

Ils peuvent leur faire la guerre,

Et profiter assez par de sanglants exploits.

Sur un roc spacieux environné de l'onde,

S'assemblent tous ces animaux,

Pour mettre des petits au monde,

Qui ne vivent que dans les eaux.

Les habitants peuvent s'y rendre

Du Port Royal dans un seul jour,

Mais il faut doucement descendre,

Et se poster vite à l'entour.

Les chasseurs n'ayant plus de mesures à prendre,

S'avancent sur le roc d'un gros bâton armés,

Et par le bruit qu'ils font entendre,

Les animaux tout alarmés,

Par leur fuite à la mer tâchent de se défendre

De ces chasseurs à leur pecto animés ;
Mais étant là comme enfermés,
Quelques chemins qu'ils puissent prendre,
Ils sont dans leur route assommés.
Pères, mères, petits, tout s'enfuit pêle-mêle,
Mais on rend vains tous les efforts,
A droite, à gauche, sur leur corps,
Les coups tombent drus comme grêle.
Pour peu qu'ils soient bien assénés
Et qu'on les frappe sur le nez,
C'en est fait, la bête demeure,
Par tels coups elle perd les sens,
Et quelquefois en moins d'une heure,
On en abat cinq ou six cents.

Ces animaux dont les pères et les mères sont quelquefois aussi gros que de petits bœufs, et les petits comme des veaux, et tous gras à lard, sont fort pesants, et ne font que rouler, ne pouvant courir sur leurs pieds qui sont fort courts, et faits en nageoires, et les chasseurs ont tout le temps qu'il faut pour les arrêter en les frappant, comme j'ai dit. D'ailleurs ils ne se servent point de leurs dents pour se défendre, quoiqu'ils en aient d'assez bien fournies, et qu'ils aient la tête fort grosse, et faite comme celle d'un veau ; ils ne font que des cris, mais impuissants, quoique terribles. Cette chasse est aussi agréable qu'elle est utile, et on la fait à peu de frais. Quand on a apporté ces animaux, on enlève la graisse, qu'on fait fondre, pour en tirer l'huile qui est la meilleure de toutes à brûler ; et qui se vend le mieux. La peau sert à faire des souliers, aux habitants comme aux sauvages ; on en couvre des bahuts en France

et ailleurs ; les vieux lous marins l'ont tachetée de noir et de blanc sale, et les jeunes l'ont toute blanche ; le poil des uns et des autres est fort court. A l'égard de la viande, ceux qui aiment le goût sauvagein en peuvent manger, mais c'est un fort méchant ragoût, quelque sauce qu'on y fasse.

Parlons de ce que les Acadiens aiment mieux, et dont ils font ordinairement leur nourriture. Ils sont assez difficiles dans leur manger, ils choisissent leurs viandes, quoique ce ne soit pas toujours les plus délicates dont ils usent ; rien ne leur semble si bon que le lard, et sans s'en rebuter, ils en mangent deux fois par jour ; ils le préfèrent aux perdrix, et aux lapins, dont on trouve beaucoup dans les bois ; aussi ne leur font-ils la chasse que pour les vendre.

Je ne m'en trouvais pas trop mal,
Ce qui déplaît à l'un, est à l'autre agréable,
Les perdrix me semblaient d'un fumet admirable,
Et souvent à vil prix j'en faisais mon régal.
Je les trouvais enfin bien meilleures qu'en France,
Celles d'Auvergne et d'Angoumois
Ne sont pas, à mon goût, d'une telle excellence,
Et si j'avais à faire choix
Dans un festin entre les trois,
Celle de l'Acadie aurait la préférence.
Mais quand je vante leur bonté,
Disons des autres l'avantage,
Elles ont bien plus de beauté :
Que de femmes voudraient avoir un tel partage !

Une chose est encore à dire en faveur de nos perdrix, c'est qu'elles sont bonnes toute l'année, et

que les acadiennes perdent, dans le fort de l'hiver, tout leur fumet ; c'est un grand dommage, car si elles sont plus excellentes que les nôtres, elles sont encore quasi du double plus grosses. Elles ne changent jamais de couleur, soit qu'elles soient encore perdreaux, ou qu'elles soient devenues perdrix, particulièrement les femelles, qui sont toujours toutes grises.

Un brun obscur s'y mêle, et faisant un émail,
Il les rend quelque peu plus belles,
Leur queue est assez longue et forme un éventail,
Qui pourrait avoir cours dans les modes nouvelles.
Elle est large et les rend plus légères au vol.
La nature pourtant leur fit de bonnes ailes ;
Une lupe leur sert de petit parasol ;
Leurs pieds sont bien garnis d'un duvet fin et mol,
Et les mâles ne sont différents des femelles,
Que par une cravate au col.

Faisons des lapins la peinture,
Puisqu'avec les perdrix nous les faisons trouver ;
Mais avant d'en parler, changeons-en la nature ;
Ils sont lièvres sans doute, et je veux le prouver.
Ils ne se terrent pas, ils gisent sur la dure,
Et ne font rien que deux petits,
Leur chair est encor noire, et c'est trop pour conclure
Que c'est l'espèce que je dis.
Ainsi que les faisans ils changent de parure,
Dans l'hiver ils sont blancs, et dans l'été tout gris.
D'où vient ce changement ? Quelle métamorphose !
L'imagination en est la cause,
Lorsqu'à ces animaux pendant plus de six mois,
Partout éparse dans les bois,

**La neige ne fait voir que sa blancheur extrême,
Non, non ce changement n'arrive point de même,
Car suivant la même raison,
Ces lièvres verdiraient dans la verte saison.
Je veux, à tout hasard, dire ce que j'en pense :**
Le froid fait là sentir toute sa violence,
Il agit sur les poils de tous ces animaux,
Et resserrant enfin, tous leurs petits tuyaux,
Il empêche le cours des sucs qui les nourrissent,
Et par ce défaut ils blanchissent.

DES POISSONS.

Dans la saison que les poissons remuent, car on en a pas toujours, on en prend des quantités dans des nigeagans, et les habitants en reçoivent un grand secours pour la vie. Voici comment on fait un nigeagan ; on plante des pieux l'un contre l'autre, à l'embouchure des ruisseaux et des rivières, où la mer monte ; le poisson passe par dessus, à marée haute, pour aller chercher à s'engraisser du limon des marais : quand la mer a baissé, et que le poisson a manqué d'eau, il suit le jusan ou le reflux, et ne pouvant plus repasser pardessus les pieux, l'eau étant trop basse, il s'y trouve arrêté, et l'on va l'y prendre. Le premier poisson qu'on pêche, et qui vient au printemps, est une espèce d'éperlan un peu moins bon que celui de France, mais il ne laisse pas de passer pour tel, et l'on est bien aise d'en avoir à manger. Celui qui vient après est la plie, et les rivières en sont toutes pleines ; elle n'est pas meilleure là qu'ailleurs, mais c'est toujours du poisson.

frais, et si on en prenait en carême, pendant qu'on en a que de salé, on serait trop heureux. Je sais combien j'en ai souffert, n'ayant, à tous mes repas, que de la morue sèche et verte, encore fallait-il la manger à l'huile, faute de beurre. On en fait cependant dans le pays, mais il n'est pas bon, et chaque habitant n'en garde que fort peu pour sa provision, aimant mieux le lait.

Il vient ensuite le gasparot, et l'on en prend plus qu'on en veut, quand il monte dans les ruisseaux, pour aller frayer dans l'eau douce : il est fait comme le maquereau, bien plus petit, et bien moins bon, voilà leur différence. On en couvre les maisons dont les toits sont de planches, pour le faire sécher au soleil.

L'alose le suit, et on en prend tant qu'on en perd plus de la moitié ; on en mange de fraîche tant qu'elle dure, et on en sale pour sa provision ; chacun en remplit des tonneaux, mais ce poisson est si gras, qu'il ne se conserve pas toujours bien dans le sel. Je ne sais pas de quoi il se nourrit dans ce pays-là, mais j'ai vu un de mes commis en être incommodé. L'éturgeon, le bar, l'anguille, et la sardine sont encore communs. Je ne sais si le bar est connu en France, je vais à tout hazard en faire la description. Il est de la forme d'un brochet, et il devient aussi grand, sa chair est, comme la sienne, fort blanche et aussi ferme, et je la trouvais plus délicate, aux sauces mêmes, où le brochet est le meilleur.

La truite et le saumon se trouvent encore en abondance en certains lieux, mais je n'en vis jamais griller une dale au Port Royal. Dans un voyage que je fis au fort de la rivière St. Jean, dont je ferai la description dans la suite, j'en mangeai tant que j'en fus bientôt dégoûté ; mais je ne m'y fusse jamais lassé de l'éturgeon à la sauce des poulets fricassés. Si la pêche de ces poissons fait tant de bien aux habitants, elle n'est pas moins utile aux Sauvages ; sans poissons, ils passeraient souvent de mauvais jours, n'ayant pas toujours de la chair fraîche ou boucanée à manger.

De ces peuples réduits à l'extrême besoin,
Il est déjà péri la plus grande partie,
Et le reste n'ira pas loin,
Si la faveur d'en haut ne leur est départie,
Ces pauvres habitants des bois,
Sont pourtant bons sujets de leur auguste prince,
Ils défendent très bien sa plus vaste province,
Quand l'ennemi voisin entreprend sur ses droits.

Mais ce n'est pas encore ici où je veux faire l'histoire de leur vie. Retournons à ce qui sert encore à la nourriture des Acadiens. Ils ont beaucoup de pommes de différentes espèces, qu'ils conservent soigneusement dans leurs caves, pour les manger pendant l'hiver ; mais j'étais étonné de n'en pouvoir connaître aucunes, tout Normand que je suis.

Je les examinai avec attachement,
Je n'en savais pas d'avantage ;
Elles tenaient apparemment
Un peu de leur pays sauvage.

Mais que dis-je ? Peut-on mentir impunément ?

J'en avais quantité de belles de Calville,
Dont je savais me faire un rafraîchissement
Autant agréable qu'utile.

J'en conservai dans la cave jusqu'à Pâques, et sans cela j'aurais fait de mauvaises collations, le carême n'ayant apporté que du fromage de Hollande. Il y croît bien d'autres fruits, dont je ne puis dire le nombre, ni en faire connaître la nature. Je parlerai seulement des mûres sauvages, qui sont plus délicates que celles de nos mûriers, et des framboises dont les bois sont pleins; les fraises ne sont pas moins communes partout dans les champs, et on a le plaisir de les pouvoir manger, avec un sucre que le pays produit.

Au lieu des cannes dont les pores
Rendent le sucre blanc qui nous vient de plus loin,
Pour les Acadiens, la nature a pris soin
D'en mettre dans les sycomores.
Au commencement du printemps,
De leur écorce il sort une liqueur sucrée,
Qu'avec grand soin les habitants
Recueillent dans chaque contrée.
Ce breuvage me semblait bon,
Et je le buvais en rasade ;
Il ne fallait que du citron
Pour faire de la limonade.

Pour recevoir cette douce liqueur, qui est aussi claire que de l'eau de roche, on fait dans l'arbre, à coups de hache, un trou assez profond, en forme d'auge, et des taillades à l'écorce, qui aboutissent à

ce réservoir, afin que l'eau, en coulant, tombe dedans. Quand il est plein, ce qui arrive assez promptement, la sève étant, dans ce temps-là, dans sa plus grande force, l'eau tombe, par un petit dalot de bois, appliqué sur le bord de l'auge, dans un vaisseau qui est au pied de l'arbre. On fait la même chose à plusieurs arbres tout à la fois, de sorte qu'il en sort beaucoup de liqueur, qu'on a soin de venir lever tous les jours, tant qu'ils en fournissent. On la fait bouillir jusqu'à siccité dans un grand chaudron ; en diminuant petit-à-petit, elle devient en sirop, et puis en sucre roux qui est très-bon.

Les rossignols mélodieux

Des habitants de là n'enchantent point l'oreille,
La mésange, le geai, le corbeau, la corneille,
Me furent seuls connus dans ces sauvages lieux.

Il y en a, dont les ramages ne laissent pas d'être fort agréables, et une infinité d'autres que nous n'avons point en France, dont les divers plumages font plaisir à voir, et on les nomme, selon leurs couleurs, l'oiseau gris, l'oiseau vert, l'oiseau jaune, etc. A l'égard de tous les oiseaux de mer, de rivière, de marais, comme canards, cercelles, tous les oiseaux de plonge, qu'on mange à Paris, sous le nom de macreuses, et qui n'en sont pas, alouettes de mer, culs-blancs, courlis, beccasines, pluviers, et mille autres qui garnissent les boutiques de nos traiteurs, tout cela s'y trouve en quantité. On y voit encore des merles faits comme les nôtres, sinon qu'ils ont le

ventre de couleur isabelle, ce qui les rend plus beaux : ils sont passagers ; ils s'en vont au commencement de l'hiver, et reviennent au commencement du printemps, gras à lard.

La neige est encor fort épaisse,
Ils reviennent de loin peut-être par les mers,
Que trouvent-ils qui les engraisse,
Ou sur la terre ou dans les airs ?

Je n'en sais rien, et ce fait m'étonne. Ce fut par eux que je rompis le carême, mais le jour de Pâques, pour ne scandaliser personne, et je les trouvai fort bons sur le gril. Les plus beaux oiseaux que j'ai vus dans ce pays-là, sont les canards, qu'on appelle branchus, parce qu'ils perchent ; rien n'est plus beau, ni mieux mélangé, que la diversité infinie des vives couleurs, qui composent leur plumage : mais j'en étais encore moins surpris que de les voir percher sur un sapin, un hêtre, un chêne, et de les voir faire leurs petits, dans un creux de quelqu'un de ces arbres, qu'ils y élèvent jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour dénicher, et, selon leur naturel, aller avec leur père et mère, chercher à vivre dans les eaux. Ils sont bien différents des communs, qu'on appelle noirs, et qui le sont presque effectivement, sans être variés comme les nôtres : les branchus ont le corps plus fin, et sont aussi plus délicats à manger.

L'aigle est commun dans ces climats,
Des oiseaux ce maître suprême
Fait, dans les bois, son nid d'une grosseur extrême,
Qui le sait y dresse ses pas.

On trouve au pied de l'arbre assez de bétailles
Pour nourrir au moins deux familles.
On n'ose pas aller dénicher ses petits.
Comme ceux des autres espèces,
Il n'est point dans ces lieux d'hommes assez hardis ;
Par le père et la mère, il seraient mis en pièces.

Mais on peut sûrement dénicher les œufs des cignes, des outardes, des oies, et de mille autres oiseaux de cette nature. Quand on sait à peu près qu'ils ont pondu, on va de compagnie, enlever leurs œufs ; les oiseaux effarouchés et troublés, par tout ce qu'il y a d'hommes répandus dans l'île, se lèvent de dessus leurs nids, avec de grands cris, chacun à sa manière, et forment dans les airs, par leur multitude innombrable, une nuée si épaisse, que le jour en est obscurci sur toute l'île ; on dit même qu'on y voit pas le ciel.

Pendant que les oiseaux sont dans un si grand mouvement, agaçant toujours les destructeurs de leur être, ils s'en approchent de si près, qu'ils les tueraient bien, à coup de bâton, s'ils voulaient ; mais n'allant-là que pour les œufs, ils ramassent tout ce qu'ils en trouvent, en remplissent des canots, et les emportent : ils s'en nourrissent un fort longtemps, et ces œufs-là valent mieux que ceux de leurs poules. Ils font quelquefois plus d'une descente dans cette île, et cependant il ne laisse pas de s'y engendrer une très-grande quantité d'oiseaux.

Parlons de petits oiseaux dont les œufs sont exempts d'un tel enlèvement, n'étant pas plus gros

que des grains de chenevis ; ce sont les œufs de colibris, ou oiseaux-mouches, les plus jolis du monde, et dont les couleurs sont si vives qu'elles semblent, jeter des feux dans de certaines situations, principalement sous la gorge des mâles ; ils n'en est point de plus changeantes, et de plus brillantes en même temps.

On ne voit ces oiseaux qu'en la saison des fleurs,
Ils vont de l'une à l'autre ainsi que les abeilles,
Tirer des pâles, des vermeilles,
Tout ce qu'elles ont de douceurs.
Avec quelle vitesse extrême
Font-ils ces mouvements divers !
Nul oiseau ne vole de même,
A peine le voit-on en passant dans les airs.

Ils agissent de la même vitesse en tout ce qu'ils font, ne se posant point sur les fleurs, pour en tirer le miel, caché dans leurs tuyaux ; ils battent tout autour sans cesse des ailes, d'une rapidité qu'il est impossible d'exprimer.

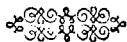
Admirez de quelle figure
A formé la sage nature,
Et la langue, et le bec de ces petits oiseaux ;
C'est une ouvrière entendue,
Le bec noir et menu, pointu, presque tout droit,
A, de long, un travers de doigt,
Et la langue fine et fourchue,
A bien le double d'étendue.
En les fichant dans une fleur,
Et remuant toujours par un tel artifice,
Ils les chargent de la douceur
Contenue en chaque calice.

Quelque ressort à la langue attaché
La tire après vers leur petite panse,
Où ce doux suc est épanché
Pour faire seul leur subsistance.

Ils ont le ventre gris-blanc, et le dos vert argenté,
la queue noire émaillée de blanc, leurs ailes noires,
et leurs pieds de la même couleur, répondent parfaitement à la petitesse de leur corps, qui n'a pas plus de grosseur, que le bout du doigt d'un enfant. Par rapport à ces petits oiseaux, faisons la description de petits animaux qui ne sont pas moins jolis dans leur espèce.

 Ce sont les écureuils volants,
 Qui volent sans avoir des ailes,
 Avec des machines nouvelles,
Où la nature a mis des ressorts excellents.
 Deux membranes larges et plates,
Où des allongements de la peau des côtés,
Vont s'attacher, et sont finement ajoutés
Par devant, par derrière, aux genoux de leurs pattes ;
Ces peaux en s'étendant les soutiennent en l'air,
Et pour le peu qu'ils les remuent,
Quand d'un arbre à l'autre ils se ruent,
Ils y passent comme un éclair.
 Il en faut voir la diligence,
Les nôtres ne vont pas ni si bien ni si loin,
Ils voleraient trente pas de distance,
Et même plus, s'il en était besoin.
On voit encore entre eux une autre différence,
Les écureuils de la Nouvelle-France,
Sont tout blancs sous le ventre, et sur le dos tout gris,
Et de la moitié plus petits.

Après avoir parlé des manières et des occupations des habitants de l'Acadie, et de ce qu'elle produit, il est temps que je passe aux sauvages : allons donc les chercher dans le fond des bois les plus vastes, et parlons des emplois différents où la fatalité de leur malheureux sort les engage.



HISTOIRE

DES

SAUVAGES

La chasse est leur soin le plus grand,
Ils y sont occupés sous peine de la vie,
Car s'ils n'attrapent rien lorsque la faim les prend,
De la mort elle peut souvent être suivie.
Ils résistent longtemps à ses pressants besoins.
Par une grande accoutumance,
Il semble que la providence,
Qui pour leur entretien les partagea le moins,
Prenne pour eux, en récompense,
Les bons et salutaires soins,
De les rendre plus forts contre la défaillance.
Ils seront sans manger huit jours et même plus ;
Ils ont toujours de l'eau pour boire,
Dont ils sont un peu soutenus.
Alors les pauvres gens rappellent la mémoire
Des festins qui les ont repus.
Car lorsqu'ils ont mis bas quelque bête farouche,
Ils savent se bien régaler,
Des mets qu'ils ont goûtés, l'eau leur vient à la bouche,
Et c'est tout ce qu'alors ils peuvent avaler.

Je vais commencer leurs exploits de chasse, par
un coup qui me surprit extrêmement, ce qui ne
surprendra peut-être pas moins ceux qui l'appren-
dront.

Un sauvage allant à la chasse
Avec ses compagnons de son fusil armé,
En passant sur un peu de glace
Que sur un vaste lac l'hiver avait formé,
S'arrêta là tout court, et, tirant des narines,
L'air glaçant qui l'environnait,
Dit à la troupe qu'il menait,
Je sens un ours, il est sur ces hautes collines.
A plus d'un quart de lieue, il en montrait l'endroit.
Mais enfin sous le vent il l'y mena si droit,
Qu'on trouva dans ce lieu la bête cabanée.
Sitôt qu'elle se vit par eux environnée,
Elle voulut s'enfuir pour prolonger ses jours,
Mais un plomb meurtrier en arrêta le cours,
Et termina sa destinée ;
Voilà comment périt cet ours,
Qui devait là passer la moitié de l'année.

Dès que l'hiver, qui commence dans ces lieux de bonne heure, est venu, cet animal se bâtit une loge dans la terre, et la couvre de plusieurs branches de sapin bien feuillués, pour n'être pas incommodé de la neige jusqu'au printemps, bien tardif à venir la faire fondre, et engager l'animal à sortir de sa demeure souterraine.

Pendant qu'en sa cabane un long hiver le mate,
De quoi vit-il ? Je n'en sais rien ;
Chacun dit qu'il lèche sa patte,
Et qu'il en sort un suc qui fait son entretien.
De quoi que ce soit qu'il y vive,
A tout ce qu'on voudra mon esprit se soumet ;
Je dis seulement qu'il arrive
Qu'il en ressort toujours plus gras qu'il ne s'y met.

Quand le Sauvage l'a fait périr, il en lève la peau qui lui sert de fourrure pendant l'hiver, et il en

mange la chair qu'on dit être très-bonne. L'original ou l'élan coûte bien plus à attraper. Il faut le galoper, c'est le mot du pays, pendant deux ou trois jours dans les bois.

C'est un animal sédentaire
Qui cherche pour sa vie un fertile canton,
Où sa nourriture ordinaire
Est d'un bois qui porte son nom.
On connaît son bâtis par les ramaux qu'il broûte.
Il n'en sortirai point dans le temps des frimats,
Si le chasseur ne venait pas
Troubler le repos qu'il y goûte,
Le lancer et suivre ses pas.

On le suit au pied sur la neige, comme on fait un lièvre en France : quand il est une fois debout, il ne s'arrête point, et va jour et nuit jusqu'à ce qu'il n'en puisse plus, c'est de quoi bien exercer le chasseur qui court après dans les bois, dont l'épaisseur résiste souvent à l'ardeur qu'il a de les percer.

Les arbres renversés par monceaux sur la terre,
Dont les branches des morts accablent les vivants,
L'empêchent de courir grand'erre,
L'original grand et fort a bien loin les devants.
Il cherche dans son cours les plus fortes retraites,
La neige a par endroits quatre à cinq pieds de haut,
Et le chasseur ardent qui le suit en raquette,
Ne l'atteint que quand sa force défaut.
Quand elle est toute dissipée,
Il s'arrête, et pour fuir, ne faisant plus d'effort,
Du chasseur qui le joint le fusil ou l'épée,
Lui donne le coup de la mort.

C'est une des meilleures captures que les Sauvages puissent faire, ils en mangent la chair fraîche ou boucanée, et elle est très-bonne. Quand ils l'ont bien fait sécher, ils pourraient la conserver tout une année ; mais ils ne sauraient s'empêcher de toujours manger ; tant qu'ils ont de quoi, ils ne cessent point.

La chair du mufle et de la langue, en est très-délicate, c'est ce qu'il y a de plus friand sur cet animal, qui est aussi gros qu'un mulet d'Auvergne, et qui porte un grand bois sur sa tête, dont il ne se défend point, contre les Sauvages qui le chassent. Ils en traitent la peau dont on connaît les usages, et ils la vendent bien.

Il est fort sujet au haut mal,
Mais dans les pieds fourchus de ce grand animal,
La nature a mis le remède ;
Quelle prévoyance ! et quel soin !
Il se gratte la tête en ce pressant besoin,
Et se délivre ainsi du mal qui le possède.
Voilà ce qu'on en dit, c'est peut-être de la
Que la médecine en pratique,
Par les notions qu'elle en a,
S'en sert pour garantir de chute épileptique,
Mais ce n'est pas le seul d'entre les animaux
Dont elle ait appris l'art de guérir d'autres maux.

Le caribou ne donne pas tant de peine aux Sauvages pour l'attraper ; sans courir après, il en viennent à bout, autrement il y perdraient leur temps ; c'est une manière de cerf, qui a pour la course trop d'haleine et de disposition. On le guette dans un

embuscade où il ne se défie de rien, et d'un coup de fusil on le jette à bas.

Il sert encor de nourriture
Au sauvage peu dégoûté ;
De sa peau de rase fourrure,
Il enveloppe sa figure,
C'est son petit habit d'été.

On en traite encore les peaux, mais cette pellerie est peu recherchée, quoique le grain en soit extrêmement fin, et qu'elle dure très longtemps, quand elle est bien apprêtée. On en fera peut être un jour un plus grand usage, quand sa bonté sera mieux connue. Pour moi, j'ai expérimenté que rien n'est plus simple, plus mollet, ni meilleur, pour doubler des culottes.

La chasse aux castors, est celle qui produit le plus aux Sauvages, quoique le prix en soit bien diminué depuis quelque temps. On le tire ordinairement en sortant de l'eau, comme on tire les lapins en sortant de terre, quand on les guette sur leurs trous, ou bien ils s'enfèrent d'eux-mêmes, dans les pièges qu'on leur tend. Ils commencent à paraître quand le soleil est prêt à se coucher. Il faut les approcher bien doucement, il est bien difficile de les surprendre, ils ont l'ouïe si fine, que le moindre bruit qu'ils entendent, les fait plonger aussitôt, et lorsque la peur les fait descendre au fond des eaux, ils sont très-longtemps à revenir dessus, et c'est toujours

bien loin de l'endroit où ils ont été effarouchés. Avant qu'ils plongent, ils frappent de leur queue sur l'eau, et font un si grand bruit qu'on l'entend à plus d'un demi lieue de là, et c'est un avertissement pour leurs pareils qui les fait aussi retirer bien vite. Leur queue est d'une nature fort particulière, longue d'une coudée, plus ou moins, selon leur grandeur, plate, et faite en batoir, aucun poil ne la couvre, et la peau en paraît écailleuse ; la chair en est fort bonne, quoique ce ne soit qu'un tissu de graisse ferme, et de nerfs dont elle tire la force, qui lui fait faire tant de bruit en frappant sur l'eau. Si le sens de l'ouïe est si exquis en eux, ils ont l'adorat du moins aussi fin ; ils sentent un canot au sillage qu'il laisse sur l'eau, par où il a passé. Dès qu'ils en ont le vent, ils font le plongeon, où fuient pour se cacher ; les Sauvages s'obstineraient en vain à les guetter, ils ne reparaisent plus. S'ils avaient la vue aussi bonne, ils seraient bien plus en sûreté pour leur vie ; mais ils ne voient, comme les lièvres, que de côté, et ils ont les yeux fort petits, ainsi ils viennent quelquefois chercher le coup qui les tue, faute de voir devant eux. Quand on les tue sur l'eau d'un coup de fusil, il faut courir bien vite dessus pour s'en saisir ; car comme ils plongent pendant qu'ils sont vivants, ils coulent à fond quand ils sont mort. La manière est plus sûre de les prendre à des pièges, joint à cela que l'appât qu'on y met, qui n'est qu'un morceau d'écorce de tremble, qu'ils aiment plus que toutes choses, ne coûterait pas tant que la poudre et le plomb qu'on use à les tirer.

Voici encore un autre moyen dont on se sert pour les attraper : quand l'hiver a endurci la surface des eaux, où sont leurs cabanes, et qu'ils s'y croient à couvert de l'insulte des chasseurs, on va sur la glace, briser les cabanes à coups de hache, ils sont forcés de les abandonner, et ils fuient aux bords du lac, pour se cacher, entre la glace et la terre, sur laquelle ils se couchent sur le ventre ; mais en vain tâchent-ils par là, de s'exempter de la mort ; les chasseurs font guetter leurs chiens tout autour du lac, et ils ont si bon nez, qu'ils ne manquent point à les sentir où ils sont, et ils en marquent les endroits en s'y arrêtant : alors on y casse la glace à grands coups de hache, les castors, chose assez surprenante, ne fuient point comme ailleurs le bruit qu'on y fait : quand les trous sont faits, on découvre les animaux, on les prend par la queue, on les tire dehors, et on leur casse la tête à coups de hache.

Décrivons la cabane des castors, et faisons voir qu'ils savent la bâtir avec autant d'adresse que les hommes font des maisons ; ils la construisent ordinairement quand ils sont accouplés, et qu'ils veulent faire leurs petits, et ils la placent toujours dans l'eau, sans qu'il en pénètre une goutte dans son creux : elle est faite comme un four dont la voûte est toujours hors de l'eau ; il n'entre dans sa structure que de la terre glaise et du bois vert ; mais leur industrie est admirable, pour mettre en œuvre ces matériaux.

Le bois va le premier et sert de fondement
A cet aquatique édifice,
Et la terre dessus, mise avec artifice,
Fait le comble et le logement.

Que les arbres qu'ils emploient soient petits ou grands, ils ne se servent que de leurs dents de devant, faites en dents de lapin, pour les abattre, en les rongant tout autour du pied, petit à petit, et leurs mesures sont si justement prises, qu'ils tombent toujours du côté qu'ils veulent pour les voiturer avec plus de facilité, au lieu destiné pour la cabane. Des mêmes dents dont ils les mettent à bas, ils coupent les branches, et tirent les troncs hors du rivage, pour les aller planter dans l'eau, et, à sa hauteur, tous en un tas et en rond, au niveau l'un de l'autre. La manière dont ils les voiturent est difficile ; car en les traînant, ils les portent tout le long de leur dos, et ce qui surprendra, c'est que ces arbres-là sont quelquefois aussi gros que des hommes, et trois ou quatre fois plus longs. Voici comment ils font, ils prennent les arbres par un bout, avec leurs dents, tournant la tête vers l'épaule qui porte, ils les lèvent, et font passer leur corps par dessous, pour les soutenir. Cela n'est pas facile à expliquer, encore moins à comprendre ; c'est cependant comme la chose se passe. Ils s'y prennent d'une autre manière à l'égard de la terre glaise, ils l'embrassent entre leurs pattes de devant, et la portent en marchant sur celles de derrière. La première couche se fait sur le haut des arbres, plantés comme de pieux, lis la battent bien

avec leur queue, et c'est le plancher de la cabane, à un des bouts duquel ils laissent un trou, pour entrer et sortir, où l'eau va sans cesse sans entrer. Ils continuent l'ouvrage en élevant sur ce plancher un petit dôme, de la largeur du fond, et de la hauteur de trois à quatre pieds.

Après qu'ils ont mis tout leur soin,
A former ainsi leur demeure,
Ils occupent chacun leur coin,
Sans jamais se quitter, que l'un des deux ne meure.
Ils gardent, dit on, même au-delà du trépas
Une fidélité si belle,
Si le mâle perd sa femelle,
Avec une nouvelle, il ne s'accouple pas,
C'est un amour de tourterelle.

Ils élèvent bien leurs petits qui ne sont ordinairement que deux ou trois, et qui viennent au printemps. Ils vivent tous ensemble en fort bonne intelligence, jusqu'à ce que le père et la mère les établissent.

Quand les grandes chaleurs de l'été font abaisser l'eau des lacs et des rivières, où sont leurs cabanes, ils la font remonter par des digues qui arrêtent son cours, et ils ne les font qu'afin que l'eau soit toujours à la hauteur du trou que j'ai marqué, au fond de la cabane, voulant sans en sortir, se tremper le derrière quand il leur plaît : ces digues sont tellement faites, que l'eau n'est jamais ni plus ni moins haute qu'il faut, et c'est un ouvrage si surprenant qu'on ne saurait assez en considérer la structure et l'usage : tous les

castors, qui sont là cabanés, s'assemblent pour le préparer : ils abattent des arbres de toutes les sortes pendant la nuit, et emportent les pièces comme je l'ai marqué.

A ce rude travail un vieux castor préside,
Tous les chasseurs l'on observé,
Il sert aux plus jeunes de guide,
Jusqu'à ce qu'il soit achevé.
En traînant dans les bois les arbres qu'ils abattent,
Si quelqu'un par malice agit trop faiblement,
Les autres quittent prise, et vigoureusement
Se jettent dessus, et le battent.
Entre eux la justice est partout,
Si les plus forts sont en un bout,
Et que les plus faibles languissent
Sous le poids du fardeau porté,
A la peine qu'ils ont quelques forts compatissent,
Et se rangent de leur côté.

Si je donne lieu d'admirer leur conduite à cet égard, je ne puis trop vanter leur adresse à mettre en œuvre tout le bois qu'ils emploient : les troncs et les rameaux entrelacés les uns dans les autres, entre les pieux qui les soutiennent, et contre qui l'eau dans son cours est arrêtée, est un ouvrage à voir pour le bien comprendre, n'allez pas vous figurer—car vous vous tromperiez—que ce ne soient que des petites rivières, dont les castors arrêtent ainsi les eaux, elles ne sont quelquefois guères moins larges que la Seine : les Sauvages sont très-souvent arrêtés par ces digues dans leurs canots d'écorce.

Pour s'y faire un libre passage,
Et rompre le rempart qui s'oppose à leurs cours,
Il faut souvent plus de deux jours
Mettre leurs haches en usage.
Quand ils ont fait la brèche, et que chacun poursuit
Le cours de sa route ondoyante,
Les castors dès la nuit suivante,
Arrêtent l'onde qui s'enfuit.

Ceux qui se sont employés à faire ces ouvrages,
ne souffrent point que d'autres castors viennent
s'établir dans leur enceinte, ils se liguent entre eux,
et leur font une si cruelle guerre, qu'ils les forcent
d'aller autre part.

Sous le toit bousillé de sa loge aquatique,
Chacun, à son département ;
Ils forment tous séparément
Une espèce de république.

Il est de certains castors que l'on appelle fuyards,
et que l'on trouve partout errants, sans cabanes
comme les autres, et ces castors ne sont ainsi vaga-
bonds, que parceque, ne voulant pas travailler, ils ont
été battus et chassés par les sédentaires.

Quand l'hiver approche, les castors amassent de
toutes sortes de bois, pour en faire leur nourriture
jusqu'au printemps, car tous poissons qu'ils sont, ils
ne se mangent jamais, et ne mangent pas non plus
d'aucune autre sorte de poisson, ce n'est pas comme
les loutres, qui en vivent : ils ne mangent que de
l'écorce de bois et des racines, et c'est pour cela
qu'ils en font une bonne provision, qu'ils mettent

toujours au fond de l'eau, sous leurs cabanes, pour n'aller pas plus loin chercher à se repaître.

Ils usent de précaution
Dans tous les soins divers qui regardent la vie,
Et la sauvage nation
Croit qu'ils ont beaucoup de génie.
Elle peut décider justement sur ce point,
Connaissant tout leur artifice ;
Elle dit bien aussi que s'ils ne parlent point,
Ce n'est que par pure malice.

Les Sauvages font encore la chasse aux loutres, aux carcajous, aux peccans, aux martres, aux renards, aux chats et loups-cerviers, aux chats-sauvages, et aux rats-musqués pour en traiter les peaux, mais telle chasse n'est qu'un jeu pour eux : le temps de la faire est celui de l'hiver, et sans s'y fatiguer, ils ne font, pour prendre tous ces animaux, que tendre des pièges. Ils tirent cependant quelquefois les loutres, quand ils ont bonne provision de poudre et de plomb, qu'on leur donne ordinairement en retour de leurs pelleteries, car c'est ce qui leur est le plus nécessaire, avec le tabac.

Je vais (*à présent*) parler des manières des Sauvages, et les décrire comme elles se présenteront à mon esprit, sans m'embarasser du choix, et encore moins de l'ordre qu'il y a à tenir, en ces sortes de relations. Je vais commencer par le mariage ; il en vient des enfants, et je les suivrai dans toutes les actions de leur vie. Quand un garçon est amoureux d'une fille qu'il trouve à son gré, il va trouver son

père, et lui dit sans plus de façon, en termes sauvages, je voudrais bien entrer dans ta famille—car ils se tutoient toujours entre eux—et la réponse qu'il en reçoit est qu'il faut en parler à la mère.

Une telle affaire de cœur
Tire rarement en longueur ;
Elle est promptement terminée,
Et l'on consent à l'hyménée,
Si l'amant est un bon chasseur.

On n'agit pas cependant toujours de même, il en coûte quelquefois bien des pas, des peines et des soins à un amant, pour obtenir une fille. Il faut qu'il s'engage à nourrir de son gibier le père, la mère et les enfants pendant un temps qu'on limite, et que son impatience trouve quelquefois bien long à expirer. Ce n'est pas tout, si la fille a plus que lui de mérite, on ne la lui accorde qu'à force de présents.

La rage en est souvent lorsque l'on se marie,
Tout y va, l'on épargne rien
Pour posséder femme jolie ;
Mais le Sauvage pour tout bien,
N'a que de la pelleterie,
Il la donne aux parents, qui se trouvent fort bien,
De contenter ainsi son amoureuse envie.

Le mariage se fait sans y apporter beaucoup de cérémonie, le père et la mère de la fille lui disent seulement : suis ce garçon, c'est ton mari.

Ils s'en vont dans les bois ensemble,
Et passent la nuit et le jour,
A faire comme bon leur semble,
La chasse et l'amour tour à tour.

Ils reviennent quelques jours après, et du gibier qu'ils ont attrapé, on fait festin, où chair et poisson ne manquent pas ; on y convie les Sauvages de la contrée, et la noce se fait avec beaucoup d'allégresse.

Le père de la fille en faveur de son gendre,
Dit les raisons qui l'ont engagé de le prendre,
Il en raconte les exploits,
Cite de ses ayeux l'adresse et le courage,
Et tout ce qu'ils ont fait pour la race sauvage ;
La troupe par des cris applaudit à la fois
A son éloquence, à son choix.

Le mariage se fait en face de l'église, quand les amants n'en sont pas éloignés. Ils sont présentement assez bien instruits sur leurs devoirs, pour savoir que sans cette cérémonie, rien ne l'autorise ; et j'en ai vu venir de bien loin recevoir ce sacrement du curé du Port Royal, et même j'ai vu que ceux qui étaient mariés à la sauvage, renouvellaient leur mariage, au pieds de nos autels. Quoique la cérémonie fût des plus saintes, je ne pouvais m'empêcher d'en rire ; le curé qui n'entendait point le sauvage, et qui ne le parlait pas mieux, avait pour interprète, un de ses paroissiens, qui l'entendait et le parlait fort bien : il lui disait, en français, tout ce qu'il pouvait de plus beau sur l'excellence et les devoirs du mariage ; l'interprète répétait en sauvage la même chose aux futurs époux, qui en paraissaient charmés par leurs démonstrations, et il leur demandait après le curé, s'ils ne suivraient pas de point en point, tout ce qu'il leur enseignait ; il en faisait

la promesse en leur langage, et il l'interprétait en bon français, en rendait témoignage au curé, qui enfin jusqu'au *conjungo* observait la même manière.

La première nourriture que l'on donne à un enfant, nouvellement né, est de l'huile de poisson, ou de la graisse fondue de quelque animal. On en fait avaler au poupon, et après cela, il ne prend plus que du lait de sa mère, jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour vivre comme les autres. On l'emmaillote dans des peaux de renards, de eignes, d'oies, ou d'outardes, et on lui met sur le derrière un paquet de mousse, pour l'empêcher de gâter de si beaux langes. Vous admirez sans doute la layette, admirez encore davantage son berceau ; c'est n'est qu'une espèce de boîte plate sans dessus, dont la planche du fond, a deux crochets au bout d'en bas, et une petite pièce de bois au bout d'en haut, qui traverse et déborde de trois ou quatre doigts, pour y attacher une bande de peau en forme de bretelle, qui sert à la porter, l'enfant est dans cette machine bien garotté, ayant seulement la tête libre. Sa mère le porte partout où elle va, et ils sont toujours dos à dos ; quand elle veut s'en décharger, elle ne le couche jamais, mais elle le plante debout contre tout se qu'elle rencontre de commode pour cela, ou bien elle le pend à tout ce qui peut le porter.

Si c'est un fils on fait festin,
Tant les garçons partout sont chers à la famille,
Car si ce n'était qu'une fille,
Loin de s'en réjouir, on aurait du chagrin.

Si quelque sauvage ou sauvagesse, faisant une course, entre dans la cabane, et voyant l'enfant nouveau né, le prend dans ses bras et le caresse, le père et la mère lui font un présent, pour reconnaître ses marques d'amitié.

A la première dent de l'enfant, on fait festin, et celles (les dents) des vieux solennisent la fête, on y mâche beaucoup, et on se réjouit ainsi de voir que le petit se servira bientôt des siennes. Quand il marche seul, on festine encore, et l'on danse bien à cette fête.

Le premier gibier qu'un enfant tue à la chasse, donne encore lieu à un grand festin, et tous les Sauvages de la contrée sont conviés à cette fête ; s'ils courraient les bois, on attendrait leur retour pour la célébrer, et pendant ce temps là, on ferait boucaner le gibier pour le mieux conserver. On observe à ces festins une cérémonie assez particulière, les parents du jeune chasseur, et lui-même, ne goûtent point de ce gibier, ils se font honneur de le partager à toute la compagnie, quelque petit qu'il soit.

On observe encore de le mettre le dernier dans la chaudière ; car là point de rôti, tout est bouilli. On y mange tout son soûl, ou plutôt on dévore, et on ne s'arrête de temps en temps, que pour faire à l'honneur du chasseur, des cris et des chants d'allégresse. Tout ce qu'il tue de gibier, pendant sa plus grande jeunesse, est donné aux autres, pour faire voir son adresse et son courage ; il n'est pas si libéral de ses captures, quand il est bon à marier.

L'espoir de commander dont il se sent flatté,
L'anime à bien faire la chasse,
Car c'est par cette habileté
Que l'on peut parvenir à la plus haute place ;
On n'a point là d'hérédité
Par droit de naissance ou de race ;
C'est le mérite seul qui peut être exalté.
Lorsque quelqu'un parvient à ce degré sublime,
Où chacun aspire à se voir,
On ne l'en fait jamais déchoir
Que par quelque exécration crime.
Dans ce rang élevé, les honneurs qu'on lui rend,
Ne sont pas fort considérables,
Il n'est que le premier d'un cent de misérables,
Ou plus ou moins, selon que son canton est grand.
Ceux qui lui sont soumis respectent sa personne,
Soit dans la guerre, ou dans la paix,
On obéit quand il ordonne,
Comme à leur roi font les sujets.

J'ai vu l'un de ces chefs des Sauvages, que l'on nomme Sagaino, venir au fort de la rivière Saint-Jean, recevoir les présents que la France leur envoie. Mais décrivons ce fort avant que de dire ce que je remarquai, à l'égard des honneurs qu'on rendit à ce Sagaino ou chef des Sauvages. Il n'est fait que de terre avec quatre bastions fraisés, et garnis chacun de six gros canons.

Cependant il a su dans la dernière guerre,
Avec cent hommes seulement,
Se battant vigoureusement,
Rendre vains les efforts de la fière Angleterre.

Ce chef dont j'ai commencé à parler, était le petit fils d'un sauvage anobli par Henri IV, pour avoir

chassé les Sauvages anglais de ses États. Rien ne le distinguait de ceux de sa troupe, ni dans sa mine, ni dans son habit ; il était de médiocre taille, et il fallait que tout son mérite fût dans son cœur, ou dans sa tête. Dès qu'il fut entré dans le fort, je remarquai qu'après de certains compliments qu'il fit aux officiers, et que je n'entendis pas, sans beaucoup de cérémonie, il s'assit, observant cependant une grave contenance, pendant que ceux de sa compagnie qui étaient vingt ou trente, restaient debout rangés tout autour de la salle, où l'on les recevait. Ce fut le premier honneur que je lui vis rendre, mais ce qui fit une plaisante scène pour les spectateurs du fort, ce fut de voir un de ces Sauvages se détacher des autres, et venir me saluer profondément, en répétant pour tout compliment vingt fois le mot *frère* ; je ne le connaissais pour tel qu'en Jésus-Christ, et je lui répondis seulement par des révérences proportionnées aux siennes, mais je reconnus qu'il était un de ceux que j'avais régales à Chibouétou, et à qui j'avais donné de la poudre et du plomb, comme je l'ai marqué ailleurs. La femme d'un des principaux officiers, pleine d'esprit, et fort jolie personne, s'approcha de lui, en riant de tout son cœur de l'aventure, et lui demanda en sauvage, qu'elle parle aussi bien que le français, où il m'avait vu : il lui répondit ce que je viens de dire, et dit qu'il m'avait apporté à Chibouétou de toutes sortes de gibier, en reconnaissance des biens que je lui avais faits, mais qu'il avait eu la douleur de ne

me plus trouver : la dame me raconta tout cela, et le Sauvage s'en retourna à sa place. On présenta en ce temps là, à la troupe sauvage, des pipes, du tabac, et de l'eau-de-vie pour rafraîchissements.

A cet aspect ils parurent contents,
Rien ne les charma davantage,
Et sans perdre un moment de temps,
Ils en voulurent faire usage.

Un de la suite prit une pipe, la chargea, et l'alluma, et puis il la présenta au sagaino, qui en poussa bientôt, par gros tourbillons, la fumée en l'air, sitôt qu'elle fut finie, il la rendit au même qui la lui avait présentée, pour la lui remettre de nouveau en état de bien fumer, ce que le sagaino lui fit faire comme auparavant.

Quand ses gens le virent en train,
Ils en prirent tous une touche,
Ayant soin d'arroser leur bouche
De temps en temps de brandevin,
C'est là leur breuvage divin,
Tout autre n'a rien qui les touche.

Ce n'était là qu'un prélude, en attendant le festin qu'on leur préparait avec des pois, des pruneaux et de la farine.

Tout cela mis dans la chaudière,
Cuit sans sel pour être plus doux,
Dans l'eau de mare ou de rivière,
Est un de leurs friands ragoûts.
Quel festin ! Pourra-t-on le croire ?
Mais ils le font encore sans boire.

Je les vis là manger ainsi que des pourceaux,
Je n'y mets point de différence :
Sincère qu'avec leurs mains ils remplissent leur panse,
Ils sont aussi goulus que ces vils animaux,
Et, pour toute prééminence,
Le chef prit les premiers morceaux.
On fit servir ce ragoûtant potage,
Devant ces hommes bien mangeants,
Dans divers plats d'étain ou bien des *ouragans*,
Ou plats d'écorce à leur usage.

Ils ne demeurèrent pas longtemps là, monsieur, le chevalier de Villebon, commandant de l'Acadie, grand homme, très-bien fait et plein d'esprit, mourut le soir du jour même qu'ils étaient arrivés. Touchés de sa mort, ils ne songèrent qu'à s'en aller bien vite, après avoir reçu leurs présents qui sont ordinairement des fusils.

Revenons aux festins que les Sauvages se font entre eux ; on ne croira peut-être pas que le chien est leur mets le plus délicat. S'ils veulent traiter un sagaino de l'honneur qu'il leur fait, ce pauvre animal est la triste victime, et c'est le plus honorable morceau qu'ils puissent lui présenter, et qui marque plus la considération qu'ils ont pour lui : Il ne peut encore éviter la mort quand ils régalent un de leur intimes amis, et ce n'est pas le plus méchant qu'ils tuent, c'est celui dont ils font plus de cas pour la chasse. Quand il est d'un festin, tout y va, et ils ne se réjouissent jamais mieux.

On voit là quelquefois les ris mêlés de pleurs,
Une caduque Sauvagesse
Rappelant dans cette allégresse,
Le souvenir de ses malheurs,

Se plaint, et par des cris témoigne sa tristesse,
Elle songe en un coin que depuis vingt, trente ans,
L'Anglais a fait périr quelqu'un de ses enfants,
C'est en bien garder la mémoire,
Et que s'il n'avait pas traversé l'onde noire,
Il serait avec les vivants,
A beaucoup manger, à peu boire ;
Car les mets cuits sans sel ne sont point altérants,
Et l'eau de quelque lac ne les rend point friands.
Ils sont contents pourvu qu'ils branlent la mâchoire.
De sa vive douleur voilà le grand sujet,
Si quelque curieux par pitié s'en enquête,
Elle n'en fait point un secret,
Et pour se consoler lui demande la tête
D'un de la nation qui commit le forfait.
Il part, le cherche, et ne s'arrête,
Qu'après qu'un si beau coup est fait,
Les autres charmés du banquet
Aiment mieux achever la fête,
Pendant que la chaudière bout,
En mangeant ce qui cuit, à mesure ils remplissent,
Et ces carnassiers ne finissent
Qu'après que de leur proie ils sont venus à bout ;
Il est bien juste qu'ils pâtissent,
Après avoir avalé tout !
Pendant que ceux-ci font bombance,
Le vainqueur de la vieille apporte quelquefois,
Le chef d'un innocent Anglais,
De rage elle en remplit sa panse,
Et satisfait tout à la fois
Son appétit et sa vengeance.

Les femmes apprêtent ordinairement à manger à
à leurs maris, et ne mangent point avec eux ; mais
avec leurs enfants, donnant à chacun sa portion dans
des plats d'écorce. Quand elles font des festins, et

qu'elles ont mangé tout leur souï, elles se retirent et vont ensemble danser et chanter assez loin de la cabane, pour ne pas troubler ceux qui y restent.

Alors les hommes seuls arrangés sur la terre,
Mettent sur le tapis leurs belles actions ;
La pêche, la chasse et la guerre,
Font le plus beau sujet des conversations.

Avant d'en venir là, il faut que les moins gourmands aient du moins dans le ventre quinze ou vingt livres de viande ; cars'ils savent bien pâtir quand ils n'ont rien, ils savent encore mieux se remplir quand ils ont de quoi, mais n'ayant que de l'eau à boire, il faut qu'ils se contentent d'être souls sans être ivres.

Venons à la guerre des Sauvages : elle est ordinairement entre des nations opposées, comme les Sauvages anglais, et les Sauvages français, et quel quefois entre les Sauvages d'une même nation.

Lorsque les Sagaino se trouvent insultés,
Par des maltraitements, par des hostilités,
Qu'exerce en leur pays la Nouvelle-Angleterre,
Ils assemblent leurs gens pour lui faire la guerre.
Pour les mieux animer ils leur font un discours,
Où la sauvage rhétorique
Revêt tous ses plus beaux atours,
Il est fort, il est pathétique,
Le prélude est toujours à la gloire du roi,
Dont ils étallent la puissance,
Et font voir qu'étant nés les sujets de la France,
Ils doivent se faire une loi
De prendre partout sa défense.

Ces Sagaino inspirent ce noble dessein à ceux qu'ils gouvernent, car chacun a son district, ses gens lèvent la hache, et demandent à tous, s'ils ne veulent pas comme eux la mettre en main.

Alors d'une voix unanime,
La troupe à ce discours souscrit, et se débat,
Et l'un contre l'autre s'escrime
Comme s'ils étaient au combat.

C'est de leur consentement la marque ordinaire, mais il n'est pas toujours besoin qu'ils souffrent les maux d'une telle guerre, pour se mettre en état de défense. Sur le moindre soupçon qu'ils ont d'une guerre à arriver, ils ont aussitôt recours à leurs jongleurs pour en être certainement informés, afin de n'être pas surpris, et de se tenir prêts à repousser leurs ennemis.

Mais expliquons la jonglerie,
Ce terme pourrait bien embarrasser quelqu'un,
C'est une pure diablerie,
Car parler au démon, ou jongleur c'est tout un,
De ces hôtes des bois, c'est l'oracle commun.
Ils n'entreprennent point une affaire importante,
Que sur cette matière il n'ait su s'expliquer,
La manière de l'invoquer,
Vous paraîtra fort étonnante !
Dans un endroit du bois assemblés à l'écart,
Evitant du soleil la brillante lumière,
Ils font les fonctions de leur diabolique art.
Et voici quelle est leur manière.
Le Sauvage choisi pour être le jongleur,
Fait des contorsions, des grimaces horribles,
Enfin elles sont si terribles,
Que le démon lui-même en devrait avoir peur

Ses yeux étincellants lui roulent dans la tête ;
Il tire un pied de langue écumant comme un chien ,
Et cet enragé ne s'arrête
Qu'au moment désiré, que le démon s'apprête,
A lui pronostiquer ou le mal ou le bien.
Avant que le démon s'explique,
Et qu'il fasse entendre sa voix,
Tout tremble, tout se brise en cet endroit du bois ;
Se fait-il autrement un fracas diabolique,
La troupe entend tout ce qu'il dit ;
Elle est alors fort attentive,
Et ne doute point qu'il n'arrive,
Ce que le démon lui prédit.

Je ne voulus rien voir de tout cela, et j'avais beaucoup de peine à le croire, ne m'arrêtant point aux superstitions ; cependant je vais raconter une aventure qui se passa dans le temps que j'étais dans le pays, et qui me convainquit de la vérité de la jonglerie, par un fait des plus extraordinaires.

Un noble habitué dans ce pays sauvage,
Avait un frère sur les flots ;
Il tardait tant à son voyage,
Qu'il avait peur que sur les eaux,
Il n'eût fait un fatal naufrage.
Il se plaignait dans ses malheurs ;
Pour le tirer d'inquiétude,
Ou rendre sa peine plus rude,
Il voulut consulter l'oracle des jongleurs ;
La chose était facile à faire.
Il trouva de ces bonnes gens
Disposés à le satisfaire.
Dans ses désirs impatients :
Mais comme à l'art magique il se trouvait lui-même,
En vain ils voulurent jongler,
Le démon fit savoir qu'il ne pouvait parler,
Parcequ'il avait eu baptême,

Ils le firent donc retirer,
Et recommençant leur magie,
Le démon revint déclarer,
Qu'il verrait dans trois jours son frère plein de vie ;
On vint l'en avertir ; il sut se rassurer ;
Et dans le temps marqué par cette jonglerie,
Ce qui fut dit, fut fait, au gré de son envie.

Il revit son frère, qui lui dit qu'il avait pensé périr mille fois, et qu'il avait beaucoup souffert dans une anse où il avait été retenu huit jours, par des vents horribles et contraires, qui le battaient sans cesse, sans qu'il put se mettre à l'abri de leur fureur, ce que l'oracle des jongleurs avait encore déclaré.

Continuons les superstitions des Sauvages. Leur dieu était autrefois le soleil, qu'ils appellent Nichekaminou, et qui veut dire, en leur langage, le très-grand ; ils le remerciaient du bien qu'il leur faisait, et suppliaient le démon, qu'ils appellent Mendon, de ne leur point faire de mal. Ils avaient des magiciens qu'ils comblaient de biens et d'honneurs, leur donnant, dans leurs festins, les morceaux les plus délicats des bêtes et des poissons qu'ils mangeaient. Ces magiciens rusés abusaient de leur confiance, car ils défendaient ces morceaux comme pernicious, afin de s'en nourrir eux-mêmes, disant qu'ils servaient à leur art, et les autres étaient encore plus sots que superstitieux de les croire.

Quand ils payaient à la nature
Le tribut que la mort, nous rend à tous communs,
On mettait dans leur sépulture,
Chien vif, hache, fusil, maïs, pipe, petun,
Chaudière, poudre, plomb, canot et couverture,

Ils croyaient que celui qui venait de mourir,
Entreprenait un grand voyage,
Et qu'il avait besoin de tout cet équipage,
Pour se vêtir et se nourrir.

Mais nos missionnaires zélés les ont corrigés de ces sortes d'abus, leur en ayant fait connaître le ridicule et la vanité, et s'ils n'en sont pas encore tout-à-fait revenus, du moins n'y ajoutent-ils plus guères de croyance. Ce qui leur reste de superstition, c'est d'arracher les yeux des poissons, des oiseaux et des bêtes, et de les jeter, disant que sans cela, ils seraient aperçus de leurs semblables, et n'en pourraient plus approcher, et ils n'en brûlent jamais les os, ni les arrêtes. Par un même abus, ils ne flambent jamais les pieds des canards, des oies, des outardes, des cignes, et de tout autre gibier d'eau à pied plat, croyant que ceux qui restent vivants ne pourraient plus se poser sur le sable, et qu'à cause de cela, ils n'en attraperaient guères.

Des sottises superstitions des Sauvages, passons à une de leurs plus belles et louables qualités ; c'est leur amour pour l'hospitalité ; ils se secourent entr'eux de tout leur pouvoir ; si quelqu'un à des vivres, il ne manque jamais de les partager avec ceux qui n'en ont pas, et qui en souffrent. Un Sauvage se verrait mourir de faim, qu'il ne voudrait pas manger seul une cercelle qu'il aurait tuée, et qui pourrait lui rendre la vie, il la porterait à la cabane, où il saurait que d'autres en auraient besoin comme

lui, et chacun en aurait sa part. Lorsque l'un d'eux en va visiter un autre, celui qui reçoit la visite, ne demande point à l'autre ce qui l'amène il commence par lui donner à manger, après cela ils parlent d'affaires s'ils en ont, c'est leur manière ; et voici la raison qui les engage à en user de la sorte : ils disent que si on demandait d'abord ce que l'on veut, on n'aurait plus qu'à s'en aller quand on l'aurait dit, et qu'on y aurait répondu. Quand ils chassent plusieurs de compagnie, celui qui tue une bête, content de son adresse et de l'honneur qui lui en revient, l'abandonne à ses compagnons, qui par un généreux retour, en la partageant entr'eux, lui en font toujours la meilleure part.

Admirez dans ces nations
Quelle est en même temps et la peur et l'audace !
Ils donnent sur un ours en braves champions,
Quand il se présente à la chasse ;
Et s'ils rencontrent un cheval,
— Ce n'est point une fausse histoire —
Ils tremblent à l'aspect de ce doux animal,
Je l'ai vu dans le Port Royal
Plus d'une fois, on peut m'en croire.

Quand un sauvage vieux et caduc ne peut plus aller à la chasse, et qu'il perd à la guerre un fils unique, accablé de douleur, et comme désespéré, il assemble ses amis, les régale, et leur dit le triste et funeste sujet de sa peine. Touchés de compassion, ils entrent dans sa misère, et forment en même temps le charitable dessein de rendre à ce père

affligé un autre enfant, ils lui en donnent leur parole, et bientôt après ils travaillent à l'effectuer. Ils s'en vont dans la terre étrangère où a péri ce fils regretté, et cherchent un autre garçon pour le malheureux père qui a perdu le sien ; ils le trouvent, le lui amènent, et il l'adopte.

Le jeune homme consent à cette adoption,
Il l'assure par sa parole
Qui vaut le jeu chez cette nation,
Et son faux père se console
De la mort de son vrai garçon.

Mais parlons des habillements des Sauvages. Ils ne couvrent leur nudité que des dépouilles des animaux, ou de quelques couvertures qu'on leur traite pour leurs pelleteries, et dont ils s'enveloppent. Entre les habits des hommes et ceux des femmes, il n'y a presque point de différence ; ceux des femmes descendent jusqu'au bas des jambes, en manière de cotillon, et ceux des hommes ne passent point le genou ; ils veulent avoir les jambes libres pour mieux aller à la chasse. Pendant l'été quelques garçons n'ont qu'une chemise, encore est-elle si courte, qu'ils sont obligés de se servir d'une ceinture, à laquelle est attaché un morceau d'étoffe ou de peau, pour couvrir les parties que la pudeur empêche de montrer. Cette chemise leur pourrit au dos, quand ils l'ont une fois mise, ils ne l'ôtent jamais qu'elle ne soit toute en lambeau. Ils ont presque toujours la tête nue, les femmes comme les hommes, quelquefois ils

mettent un petit bonnet d'étoffe, en forme de calotte qui ne couvre que le sommet de la tête : quelques-uns portent des bas et des souliers, mais le plus souvent ils n'en ont pas. Les bas sont faits de deux morceaux d'étoffe qu'on appelle *mazamet*, ils les cousent en dehors, et ils y a toujours deux ailes qui débordent de quatre doigts la couture. Leurs souliers sont faits de peau de loup-marin, en escarpins, toujours plats et commodes ; ils ressemblent mieux à nos chaussons, n'ayant pas de talons ; ils s'attachent avec des courrois qui passent par des trous dans les quartiers, comme les cordons d'une bourse. Ils en font encore de peau d'original, qu'ils embellissent de peinture, et de bordure de poil de porc-épic blanc et rouge, mais c'est pour les vendre à ceux qui veulent en apporter, pour les faire voir en leur pays ; ils se mettent du fard, hommes et femmes, plus abondamment qu'aucune nation du monde.

En cent manières différentes
Ils se barbouillent de ce fard,
Nos dames avec bien plus d'art,
Le savent employer pour être plus brillantes.

Ils attachent leurs cheveux avec de la rassade, qui est une espèce de petites perles, il y en a de noire et de blanche, et ils en font un gros nœud qui ne descend guère plus bas que l'oreille. Cet ornement est commun aux hommes comme aux femmes, et ils n'ont pas plus de barbe qu'elles. Leurs cheveux ne blanchissent jamais, et sont toujours fort plats ;

ils dégouttent presque toujours de graisse d'animaux, ou d'huile de poisson tant ils y en mettent, particulièrement sur le front, et c'est leur essence ordinaire.

Parmi ces porteurs de guenilles,
On ne laisse pas quelquefois
De rencontrer certains bons drilles,
Qui se donnent des airs français.
Lorsque pendant l'hiver, ils prennent maintes bêtes,
Ils traitent leurs peaux au printemps ;
Des retours qu'on leur fait en bons habillements,
Ils savent s'ajuster des pieds jusqu'à la tête,
Mais ils ont beau changer d'habits,
Avec leurs mines de bohèmes,
Ayant le teint encor plus obscur et plus bis,
On les prend toujours pour eux-mêmes.
Mais il faut dire à leur honneur,
Que s'ils ont le teint olivâtre,
Leurs dents imitent la blancheur,
Et de la neige et de l'albâtre.
Ils fument cependant comme de vrais dragons,
Avec une fureur extrême ;
Hommes, femmes, filles, garçons,
En font tous leur plaisir suprême.

Parlons d'une chose qu'ils regardent encore comme un ornement. Ils se font marquer sous la peau, en divers endroits du corps, et même du visage ; mais il faut qu'ils s'arment d'une grande patience et d'un grand courage : on est longtemps à le faire, et ils souffrent beaucoup à l'endurer. Quelques français en ont fait l'épreuve, qui pourraient en rendre témoignage : pour moi je n'ai pas été curieux de porter de

telles marques. Elles se font avec du vermillon, et de la poudre à canon, qu'on ne mêle point ensemble. On met ces ingrédients en poudre séparément, et on les emploie avec une aiguille.

Entre cuir et chair, ouf ! Je crois qu'elle me blesse,
On la fêche tout doucement,
Ce qui fait toutefois un vigoureux tourment,
Et dans la trace qu'elle laisse,
On fourre avec beaucoup d'adresse
Un peu de chaque poudre, alternativement.

Les couleurs sont ainsi différenciées sous la peau, et l'on en fait toutes sortes de figures, des croix, des noms de Jésus, des fleurs ; enfin tout ce que l'on veut, et ces marques ne s'effacent jamais. J'ai vu mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris un sauvage qui était marqué de la sorte ; les chirurgiens l'écorchèrent, et en firent passer la peau, sans que cela y apportât aucun changement.

Ce qui me surprenait assez,
Était de voir des gens, qui n'ont nulle teinture
Du dessin ni de l'écriture,
Faire ces traits divers et si bien compassés,
Mais sur des peirs par eux passés
Des sucs de quelques fruits ils font de la peinture,
Où les traits sont encore artistement tracés.

Leur façon de s'écrire est tout-à-fait particulière, à la différence des Orientaux, qui se parlent par des fleurs ; ils se font entendre par de petits morceaux de bois, arrangés de différentes manières. De ces petits batonnets, ils font des colliers, qui servent à

déclarer la guerre, ou à demander la paix, et ils les envoient aux nations avec lesquelles ils ont des différends.

Lorsque j'étais à l'Acadie,
Il en vint de la part des cruels Iroquois,
Ils devaient y venir égorger les Français ;
Mais par un grand bonheur ils changèrent d'envie.
Dans ces lieux si peu défendus,
Nous aurions été tous perdus ;
Nos Sauvages étaient dans de grandes alarmes.
Et les chefs qui les commandaient ;
Car les Iroquois demandaient,
Qu'avec eux contre nous, ils tournassent les armes.

Nous en fûmes quittes pour la peur qui ne fut pas petite. Quand la guerre est terminée, ils enterrent la hache dans un trou le plus creux qu'ils peuvent faire, afin qu'on ne puisse plus la retrouver, ils veulent faire voir par là,—la manière est nouvelle,—que la paix est si douce et si précieuse qu'on ne doit jamais la troubler.

Ils ne comptent point les années par les jours, par les semaines, ni par les mois, ce n'est que par les nuits, ou par les événements considérables qui arrivent dans leur cours, et souvent ils passent le temps sans le connaître. Quand ils sont dans un canton où ils trouvent des bêtes et du gibier, ils y demeurent tant qu'il y en a : quand ils ont presque tout tué, et que la chaudière ne va plus comme il faut, ils vont autre part chercher mieux, et ils ne sont jamais si bien, qu'aux lieux où ils trouvent beaucoup

à manger : ils en marquent leur joie par leurs chants et par leurs danses. Leurs voix sont fort agréables quand ils veulent bien chanter, mais leurs danses, quoiqu'ils fassent, sont toujours très-impertinentes.

Je les ai plus d'une fois entendu chanter dans l'église du Port Royal à la grande messe et à vêpres ; les voix des femmes particulièrement, étaient si douces et si touchantes, que je croyais entendre les anges chanter les louanges de Dieu.

Ce qui me le faisait croire davantage, c'est que je ne voyais point remuer leurs lèvres. Les voix des hommes se mêlaient de temps en temps si justement avec celles des femmes, que cela faisait un effet admirable, et j'en étais charmé.

Ils chantaient sur des tons les plus harmonieux
Tous nos hymnes sacrés, traduits en leur langage,
Et c'était le divin ouvrage
De monsieur Thury, prêtre établi dans ces lieux.
Sa charité pour eux était ardente et pure,
Il demeura longtemps parmi la nation,
Mais enseignant à tous notre religion,
Il paya le tribut fatal à la nature.

Les Sauvages firent en lui une grande perte, il prenait un soin tout particulier de les instruire de la connaissance de Dieu, aussi furent-ils sensiblement touchés de la mort de ce saint homme, qui vivait parmi eux de ce qu'ils avaient, et qu'ils appelaient leur patriarche. Ils l'enterrèrent à Chibouctou, le plus honnêtement qu'ils purent, et c'est le même missionnaire dont j'ai décrit le tombeau.

Quittons les tristes idées de la mort, et revenons aux danses des Sauvages pour les décrire, s'il est possible. Ces ridicules danseurs se suivent en rond, collés l'un contre l'autre, avançant en sautant tout doucement les pieds joints, et faisant des contorsions et des grimaces plus affreuses les unes que les autres. Un certain son de voix que voici, si on peut l'exprimer, houën, houën, houën, marque la cadance, et ils s'arrêtent de temps en temps, pour faire des cris épouvantables, et par lesquels finissent toujours les danses. L'instrument répond à tout cela parfaitement bien, c'est un petit bâton long d'un pied, dont un sauvage qui ne danse point, frappe contre un arbre, ou autre chose, selon le lieu où ils sont, chantant du nez en même temps. Leurs pieds tournés en dedans dès le berceau, et tenus longtemps de même pour mieux aller en raquette quand ils sont grands garçons, conviennent à de telles danses. Ces grotesques danseurs sont venus plusieurs fois par troupes, en de certains jours de joie, me donner ce divertissement ; mais je crois qu'ils le faisaient moins pour me réjouir, que pour avoir quelque petit pot d'eau-de-vie à boire à ma santé : cette liqueur les ferait aller bien loin.

Voici une connaissance assez particulière des Sauvages : si quelqu'un en passant dans les bois, voit sur la neige, ou sur la terre molle, la marque du pied d'un autre, il ne manque jamais à connaître sûrement par l'arrangement du talon, des doigts, ou de tout le pied ensemble, à quelle nation est celui qui l'a faite.

J'ai déjà fait voir dans un exploit de chasse, qu'un sauvage à l'odorat bon, et qu'il sent une bête de fort loin : je vais encore faire connaître qu'il ne sent pas moins bien l'eau-de-vie. Un Français en avait un reste dans un flacon qu'il conservait soigneusement, en attendant qu'il lui en vint de nouvelle ; il n'en buvait qu'à l'extrême besoin, et peu à la fois, pour la faire durer plus longtemps. Un Sauvage arriva chez lui, dans son habitation sur la côte, il était très-abattu, et presque en défaillance par la fatigue qu'il avait eue, et par le jeûne qu'il avait souffert, il demanda par grâce, à l'habitant, un coup de cette liqueur qu'il menageait si bien ; l'habitant qui la gardait pour lui, n'hésita point à dire qu'il n'en avait pas. Tu n'en as pas ? lui répondit le Sauvage en sa langue, pourquoi ments tu ? Je la sens bien, donne m'en, tu me rendras la vie, je ne sens plus mon cœur de faiblesse et d'abattement, tiens, vois-là dedans, et tu en trouveras ; il lui montrait l'endroit assez proche, mais il l'aurait senti de cent pas : l'habitant ne put se défendre de secourir le Sauvage, mais ce fut sous condition, il lui fit promettre, qu'il n'en parlerait point à ses compagnons, le Sauvage y consentit, mais en lui disant que sa précaution était inutile, et que, s'ils venaient dans sa maison, ils la sentiraient comme lui.

L'hôte quoiqu'il en fût, ne put pas aller contre,
Deux coups de sa liqueur au Sauvage donnés,
Lui firent voir qu'en certaine rencontre,
Il était bon d'avoir du nez.

Malgré la vie irrégulière que les Sauvages mènent, ils ne laissent pas de vivre fort vieux : ils poussent leur carrière jusqu'au dernier âge. D'un excès de manger ils passent souvent à une extrême disette, sans que cela change l'état de leur santé.

Qui croirait que sans médecins

Il fut possible de tant vivre ?

C'est peut-être, diront quelques esprits malins,

Ce qui de cent maux les délivre.

Quand ils sont bien fatigués et accablés de lassitudes et de pesanteurs, leurs plus ordinaires maladies, ils se guérissent par de copieuses sueurs. Voici comment ils se les provoquent : ils font un trou de leur longueur, qu'ils garnissent des deux côtés de roches, qu'ils font presque rougir à force de feu ; après cela ils mettent une couche de branches de sapin au fond, et se couchent dessus tout de leur long ; on les couvre ensuite d'autres branches, qui s'échauffent, et rendent par leur nature bitumineuse une épaisse fumée ; ils ne sont pas longtemps là sans suer jusqu'aux os, et si longtemps qu'ils veulent, mais ce qui me surprenait le plus, était de savoir que ces fourneaux sudorifiques étaient toujours faits sur le bord d'un lac, ou d'une rivière, et que les Sauvages n'en sortaient tout en nage, que pour se jeter à l'instant dans l'eau. Quelle manière ! Si nous nous exposions de même à des contraires si opposés, nous en mourrions, et par là ils se guérissent sur le champ.

Ils se blessent fort souvent, mais la nature a mis sous l'écorce des épinettes, arbres très-communs

dans toute l'Acadie, un remède merveilleux à tous les maux ; c'est une térébenthine plus fine, plus balsamique que celle qui nous vient de Venise, et elle se trouve partout où l'on peut en avoir besoin pour se panser. S'ils se cassent les bras ou les jambes, ils remettent les os au niveau, et font de grand plumaceaux de fine mousse, qu'ils couvrent de leur térébenthine, et ils en environnent le membre rompu ; ils mettent pardessus un morceau d'écorce de bois de bouleau, qui prend en se pliant aisément la forme de la partie ; les éclisses ne sont pas oubliées, et pour tenir tout cela sujet, ils prennent de longs bouts d'écorce plus mince, dont ils font des bandages convenables ; ils mettent ensuite le malade en situation sur un tas de mousse, et cela réussit toujours fort bien. Si un tel accident arrivait à un sauvage tout seul, il tirerait des coups de fusil pour appeler du secours, ou il ferait de la fumée, s'il n'avait point d'armes, signaux ordinaires parmi eux, et qui ne leur manquent point au besoin. On fait une cabane au lieu où le malheur arrive : voici comment elle est bâtie. On plante en rond quinze ou seize piquets, plus ou moins, selon qu'elle est grande, à deux pieds l'un de l'autre ; ils ont une toise ou toise et demie de haut, leurs extrémités supérieures s'unissent en pointe, et sont attachées ensemble ; on couvre les piquets de branches de sapin, et de morceaux d'écorce du même bois, ou de bouleau, quelquefois de peaux, et on n'y laisse qu'un trou en bas, qui ne permet d'entrer et sortir qu'à quatre pattes. Il y a une perche

endedans qui traverse par le milieu, à quatre ou cinq pieds de haut, et qui sert à pendre la chaudière sur le feu, qui est toujours petit, et au centre du fond de la cabane. Les compagnons du blessé vont à la chasse, et ils ont soin de lui, jusqu'à ce qu'il puisse marcher comme eux.

Je vais sur ce sujet dire une aventure qu'on aura peut-être de la peine à croire, c'est pourtant la vérité même, et je n'écris ici rien qui ne me soit dicté par elle.

Un habitant de ce pays sauvage,
Homme de qualité, qui servait autrefois,
Sous les étendards des Français,
Avec honneur, avec courage.
Venant au Port Royal de Québec par les bois,
Se fracassa la jambe en faisant ce voyage,
Voyage à mettre un mois, et même davantage,
Il n'était qu'à moitié chemin.
Quel malheur ! Quel cruel chagrin,
Pour un homme en cet équipage !
Il n'avait avec lui qu'un chien,
Que faire ? Il gémit, se lamente,
Et songe à ce qui peut lui procurer du bien
Dans cette aventure affligeante.
Dans les pressants besoins l'esprit de l'homme invente
Bien mieux que dans le temps qu'il ne manque de rien.
Il imagine un stratagème,
Qui réussit des mieux dans son malheur extrême.
Il avait par bonheur du papier, un crayon,
Il écrivit son mal sur un petit brouillon ;
Le mieux qu'il pût, il fit entendre
L'endroit fatal du bois, la distance, les jours,
Qu'il fallait mettre pour s'y rendre,
Le rum du vent qu'il fallait prendre
Pour venir vite à son secours.

Il mit au col du chien son messager fidèle
Le billet instructif de sa peine cruelle ;
Il le battit après comme un chien qu'il était :
A ce maltraitement l'animal résistait,
Il ne pouvait quitter son maître,
Mais tant de coups il lui donna,
Qu'à la fin il l'abandonna,
Le besoin qu'il avait d'ailleurs de se repaître,
A s'enfuir le détermina.
Il revint à Québec, dès qu'on l'y vit paraître,
Les parents du blessé le prirent au collet,
Défirent le collier et lurent le billet,
Qui leur fit tristement connaître,
De son prompt retour le sujet.
On mit des coureurs en campagne,
Bons Sauvages cela s'en'end,
Et le chien qui les accompagne,
Bon guide, les conduit où le malade attend.
Il fallait bien des jours pour faire ce voyage ;
On va fort peu de nuit dans ce pays sauvage.
Pendant ce temps l'estropié
Qui jeûnait, et tenait sur la mousse étendue
La jambe qu'il avait rompu,
Était bien digne de pitié.
Le secours vint, quelle allégresse
Dans ses désir impatients !
Quand il revit son chien lui marquer sa tendresse,
Suivi d'une troupe de gens !
Après une longue souffrance,
Il reçut beaucoup d'assistance.
Ils avaient apporté des vives avec eux ;
On travailla d'abord à sa jambe blessée,
A leur mode elle fut pansée,
Et l'on cabana dans ses lieux.
On fit bouillir la chaudière,

Les Sauvages chassèrent bien,
Jusqu'à sa guérison entière,
Le blessé ne manqua de rien.
Enfin guéri de sa blessure,

Avec ses compagnons il vint tant bien que mal.
Raconter sa triste aventure.
A des amis du Port Royal ;
Il devait à son industrie,
Dans un accident si fatal,
Le bonheur d'être encore envie.

Revenons aux Sauvages qui se guérissent de la mort même ; quel paradoxe, dira-t-on ! Mais je le prouve. Ces pauvres gens sont sujets à se noyer, et cela n'arrive que trop souvent dans leurs canots d'écorce qui virent à la moindre chose. Ceux qui s'échappent heureusement du naufrage, s'empressent de retirer de l'eau ceux qui y sont demeurés ; ils remplissent de fumée de tabac une panse d'animal, ou un gros et long boyau, leurs vaisseaux ordinaires pour conserver leurs huiles de poisson, ou de loup-marin ; après cela ils appliquent à un des bords, l'autre étant bien lié, un bout de calumet ou de pipe, pour servir de canule qu'ils introduisent dans le derrière des noyés, pour leur faire recevoir la fumée contenu dans le boyau, en le comprimant avec les mains ; ils les pendent ensuite par les pieds, au plus prochain arbre qu'ils trouvent, ils les y observent, et ils ont presque toujours le plaisir de voir que ce lavement de vapeur, leur fait rendre toute l'eau qu'ils ont prise, et leur remet la vie au

corps ; ils reconnaissent ce surprenant et salutaire effet, par des gambillements que les pendus ne sont pas longtemps à faire. N'oubliez pas ce divin remède assuré par mille expériences, sa vertu, dans l'occasion, n'opérerait pas moins dans vos amis, que dans les Sauvages.

Ils ont un remède infailible pour l'épilepsie. Un soldat du fort de la rivière St. Jean en était tourmenté depuis quinze ou vingt ans, et il en tombait presque tous les jours. Une Sauvagesse le guérit au moyen d'un spécifique provenant de racines de plantes ratissées. Malheureusement la Sauvagesse qu'on avait laissé partir ne put être retrouvée, et son remède demeura inconnu.

Parlons des tours de gobelets des Sauvages. Les plus habiles joueurs du Pont Neuf (à Paris) ne feraient que blanchir devant eux ; les prodiges ne sont dans leurs mains que des effets ordinaires : vous l'allez remarquer dans deux tours que je vais seulement raconter, car je pourrais en dire mille, et vous conviendrez qu'il faut que le diable s'en mêle, pour moi je le crois. Voici le premier tour : ils mâchent dans leur bouche une pierre à fusil, et la broient comme du gravier, qu'ils font voir dans leurs mains après l'y avoir craché, et ils l'avalent ensuite jusqu'au dernier grain : on ne voit rien jusques-là qu'un autre ne puisse faire sans se donner au diable, avec de bonnes dents et un gosier pavé ; mais voici la fin : quand ils ont dans le ventre la pierre à fusil

tout en gravier, ils prennent un petit bâton long environ d'un pied, et fort uni, ils fument, et lui font recevoir la fumée du tabac, en marmotant quelques mots du grimoire ; ils le fourrent ensuite dans leur gosier, leur face en devient toute livide, il semble qu'ils vont étouffer ; ils fourgonnent, si je puis parler ainsi avec le bâton, et après quelques grimaces, ils le retirent avec la pierre à fusil au bout toute entière.

Voici le second tour qui ne vaut pas moins que le premier. Ils font marcher la peau d'une loutre qu'ils ont écorchée il y a peut-être six mois, et voilà comment ils s'y prennent. Après l'avoir étendue le ventre en bas, ils rapprochent par des plis qu'ils font, la tête du derrière ; de sorte qu'elle est comme en un monceau. Ils mettent au droit de la tête à quatre ou cinq pieds loin, un petit miroir de fer blanc ; ils aiment tant à se mirer qu'ils croient sans doute, qu'il en est de même des animaux : que cela soit ou non, voilà la peau de la loutre en état de marcher sur ses pattes, car ils les laissent toujours en les écorchant, quand ils veulent garder les peaux en leur entier, sans les fendre par le ventre, ce qu'on appelle là en *chipotis*. Alors le Sauvage qui veut par ruse ou par magie, qu'on le prenne comme on voudra, faire aller la peau, fait un grotesque manège autour d'elle.

Il danse, il capriole, il saute par dessus,
Il se jette par terre, il se roule, il se crève,
Bat des pieds, des mains, se relève,
Et fait retentir l'air de mille cris aigus.

Comme un démon il se tourmente.

Il sue, il devient tout en eau,

Ses yeux jettent du feu, sa bouche est écumante ;

Il fait tant qu'à la fin, on voit marcher la peau.

Elle ne se remue d'abord qu'avec beaucoup de difficulté, mais petit à petit elle s'étend, et se traîne jusqu'au miroir, où elle s'arrête. Quand la peau est lente à se mettre en train de marcher, le Sauvage dit aux spectateurs d'autre nation, devant laquelle il fait ce tour-là, que leur esprit est plus fort que le sien ; il a raison, car par leur esprit il entend le Dieu que nous adorons, et par le sien, il n'entend que le démon. Cet esprit malin les bat quelquefois d'une étrange force, il les meurtrit, et marque de contusions par toutes les parties de leur corps.

Quand le démon bat, il bat bien,

Ils disent seulement qu'il est fort en colère,

Et ces pauvres battus ne se plaignent de rien

Que des marques qu'il sait leur faire.

Je ne m'arrêterai point à marquer les différentes nations sauvages, le nombre en est trop grande pour en faire un détail ; je vais seulement en faire assez connaître pour satisfaire là-dessus les curieux. Les Sauvages qui sont aux environs du Port Royal, sont nommés Miquemakes ; les mêmes sont encore le long de la rivière St. Jean, dont les bords sablonneux et fort étendus, sont les plus beaux de toutes les autres rivières de l'Acadie. Elle est fort poissonneuse, et l'on y pêche aisément la truite et le saumon qui y abondent : les

Maricites y habitent aussi, et sont plus nombreux que les autres. Sur la rivière St. George, qui sépare la Nouvelle-France de la Nouvelle-Angleterre, on trouve les Kanibas, et les Abénakis. Du côté de Québec habitent les Papinachois, les Saguenets, les Algonquins ; les Iroquois, les Hurons, les Loups, les Socokis bons et mauvais pour la France.

Les meilleurs sont les Outaois, mais nation plus reculée. Vers le nord sont les Esquimos, les Christinaux, les Sauteurs, les Savanois, les Pla-côtés des Chiens, et les Assenciboils. Quels noms ? Je crois que le diable les a forgés ; il faut pourtant en répéter quelques-uns, pour marquer ce qu'il y a de particulier en eux.

Commençons par les Algonquins ; c'est la nation la plus brave et la plus belliqueuse qu'il y ait parmi les Sauvages. Ils sont ordinairement en guerre avec les Iroquois, qui les regardent comme leurs plus formidables ennemis, et par qui ils ont toujours été vaincus. Ils n'ont point de lieu arrêté, étant toujours errants dans les bois, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ils ne cultivent point la terre comme d'autres qui font du maïs ou bled d'inde : ils disent que ces soins n'appartiennent qu'à des âmes basses et serviles, et que les grands guerriers qui savent triompher de leurs ennemis et attaquer les bêtes les plus féroces, ne doivent vivre que de celles qu'ils tuent. Voilà de grands sentiments, mais les Iroquois sont plus sages, ils cultivent la terre avec grand soin,

et font beaucoup de bled d'inde et de légumes pour se nourrir; ils ont aussi dans un des plus beaux pays du monde, de grandes et belles plaines, et des villages bien peuplés qu'ils fortifient de toutes parts, et où ils font bonne sentinelle, pour n'être pas insultés par les troupes de Québec, quand elles font des courses chez eux. On dit même qu'ils ont des bestiaux et des volailles en quantité. Je ne parlerai point des tourments horribles qu'ils exercent sur nous quand ils nous tiennent, ils sont connus de tout le monde. Nous ne les traitons pas avec moins de rigueur quand ils tombent entre nos mains, mais ils ont bien plus de courage à supporter tout le mal qu'on leur fait.

Leur fermeté surprend dans ces cruels moments,
Ils souffrent constamment la torture et les flammes,
Ils meurent sans pousser aucun gémisséments,
Et disent qu'il ne sied qu'aux femmes
De se plaindre dans les tourments.

Laissons-là les Iroquois, et parlons des Outaïs, bons amis de la France.

Ces Sauvages-là ne vivent toujours que de chair, ou fraîche, ou boucanée, et ils en mangent en grande quantité; ce sont les plus grands carnassiers, et les Sauteurs leurs voisins, tout au contraire, ne mangent jamais que du poisson, le lac Erié qu'ils habitent, leur en fournit en tout temps. Cette nourriture légère les rend fort dispos; ce sont les Sauvages qui courent le mieux, et qui résistent davantage à la course. Il n'ont point l'usage des armes à feu, mais

ils tirent de l'arc avec une adresse toute particulière, et ils en font un exercice fort divertissant. Ils se munissent de batons légers et de dards à tête plate, et grosse comme un œuf. et s'en vont par troupes s'exercer dans une prairie.

Entre deux partis faits, également nombreux,
Eloignés l'un de l'autre à certaine distance,
Un balon est jeté par un bras vigoureux,
Et chacun à l'instant commence,
A lui porter des coups pour l'élever sur eux.
Il est balloté là d'une belle manière,
En se le renvoyant alternativement,
Ils le frappent si justement,
Qu'il est souvent en l'air une heure toute entière.
Chacun l'y soutient à l'envie,
Car du côté qu'il fait sa chute,
Un certain prix que l'on dispute,
Par les plus adroits est ravi.

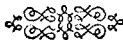
Les Esquimos ne se donnent point la peine de faire cuire leurs viandes comme les autres, ils les mangent toutes crues. On croit que ces Sauvages ont été engendrés par les premiers Basques qui se sont perdus à la pêche de la baleine ; cela pourrait bien être, car ils ont conservé quelque chose de leur patois, ne faisant que bredouiller quand ils parlent.

Lorsqu'ils sont pris d'une tourmente sur la mer, qui est souvent très-rude dans leur pays, ils s'enferment dans leur canots qui ont des couvercles exprès, et qui joignent si exactement, qu'il n'y entre pas une goutte d'eau ; ils se laissent rouler ensuite au gré des ondes, jusqu'à ce que le calme revienne, et permette de reprendre les avirons.

Pour finir avec les Sauvages, disons encore quelque chose des Pla-côtés des Chiens les plus sots, et les plus misérables de tous. Ils n'ont aucun commerce, et sont toujours en guerre avec les Savanois, braves gens, et qui les prennent souvent, pour en faire leurs esclaves. Tous les autres ne font rien de particulier qui mérite d'être rapporté.

Je ne dois pas quitter ce sauvage pays.
Sans parler des divers tapis,
Qu'étalle dans ces lieux l'auteur de la nature,
Tout est rare, tout est nouveau,
Quelle diversité de fleurs et de verdure ?
On ne peut rien voir de plus beau.
Mille plantes, diverses herbes,
Que la terre y produit sous les sapins superbes,
Et que pour la santé des hommes Dieu créa,
Ne se trouve point dans nos terres,
Il faut aller les chercher là ;
Les bois de l'Acadie en sont les seules terres.
J'étais chargé du soin glorieux d'en cueillir
Pour le jardin royal du plus grand des monarques,
Et j'ai su donner quelques marques,
Du plaisir que j'ai pris, à pouvoir l'embellir (*)

(*) N. B.—La diervilla.



VICTOIRE ACADIENNE

SUBERCASE

La relation de Dièreville se termine par un récit très-intéressant que le libraire, probablement Jean-Baptiste Besongue, de Rouen, donne au lecteur. Rameau, et la plupart de ceux qui ont écrit sur l'Acadie prisent beaucoup ce morceau qui a, d'ailleurs, le mérite d'être authentique, et de rapporter fidèlement un combat qui eut lieu entre les Anglais et les Acadiens.

“Achevant d'imprimer le Voyage de l'Acadie, il paraît dans la Gazette du 25 février 1708, dit ce récit une Relation d'un combat donné entre les Français et les Acadiens, contre les Anglais, qui mérite d'être mis à la suite de ce Voyage.”

Un navire arrivé de la Colonie du Port Royal dans l'Acadie, qui est la partie méridionale de la Nouvelle-France, a apporté les nouvelles suivantes. Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ayant été contraints au mois de juin de se retirer, et d'abandonner l'entreprise qu'ils avaient faite sur cette Colonie, le

Sieur de Subercase qui y commande, fut averti par un flibustier, qu'ils n'avaient pas désarmé leurs vaisseaux, et qu'ils se préparaient à revenir avec de plus grandes forces. Il fit aussitôt travailler à des retranchements, à augmenter les fortifications du fort, et à faire toutes les dispositions nécessaires pour bien recevoir les ennemis. Les habitants retirèrent leurs bestiaux, leurs meubles et leurs effets en lieu de sûreté, pour se mettre en état de le seconder. Il craignait néanmoins de manquer de vivres, qui avaient été la plupart consommés durant la première attaque ; mais dix jours avant l'arrivée des Anglais, un armateur de St. Dominique amena deux prises anglaises, dont l'une était chargée d'environ trois cent quarante barriques de farine, de lard, de jambons et de beurre. Dans le même temps, les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, qui croyaient l'entreprise infaillible, étaient venus avec plus de trente bâtimens, pour choisir des postes propres à la pêche, entre le Port Royal et le Cap de Sable. Les Sauvages de ces quartiers-là s'en étant aperçus, se mirent dans leurs canots, surprirent la nuit deux de ces bâtimens, tuèrent une partie des équipages, et firent le reste prisonnier. Ensuite, avec l'un de ces bâtimens, ils en surprirent deux autres ; ce qui donna une si grande épouvante au reste, qu'ils coupèrent leurs cables, et s'enfuirent à force de voiles. Le 20 août, en suivant, le Sieur de Subercase fut averti qu'il paraissait une flotte de vingt-deux bâtimens qui n'attendaient que la marée, pour entrer

dans la rivière, ou, en effet, elle entra à une heure après midi, et débarqua douze cents hommes, à trois quarts de lieue audessous du fort, et de l'autre côté de la rivière. Ils occupèrent quelques habitations abandonnées, vis-à-vis du fort, à une pointe de terre, à un quart de lieue audessus ; mais comme la rivière était étroite en cet endroit, il était facile de les empêcher avec la mousqueterie de la traverser. Le 22, ils débarquèrent leurs vivres et leurs munitions, et ils établirent leurs quartiers. Comme il parut qu'ils voulaient dresser vis-à-vis du fort, une batterie de bombes, le Sieur de Subercase fit faire si grand feu de canons et de mortiers, qu'il les empêcha d'exécuter leur dessein. Le 23, il fit faire durant tout le jour un si grand feu de mousqueterie, sur ceux qui occupaient la pointe audessus du fort, qu'il les obligea à rentrer dans leur camp. Le 24, un parti de Français et de Sauvages passa la rivière, et surpris huit Anglais, dont six furent tués, et deux faits prisonniers, dont l'un était premier pilote d'un vaisseau. On apprit de lui qu'il s'était avancé avec d'autres pilotes, pour sonder le passage de l'île aux Cochons : que leur dessein était de remonter au haut de la rivière avec le vent et la marée pour y débarquer, enfermer le fort de tous côtés et affamer la garnison ; que leur flotte était composée d'un vaisseau de cinquante-quatre canons, d'un de quarante-cinq, et cinq frégates de dix-huit à trente canons, de huit brigantins, et de sept flûtes : qu'ils avaient seize cents hommes de débarquement, outre quatre cents

qui étaient dans le gros vaisseau : qu'une partie de leurs provisions était gâtée, mais qu'ils attendaient une frégate de quarante-quatre canons avec des vivres. Sur cet avis, le Sieur de Subercase fit pointer toute son artillerie sur la rivière : il ordonna qu'on fit bonne garde partout, et il garnit de soldats toutes les pointes : en sorte qu'ils n'osèrent tenter le passage. Le 25, voyant qu'ils n'entreprenaient rien, il fit faire un si grand feu de canons et de mortiers, qu'ils abandonnèrent leur camp, et se retirèrent dans les bois. Le 28, ils allèrent se poster vis-à-vis leurs vaisseaux, et le 31, ils s'embarquèrent dans leurs chaloupes et leurs canots, et passèrent de l'autre côté de la rivière. Le Sieur de Saint Castin, qui était de garde de ce côté, avec soixante habitants, ou sauvages, fit faire un grand feu sur les premiers débarqués : mais craignant d'être coupé, il se retira toujours combattant, de ruisseau en ruisseau. Il les arrêta même longtemps à une habitation, où il leur tua et blessa beaucoup de gens : ensuite il fit retraite suivant l'ordre qu'il avait de ne rien engager, et vint joindre le gros des habitants et des Sauvages, qui étaient résolus de disputer aux ennemis le passage du ruisseau du Moulin. Le Sieur de Subercase s'y rendit avec cent hommes tirés de la garnison, et fit, en peu de temps, faire des retranchements capables d'arrêter deux mille hommes. Les ennemis n'avancèrent point, ce qui fit juger qu'ils avaient dessein de se retirer, ce qui fit résoudre le Sieur de

Subercase à s'avancer, avec deux cent cinquante hommes, pour les charger dans le temps qu'ils se rembarqueraient. Il avait une lieue et demie à faire, au travers des bois, et par de mauvais chemins, et les Sieurs de la Boularderie, de Saint-Castin et de Saillant prirent les devants, avec soixante hommes. Ils apprirent d'un Sauvage qu'il n'y avait plus que trois cents hommes sur le bord de la mer. Ils se mirent à courir pour les charger : mais en traversant un champ de blé, ils trouvèrent un grand nombre d'Anglais couchés pour se reposer, et que les Sauvages n'avaient pas vus, dont les uns prirent la fuite, et les autres se mirent en défense. Il y en eut un grand nombre de tués, avant qu'ils eussent reconnu le petit nombre des Français. Ils furent soutenus par les trois cents qui étaient au bord de la mer, et par ceux que les chaloupes menaient aux vaisseaux, et qui revinrent à terre. Ainsi les Français se retirèrent, sans autre perte que celle d'un Sauvage tué et de douze blessés, parmi lesquels, le Sieur de Saillant, et un habitant, le furent dangereusement.

Les Anglais, dans les divers combats de cette journée, perdirent plus de six vingt hommes : et si le reste du détachement avait pu joindre, on croit qu'ils auraient été entièrement défaits. Ils continuèrent de se rembarquer le premier septembre : ils descendirent vers l'embouchure de la rivière, où ils firent de l'eau, et ils partirent le 4 au soir. Le 10 au matin, la frégate l'Annibal vint mouiller à l'entrée de la rivière, chargée de vivres, et de deux

cent quarante hommes de débarquement, avec deux brigantins, dont l'un remonta pour chercher leur armée ; mais en un endroit étroit, près de l'île aux Chèvres, il reçut une si furieuse décharge des habitants de ce quartier-là, qu'il se retira bien vite avec les deux autres bâtiments. Ces nouvelles ont été confirmées par des lettres de Québec du 13 novembre dernier, qui ajoutent que ce mauvais succès avait fait soulever le peuple de Baston, capitale de la Nouvelle-Angleterre, qui voulait que l'on fit mourir le Colonel Marsh, qui commandait les troupes de débarquement ; que les Abénakis et autres sauvages amis des Français, faisaient une guerre cruelle aux Anglais, en leur enlevant la chevelure, en tuant un grand nombre, faisant des prisonniers qu'ils amenaient à Québec, et dont plusieurs ont embrassé la religion catholique, et pillant leurs bestiaux, leurs volailles et leurs maisons : de manière qu'ils leurs avaient fait abandonner cinquante lieues de pays, et qu'ils n'osaient sortir ni aller faire leur récolte que la nuit, ou avec escorte, et qu'on avait publié à Baston, que l'on donnerait cent livres sterlin, pour chaque Sauvage au-dessus de douze ans, qu'on amènerait. Le Sieur Dierfield, gouverneur d'Orange dans la Nouvelle-York, avait plusieurs fois sollicité les Sauvages de faire la paix avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ; mais ils avaient toujours répondu que pour faire la paix, il fallait la traiter avec le gouverneur de Canada. Le Sieur de Beaubassin, étant allé en course avec cent Français du Canada, avait fait plusieurs prises le long des côtes de l'île de Terre-neuve.

LES ACADIENS

DU

DISTRICT DE JOLIETTE

PAR

L. U. FONTAINE

—

I

Au risque d'ennuyer les lecteurs de la *Gazette de Joliette*, je vais essayer de leur raconter la première histoire que j'aie jamais sue.

On m'a entretenu de cette odyssée—car, c'en est une véritable—dès mon berceau, sur les genoux de ma mère, au coin du feu, pendant les longues soirées d'hiver.

Cette première histoire, parfois vigoureusement vraie, parfois quelque peu légendaire, n'est autre que le récit des immigrations acadiennes dans le District de Joliette.

Les Acadiens qui ont souffert la déportation et l'exil ne sont plus ; mais leurs fils vivent encore, et la tradition des malheurs et des vicissitudes de leurs pères, est toujours vivace parmi eux.

Or, cette tradition pieusement conservée jusqu'ici, peut venir à se perdre ou à s'altérer avec le temps.

Hâtons-nous donc, selon l'avis de Charles Nodier, de la recueillir, cette délicieuse tradition, avant qu'elle soit perdue, avant que ceux qui peuvent la transmettre, l'aient oubliée !

Les Acadiens furent chassés de l'Acadie vers le milieu du 18ième siècle, surtout en l'année 1755.

Cette odieuse proscription, cette infâme spoliation, fut exécutée par les milices de la Nouvelle-Angleterre, avec un luxe de barbarie, sans exemple dans l'histoire :

Exile without an end, and without an exemple in story.

Long fellow.

Les malheureux proscrits furent jetés sur des vaisseaux, et dispersés aux quatre vents du ciel, mais principalement sur les côtes des Etats-Unis, alors colonie anglaise.

Les Anglais ou les Anglo-Américains eurent la cruauté de séparer l'époux de l'épouse, la fille de sa mère, le fiancé de sa future, dans cette circonstance.

La plus grande partie des Acadiens qui demeurent dans le District de Joliette, viennent de Beaubassin, etc, et du District des Mines sur la Baie de Fundy, que les Français avaient appelée Baie française. D'autres avaient émigré du New-Brunswick. Ils furent jetés sur les rivages de la Nouvelle-Angleterre. Quelques-uns furent assez bien accueillis, les autres furent très-mal reçus, et, en quelques endroits, les futurs républicains, voulurent vendre les Acadiens,

comme de vils esclaves. Mais ces derniers protestèrent avec tant d'indignation, que le cupide Yankee n'osa pas mettre à exécution son projet liberticide.

Les proscrits séjournèrent quelques temps parmi les Anglo-Américains ; mais ils n'eurent jamais l'intention de s'établir pour toujours au milieu de leurs ennemis, progéniture d'Angleterre et, en grand nombre, puritains fanatiques.

Aussi dès qu'une famille acadienne avait assez d'argent, elle quittait la Nouvelle-Angleterre, soit pour retourner en Acadie, soit pour venir en Canada, mais avec la résolution de revoir un jour le sol natal.

Jamais les Acadiens ne voulurent s'incorporer avec les Bostonnais—nom qu'ils donnaient aux Américains ; jamais, pour bien dire, ils ne firent d'alliance avec eux. Cependant ils furent forcés d'apprendre l'anglais. Mais entr'eux, les exilés acadiens continuèrent de parler français.

Sans prêtres, sans culte, sans chefs, ils conservèrent précieusement leur croyance religieuse et leurs mœurs nationales.

Ceux qui voulaient se marier, prenaient quatre témoins, qui attestaient que les futurs époux s'étaient irrévocablement unis. Les nouveaux mariés s'engageaient à faire bénir leur union en face d'église, aussitôt qu'ils rencontreraient un prêtre catholique.

C'est ainsi que rendus à l'Assomption, dans le District de Joliette, les Acadiens qui s'étaient juré

la foi conjugale, en présence de témoins, firent bénir leur mariage, par le curé de cette paroisse. Souvent ce sont les mêmes témoins qui attestent les deux solennités. Les enfants nés de ces unions, sont baptisés sous condition. L'extrait de baptême porte, par exemple, à l'Assomption..... J'ai baptisé un tel, âgé de 10 ans, né à *Coatico* en Angleterre.

Les Acadiens quittèrent successivement La Nouvelle-Angleterre, en sorte que vers 1772, ils avaient presque tous laissé le sol américain, qui pour l'Acadie, qui pour le Canada.

En arrivant en ce pays, les Acadiens furent cruellement éprouvés par la petite-vérole. Cette terrible maladie, inconnue en Acadie, sévissait alors dans le District de Montréal. Bon nombre d'Acadiens en moururent.

A la fin le gouvernement s'en mêla, fit inoculer les survivants et les sauva.

Cette inoculation était pratiquée d'une manière très-cruelle et très douloureuse. On transperçait les bras du patient avec une espèce de grosse broche de fer, et on bouchait la plaie, faite par l'instrument, avec de la ouate imbibée de picote.

II

Les Acadiens qui s'établirent en Bas-Canada peuvent se diviser en trois groupes distincts. Les uns se fixèrent à l'Acadie, les autres à Nicolet et autres paroisses du District des Trois-Rivières, enfin un

certain nombre colonisa la Seigneurie de St. Sulpice, dans ce district (de Joliette.)

Plusieurs Acadiens achetèrent des terres dans l'Île Ste. Thérèse, mais ils les vendirent bientôt, pour venir demeurer à l'Assomption. Ils quittèrent l'Île Ste. Thérèse disent-ils, à cause de la dureté, et de l'inhumanité du Seigneur de cette Île. On le peint comme un monstre, qui martyrisait sa femme, qui avait assommé deux de ses enfants, et qui rançonnait ses censitaires, comme un châtelain du moyen-âge.

Entr'autres redevances seigneuriales, il fallait donner chaque année, à ce seigneur, un certain nombre de chapons, et il paraît que tous les chapons les coqs, les poules et les poulets du vassal y passaient. Il prenait volontiers toute la basse cour.

Pour se débarrasser de ce seigneur trop féodal, les Acadiens de l'Île Ste. Thérèse vinrent s'établir au milieu de leur compatriotes, sur les terres du Séminaire de Montréal.

Le village de l'Assomption, qu'on nommait alors le Portage, reçut d'abord les Acadiens, qui de là, se répandirent dans toute la Seigneurie de St. Sulpice.

D'autres proscrits de l'Acadie s'étant rendus maître du vaisseau qui les déportaient retournèrent dans leur contrée natale ; mais n'y trouvant que ruines et décombres, ils se dirigèrent sur le Bas-Canada, où plusieurs retrouvèrent leurs femmes et leurs enfants, qu'ils croyaient perdus sans retour.

Il fallait beaucoup de courage pour s'emparer d'un vaisseau, sans armes, et sur lequel était une centaine de soldats anglais.

Le capitaine du bâtiment disait aux Acadiens qu'il déportait, avec une amabilité toute britannique, qu'il allait les jeter sur la première Ile déserte qu'il rencontrerait ; que des papistes français ne méritaient pas un autre sort. Cette plaisanterie anglo-saxonne eut de suite son effet.

Un Acadien du nom de Beaulieu, ancien capitaine de vaisseau, homme d'une force herculéenne, assomma d'un rigoureux coup de poing l'insolent Anglais. Ce fut le signal de la révolte. Au bout de quelques minutes, disent les héros de cette tragédie, tous les *Protestants* étaient incapables de faire le moindre mal.

Parmi ces révoltés, se trouvaient, outre Beaulieu ou Louis Fontaine dit Beaulieu, Pierre Guilbeault, Charles Melançon, Denis Sincennes, & &, dont les descendants demeurent aujourd'hui à St. Jacques et à l'Assomption.

On a vu des Acadiens chercher toute leur vie leur famille sans pouvoir la retrouver. Un nommé Doucet retrouva sa femme à St. Jacques, après 40 ans de séparation. Combien cherchèrent en vain ! Combien ne retrouvèrent qu'une tombe !

Tout en pleurant leur chère Acadie—*home of the happy*—pour me servir d'une expression du chantre d'Évangéline, les Acadiens se mirent avec ardeur à défricher les terres que les MM. du Séminaire de Montréal leur avaient consédées, dans la Seigneurie de St. Sulpice. Les redevances seigneuriales, excepté les droits de ventes, étaient plus faibles, que celle

qu'on exigeait des autres censitaires dans la plupart des Seigneuries, sans compter que le cens n'était exigé qu'après quelques années d'établissement. Le Seigneur donnait aussi une vache à chaque censitaire, dit-on.

Les Acadiens s'établirent sur les bords de la rivière de l'Assomption, à partir du Portage, s'avancant sur la rivière de l'Achigan jusqu'à St. Roch, et ils fondèrent la paroisse de St. Jacques. Les paroisses de l'Epiphanie et de St. Jacques sont presque uniquement composées d'Acadiens. Ils sont nombreux à l'Assomption, à St. Roch, à St. Alexis et à St. Liguori. Et il y a eu de nombreuses migrations acadiennes, dans tous les townships du District de Joliette. St. Gabriel de Brandon, dans le Comté de Berthier, possède aussi une colonie d'Acadiens, enfants des familles acadiennes de St. Jacques.

Plusieurs familles d'Acadiens, d'abord établies à St. Jacques, sont retournées dans la péninsule acadienne. Je nommerai, entr'autre, la famille Prince dont l'un des membres a été le premier Evêque de St. Hyacinthe, et la famille St. Castin, issue probablement des fameux St. Castin, dont s'enorgueillissent les fastes acadiennes.

Les Acadiens qui avaient vécu en Acadie, gardèrent jusqu'à leur mort l'espoir de la revoir un jour.

Pour eux, la patrie, la demeure du bonheur, ce n'était pas le Canada, pourtant peuplé de Français, c'était la douce Acadie, avec ses plages retentissantes

ses brouillards diaphanes, et son sol conquis sur les flots.

O rives du Jourdain ! ô champs aimés des cieux !
Sacrés monts, fertiles vallées.
Par cent miracles signalées !
Du Doux pays de nos aïeux.
Serons-nous toujours exilées ?

Aussi l'Acadien aimait-il à donner les noms de son pays aux lieux de son exil !

Pour lui St. Jacques était la Nouvelle-Acadie, nom que cette paroisse porte dans les anciennes cartes géographiques. St. Jacques était d'ailleurs une paroisse de l'Acadie. On retrouve encore un St. Jacques sur les bords du Mississipi, où se sont établies des familles acadiennes. Tout le monde connaît l'Acadie, située à quelques lieues de Montréal, sur la rive Sud du St. Laurent qui, comme je l'ai déjà dit, se compose en grande majorité de descendants d'Acadiens.

.....

.....

.....

.....

Quand on voulait égayer un vieil Acadien, on n'avait qu'à lui dire un mot de l'Acadie ; si on voulait l'irriter, on lui parlait des Bostonnais ; pour connaître sa foi, on lui rappelait le serment du test.

La plupart des Acadiens étaient des hommes d'une grande force, endurcis aux fatigues, aux longues routes à pied, à la misère.

Pendant longtemps la Nouvelle-Acadie, depuis St. Jacques, fit partie de la paroisse de St. Pierre du Portage. La distance entre les deux paroisses, est de quatre lieues. C'était alors une route pénible à parcourir. Cependant les Acadiens allaient, presque tous les dimanches, entendre la messe au Portage à pied, mal chaussés, mal vêtus. Le transport des vivres se fit longtemps de la même manière.

Enfin l'évêque de Québec donna un vicaire au curé de l'Assomption, ce qui permit à ce dernier d'établir une mission dans la Nouvelle-Acadie, à l'endroit appelé Ruisseau Vacher, à environ trois quarts de lieue de la future église de St. Jacques. Là une messe était célébrée deux fois par mois, dans une petite maison, qui était la plus grande de la Nouvelle-Acadie.

Après quelques années, cette mission fut érigée en paroisse, et M. Bro, prêtre acadien, fut le premier curé de la nouvelle paroisse, que l'évêque appela St. Jacques le Majeur, mais qui est nommé St. Jacques de l'Achigan, par tout le Bas-Canada.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les Acadiens s'établirent dans différentes paroisses, d'où ils se disséminèrent dans d'autres paroisses ou townships. Mais le groupe principal est à St. Jacques. C'est là que les proscrits de l'Acadie sont les plus nombreux, c'est là qu'ils ont le mieux gardé leurs mœurs primitives, bref c'est à St. Jacques, Nouvelle-Acadie, que le type acadien s'est le moins altéré.

Pourtant, on se tromperait, si l'on croyait qu'il y a une grande différence, entre les Français de l'Acadie et ceux du Canada.

Les Acadiens sont peut-être plus hospitaliers, plus compatissants et plus unis entre eux ; on les dirait tous de la même famille.

La vie intime des Acadiens est vraiment patriarcale. Comme les Bretons et les Vendéens, les Acadiens marcheraient volontiers au combat en récitant leur chapelet.

L'historien Garneau représente les Acadiens comme un peuple de frères. Leurs descendants sont encore pareils sous ce rapport.

Par exemple un édifice est-il renversé par le vent, ou par le feu, vite on se réunit pour venir en aide à la victime de l'accident.

Chacun fournit sa quote-part ; personne ne tire en arrière, et, en deux ou trois jours, sur les ruines de l'ancien édifice, s'en élève un nouveau, souvent de plus grande valeur que celui qu'il remplace.

Et ce service est rendu de la meilleure grâce du monde ; on en fait un jour de fête, et l'on travaille en riant et en chantant.

La construction des maisons et des autres bâtiments, se fait généralement de la même manière.

Tout Acadien est corvéable volontaire.

Les procès entre Acadiens sont très-rares ; presque toujours ils terminent leurs contestations à l'amiable. C'est une grande louange pour ce peuple, d'ailleurs entêté et très-tenace dans ses opinions.

J'ai vu des frères, chargés d'une nombreuse postérité, passer leur vie ensemble sur les biens paternels indivis, partageant fraternellement les pertes et les profits.

C'est un peuple très-avide d'instruction, et il s'instruit coûte que coûte.

Ce sont les Acadiens qui ont fondé l'une des premières écoles du district de Joliette, il y a bientôt 40 ans.

Le premier instituteur fut Charles Bourgeois, Acadien résidant aujourd'hui à l'Assomption.

La maison d'école fut construite à frais communs ; mais le maître d'école n'était payé que par les citoyens dont les enfants fréquentaient l'école.

Après quelques années d'existence, cette école fut subventionnée par le gouvernement.

J. N. I. Melançon, avocat, qui vient de mourir, et Placide Melançon, peintre, qui étudia à Paris, où il passait pour un beau sauvage, étaient élèves du père Bourgeois.

Depuis l'érection des deux collèges de l'Assomption et de Joliette, un grand nombre d'élèves acadiens y ont fait leurs études.

On trouverait peu de familles dont l'un des membres n'a pas fait un cours d'étude classique.

Aussi, les prêtres, les avocats, les médecins et les notaires, descendants d'Acadiens sont-ils nombreux.

La majeure partie des Sœurs de Ste. Anne, dont le Couvent principal est à St. Jacques (*) sont Aca-

(*) A cette époque.

diennes, les unes venant de l'Acadie (nom d'une paroisse canadienne), et les autres du District de Joliette.

Je suis porté à croire que St. Jacques a fourni, à lui seul, au-dessus de 50 sœurs, depuis une quinzaine d'années.

Il y a littéralement une religieuse dans chaque famille.

Les sœurs de Ste. Anne ont un grand nombre de missions en Bas-Canada, sans compter les missions de l'Île de Vancouver et de l'Orégon. Presque toutes les sœurs qui sont allées se fixer dans des pays lointains sont des Acadiennes. Nouvelles Evangélines, elles bravent tout pour secourir les infidèles, pour enseigner la vraie religion, et pour donner des âmes à Dieu.

Les Protestants de ces contrées sont les premiers à reconnaître le mérite, et la sublime abnégation des filles de Ste. Anne. Aussi l'éducation de la jeunesse est-elle confiée à ces héroïnes du Canada.

Singulière destinée ! Ce sont des descendantes des Acadiens qui instruisent les descendants des Anglais, leurs antiques ennemis.

III

Pendant la guerre contre les Etats-Unis en 1812, les Acadiens furent les premiers à combattre les Bostonnais qu'ils détestent toujours.

En 1814, tous les miliciens non mariés furent appelés sous les armes.

Les Acadiens de St. Jacques se rendirent avec empressement au champ d'honneur, sous la conduite du major Prévost, Acadien très-populaire et fort instruit.

On dit qu'il avait porté la soutanne quelque temps. Il fut député pour le comté de Linster (Montcalm et L'Assomption) de 1820 à 1824. C'est le premier Acadien qui ait eu cet honneur en Bas-Canada.

Comme les conscrits du major n'étaient pas tous de taille égale, on voulut les placer dans diverses compagnies, sauf à donner à M. Prévost une compagnie d'hommes de même taille.

Les Acadiens protestèrent hautement; ils voulaient bien se battre, disaient-ils, mais il leur fallait leur major à leur tête.

De son côté le major jura de ne point se séparer de ses soldats.

Grand émoi parmi les officiers anglais. Plaintes et réquisitions contre l'audacieux Acadien; menaces d'amendes et de prison : rien n'y fit.

On ne sait pas trop ce qui serait arrivé, si le gouverneur Geo. Provost, n'eut pris l'affaire en mains. Comme il voulait ménager la race française dont il avait besoin, gain de cause fut donné au major Acadien, qui continua de commander à ces co-paroisiens.

IV

Longfellow, dans son admirable poëme d'Evangéline, dit un mot du costume et de la vie intime des

Acadiens. C'est E. Rameau qui traduit. "Les matrones et les jeunes filles, coiffées de leurs bonnets blancs comme la neige, ornés de leur jupon rouge, bleu et vert, se tenaient assises, tournant dans leurs mains la quenouille chargée de chanvre, qu'elles filaient pour les métiers, et de l'intérieur, les navettes venaient mêler leur bruit, au bourdonnement des roues, et aux chansons des jeunes filles."

Les Acadiennes filent encore le *lin*, et les navettes mêlent encore leur bruit au bourdonnement du rouet, et aux chansons des jeunes filles.

Mais les jupons *scarlet and blue and green* ne se portent plus. Cependant on conserve, (sans le porter), dans plusieurs familles, l'ancien costume acadien. Dépouillé de toute poésie, le bonnet blanc comme la neige de Longfellow, n'est autre chose qu'un foulard passé autour de la tête. Les jupons tricolores étaient faits de l'étoffe du pays, appelée *droguet*.

Le poète a oublié de nous parler des sacs que les personnes du sexe portaient par-dessus les jupons, attachés à la taille, et battant sur les hanches.

En outre, les vieilles Acadiennes portaient invariablement, à cheval sur le nez, une énorme paire de bésicles, qu'elles appelaient *bernicles*. Ces antiques lunettes rappellent les lorgnons pince-nez d'aujourd'hui ; mais la vitre en était plus grande.

Les Acadiennes d'ailleurs étaient comme toutes les filles d'Eve, elles aimaient la variété dans leurs modes. Outre le jupon bigarré, elles avaient des

robes a fourreau ressemblantes à des soutanes, à force d'être étroites.

Ces fashionables d'un autre âge, prévoyant sans doute l'ampleur des robes d'àprésent, voulaient par sollicitude maternelle, faire de l'économie en faveur de leurs descendantes !

Chose admirable ! Autant les robes étaient étriquées, autant les chapeaux avaient des proportions démesurées.

Je contemple toujours avec étonnement, la capuce de *leghorn* de ma grand'mère, pieusement conservée dans la famille,—comme un *heirloom*, comme une partie intégrante du patrimoine avitin ! C'est un vaste chapeau du temps de Louis le Grand, dont la passe avait une couple de pieds de haut, avec une circonférence proportionnelle.

Le luxe et l'originalité dans les habits sont de tous les pays. Les Acadiennes ne faisaient pas exception à cette règle, la seule peut-être qui n'en souffre point.

Toutefois, grâce à l'autorité exercée par le clergé en Acadie, le luxe dans les habits n'alla jamais trop loin chez les Acadiens.

Les sermons du pasteur étaient autant d'articles de foi que l'on écoutait, et que l'on suivait sans murmurer. On ne s'en trouvait pas plus mal pour tout cela.

V

En terminant, on me demandera peut-être, quelle est le total de la population acadienne dans ce dis-

trict. J'avoue que je ne saurais le dire au juste ; mais cependant je puis faire un calcul approximatif assez exact.

Je prends pour b  se la population enti  re des diff  rentes paroisses o   se trouvent des Acadiens, d'apr  s le recensement de 1861.

Dans le village de l'Assomption, sur 1279   mes, il y a environ 300 descendants d'Acadiens ; dans la paroisse de l'Assomption, sur 2031   mes, la moiti      peu pr  s sont Acadiens, soit 1000. La paroisse de l'Epiphanie poss  de 1486 habitants dont les trois quarts environ, sont Acadiens—savoir, environ 1000, sur la population totale. A St. Roch, il y a    peu pr  s 200 Acadiens. St. Jacques, dont les trois quarts des habitants sont Acadiens, contient 3254   mes—soit 2440 Acadiens. A St. Liguori,    Ste. Julienne,    Rawdon, Beauport,    Kilkenny,    Wexford,    Chertsey, il y a au moins 1000 Acadiens. Dans le comt   de Joliette : St. Alphonse de Radriguez, Cathcart, St. C  me ou Varennes, sont des places o   les Acadiens sont en majorit  —soit 500 sur la population enti  re.

Le calcul que je viens de faire est loin d'  tre exag  r   ; il p  che plut  t par l'exc  s contraire. On peut donc   valuer sans crainte, la population acadienne du district de Joliette,    7,540   mes.

Si l'on tient compte des fr  quentes   migrations et autres d  perditions, on pourra se convaincre de la multiplication prodigieuse de la race acadienne dans

ce district, depuis un siècle à peine, que les premiers colons acadiens s'y sont fixés.

Je connais plusieurs familles qui ne comptaient qu'un seul représentant vers 1766, tandis qu'aujourd'hui, après quatre générations, elles comptent 100, 150 et 200 membres. Que ceux qui douteraient de mes avancées comptent les nombreuses familles des Amireau, des Gaudet, des Forest, des Dugas, etc., et ils verront que je n'exagère pas.

VI

Un voyageur français, M. Ney, rapporte que, faisant une excursion à quelque distance d'Halifax, vers 1831, il rencontra deux paysans dont le costume, assez semblable à celui des Français, le frappa ; il leur demanda en français s'il venaient de loin : " Ah ! jarnigué, répondit l'un d'eux, je venons de plus de vingt mille de dedans la contrée." Ils avouèrent à Ney, dit E. Rameau, que c'était le premier Français de France qu'ils eussent vu de leur vie.

De la phrase citée par le touriste français, je ne reconnais qu'un mot qui soit acadien : c'est *dedans*, employé surtout dans ce sens-ci : " mettre son cheval dedans."

Jarnigué est un Juron que je n'ai jamais entendu dans la bouche d'aucun Acadien. Le juron favori des Acadiens est s..... *dié* ou *gué* !

Quant " à je venons," ce sont les Canadiens, et non les Acadiens qui parlent ainsi. Je *venons* est essentiellement canadien ; de même que je *venions*, *j'allions*, est du plus pur acadien.

VII

Certaines familles acadiennes, entr'autres, la famille Amireau, pratiquent la médecine avec un grand succès. J'ai vu des cures merveilleuses opérées par ces médecins sans brevets. Ils excellent surtout à guérir les membres fracturés ou cassés.

Il y a peu de personnes en Canada qui sachent mieux les différentes propriétés des simples, que le médecin acadien.

Un grand nombre de malades qui lui doivent la santé, peuvent attester ce que j'avance ici.

VIII

Quelques personnes m'ont posé cette question-ci : pourquoi les Anglais ont-ils déporté les Français de l'Acadie ?

Cette déportation eut pour prétexte, selon une tradition acadienne, le refus que firent les habitants de l'Acadie de prêter au roi de l'Angleterre le fameux serment du *test*.

Le clergé défendit de prêter ce serment que d'ailleurs, le gouvernement anglais n'avait point le droit d'exiger des Acadiens.

Voici ce qu'était le fameux serment du *test* tel que traduit par Bossuet, dans son Histoire des Variations : " Moi, N. je proteste, certifie et déclare solennellement et sincèrement en la présence de Dieu, que je crois que dans le sacrement de la cène du Seigneur, il n'y a aucune transubstantiation des éléments du pain et du vin, dans le corps et le sang du

Christ, dans et après la consécration faite par quelque personne que ce soit : et que l'invocation ou adoration de la vierge Marie ou tout autre saint, et le sacrifice de la messe, de la manière qu'ils sont en usage à présent dans l'Eglise romaine, est superstition et idolâtrie."

Le *Test Act*, où se trouve la formule précitée, a été passé sous Charles II.

Toutefois, nonobstant la tradition acadienne, il paraît qu'on n'exigea point des Acadiens la prestation de cette odieux serment, soit qu'on prévint d'avance que ce peuple catholique s'y refuserait, soit qu'on fût décidé à agir contre les Français de l'Acadie sans aucune forme de procès.

La proclamation du gouverneur Lawrence n'appose aucune condition au bannissement des Acadiens. Les biens immeubles des proscrits et leurs animaux, sont confisqués au profit de Sa Majesté, George II ; on leur permet d'emporter le reste de leurs meubles et leur argenterie. De plus, tous sont déportés sans exception, y compris le notaire Leblanc, ami des Anglais, à toutes les exigences desquels il s'était soumis, paraît-il.

Quelques Acadiens qui s'étaient réfugiés dans les bois, durent prêter serment pour retourner dans leurs foyers. On dit que quelques-uns y consentirent ; mais que le plus grand nombre aima mieux reprendre le chemin de l'exil.

L'Assomption, 24 décembre 1866.

PORTRAITS

DE

BENEDICT BELLEFONTAINE ET D'EVANGELINE

PAR

HENRY W. LONGFELLOW

"Some what apart from the village, and nearer the Basin of Minas,
Benedict Bellefontaine, the wealthiest farmer of Grand-Pré,
Dwelt on his goodly acres, and with him, directing his household,
Gentle Evangeline lived, his child, and the pride of the village,
Stalwart, and stately inform was the man of seventy winters;
Hearty and pale was he, an oak that is covered with snow-flakes;
White as the snow were his locks, and his cheeks as brown as the oak-leaves.
Fair was she to be hold, that maiden of seventeen summers.
Black were her eyes as the berry that grows on the thorn by the way-side,
Black, yet how softly they gleamed beneath the brown shade of her tresses!
Sweet was her breath as the breath of kine that feed in the meadows,
When in the harvest heat she bore to the reapers at noon-tide,
Flagons of home brewed ale, ah! fair in sooth was the maiden.
Fairer was she when, on Sunday morn, while the bell from its turret
Sprinkles with holy sounds the air, as the priest with his hyssop
Sprinkles the congregation, and scatters blessings upon them,
Down the long street she passed, with her chaplet of beads and her missal,
Wearing her Normand Cap, and her kirtle of blue, and the ear-rings
Brought in the olden time from France, and since, as an heirloom,
Handed down from mother to child through long generations.
But a celestial brightness—a more ethereal beauty—
Showne on her face and encircled her form, when, after confession
Home ward serenely she walked with God's benediction upon her.
When she had passed, it seemed like the ceasing of exquisite music."

RAPPORT

SUR LES

ACADIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PAR
M. L. U. FONTAINE

“ Au cœur de la Nouvelle-Ecosse se trouvait cette noble terre acadienne, célébrée par Longfellow dont la rime poétique se répète sur chaque vague qui vient se briser au pied du Cap Blomedon ! ”—(D'ARCY MCGEE),—*Acadia*,—*Home of the Happy*.

LONGFELLOW, dans *Évangéline*.

“ Pour eux—les anciens Acadiens—la demeure du bonheur, ce n'était pas le Canada, peuplé de Français, c'était la douce Acadie, avec ses plages retentissantes, ses brouillards diaphanes et son sol conquis sur les flots.”—(*Extrait de l'histoire des Acadiens du district de Joliette, par L. U. Fontaine.*)

Le regretté d'Arcy McGee, lors des débats sur la Confédération, dans son célèbre discours du 5 février 1865 parlait ainsi de la race acadienne-française, de son passé et de ses espérances dans l'avenir :

“ Je commence d'abord par quelques observations à l'adresse de quelques-uns des députés canadiens français que l'on dit opposés à notre projet, parce

“ qu’il blesse leurs intérêts nationaux. Qu’ils se
“ rappellent que toutes les colonies que l’on veut
“ aujourd’hui unir sous une même constitution,
“ l’ont été autrefois sous le nom de Nouvelle-France
“ Terre-neuve, la plus éloignée de toutes en faisait
“ partie, et l’on sait qu’une grande étendue de ses
“ côtes s’appelle encore la *Côte Française* ; le Cap-
“ Breton en faisait également partie à la chute de
“ Louisbourg ; l’Île du Prince-Edouard, était l’Île
“ Saint-Jean, et Charlottetown était Port-Joly ; au
“ cœur de la Nouvelle-Ecosse, se trouve cette noble
“ terre acadienne célébrée par Longfellow dont le
“ rythme poétique se répète sur chaque vague qui
“ vient se briser au pied du Cap Blomedon ! Dans
“ les comtés septentrionaux du Nouveau-Brunswick,
“ depuis Miramichi jusqu’à Matapédia, les Français
“ n’ont-ils pas eu leurs forts, leurs fermes, leurs
“ églises et leurs fêtes longtemps avant qu’une
“ seule parole anglaise eût été proférée sur tout ce
“ territoire ? Qu’on ne croie pas que la race forte
“ des Normands et des Bretons ait disparu de ces
“ anciens établissements.”

Non, heureusement, les vigoureux fils de la Bretagne et de la Normandie, qui désormais ne formeront plus qu’une seule race, sous le nom d’Acadiens, n’ont pas été totalement exterminés des établissements qu’ils avaient fondés dans la Nouvelle-France. Mais une grande partie des Acadiens fut déportée vers le milieu du dix-huitième siècle, dispersée et jetée aux

quatre vents du ciel, par les colons Américains, au nom de l'Angleterre.

Cette dispersion d'une nation, en bloc, a formé les différents groupes d'Acadiens, que l'on retrace encore en divers pays. Lorsque les grandes proscriptions acadiennes furent terminées, beaucoup d'Acadiens déportés ou réfugiés dans les bois, retournèrent dans leurs premiers établissements.

De là, les groupes considérables d'Acadiens que l'on rencontre dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, autour de la Baie-des-Chaleurs et dans toutes les îles du golfe Saint-Laurent ; mais une grande quantité d'Acadiens resta bannie pour toujours des champs de leurs aïeux, dorénavant le domaine de la race conquérante, les Anglais, les Ecossais et les loyalistes Américains.

La majorité des proscrits fut jetée sur les côtes des Etats-Unis, principalement dans la Nouvelle-Angleterre. Un certain nombre d'entre eux se fixa dans l'état du Maine, où ils ont résidé jusqu'à présent, et voient leur population s'accroître de jour en jour.

Des exilés Acadiens se sont établis dans la Louisiane, où l'un d'entre eux, appelé Thibodeau, fonda l'intéressante ville qui porte son nom. On retrouve encore des Acadiens dans la Guyane, dans quelques îles du golfe du Mexique, et jusque dans les landes de Bordeaux, en France. Presque tous les Acadiens déportés dans la Nouvelle-Angleterre, quittèrent bientôt ce pays, pour retourner soit dans l'Acadie,

soit au Canada, où un grand nombre se sont fixés d'une manière permanente. Un certain nombre d'Acadiens émigra aussi directement de l'Acadie en Canada, alors que le drapeau fleur-de-lysé flottait encore sur les ramparts de Québec. Les émigrations acadiennes se sont même continuées jusque dans ce siècle, en Bas-Canada. C'est de ces Acadiens dont je dois faire rapport à votre Convention. C'est une entreprise assez difficile et qui demanderait un grand travail ; or, je n'ai eu que quelques jours à ma disposition. Mieux peut-être aurait valu, pour moi, de ne pas me rendre à votre bienveillante invitation. Mais je n'ai pu résister au plaisir et à l'honneur d'évoquer encore une fois, dans cette grande assemblée, le souvenir de mes ancêtres. Dans la mesure de mes forces, j'ai voulu vous retracer les vicissitudes, les luttes incessantes et les terribles épreuves du plus malheureux des peuples peut-être, dont l'histoire fasse mention, et sa situation actuelle.

Je connais surtout l'histoire des Acadiens, leurs pieuses traditions, leurs touchantes légendes, leurs joyeux récits, pour leur avoir appris des anciens, quand j'étais tout jeune, bercé sur les genoux de ma mère, le soir, au coin du feu, devant l'âtre pétillant. Les récits que chacun faisait alors, ont laissé une trace ineffaçable dans mon cœur. Depuis plusieurs années déjà, j'ai recueilli quelques uns de ces délicieux récits, avant qu'ils sortent de ma mémoire et qu'ils soient perdus pour toujours.

Les Acadiens déportés dans les possessions anglaises, ne se mêlèrent jamais avec les Bostonais,

nom que mes ancêtres ont toujours donné aux Américains. Ils continuèrent à vivre séparés, gardant religieusement leurs mœurs, leurs coutumes, leur langue et leur foi. Trop fiers, pour se mettre au service de ceux qu'ils considéraient comme leurs oppresseurs, ils se firent caboteurs, pêcheurs, tisserands, etc., etc.

Ces hommes habitués à manier le mousquet, à courir sus à l'ennemi, à se jouer dans les flots tumultueux de l'Atlantique, dans de fragiles embarcations, avaient en horreur tout ce qui pouvait sentir, même de loin, la servitude personnelle.

De pauvres Acadiens devançant leur siècle, avaient deviné la formule du Code Napoléon et de notre Code Civil, qui établit que "le contrat de louage de services personnels, ne peut être que pour un temps limité, ou pour une entreprise déterminée. C. C. 1667—C. N. 1780.

Les Anglais de Philadelphie, moins généreux que ceux des autres parties de la Nouvelle-Angleterre, qui, en général, traitèrent les bannis de l'Acadie avec beaucoup d'humanité, allèrent jusqu'à vouloir réduire en servitude leurs congénères, les vaillants enfants de la Bretagne et de la Normandie. Mais les Acadiens protestèrent avec toute la fierté de leur race, contre cette tentative liberticide; le protêt qu'ils adressèrent en cette circonstance, au Souverain de la Grande-Bretagne attestera aux générations futures, l'éternel amour de mes ancêtres pour la liberté, en même temps qu'il constatera tout ce

qu'avait d'odieux, l'infâme projet des esclavagistes Américains. Privés de prêtres, et ne voulant pas avoir recours aux ministres protestants, les jeunes Acadiens contractaient mariage en présence de témoins, mais ils s'engageaient à faire bénir leur union devant l'autel, aussitôt qu'ils rencontreraient un prêtre catholique. Ils administraient aussi eux-mêmes le baptême à leurs jeunes enfants. Fidèles à leurs engagements, les Acadiens qui s'étaient juré la foi conjugale, dans les pays protestants, firent bénir leur mariage suivant le rite catholique, aussitôt qu'ils le purent. Les registres de l'Assomption, dans le district de Joliette, consignent plusieurs de ces mariages.

L'extrait de ces mariages porte, par exemple, qu'un tel et une telle, qui s'étaient unis par mariage, à Coatico, en *Angleterre*, en présence de témoins, font ce jour, bénir leur mariage par le curé de l'Assomption. Souvent les témoins qui avaient assisté au mariage civil, sont présents au mariage religieux. Dans le même extrait, les comparants déclarent, que de leur union, sont nés, un ou plusieurs enfants présents à la solennité, et que le curé baptise sous condition.

Les Anglo-Américains virent sans cesse, d'un mauvais œil, leurs voisins de la Nouvelle-France, surtout ceux qui habitaient l'Acadie. Le loup anglo-saxon craignait toujours que l'agneau acadien ne troublât son breuvage, bien que ce dernier bût à

quelques centaines de milles au-dessous de lui. Les colonies anglaises, comme tous les autres pays du monde, ont toujours nourri dans leur sein, quelques Catons, qui craignent habituellement l'incendie pour leurs maisons, tant que les maisons voisines n'ont pas été brûlées, qui croient que Rome n'est pas en sûreté, aussi longtemps que Carthage ne sera pas détruite. Ce sont ces Catons, gens prudents, mais pusillanimes, qui se servirent du nom de Georges II, sous la conduite du gouverneur Lawrence, pour brûler toutes les habitations acadiennes, en disperser les habitants, et par une raffinerie de barbarie sans exemple, séparer le mari d'avec la femme, le frère d'avec la sœur, les enfants de leurs mères.

Le passage des Acadiens et leur séjour parmi leurs oppresseurs, apprirent à ces derniers à mieux connaître les grandes qualités, et le beau caractère de la nation acadienne. Leurs ennemis séculaires étaient des hommes libres, décidés à tout souffrir, pour conserver intacte, leur liberté civile et religieuse.

Les Américains finirent par comprendre tout ce qu'il y avait de mâle, de généreux et d'énergique dans ce petit peuple. Alors commencèrent à germer et à croître, dans les colonies anglaises, ces idées de liberté et de *self-government*, qui devaient aboutir à l'indépendance des Etats-Unis.

En effet, les Acadiens, les premiers en Amérique, osèrent résister à l'Europe. La France avait bien, il est vrai, cédé l'Acadie à l'Angleterre, en 1713, par le traité d'Utrecht, mais les Acadiens refusèrent

toujours de ratifier cette cession, et d'en exécuter les dispositions par la raison, bonne aujourd'hui, mais exécrationnable alors, que l'on ne cède pas des hommes, des créatures intelligentes, comme un troupeau de bétail. Ils considéraient comme leur propre héritage, ce sol qu'ils avaient engraisé de leurs sueurs et de leur sang, où se trouvaient les tombeaux de leurs pères, et où ils avaient chanté leurs premières amours. Trop tôt, ils voulurent cesser d'être en tutelle, et en cela ils se trompèrent ; ils devançaient les idées de leur siècle ; il faut être de son temps ; aussi furent-ils cruellement punis. Mais l'incendie de quelques chaumières acadiennes, sur les bords de l'Atlantique, éclaira les deux Amériques, qui, bientôt après, surent profiter de cette lumière, pour proclamer à la face de l'univers, leur indépendance et leur souveraineté nationales.

D'ailleurs les Acadiens, fidèles à la mission de leur race, firent entrevoir à l'Amérique asservie, ce que les Normands avaient donné à l'Angleterre, la liberté : cette liberté que l'Angleterre est en voie de donner à l'univers entier, et dont nous, sujets britanniques, sommes glorieux à tant de titres.

Le nombre des Acadiens aujourd'hui établis en Canada est considérable. Je ne crois pas exagérer, en évaluant à une centaine de mille âmes, le chiffre de la population acadienne, à part des déperditions et des immigrations. Les principaux groupes d'Acadiens en ce pays, se trouvent dans le district de

Joliette, où il y en a au moins dix mille, dans l'Acadie, et autres paroisses des comtés de Napierville, Iberville, Saint-Jean, et autres comtés avoisinants, dans Bécancour, Saint-Grégoire, Nicolet, ainsi que plusieurs autres paroisses du district de Trois-Rivières, dans les comtés de Mégantic, Drummond et Arthabaska, dans la ville de Montréal, la Gaspésie, le comté de Témiscouata, les Iles de la Madeleine, et une partie du comté de Saguenay, où il y a une grande population acadienne, et dans une foules de localités. Franchement Canadiens, les Acadiens ont cependant su conserver leur physionomie particulière, qui les distinguera encore longtemps des Canadiens proprement dits. Ils se marient de préférence entre eux, ou finissent généralement par absorber ou rendre Acadiens, ceux qui contractent des alliances avec eux.

Ils sont avides d'instruction, remplissent les collèges et les couvents, et ceux d'entre eux qui ne peuvent jouir des bienfaits de l'éducation, se jettent dans les voyages et dans les aventures.

Le coin de terre qui les a vu naître, ne saurait suffire à leur brûlante activité.

Un Acadien fait son petit voyage d'outre-mer, à l'autre bout du monde, avec autant d'aisance qu'un bon bourgeois de Montréal ou de Québec, quand il va passer l'été en villégiature, à Saint-Anne du Bout-de-l'Île, à Cacouna, ou à la Baie des Ha ! Ha !

C'est ainsi que le père Lacasse, dans les veines duquel coule tant de sang acadien, fait chaque

année son petit voyage, non loin du pôle nord, pour visiter ses bons amis, les Esquimaux et les ours blancs, puis s'en revient, sans fatigue apparente, prêcher l'œuvre de la colonisation dans le district de Québec.

Une de mes sœurs, née à Saint-Jacques de l'Achigan, dans le comté de Montcalm, est allée mourir à Vancouver, où elle avait fondée une mission des sœurs de Sainte-Anne, en compagnie d'autres Acadiennes, enseignant le Tchinouk aux Indiens, la musique et le dessein aux Anglais, à tous la morale, l'abnégation et la charité. Une autre de mes sœurs, est actuellement à fonder un couvent des mêmes religieuses de Sainte-Anne, à Kamlook, près des Montagnes Rocheuses. Sœurs et missionnaires, elles réalisent ce que le grand poète Américain, Longfellow, avait si poétiquement idéalisé dans ses admirables vers d'Évangéline.

Presque chaque famille acadienne, compte un ou plusieurs prêtres, des sœurs agrégées à différentes communautés, des avocats, des médecins, des notaires, etc.

Ceux qui ne peuvent pas se procurer une éducation libérale suffisante, finissent, comme je l'ai dit plus haut, par s'instruire en voyageant. La plupart des jeunes filles qui n'entrent pas en religion, se font institutrices, en attendant qu'elles trouvent l'occasion de propager la race, et les vertus acadiennes avec quelques vigoureux Acadiens.

Napoléon I^{er}, parlant de son enfance, disait qu'il avait été, comme les autres enfants, fort curieux et très-obstiné. Sans être tous des Bonaparte, les Acadiens sont aussi d'une curiosité et d'une opiniâtreté rares, ce qui fait dire proverbialement aux Canadiens : "Têtu comme un Acadien" voulant signifier pour employer un mot à la mode aujourd'hui, "le comble de l'entêtement et de l'opiniâtreté." Mais au fonds, l'Acadien est bon enfant, pas mal frondeur, aux allures libres, aux franc parler, se surprenant à tutoyer tout le monde, croyant que la parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée et dire la vérité, l'antipode du diplomate et de l'homme de cour ; au demeurant le meilleur fils du monde. Ces légères imperfections, ces excès de franchise, s'expliquent facilement, chez un peuple longtemps malheureux, proscrit de son pays, traqué comme une bête fauve, banni au milieu des nations étrangères, et souvent ennemies, en proie à la misère et à l'adversité, sans autre consolation pour le soutenir et le fortifier dans ses épreuves, que son indomptable énergie, sa foi robuste et son éternel amour pour ses compatriotes, et pour la liberté.

Ce peuple avait fondé des compagnies d'assurance et de secours mutuels, beaucoup plus efficaces et économiques que celles que nous trouvons écrites dans nos codes et nos statuts. Un bâtiment quelconque était-il incendié ou renversé par la tempête, aussitôt les voisins construisaient au propriétaire malheureux, gratuitement, un autre bâtiment supérieur au premier.

L'hospitalité et la charité sont aussi des vertus que les Acadiens pratiquent à un haut degré. Les voyageurs, le mendiant même, sont reçus avec la plus grande cordialité au foyer domestique.

C'est toujours un plaisir d'avoir un hôte à sa table, et l'on croit que cet hôte, quoiqu'il soit, portera bonheur à la famille. Respectons ces idées; elles partent d'un bon cœur. Puis il faut considérer que les souscriptions publiques, la charité et les secours officiels, sont insuffisants pour opérer un bien vraiment efficace.

Le spontané seul, ce vrai cri du cœur, peut produire de bons résultats. Ce n'est pas tout de découvrir les souffrances de ses semblables, notre devoir est d'y compatir, de mettre du baume sur les blessures, et de donner une nouvelle vie, s'il est possible, à ceux qui vont peut-être mourir dans le désespoir.

Le morceau de pain, jeté à la mère, et aux enfants qui pleurent et qui endure la faim, vaut souvent moins que des paroles de consolation et d'espérance. Le malade, l'indigent, le misérable ne veut pas seulement boire et manger, dans son taudis, sur son lit de douleur, il veut encore qu'on sèche ses pleurs, qu'on le prenne dans nos bras, et qu'on le presse sur notre cœur. C'est ce qu'enseigne l'Évangile et c'est ce que pratique chaque famille acadienne vraiment digne de ce nom.

J'ai toujours respecté ces sentiments, ce culte de la douleur et de l'adversité, chez les descendants

d'un peuple poursuivi par le malheur et de longues souffrances. Il est bon de voir de ses yeux, l'homme au prises avec la mauvaise fortune, en pâture à toutes les avanies et à toutes les misères de la vie : c'est un appel continu à l'humanité et à la commisération ; c'est la voix intérieure qui nous dit avec le poète :

Il ne faut jamais se moquer des misérables, car qui peut s'assurer d'être toujours heureux ?

Puis, qui nous assure que le pain qui nous est donné aujourd'hui, nous sera donné demain ?

Les pressantes invitations, les injonctions même de la France, ne purent résoudre les Acadiens à se soumettre à l'allégeance anglaise. Pourtant, le peuple Acadien fut toujours rempli du plus profond respect pour sa première mère-patrie.

Un seul roi est couronné, disait une vieille acadienne, c'est le roi de France, le roi du plus beau pays du monde après celui du ciel ; tous les autres souverains lui sont subordonnés.

Aussi, la fête par excellence des Acadiens était-elle la Saint-Louis, en commémoration du plus saint, du plus juste et du plus chevaleresque des rois Français. Chaque famille comptait parmi ses membres, des Louis, des Marie-Thérèse, des Marie-Anne, en souvenir des rois et des reines de France, qui régirent les Acadiens, pendant qu'ils furent sujets français.

Ils étaient un peu comme Jefferson, lorsqu'il disait que tout homme a deux patries, la sienne d'abord, puis la France.

La Saint-Louis n'est plus fêtée, que je sache, dans la Province de Québec, non plus que la Saint-Jacques; mais la Saint-Jean-Baptiste y est toujours restée en grand honneur. C'est d'ailleurs une fête acadienne que l'on solennisait chaque année, par des messes, des processions, des prières et par le feu de joie traditionnel.

Quelque temps avant la dispersion des Acadiens, le curé Desenclave, célèbre dans les postes de l'Acadie, donna à la Saint-Jean-Baptiste une tournure particulière. Ayant appris que l'une de ses paroissiennes, Marie-Thérèse Robichaud, fille d'un riche marchand de l'endroit, avait un magnifique châle de gros de Naples ou de soie, il fit venir la jeune fille, lui reprocha son luxe, et l'obligea de donner son châle pour servir au feu de joie à la Saint-Jean-Baptiste.

Au centre du bûcher joyeux était un sapin, dans la tête duquel fut attaché le châle, qui brûla rapidement, sans grand profit pour personne et sans corriger probablement aucune fille d'Eve.

La langue acadienne, en autant que dialecte distinct du Canadien, est à peu près complètement tombée en désuétude, du moins dans une grande partie du Bas-Canada. C'est presque une chose du passé. C'était une langue riche et abondante, remplie d'archaïsmes, pleine de sève et de santé, peu

gênée dans ses allures, fort peu Louis XIV, et médiocrement académique. A coup sûr, ceux qui la parlaient, n'avaient jamais été courtisans.

La langue acadienne était plutôt l'idiome énergique des gabiers, ces vieux loups de mer acadiens, qui faisaient la pêche, cabotaient, et allaient en course, par passe-temps.

Les jurons, qu'employaient les anciens Acadiens, interjectivement, annoncent un peuple vif, mais religieux. Les anciens Canadiens juraient moins énergiquement, à la manière des militaires en général et du régiment de Carignan, en particulier.

D'une fidélité douteuse en 1774, lors de la grande invasion américaine en Canada, si tant est, que des Acadiens, entre autres, un nommé Thériault, de Saint-Jacques de l'Achigan acceptèrent des emplois dans l'armée américaine, quand elle quitta Montréal, pour aller mettre le siège devant Québec, les exilés de l'Acadie sont devenus franchement Canadiens et loyaux sujets de Sa Majesté. Aussi, pendant la guerre de 1812-1815, se hâtèrent-ils de voler à la défense du territoire et des frontières menacées. La renommée dit, que c'étaient d'excellents miliciens, vrais troupiers français, alègres, souples et dispos, passablement normands, priant Dieu, non pas précisément de leur donner le bien d'autrui, mais seulement d'en indiquer l'endroit, se chargeant de l'aller chercher eux-mêmes.

Quand un Acadien faisait sentinelle, il fallait que tous répondissent sur le champ, au mot de passe,

bêtes et gens. Plus d'une vache, pour avoir passé outre, sans avoir prononcé le mot sacramentel, fut impitoyablement tuée, au grand plaisir des miliciens, qui ce jour-là, faisaient des repas homériques. Les caveaux étaient soigneusement débarrassés du trop plein de leurs patates et autres menus denrées, au grand scandale des réguliers, qui auraient cru déroger en mangeant des pommes de terre.

Les Acadiens n'y regardaient pas de si près; ils mangeaient des patates en vrais plébéiens simplement parcequ'ils trouvaient ça bon; aussi, les appelait-on, par dénigrement, "mangeurs de patates." Sans vanité, on peut dire que les Acadiens ont été les Parmentiers du Canada; ce sont eux surtout, qui sur le nom de patates, ont popularisé les pommes de terre, dans le district de Montréal.

Presque tous patriotes, avant l'union des deux Canadas, les Acadiens ont été les premiers à saluer et à accepter le gouvernement responsable, le gouvernement de leur choix. Dans l'occasion par exemple, lors de l'invasion fénienne, les Acadiens ont été des plus empressés à s'enroler dans les armées de volontaires, sans même attendre l'exemple, parfois tardif des Canadiens.

Les compagnies formées alors et qui existent encore aujourd'hui, sont composées en grande partie d'Acadiens, principalement dans le district de Joliette, on le voit assez par quelques-uns de leurs officiers. Les trois capitaines Guilbault, le capitaine Dugas, le

capitaine Granger, le capitaine Robichaud, etc., les lieutenants Fontaine, Lord, etc., etc., comme l'indiquent leurs noms, sont de purs Acadiens.

Deux courants d'immigration surtout, se sont dirigés sur le Bas-Canada : l'un venant des Etats-Unis, l'autre, qui continue encore par intervalles, de l'Acadie même.

Parmi les Acadiens qui se sont établis en Bas-Canada, en suivant la route du Saint-Laurent, et de la Gaspésie, on aime à mentionner ces braves, qui s'emparèrent du vaisseau où ils étaient enfermés, pour être déportés. C'était l'élite des proscrits, par le cœur, la force et la valeur. Comme leurs cousins les Gaulois, il ne craignaient qu'une chose : que le ciel tombât sur eux. "Où nous menez-vous, dit Louis Fontaine dit Beaulieu, au capitaine qui avait le commandement du vaisseau anglais ? dans une Ile déserte, répondit ce dernier, afin d'être plus vite débarrassé de..... comme vous....." Un superbe coup de poing fut la réponse de Beaulieu. L'Anglais tomba à la renverse ; ses gens vinrent à sa rescousse : on voulait se défendre, mais il était trop tard. En moins de cinq minutes, tout l'équipage était terrassé, garotté et mis en lieu sûr ; puis, on se dirigea sur Québec, sous la conduite de Louis Fontaine, connu de ses contemporains sous le nom de capitaine Beaulieu.

Etaient aussi présents à cette capture, Pierre Guibault, Laurent Granger, Charles Melançon, Denis

Sincennes, et plusieurs autres dont les descendants sont disséminés par toute la province de Québec.

J'avais promis de parler des récits touchants dont les Acadiens s'entretiennent entre eux pendant la soirée, au sein de la famille ; mais j'ai été devancé dans cette tâche par Longfellow, l'harmonieux poète américain, si bien rendu en français, par notre excellent poète Pamphile LeMay, dont la muse mélodieuse est digne de répéter les suaves accents du chantre d'Évangéline. Monsieur Bourassa nous a encore redit avec un rare bonheur, les malheurs et la dispersion des Acadiens, dans son admirable livre de *Jacques et Marie*. Cependant il reste encore à raconter la touchante histoire de la mère acadienne, toujours jeune au milieu de ses nombreux enfants, —cette *matrum filiorum lætantem*—cette *stella matutina*,—devenue la *mater dolorosa* de l'exil et du malheur. Elle a perdu un époux adoré et ses fils, dispersés en tous lieux, pleurent sur la terre étrangère, la patrie, et leur mère éplorée : sa douleur est plus grande que celle de Rachel pleurant ses enfants, parce qu'ils ne sont plus

Mais ces grandes douleurs, ces ineffables malheurs demandent de nouveaux chantres d'Évangéline. Espérons que de jeunes Acadiens nous rediront bientôt quelques-uns des épisodes, dont est remplie la belle épopée acadienne.

Aujourd'hui, les Acadiens s'incorporent, sans arrière-pensée, dans la grande famille canadienne ; ils veulent se fonder dans la grande unité nationale,

se nourrir du même patriotisme, à l'ombre du même drapeau. Je crois même qu'il pardonnent aux Bostonnais qui ont causé tant de maux à leurs pères. Pourtant avant de passer l'éponge sur le passé, quelques enfants de l'Acadie ont voulu user d'une dernière représaille. Le fameux navire confédéré, qui fit tant de dégâts au commerce maritime américain, entre New-York et le golfe Saint-Laurent, pendant la guerre de sécession, était presque exclusivement composé, dit-on, d'Acadiens, qui trop tard se permirent de venger par le fer et le feu, l'incendie des habitations de leurs aïeux ; mais le temps des représailles semble fini pour toujours, osons du moins l'espérer : peu à peu, les peuples cessent de récriminer les uns contre les autres ; ils aspirent chaque jour, davantage à s'unifier, à vivre en amis, en frères. Désormais, les Canadiens considéreront les Acadiens comme faisant partie de la grande famille française en Amérique. C'est pourquoi l'on voit, depuis un certain temps, des Acadiens au Sénat, aux Communes et dans les Chambres de notre Province, ainsi que dans celles des provinces d'en bas. le siècle, les tendances générales, les aspirations individuelles, convient toutes les nations à la fraternité, à l'intimité des relations internationales.

L'empire britannique, les Etats-Unis, tous les Etats américains démontrent surabondamment au reste du monde, qu'il est possible de vivre ensemble heureux et unis, bien qu'appartenant à des races distinctes sous tous les rapports. La Reine d'An-

gleterre, impératrice des Indes, ne donne-t-elle pas la protection et la liberté à deux cents millions d'hommes, différant entre eux, par la langue, les mœurs et la religion ? Les sectateurs de Brahma et de Boudha sont aussi fiers de leur souveraine, que l'anglican ou le catholique romain.

La tolérance est comprise par tout le monde. On n'exige plus de l'Acadien, le serment du *Test*. Les papistes sont admis au parlement anglais ; les juifs peuvent être fonctionnaires publics dans toutes les parties de l'Empire, et les Quakers sont crus en justice sur leur simple affirmation.

La langue n'est plus un obstacle à l'union, et à la bonne entente des races, depuis que la vulgarisation de l'instruction permet au plus humble enfant du plus modeste hameau, d'apprendre en quelques années cinq ou six langues ; depuis que la seule connaissance de l'anglais et du français, et même de l'une des deux, rend celui qui la possède, capable de voyager dans le monde entier, sans avoir besoin d'interprète.

On ne craint plus la tyrannie, quand dans quelques jours, celui qui se croit persécuté, peut aller se réfugier à l'autre bout du monde : quand, dans deux secondes, je puis demander un asile à l'Empereur du Céleste Empire, ou aux chefs indigènes de l'Océanie.

Nous sommes libres et nous le savons ; nous sommes vraiment des Américains devenus les égaux des Européens. Et, plus heureux que ces derniers,

nous n'avons pas à combattre ces aristocraties orgueilleuses, produit de la conquête et de la féodalité.

Nous ne sommes pas obligés comme Tarquin, d'abattre les pavots trop élevés ; nous travaillons plutôt à élever les classes inférieures. L'égalité est acquise à tous. La morale qui a le même centre que le droit, bien qu'elle n'ait pas la même circonférence, ne tient pas compte des distinctions, et le roi est jugé à la mesure du dernier de ses sujets.

Il en résulte que la politique ne sera bientôt que la morale appliquée à la société. Les diverses formes de gouvernements se ressemblent, qu'on les appelle républiques ou monarchies.

L'homme est quelque chose de plus que le citoyen ! La meilleure forme de gouvernement, après tout, est celle qui, comme la nôtre, permet à chacun d'exercer librement sa religion, de faire sa législation, d'administrer soi-même ses affaires, de former ses mœurs et sa famille au souffle vivifiant de la liberté, dans la fidèle observance de ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même.

Dans ces quelques lignes, écrites à la hâte, si je n'ai parlé que des Acadiens, c'est que le rapport que l'on m'a prié de faire le voulait ainsi. D'autres, d'ailleurs, parleront de la race française en général, sur notre continent et dans le monde entier.

Cependant, la gloire d'avoir contribué au développement du Nouveau Monde, est commune à tous les émigrés de la France, de même que dans une sphère plus étendue, tous les Européens—surtout

les Anglo-Saxons et les Espagnols—peuvent à bon droit revendiquer l'honneur d'avoir colonisé l'Amérique et de l'avoir civilisée ; mais l'émancipation des deux Amériques, est due à cette foule d'obscurs pionniers, qui voulaient à tout prix assurer à leurs descendants, un coin de terre sur un sol encore vierge, à l'ombre des forêts américaines, au grand air de la liberté.

Honneur à ces foules : ce sont elles qui nous ont faits ce que nous sommes ; c'est de la poussière de ces milliers d'êtres humains, qu'est fait le sol de la patrie, ce sont leurs cendres que nous foulons aux pieds, et quand nous contemplons avec orgueil, les quelques monuments épars sur ce sol, et qui rappellent un fait impérissable ou un grand homme immortel, pour emprunter une idée à la *Revue des Deux-Mondes*, n'oublions pas, que ce sont ces hommes ignorés qui ont fourni les pierres et le ciment.

Dans l'Ancien Monde, la gloire des grands événements revient presque toute entière aux grands hommes ; mais il n'en est pas de même dans le Nouveau Monde ; chaque individu peut se vanter d'avoir contribué au triomphe des idées qui font la gloire de l'Amérique, et qui assurent à chaque Américain sa place au soleil, au banquet des peuples, sous des institutions libres et indépendantes.

Les Européens et les Asiatiques furent prophètes, quand ils appelèrent notre continent, le Nouveau-Monde, voulant garder pour eux, le titre respectable d'Ancien-Monde.

C'était en effet un nouveau monde qu'avaient découvert les Colomb, les Amérigo Vespucci, les Cabots, les Cartier, etc., etc.

L'Ancien-Monde voulait garder ses classes privilégiées, sa noblesse, son aristocratie, ses distinctions sociales, ses inégalités politiques.

L'Amérique fut le triomphe de l'égalité et de la fraternité. Aussi les choses, jusqu'aux mots, ont-elles une signification différente en Europe et en Amérique.

Les Washington et les Bolivar, l'éternel honneur des deux Amériques, qui auraient été qualifiés de révolutionnaires dans l'Ancien-Monde, sont proclamés libérateurs dans le Nouveau-Monde. Les agitateurs, les hommes inquiets, les génies ardents, ceux qui étouffent en Europe, deviennent de paisibles citoyens en Amérique ; le rêve de leur vie, leurs plus chères espérances sont devenues des réalités ; liberté de conscience, liberté de réunion et de discussion, toutes les libertés qui ne vont pas jusqu'à la licence, leur sont données avec profusion.

L'Amérique ne connaît ni le prolétariat, ni le paupérisme, ni le socialisme, ces plaies toujours saignantes de l'Europe. Les vrais Européens ne peuvent pas même comprendre, en thèse générale, l'admirable jeu de nos institutions démocratiques. Delà, ces prédictions imaginaires sur les maux et les perturbations de toutes sortes, que nous réserve l'avenir. Laissons dire et poursuivons notre chemin ! Dieu le veut.

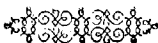
Notre mission est de rajeunir et régénérer le monde ancien, en lui donnant pour modèle, nos institutions, et nos lois politiques et municipales. Après avoir défriché nos forêts, il ne faut pas rester inactifs.

Il faut encore se perfectionner et devenir de jour en jour plus sages, à mesure que nous vieillissons.

Travaillons sans relâche pour parvenir à cette fin, mais sachons dépenser notre activité, utiliser notre vie, épurer nos passions, élever nos cœurs et nos âmes.

Travaillons, dis-je, sans relâche, tandis que Dieu nous prête vie; nous aurons toute l'éternité pour nous reposer.

L. U. Fontaine,
Rapporteur.



LE VIEILLARD ACADIEN

PAR

FEU J. O FONTAINE

Le deuil règne partout sur la terre acadienne,
Comme à l'heure fatale où le crime et la haine,
Dans l'exil entraînant un peuple tout entier,
En un désert changeait ce sol hospitalier.
Sous les buissons cachant à peine leurs ruines,
Beaubassin et Grand-Pré, jadis orgueil des Mines,
Semblent pleurer encor sur leurs champs désolés,
Pleurer sur leurs tombeaux, sur leurs fils exilés ;
Comme autrefois Sion pleurait, triste et plaintive,
Ses murs abandonnés, sa nation captivo.
Seul, un vieillard, dont l'âge a blanchi les cheveux,
Erre d'un pas tremblant, dans ces funèbres lieux.
De lointains souvenirs nourrissant ses pensées
Il lui semble revoir mille scènes passées.
Tantôt son front s'anime, un sourire joyeux
Vient effleurer sa lèvre, et tantôt de ses yeux
Tombent des pleurs brûlants, mais soudain son visage
Exprime tour à tour, l'effroi, l'horreur, la rage.
Près des débris épars du temple vénéré,
Où jadis tout un peuple, à Dieu fut consacré,
Une humble croix de bois, la croix du cimetière
Au milieu des cyprès se dresse solitaire.
C'est là que l'Acadien aux approches du soir,
Pour pleurer ses destins, pour gémir, vient s'asseoir.

“ Mes vœux sont exaucés ! Ma vieillesse flétrie
Dans ces plaines en deuil te retrouve, ô patrie !
O ! lieux aimés, témoins des jours de mon printemps,
Enfin je vous salue après tant de tourments !
Hélas ! Je reviens seul ; ma race infortunée,
Aux douleurs de l'exil, à jamais condamnée,
Sous des climats lointains pleure en vain son berceau ;
Pour moi seul, je reviens demander un tombeau,
Et sur ce sol baigné des sueurs de nos pères,
De nos vainqueurs vivront les familles altières.
O ! vous qui reposez sous ces froids monuments,
Ancêtres, écoutez la voix de vos enfants !
Ancêtres, levez vous ! Par quels crimes horribles,
Avez-vous mérité ces châtimens terribles ?
Dites, quels attentats, quel sacrifice affreux
Ont attiré sur vous les colères des cieux ?
Vous, coupables ! Hélas ! pardonnez cette injure,
Rien ne ternit jamais votre honneur sans souillure.
Pour garder de la foi les saints enseignemens,
Et pour ne pas prêter de criminels sermens :
— C'est là votre forfait —, contre une race inique,
Faibles, vous souteniez une lutte héroïque.
O valeureux enfans de la noble Albion,
Quel honneur désormais s'attache à votre nom ?
Il faut, pour triompher de la faible Acadie,
Ouvrir tous les trésors de votre perfidie !
Ah ! vous êtes toujours ce peuple meurtrier
Qui traîna Jeanne d'Arc sur l'ignoble bûcher !
Vous nous avez trahi ! ô moment déplorable
Qui maintenant encore de désespoir m'accable !
Acadiens dont la ruse a désarmé les bras
Voyez-vous accourir ces infâmes soldats ?
Quel n'est pas leur courage à répandre les flammes,
A frapper sans pitié de malheureuses femmes !
O Ciel ! je le crois voir dans toutes ces horreurs,
Au milieu des soupirs, des sanglots et des pleurs,

Egorger les enfants sur le sein de leur mère,
Séparer les époux, et le fils et le père.
Ma mère dans ses bras me tenait enlacé,
Un soldat l'aperçoit, il en est offensé,
Quitte ton fils, dit-il, d'une voix menaçante ;
Ma mère à ses genoux se jette suppliante
Pour fléchir le cruel, par ses cris douloureux ;
Il répond seulement par un sourire affreux,
M'arrache dans ses bras, me rejette loin d'elle
Et déjà dans sa main, son épée étincelle.
Plus prompte que l'éclair, elle vole entre nous
Pour me sauver au moins, en recevant ses coups.
Le barbare en hurlant : c'est ton heure dernière !
Il la frappe, un sang pur arrose la poussière,
Et bientôt elle expire en murmurant : Adieu !
Et je m'évanouis dans ce funeste lieu.
Je m'éveillai bien loin de ma douce Acadie,
Orphelin, seul au monde et lassé de la vie.
Dès ce jour, pour moi le bonheur s'évanouit,
Le vent de l'infortune et m'agite et me suit.
Soixante ans dans l'exil, j'ai traîné mes misères,
Mes souvenirs cruels et mes peines amères.
Loin de tous mes amis emporté par le sort,
J'ai vécu soixante ans en appelant la mort.
J'ai voulu te revoir ô ma belle patrie,
Avant que de mes ans la source fut tarie,
Dans le vieux cimetière à l'ombre des cyprès,
Je viens chercher ma tombe et dormir dans la paix.
Mon père ! auprès de vous reposera ma cendre,
Sous ce sol où bientôt la mort va me descendre !
Mais le corps de ma mère...où l'ont-ils déposé ?
Aux vautours dévorants a-t-il été laissé ?
Ou des loups affamés, dans un repas immonde...
Ah ! je me sens frémir, la rage en mon cœur gronde
Peuple des innocents le cruel oppresseur,
Peuple, tigre altéré de sang et de douleur,

Race, qui fut toujours à l'honneur infidèle
Qui portes à ton front une tache éternelle.
Qui pour plaire aux tyrans renonças à ta foi,
Que tant de sang versé s'élève contre toi !
Auprès d'un Dieu terrible obtiennent enfin vengeance !
Que dis-je malheureux ! Dieu pardonne l'offense !
Anglais, je vous pardonne, et pour vous vers les cieux,
Vont monter d'un mourant la prière et les vœux.
Arbitres des bontés, veillez sur l'Angleterre,
Et faite la grandir, forte, heureuse, prospère.
Convertissez son peuple à vos dogmes divins,
Et qu'elle soit un jour encor le sol des saints."
Le vieillard à ces mots se couche sur la pierre,
Et le dernier sommeil vient clore sa paupière.
Il repose aujurd'hui sous l'humide gazon,
Mais sa tombe ignorée, est sans croix et sans nom.



MOORSOM LETTERS

FROM

NOVA - SCOTIA

Le capitaine W. Moorsom a publié à Londres, en 1830, des *Lettres* fort intéressantes sur la Nouvelle-Ecosse (Acadie).

Il parle des Acadiens à peu près dans les mêmes termes que Diéreville, Raynal, Garneau, Rameau, Guizot, etc.

A la page 256 de son ouvrage, il dit :

“ The settlement of Clare, of which the Roman Catholic chapel is the *nucleus*, extends for about thirty miles along the shores of Saint Mary's Bay. The population is almost entirely Acadian-French, and deserves particular mention not only from its origin, but for the district and peculiarly interesting features it displays. The number of families comprising the pastor's immediate flock is about three hundred and thirty, giving a total of nearly two thousand five hundred souls ; about thirty families also reside in the township of Digby ; and at Tusket below the town of Yarmouth, are nearly two hundred families more ; the whole being included in the

cure of L'Abbé Segoigne. Perhaps it is to sojourn in the out-quarters of Ireland that I owe, in common with many others, the uncharitable feeling which leads us to associate a Roman Catholic priest with imaginary phantoms of dark-sconling mortals wrapt in bigotry and black garments, or intent on the means of retaining in slavish ignorance, and moulding into a handle of political anarchy, the quick perceptions and high-wrought passions of a warm-hearted peasantry. How pure, how redeeming an archtype in the reverse of this image is the worthy Curé of Montaignan ! Born and educated in France, M. Segoigne emigrated from that country, when revolutionary suspicion threatened the lives of all whose virtues were inimical to the views of the ruling democrats, and for the last thirty years has devoted his attention exclusively to the welfare of these children of Acadia. Buried in this retreat from all the thoughts and habits of the polish world, he yet retains the urbanity of the old french school ; or rather, I apprehend, possesses that excellence of disposition, which gives to urbanity its intrinsic value. He is at once the priest, the lawyer, and the judge of his people, he has seen most of them rise up to manhood around him, or accompany his own decline in the vale of years : the unvarying steadiness of his conduct has gained equally their affection and respect : to him, therefore, it is that the apply in their mutual difficulties from him they look for

judgment to decide their little matters of dispute. Eleven years ago, a case between two Acadians belonging to this settlement, came off for trial before the Supreme Court. From some informality, the cause was nonsuited : it was not again brought forward ; and since that time there is no instance of a law-suit from Montaigan appearing on the records of the judicial circuit.....

.....
Their community is in some respects like that of a large family. Should one of their members be left a widow, without any immediate protector or means of support, her neighbours unite their labours in tilling her land, securing the crops, and cutting her winter-fuel. Instances of a second marriage are rare among them. Children who may become orphans, are always taken into the families of their relations or friends, who make no distinction between them and their own offspring.”



EXPATRIATION DES ACADIENS

RACONTÉE PAR GUIZOT

“ On négociait toujours entre Londres et Versailles, et cependant les gouverneurs des colonies anglaises s'étaient réunies pour former une sorte de confédération contre la puissance française dans le nouveau monde. Ils levaient partout des milices, et le 30 janvier 1755, le général Braddock, avec un corps de troupes régulières, touchait terre à Williamsbourg, en Virginie. Deux mois plus tard, à la fin d'avril seulement, l'amiral Dubois de la Motte quitta Brest, chargé de conduire au Canada, des renforts et des munitions. Derrière lui, et presque sur ses traces, l'amiral Boscawen, partie de Plymouth le 27 avril, cherchait à le rencontrer en mer ! “ Bien certainement les Anglais ne commenceront pas les hostilités,” disait le cabinet anglais pour calmer les inquiétudes de la France.

Ce fut seulement à la hauteur de Terre-Neuve, que l'escadre de l'amiral Boscawen, rencontra quel-

ques vaisseaux français, détachés de la flotte par le mauvais temps. “Le capitaine Hocquart, qui commandait l'*Alcide*, rapporte M. de Choiseul, se trouvant à portée de la voix du *Dunkerque*, fit crier en anglais : “Sommes-nous en paix ou en guerre ?” Le capitaine anglais faisant mine de ne pas entendre, la question lui fut répétée en français. “La paix, la paix !” crièrent les Anglais. Presque au même moment, le *Dunkerque* lâcha sa bordée, écrasant l'*Alcide* de ses boulets.” Les deux navires français furent capturés ; peu de jours après, trois cents navires marchands, poursuivant paisiblement leur route, furent saisis par la marine anglaise. La perte était immense, comme la honte. La France se décida enfin à déclarer la guerre, déjà engagée en fait, depuis plus de deux ans.

C'était comme à regret, et comme forcé par un reste d'honneur national, que Louis XV venait de prendre la résolution de défendre ses colonies ; il avait, et la nation avait comme lui, le sentiment de notre faiblesse sur mer. “A quoi nous serviront beaucoup de troupes et bien de l'argent, écrivait l'avocat Barbier, si nous n'avons de guerre qu'avec les Anglais sur mer ? Ils prendront tous nos vaisseaux les uns après les autres, s'empareront de tous nos établissements en Amérique, et feront tout le commerce. Il faut espérer quelque division dans la nation anglaise même, car le roi personnellement ne veut pas la guerre.”

La nation anglaise n'était point divisée. Les ministres et le parlement voulaient la guerre comme les colonies d'Amérique : "point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada," avait dit Benjamin Franklin, venu à Londres dès 1754. Il travaillait déjà, sans le savoir, à cette grande œuvre de l'indépendance américaine qui devait faire sa gloire, et celle de sa génération ; les efforts communs et l'intérêt commun des treize colonies américaines, dans la guerre contre la France, firent le premier pas vers la grande coalition, qui fonda les Etats-Unis de l'Amérique.

L'union avec la métropole était encore étroite et puissante, sous l'impulsion de M. Fox, bientôt lord Holland, alors premier ministre d'Angleterre, aussi le parlement vota vingt-cinq millions pour la guerre d'Amérique. Les primes accordées aux soldats et aux marins qui s'enrôlaient, furent doublées par les souscriptions privées ; 15,000 hommes se trouvèrent ainsi prêts à envahir les colonies françaises.

Le Canada et la Louisiane réunis, ne comptaient pas 80,000 habitants, tandis que la population des colonies anglaises s'élevait déjà à 1,200,000 âmes. Aux 2,800 hommes de troupes régulières venues de France, les milices canadiennes ajoutèrent environ 4,000 soldats, moins expérimentés, mais aussi résolus que les plus intrépides vétérans des guerres d'Europe. Pendant plus de vingt ans, le courage et le dévouement des Canadiens ne faillit pas un seul jour.

Alors commença une lutte inégale, mais acharnée, dont l'issue, facile à prévoir, n'abattit ni n'apaisa jamais les acteurs. L'habile tactique du gouverneur de la colonie, M. de Vaudreuil, avait obligé les Anglais à disséminer leurs forces et leurs attaques sur un territoire immense, loin des établissements les plus importants ; les forts qu'ils assiégeaient étaient à peine défendus. "Une grande enceinte, avec des pieux debout, où il n'y avait qu'un officier et dix-neuf soldats, écrivait plus tard le marquis de Montcalm, ne pouvait être considérée comme un fort propre à soutenir un siège." Dès la première campagne, les établissements formés par les immigrants acadiens, sur les rives de la baie de Fundy, furent complètement détruits : les garnisons françaises furent obligées d'évacuer leurs positions.

Cette retraite laissait l'Acadie, ou *pays neutre*, à la merci des Anglo-Américains. Avant que Longfellow eût immortalisé, dans le poème d'Évangéline, les mœurs paisibles et les infortunes des Acadiens, Raynal avait déjà plaidé leur cause devant l'histoire : "peuple simple et bon, dit-il, qui n'aimait pas le sang, l'agriculture était son occupation ; on l'avait établi dans des terres basses, en repoussant à force de digues, la mer et les rivières dont ces plaines étaient couvertes. Les marais desséchés donnaient du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge et du maïs. D'immenses prairies étaient peuplées de troupeaux nombreux ; on y compta jusqu'à soixante mille bêtes à cornes. Les habitations, presque toutes

construites de bois, étaient fort commodes, et meublées avec la propreté, qu'on trouve quelquefois, chez nos cultivateurs d'Europe les plus aisés. Leurs mœurs étaient extrêmement simples, les petits différends qui pouvaient s'élever, de loin en loin, entre les colons, étaient toujours terminés à l'amiable par les anciens. C'était une société de frères, également prêts à donner ou à recevoir ce qu'ils croyaient commun à tous les hommes.

La guerre et ses horreurs firent irruption dans cette paisible idylle.

Les Acadiens avaient constamment refusé de prêter serment à l'Angleterre ; ils furent déclarés coupables d'avoir violé la neutralité. Pour la plupart, l'accusation était injuste ; tous furent enveloppés dans la même condamnation.

Le 5 septembre 1755, quatre cent dix-huit chefs de famille furent sommés de se réunir dans l'église de Grand-Pré. Le même ordre avait été donné dans tous les bourgs de l'Acadie. Les cultivateurs inquiets avaient tous obéi. Le colonel Winslow, commandant des milices du Massachussets, s'y rendit avec un grand appareil : “ c'est un pénible devoir qui m'amène ici, dit-il ; Je suis chargé de vous annoncer que vos terres, vos maisons et vos récoltes sont confisqués au profit de la couronne ; vous pourrez emporter votre argent et votre linge, lors de votre déportation hors de la province.” L'ordre ne contenant aucune explication, il n'en admettait

aucune. Tous les chefs de famille furent à l'instant entourés par les soldats. Dix par dix, sous bonne escorte, ils furent autorisés à visiter encore une fois les champs qu'ils avaient cultivés, les maisons où ils avaient vu naître leurs enfants.

Le 10, ils s'embarquèrent, passant, pour monter sur les navires, entre deux haies de femmes, et d'enfants en pleurs. Les jeunes gens avaient voulu résister, demandant à partir avec leurs familles ; les soldats croisèrent la baïonnette. Les vaisseaux mirent à la voile pour les colonies anglaises, dispersant sur la côte les malheureux qu'ils avaient ravis aux leurs ; plusieurs périrent de misère, en cherchant de ville en ville, leurs familles amenées après eux d'Acadie ; la charité des colons américains subvint à leurs premiers besoins. Quelques protestants français, établis à Philadelphie, après la révocation de l'édit de Nantes, les accueillirent comme des frères, malgré la différence de leur foi ; ils connaissaient les déchirements de l'exil.

On s'émut en France des malheurs des Acadiens. En dépit de la déclaration de guerre, le roi Louis XV, fit demander au cabinet anglais, l'autorisation d'envoyer des vaisseaux sur les côtes d'Amérique pour recueillir ces infortunés : " notre acte de navigation s'y oppose, répondit M. Granville, la France ne peut envoyer des navires dans nos colonies." Quelques Acadiens cependant parvinrent en France, ils s'établirent dans les environs de Bordeaux, où leurs descendants peuplent encore deux communes

prospères. D'autres fondèrent dans la Louisiane des établissements qui portèrent le nom d'Acadie. Le crime était consommé, la population religieuse, pacifique, inoffensive, qui occupait le pays neutre, avait complètement disparu.

Les avides colons qui enviaient naguères leurs fermes et leurs paturages avaient pris possession de leurs dépouilles ; l'Acadie était à jamais au pouvoir de la race anglo-saxonne." (Histoire de France, vol. 5.)



LISTE

DES

ZOUAVES ACADIENS

PREMIER DÉTACHEMENT :—Arseneau, Thomas, Baie des Chaleurs, Cormier, Moïse, Bécancourt, Leblanc, Louis-Joseph, Montréal, Leblanc, Edouard, Montréal.

SECOND DÉTACHEMENT :—Hébert, Ernest, Laprairie.

TROISIÈME DÉTACHEMENT :—Giasson, Honoré, l'Islet, Melançon, Oscar, Joliette.

QUATRIÈME DÉTACHEMENT :—Gaudet, Ludger, St. Christophe d'Arthabaska, Martin, Alphonse, Rimouski, Prince, J. E. C., Nicolet, Prince, Louis Jos., St. Pierre de Durham.

CINQUIÈME DÉTACHEMENT :—Bourgeois, Gaspard, St. Grégoire, Bouchard, Camille, Baie St. Paul, Guilbault, Charles, l'Assomption, Melançon, Moïse, St. Jacques de l'Achigan.

SEPTIÈME DÉTACHEMENT :—Brault, Ignace, Montréal, Bourque, Achille, St. Grégoire, Bouchard, Pierre, St. Valentin, Comeau, Elisé, St. Léonard, Hébert, Arthur, Bécancourt, Poirier, Cél., Québec, Poirier, Bery, Lévis.

N. B.—PARTI ISOLÉMENT :—Bourgeois, Benjamin, St. Grégoire.

CONVENTION

DE

QUÉBEC 1880

DES ACADIENS—PROCÈS-VERBAL—RAPPORTS

§ 1.—Procès verbal. Présidence de M. G. A. Girouard,
M. P.

M. Pascal Poirier, Secrétaire.

M. le président, et M. L. U. Fontaine expliquent le but de la séance, et demandent qu'il soit dressé une liste des personnes présentes à la commission :

Personnes présentes : M. G. A. Girouard, M. P., M. U. Johnson, M. P. P., M. l'abbé Michaud, Révd. Père Bourgeois, M. l'abbé F. X. Cormier, L'hon. P. A. Landry, M. P. P., M. l'Abbé Richard, L'hon. J. O. Arsenault, M. P. P., M. N. Robidoux, L. U. Fontaine, M. Pascal Poirier, et les personnes suivantes que le comité s'est adjointes : Révd Père C. Lefebvre. C. S. C., MM. le Dr. Boissy, A. D. Richard, le shérif Girouard, Narcisse Landry, Olivier Leblanc, Valentin Landry, Dosithée Richard, Moïse Bariault, Edouard Girouard, J. L. Richard, Jean Vautour, Louis Quaissy, Azarie Mirault, Frs. Fontaine, Saül

Fontaine, Joseph Dalpé, Pierre Richard, Thomas Allain, Jude Cormier, Didier Bourgeois, Damien Gallant, Onésime Léger, Anselme Girouard, Daniel D. Landry, G. D. Laforest, M. D., Etat du Maine, Hon. Stanislas Poirier, MM. Gilbert Desroches, Etienne E. Gallant, Prosper Paulin.

Le Révd Père Bourgeois donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Girouard, du Hâvre à Boucher, laquelle est reçue avec de vifs applaudissements.

M. Pascal Poirier donne lecture de son rapport "sur la situation particulière des Acadiens dans la Confédération," et M. L. U. Fontaine, de son rapport "sur la situation des Acadiens dans la province de Québec."

Le Révd Père Lefebvre propose, secondé par M. A. Richard, que les rapports lus par M. L. U. Fontaine et M. Pascal Poirier, soient adoptés.

M. l'abbé Michaud, le Révd Père Lefevre, M. A. D. Richard, l'hon. M. Arsenault et l'hon. P. A. Landry, s'engagent dans les considération pratiques, sur l'importance qu'il y a pour les Acadiens de s'emparer activement du sol, surtout au Nouveau-Brunswick, où les terrains vacants abondent.

A la suite de ces observations, il est proposé par M. A. D. Richard, secondé par M. Narcisse Landry, que cette commission invite respectueusement le clergé catholique des Provinces Maritimes, à fonder dans chaque paroisse française, des sociétés de colonisation, — Adopté.

Proposé par M. l'abbé F. X. Cormier, secondé par le Révd Père Bourgeois, qu'une convention composée de délégués nommés par les Acadiens de l'Île du Prince Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick, soit convoquée à Memramcook au mois de juillet de l'année prochaine (1881), pour s'occuper des intérêts généraux des Acadiens.— Adopté.

Il est proposé par M. l'abbé Michaud, secondé par M. l'abbé Cormier, que le comité exécutif de cette convention soit maintenant nommé, et qu'il se compose de L'hon. P. A. Landry, président ; L'hon. J. O. Arsenault, vice-président ; M. G. A. Girouard, secrétaire ; et de MM. Urbain Johnson, Stanislas Poirier et Prosper Paulin, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre.—Adopté.

Proposé par M. l'abbé Richard, secondé par M. l'abbé Cormier, que copie des présentes résolutions adoptées par la commission des Acadiens à la convention de Québec soit transmise à NN. SS. les Evêques des Provinces Maritimes avec prière de les bénir.—Adopté.

G. A. GIROUARD, M. P., Président.
PASCAL POIRIER, Secrétaire.

§ 2.—Rapport de M. Poirier sur la situation particulière des Acadiens dans la Confédération.

“ Ce serait mal juger de l'importance des Acadiens dans la Confédération canadienne, que de prendre pour base de ses inductions le rôle qu'ils ont joué

depuis 1867. Ce petit peuple, qui a eu sa page glorieuse dans les annales du pays, a eu aussi, plus qu'aucun autre, sa page sanglante. Il a complètement disparu en 1755. Cet effacement a duré un siècle. Il ne fait que renaître aujourd'hui.

“ L'ère nouvelle de l'Acadie française porte la date de 1864. C'est la date de la fondation du collège Saint-Joseph de Memramcook. De 1755 à 1864 les Acadiens, et par politique et par nécessité, se sont tenus dans l'ombre. On les avait crus anéantis; il importait de fortifier cette créance, afin d'être laissé libres de respirer un peu.

Les premières années se passèrent dans les bois, et près des rochers déserts du rivage. Petit à petit ils commencèrent à lever la tête, puis ils osèrent prendre une place au soleil. La plus pauvre, la plus cachée était la plus sûre. On était vingt, on était cent, on était faible. Puis l'on était sans ressource.

Un groupe, le plus important, s'était fixé le long du golfe Saint-Laurent, depuis Shédiac jusqu'à la Baie-des-Chaleurs; une autre dans Clare, sur la baie de Fundy; plusieurs s'étaient réfugiés dans l'Ile-Madame et à Chéticamp, au Cap-Breton; quelques-uns s'étaient cachés au Hâvre-à-Boucher, à l'entrée du passage de Canso; à l'Ile du Prince-Edouard, un certain nombre s'était également soustrait à la déportation; enfin, un petit nombre de familles avait été refoulées vers le haut de la rivière

Saint-Jean, au Madawaska ; puis, les autres avaient péri ou avaient été dispersées aux quatre vents du ciel : dans les Etat-Unis, aux Antilles, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, sur les côtes du Labrador, aux îles de la Madeleine, à Terre-Neuve, au Canada et même en France.

Chaque groupe était demeuré isolé, et les plus voisins furent longtemps avant de connaître l'existence les uns des autres. L'on vécut ainsi, d'abord, dans le dénûment le plus complet. Puis, avec beaucoup de courage, et Dieu aidant, l'on se créa une aisance relative. Ce qui avait été un lieu de refuge devint un hameau ; le hameau s'agrandit, forma la paroisse ; la paroisse créa les concessions—Bref ! un beau jour messieurs les Loyalistes s'aperçurent que la race acadienne existait encore. L'arbre avait été déchiqueté et abattu ; mais les tronçons dispersés avaient fait souche, là où les avait jetés la tempête.

Le tableau du mouvement de la population acadienne, pendant les cent ans qui viennent de s'écouler, fera voir la prodigieuse puissance de vitalité et d'expansion de cette race, et permettra d'entrevoir avec assez de précision, la place qu'ils sont destinés à occuper dans l'avenir des Provinces Maritimes.

En 1771, le chiffre total de la population franco-acadienne, dans les trois provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince Edouard, n'était que de 8,442, au-delà de 10,000 ayant disparu dans la déportation de 1755, à

la suite de la prise de Louisbourg en 1758, et de l'exode de l'île du Prince-Edouard.

Ces 8,442 âmes se répartissaient comme suit :— 1,860 pour la Nouvelle-Ecosse ; 920 pour le Cap-Breton ; 1,270 pour l'île du Prince-Edouard, et pour le Nouveau-Brunswick 4,392.

Cent ans après, en 1871, ces 8,442 donnent pour les mêmes provinces une population totale de 60,000, ainsi répartie :— Nouveau-Brunswick 44,902 ; Nouvelle-Ecosse et Cap-Breton, 32,833, et l'île du Prince-Edouard environ 12,000.

Cet accroissement est prodigieux, si l'on tient compte des conditions dans lesquelles il s'est effectué : privations et souffrances physiques atroces pendant les premières années, découragement, isolement, craintes, incertitudes et autres circonstances propres à détruire, en ce qui regarde les Acadiens, les théories de Malthus les mieux établies, sur le développement des races.

Le rôle que les Acadiens sont destinés à jouer dans la Confédération canadienne, ne se borne pas aux seules provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, leur influence s'étend directement jusque dans la Province même de Québec.

Les îles de la Madeleine, qui relèvent politiquement du Bas-Canada, sont peuplées presque exclusivement d'Acadiens, et les représentants du comté de Gaspé diront de quelle importance sont leurs suffrages dans une lutte électorale ; la Gaspésie elle-même

en renferme un très-grand nombre ; enfin, dans les comtés de Montcalm, de Saint-Jean, de Bonaventure, d'Iberville, de Nicolet, de Témiscouata, etc., l'on trouve des groupes compactes d'Acadiens, qui se sont parfaitement conservés, et qui ont donné au Canada des artistes et des écrivains distingués, des hommes de profession, des députés et des prêtres.

Tous ces groupes réunis, en y ajoutant ceux du Labrador, forment un chiffre important, dont il est impossible désormais de ne pas tenir compte ; ce sont 100,000 Acadiens à ajouter au million de Canadiens de la province de Québec.

S'ils ont joué jusqu'ici un rôle effacé dans la politique du pays, c'est qu'ils étaient isolés et sans instruction supérieure aucune ; depuis qu'ils ont des maisons d'éducation, qu'ils peuvent apprendre l'histoire de leur pays, et qu'ils commencent à se connaître, ils sortent des derniers rangs, et s'avancent hardiment vers les premiers.

Les comtés de Kent et de Westmoreland ont commencé. En 1867, Kent élisait M. A. Renaud pour son représentant à la Chambre des Communes, et aux élections de 1878, M. G. A. Girouard, un élève du collège de Memramcook. Il est actuellement représenté à la chambre locale par un autre Acadien, M. Urbain Johnson.

Westmoreland n'est pas représenté à Ottawa, mais il a pour représentant à la chambre locale un ministre de la couronne, M. P. A. Landry. Avant

M. P. A. Landry, le comté de Westmoreland avait été, pendant vingt-cinq ans, représenté par feu M. Amand Landry, père du précédent, un Acadien de la vieille école, peu instruit, mais très-intelligent et éminemment honorable. Son intégrité est proverbiale au parlement de Frédérickton.

Un autre comté français, Madawaska, est actuellement représenté par un Acadien, M. Lévy Thériault.

Nous avons en outre à Ottawa, M. John Costigan, qui, sans être français de sang, est catholique et considéré comme Français, et M. Thymothy Warren Anglin, un autre irlandais catholique. Le premier tient son mandat du comté de Madawaska, et le second du comté de Gloucester, deux comtés acadiens.

Voici, au reste, les comtés où les Acadiens ont une majorité absolue des votes :

Gloucester.....	12,680 âmes sur une population de	18,610
Kent.....	10,701	19,211
Madawaska.....	7,184	11,641

Dans les provinces maritimes, chaque comté délègue deux, trois et jusqu'à quatre représentants aux chambres locales, ce qui permet, et surtout permettra aux Acadiens, de faire élire un ou deux des leurs, dans les comtés même où il sont en minorité. Ceci se fait au moyen de *tickets* politiques, deux Français et deux Anglais, selon qu'il y a lieu, s'engageant à se prêter un support mutuel, pour arriver ensemble à la députation.

Le tableau suivant indique les comtés où l'influence française, ne tardera pas à peser dans la

balance des parties politiques. Dans quelques comtés même, le droit des Acadiens d'avoir un représentant est déjà pratiquement reconnu.

Ainsi Westmoreland ne compte que 9,350 Français sur une population de 29,335 Anglais (par Anglais j'entends tous ceux qui parlent anglais), et cependant depuis plus de trente ans, les Acadiens font invariablement élire un des leurs à la chambre locale, trois Anglais et un Français, se mettant sur les rangs, avec le même *ticket*.

Le vote français fait pencher la balance de son côté.

DIGBY compte 6,460 Acadiens sur une population de 17,036.

RICHMOND compte 6,965 Acadiens sur une population de 14,268.

PRINCE, sur l'Île du Prince-Edouard, compte environ un tiers de Français.

QUEENS renferme un groupe assez compacte d'Acadiens.

INVERNESS, au Cap-Breton, compte 2,682 Acadiens; ANTIGONISH, dans la Nouvelle-Ecosse, 2,729; GUYSBOROUGH, 1,190, et HALIFAX 3,044. L'élément Français, dans les autres comtés, est moins considérable.

Ces chiffres sont pris au recensement de 1871. Le recensement prochain accusera, j'en ai la certitude, une augmentation relative chez les Acadiens, plus considérables que chez les autres nationalités, attendu que les familles acadiennes sont générale-

ment plus nombreuses que celles des Anglais, des Ecossais et même des Irlandais, et que le courant de l'immigration européenne se fait à peine sentir à présent, dans les provinces maritimes.

De plus les Acadiens s'emparent du sol, se font cultivateurs, et émigrent peu aux Etats-Unis.

Cependant l'agriculture, il faut l'avouer, végète encore dans un état de routine plus arriéré peut-être, que dans les paroisses bas-canadiennes. Malgré ce désavantage, grâce à un travail persévérant, les Acadiens en général, vivent dans une aisance relative, n'ayant au milieu d'eux à peu près ni pauvres ni riches, c'est-à-dire, ni prêteurs sur gages, ni prolétaires.

La routine disparaîtra avec l'instruction. Jusqu'à ces dernières années, il était impossible aux Acadiens d'améliorer l'état de la culture, attendu qu'ils ne pouvaient utiliser aucun des systèmes nouveaux d'agronomie. Prendre modèle des autres nationalités, il ne fallait pas y songer ; au reste, les Anglais eux-mêmes, près des centres français surtout, étaient loin d'être des cultivateurs modèles.

Depuis quelques années, grâce à une instruction plus répandue, et au *Moniteur Acadien*,—où les questions agricoles sont particulièrement soignées—des sociétés d'agriculture se fondent dans les paroisses françaises, tout comme dans les centres anglais.

Saint-Louis, Bouctouche, Shédiac, Grand-Anse, Caraquet, au Nouveau-Brunswick ; Tignish, Miscou-

che, Saint-Jacques, Rustico, sur l'Île du Prince-Edouard, ont leur société d'agriculture.

L'Île du Prince-Edouard, sous le rapport de la culture, prend visiblement les devants. Les terres par elles-mêmes sont excellentes, et leur rendement est encore augmenté, par l'usage universel, qui se fait depuis quelques années du *mussel mud* ou engrais de coquillage. Les rivages fournissent cet engrais en quantité inépuisable.

Au Nouveau-Brunswick, les centres où l'agriculture est le mieux entendue, sont Saint-Louis, Fox-Creek, Memramcook, Sainte-Marie et Saint-Basile.

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse sont moins avancés sous ce rapport, que ceux des provinces-sœurs. Ils se livrent davantage à l'exploitation de la pêche. A peine peut-on excepter ceux de la baie de Sainte-Marie, Chezzetcook, de Hâvre-à-Boucher et de Margarie.

Les pêcheries qui sont une des principales sources de richesse de la Confédération, sont largement exploitées par la population acadienne.

L'Acadien aime l'océan et ses orages. Cette vie de dangers, de hasards, lui plaît comme à ses frères de Normandie. Elle lui rappelle son histoire, l'histoire de ses pères. De tout temps la mer, lorsque les forêts ne suffisaient plus à le soustraire à la persécution, fut son refuge. Pendant les premières années qui suivirent la déportation, la pêche fut

souvent sa seule ressource, son seul moyen de subsistance. Il n'en est plus ainsi de nos jours. Si l'on excepte les Iles de la Madeleine, et les établissements de l'Ile Madame, au Cap-Breton, la pêche n'est plus guère, pour les Acadiens des autres localités, qu'un objet de luxe, une réminiscence d'anciennes habitudes aimées. Un grand nombre font la pêche en amateurs. Aussi la font-ils, la plupart du temps, au détriment de l'agriculture, plus productive souvent, plus sûre toujours.

Tout le monde, dans les provinces maritimes, admet la supériorité du Français comme pêcheur intrépide. Dans un voyage que je fis, en 1876, à l'Ile du Prince-Edouard, un Anglais ou Ecossais enthousiaste me disait qu'il n'y avait pas en Amérique de pêcheurs pour rivaliser avec ceux de Tignish et de Rustico. Et pourtant ceux de la Baie-des-Chaleurs et du comté de Gloucester, de Clare et de Chéticamp, ne le cèdent en rien à ceux de l'Ile du Prince-Edouard.

Les établissements de pêche ou les Acadiens jouissent de la plus grande aisance sont Arichat, avec les établissements environnants, et la baie de Sainte-Marie. A Arichat surtout, il y a toute une aristocratie de pêcheurs, de caboteurs et de navigateurs de long cours, qui sont absolument à l'aise, pour ne pas dire riches. Propriétaires de goëlettes, quelques-uns même de véritables bricks, ils font des courses lointaines, à leurs dépens et profits.

Malheureusement, certains autres établissements sont moins favorisés sous le rapport de la fortune. Des industriels étrangers ont établi au Cap-Breton et à la Baie-des-Chaleurs des fabriques au moyen desquelles ils se sont emparés du monopole de la pêche qu'ils gardent encore, en exploitant sur une échelle plus ou moins vaste, les pêcheurs acadiens.

Pour se faire une juste idée de l'importance des pêcheries des provinces maritimes et de la part qu'y prennent les Acadiens, il faut recourir à la statistique.

Le produit de la pêche, pour l'Ile du Prince-Edouard seule s'est élevé, en 1879, à la somme de \$1,402,201.40. Le nombre d'hommes employés à cette industrie a été de 5,198. Or, Prince seul, le comté le plus français de l'Ile, a fourni 2,461 hommes, c'est-à-dire, à peu près la moitié ; Queen, dans lequel sont situées les paroisses françaises de Rustico et de Hope-River, a contribué pour plus d'un quart, soit 1,394.

La proportion des pêcheurs acadiens, eu égard au chiffre total de leur population, a été moins grande au Nouveau-Brunswick, où le *livre-bleu* accuse, pour la même année, un produit de \$2,554,722.22.

Cependant sur 8,053 hommes, s'occupant de cette industrie, le comté de Gloucester fournit 1603 et celui de Kent 2,305, c'est-à-dire la moitié du nombre total. Gloucester et Kent, comme vous le savez, sont français.

Dans la Nouvelle-Ecosse, les Acadiens, si l'on tient compte de leur population, se livrent à la pêche dans une proportion plus grande encore, que ceux de l'Ile du Prince-Edouard.

Le produit des pêcheries pour cette riche province, a été, l'année dernière, de \$5,752.936.20. Le nombre d'hommes employé est porté à 27,610. Nous trouvons pour le comté de Richmond, où sont les établissements français de l'Ile Madame, de l'Ardoise, de la Rivière Bourgeois, etc., 2,513 pêcheurs ; Digby, dans lequel se trouve le groupe acadien de la baie de Sainte-Marie, en fournit 1,775, et Inverness, où se trouvent Chéticamp et Margarie, 2,048. Total 6,336 pêcheurs, la plupart acadiens. Or, la proportion des Acadiens dans la Nouvelle-Ecosse est de 33,000 sur 400,000 habitants, chiffre rond.

Ajoutez à ces trois provinces les pêcheurs acadiens des Iles de la Madeleine, des côtes du Labrador et de la Gaspésie, et le résultat placera ce petit peuple à la tête des pêcheries de la Puissance. Le premier élément de force et de stabilité, dans nos pêcheries, réside dans les Acadiens-Français.

Tout en couvrant de leurs *barges* et chaloupes de pêche les rivages des provinces maritimes, les Acadiens ne laissent pas que de s'agrandir en même temps du côté de la forêt.

Quelqu'un a fait observer que dans les comtés bas-canadiens, où vos compatriotes égalent en nombre ceux des autres nationalités, ils ne tardent pas à gagner du terrain et à voir Anglais et Ecossais se retirer devant eux.

Jusqu'à un certain point cela peut se dire des comtés acadiens. Les Acadiens de Kent, de Gloucester et de Madawaska s'accroissent dans une grande proportion, gagnent du terrain et enveloppent de plus en plus l'élément étranger. Cet accroissement se produit surtout par la fondation de nouvelles concessions et colonies. Pas plus qu'ils ne redoutent les flots et les vents, ils ne craignent d'attaquer la forêt, la cognée à la main.

Le Français est un rude bucheron, un infatigable défricheur, lorsqu'il se décide enfin à ouvrir une concession. Il est aussi difficile de le surpasser là, que de le vaincre sur l'autre élément.

Le mouvement de colonisation dans le comté de Kent a commencé avec Sweeneyville ou Saint Paul, et date d'une vingtaine d'années. Il est dû surtout au zèle de Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean et du révd père Lefebvre.

L'élan donné, ce comité a vu se former, depuis, la colonie d'Acadieville, fondée vers 1874, celle de Carleton, sur les limites de Northumberland, et de Kent, puis celle d'Adamsville, ainsi nommée en l'honneur du commissaire actuel des terres, M. Adams. En Acadie, nous entendons par colonie un établissement nouveau, ouvert au milieu de la forêt, à une distance plus ou moins grande des autres établissements. Le rang ou concession n'est pas une colonie.

Chacune de ces nouvelles paroisses a déjà une église, son presbytère et son école, au moins en

voie de construction. Les plus anciennes en sont même à leur deuxième église : celle-ci fondée sur l'emplacement de la première, chétive construction de pièces équarries. Car l'Acadien avant tout, même avant d'être Français, titre qu'il affectionne tant, et dont il est si fier, est catholique romain.

Les conditions imposées par le gouvernement à l'octroi de terres aux Acadiens, depuis que ceux-ci ont des représentants de leur race à Frédéricton, sont faciles, avantageuses même. Les terres sont concédées gratuitement à ceux qui s'y établissent, et remplissent certaines obligations, telles que habitation, après deux ans de prise de possession, déboisement, déblaiement de chemins, etc.

Le comté de Madawaska compte peu de nouvelles colonies, mais les rangs et concessions se multiplient à l'intérieur des terres. A l'est du Grand-Sault, du Petit-Sault, et en arrière de Saint-Léonard, à Patrieville, Michaud et Comeau-Ridge, les terres sont prises, et s'établissent jusqu'au troisième et quatrième rang.

Mêmes progrès du côté américain, dans l'Etat du Maine, dont les établissements, sur la rivière Saint-Jean, sont composés principalement d'Acadiens et de Canadiens.

Comme Kent, Gloucester doit en grande partie au zèle patriotique du clergé, les progrès qu'il fait dans la voie de la colonisation. Depuis quinze à vingt ans, plusieurs concessions et paroisses y ont été fondées, notamment Pâquetville, Robertville, Miville, Saint-Isidore, etc.

La colonisation fait moins de progrès dans l'Île du Prince-Edouard, parcequ'il n'y a plus de terres à prendre, et à la Nouvelle-Ecosse, où le manque de terres se fait également sentir, parce que les Acadiens s'occupent trop de la pêche, que l'éducation est moins répandue qu'au Nouveau Brunswick et que, pour ce qui regarde l'archi-diocèse d'Halifax, avant l'avènement de Mgr Hannan, la totalité des membres du clergé, à une exception près, ne s'intéressait en rien au développement et à la conservation de la nationalité, et de la langue françaises. Il s'est créé un mouvement d'émigration, il y a plusieurs années, de l'Île du Prince-Edouard au Nouveau-Brunswick, et aux comtés limitrophes du Bas-Canada ; les paroisses fondées alors par les émigrés de l'Île sont florissantes ; mais malheureusement le mouvement est aujourd'hui arrêté.

Il est de la dernière importance pour nous qu'il soit repris, parce qu'il faut que le trop plein de la population de l'Île déverse quelque part, et que les terres abondent au Nouveau-Brunswick. Il y a de la Baie-Verte à Campbellton, un réseau de terrains vacants immense, capable de nourrir des centaines de mille habitants. Ces terres se donnent pour rien ou à peu près ; elles sont traversées par le chemin de fer *Intercolonial* d'un côté, et se relient aux établissements situés le long du détroit de Northumberland et de la Baie-des-Chaleurs, de l'autre. Avec une organisation intelligente, avec des comités d'émigration, et un peu d'aide du gouvernement, il

serait facile d'attirer de ce côté, un grand nombre d'Acadiens de l'Île du Prince-Edouard, qui n'ont pas de terres et qui en demandent ; il serait même possible d'en attirer des Îles de la Madeleine et du Cap Breton.

Une des causes de l'infériorité de condition matérielle chez les Acadiens, c'est qu'ils sont demeurés absolument étrangers au commerce et à l'industrie, et qu'ils se sont faits jusqu'ici exploiter par les négociants anglais. Mais le monopole du commerce, les Anglais sont à la veille de le voir, dans une certaine proportion, s'échapper de leurs mains. L'éveil de ce côté est également donné.

Quoique les Acadiens manquent de ce qu'on appelle le nerf du commerce, les capitaux, ou tout au moins le crédit, ils sont parvenus, depuis quelques années, grâce à une énergie et à une intelligence des affaires, dont on ne les aurait pas crus capables, à se créer ce qui leur manquait de ce côté, ou tout au moins à y suppléer en partie.

Il y a vingt ans, il y a quinze ans, un petit négociant acadien au Nouveau-Brunswick était chose rare, introuvable, inconnue. Aujourd'hui, l'on rencontre des commerçants français bien établis, assez près de tenir le haut du pavé, dans les campagnes, et même dans les centres, à Shédiac, Moncton, Saint-Jean, Bathurst, Bouctouche, Saint-Louis, Richibouctou, Cap-Pelé, Memramcook, au Nouveau-Brunswick ; à Tignish, Miscouche, Rustico, Souris, Saint-Jacques, sur l'Île du Prince-Edouard ; et à la baie

de Sainte-Marie, Chezzetcook, Halifax, Ardoise, Arichat, Margarie, Chéticamp, à la Nouvelle-Ecosse. Plus que cela, les négociants anglais recherchent avec une préférence marquée, les jeunes commis acadiens que le collège de Memramcook donnait et, à présent, celui de Saint-Louis donne chaque année au commerce. Ces commis honnêtes, intelligents, forment une pépinière de commerçants et d'industriels pour l'avenir.

Ce progrès comme la plupart de ceux que nous avons constatés chez les Français des provinces maritimes, est l'œuvre immédiate de l'éducation, et notamment pour le Nouveau-Brunswick, du collège de Saint-Joseph de Memramcook.

Le collège de Saint-Joseph est le premier et le seul collège qu'aient eu les Acadiens pour plus de 250 ans. La date de sa fondation est la date de l'ère nouvelle, de l'ère de la renaissance chez eux. Non-seulement les Acadiens n'avaient jamais eu de collège, ils n'avaient pas eu un seul couvent, excepté le couvent d'Arichat et de Saint-Basile, pas même une académie, pas même une école où les principes de leur langue fussent convenablement enseignés, et cela depuis la fondation du pays par Poutrincourt, en 1604, jusqu'à la fondation du collège de Saint-Joseph, par le Révérend père Lefebvre, en 1864.

Je me trompe. Dix ans avant la fondation du collège de Saint-Joseph, il fut fondé à Memramcook par feu l'abbé Lafrance (dit Hianveux), une acadé-

mie, ou plutôt une école supérieure, dirigée par deux instituteurs, dont l'un, le recteur, M. Charles Lafrance, frère du président, était un professeur éminemment compétent. Je tiens à n'omettre ici aucun détail important, parceque M. l'abbé Lafrance, de sainte et vénérée mémoire, était un homme remarquable, le digne précurseur du père Lefebvre, et que l'académie elle-même servit de base et de collège à l'institution Saint-Joseph. M. Lafrance était arrivé à Memramcook en 1852. Un peu plus de deux ans après, il ouvrit son académie. Cette académie n'existait qu'en attendant le collège français, dont il appelait la fondation de tous ses vœux.

Mais un collège français à cette époque n'était pas chose facile à fonder, au Nouveau-Brunswick, à deux cents lieues de Québec. Et puisqu'il faut l'avouer, j'ajouterai que les obstacles causés par la distance, n'étaient pas les plus difficiles à lever à cette époque. Tout autre que l'énergique abbé Lafrance, *præter atrocem Catonis animam*, eût succombé à la tâche. Il triompha, lui, parce que c'était un saint, et une volonté dont on trouve le modèle dans saint Paul.

La Congrégation de Sainte-Croix accepta la mission d'établir un collège à Memramcook, et le 31 mai, 1864, le révérend père Lefebvre partait de Saint-Laurent accompagné de deux professeurs.

De ce moment, M. Lafrance, brisé au reste par les luttes, pouvait se retirer ; celui dont il avait pré-

paré les voies, le Provincial des Pères de Sainte-Croix, était arrivé.

Ce qu'il a fallu d'énergie, d'intelligence, de patriotisme et d'abnégation évangélique au révérend père Lefebvre, pour asseoir son collège sur des bases solides, et le conduire au point de prospérité où nous le voyons aujourd'hui, Dieu seul le sait. Lui-même a dû l'oublier en partie, devant son succès tout providentiel.

Il n'entre pas dans le cadre, naturellement étroit, de ce rapport, de faire l'historique du collège de Saint-Joseph de Memramcook.

Fondé en 1864, c'était alors une bâtisse insuffisante, en bois, de 45 pieds sur 30 ; c'est aujourd'hui une superbe bâtisse en pierre, de 125 pieds sur 60, à quatre étages, et la première maison d'éducation de toutes les provinces maritimes.

Le nombre d'élèves qui a passé par le collège, du 10 octobre 1864 au 1er juin 1880, est de 630.

Sur ces 630 élèves, dix-neuf sont aujourd'hui prêtres, quatre sont avocats, cinq sont médecins, un grand nombre font le commerce, soit à leur propre compte, soit comme commis, plusieurs sont instituteurs, l'un est inspecteur des écoles, l'autre professeur de français à l'école Normale de Frédéricton, un nombre assez considérable se sont fait cultivateurs comme leurs pères, quelques-uns sont fonctionnaires dans le service civil ; l'un, M. Girouard, est député à Ottawa, l'autre, M. Landry, est ministre à Frédéricton.

Sans le Rév. père Lefebvre, sans la Congrégation de Sainte-Croix, pas un de nous qui sommes prêtres, marchands, médecins, instituteurs, avocats, fonctionnaires, députés ou ministres, ne serions probablement ce que nous sommes. Condamnés à l'ignorance, il nous eût fallu cultiver la terre honnêtement, comme le firent nos pères, mais renoncer à aspirer aux professions, et aux positions sociales plus élevées que plusieurs occupent.

Voilà pourquoi j'ai parlé un peu longuement du Rév. père Lefebvre ; voilà pourquoi son nom béni vivra éternellement dans nos cœurs.

Memramcook a été le point de départ. D'autres institutions d'une importance majeure pour les Acadiens n'ont pas tardé à naître, et à se développer sous son influence plus ou moins directe. D'abord le *Moniteur Acadien*, dont la fondation a suivi de près celle du collège. Toujours fidèle à sa devise, ce journal a été pour nous Acadiens un *Moniteur* prudent, dévoué et éclairé. Il a mis les groupes en rapport les uns avec les autres, nous a fait connaître et apprécier à l'étranger, et a revendiqué nos privilèges, et défendu nos droits, chaque fois qu'ils ont été attaqués.

De nouvelles maisons d'éducation, collèges et couvents, se fondent depuis quelques années et font présager des plus favorablement pour l'avenir.

En première ligne il faut mettre le collège de Saint-Louis, fondé en 1871, par M. l'abbé Richard, un Acadien de l'endroit. Le collège de Saint-Louis

n'est inférieur au collège de Saint-Joseph, que parce qu'il a été fondé plus tard ; et M. Richard est, après le Rév. père Lefebvre, le premier champion de notre race. Au reste, même patriotisme, même dévouement, même esprit dans le bien, mêmes luttes jusqu'à un certain point, et même succès.

Le collège de Saint-Louis compte actuellement six professeurs, et 70 élèves, dont 60 Acadiens.

Près de Charlottetown existait un collège anglais catholique bien renommé, le collège Saint-Dunstons. L'évêque de l'endroit, Mgr McIntyre, un ami de notre race, est à la veille d'y attacher un professeur de français. Ceux de l'Ile du Prince-Edouard qui voudront s'instruire, pourront désormais le faire en langue française.

D'un autre côté, les couvents naissent comme par enchantement, non-seulement au Nouveau-Brunswick, mais dans les trois provinces. Les excellentes et vénérées dames de la Congrégation, ont à elles seules, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile du Prince-Edouard, neuf couvents. A Charlottetown, elles possèdent ce qui est considéré le premier établissement d'éducation pour les femmes des provinces maritimes. Les autres couvents qu'elles ont sur l'Ile, sont ceux de Summerside, de Miscouche et de Tignish. Ces deux derniers sont totalement français.

Dans le Nouveau-Brunswick, elles ont les couvents de Caraquette, de Bathurst, de Newcastle, du village de Bathurst et de Saint-Louis, tous fondés depuis huit ans.

Une autre association religieuse, fondée par Mgr. Connolly, la société des Sœurs de Charité, dite de Saint-Vincent-de-Paul, a ouvert et dirige avec succès des couvents, à Saint-Jean, Memramcook, Bouctouche, Metaghan, Tusquet, Yarmouth, Digby, etc.

Puis, nous avons des écoles primaires françaises, partout où il y a un groupe d'Acadiens assez considérable pour payer un professeur. Ceci s'entend du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard seulement. Grâce à certaines concessions faites par les autorités de Frédéricton, N.N. SS. les évêques permettent maintenant d'enseigner et de se faire instruire suivant le système scolaire de la province.

Mais les quelques années de troubles et de violence qui se sont écoulées, pendant que l'on discutait dans la presse, à la chambre et partout, cette question pleine d'orage des écoles *sans Dieu*, a été très-funeste aux Acadiens. Ce sont cinq ou six années de perdues pour leurs enfants. En revanche, il se produit, depuis quelques années, un mouvement très-prononcé en faveur de l'éducation dans toutes les paroisses françaises du Nouveau-Brunswick.

“ Malheureusement, il est loin d'en être ainsi à la Nouvelle-Ecosse.

.....
“ Jusqu'à ces dernières années, un collège de Saint-Joseph ou de Saint-Louis, un couvent de la

Congrégation de Notre-Dame, eussent été des choses à peu près impraticables dans l'archidiocèse d'Halifax, comme dans le diocèse d'Arichat. Les circonstances et les hommes sont changés : il est permis d'augurer mieux pour l'avenir.

“ Avant de terminer ce rapport, je dois dire encore un mot des grands bienfaiteurs de la race acadienne. Plusieurs, et les principaux, lui viennent du Canada, quelques-uns de la France et quelque-uns sont nés en Acadie même.

“ Le père Lefebvre, à lui seul, résume toute l'histoire de la renaissance acadienne. C'est un de ces hommes auxquels, sur un plus grand théâtre, les Romains décernaient le titre de *père de la patrie*.

“ Le père Lefebvre et feu M. Lafrance sont deux Canadiens.

M. l'abbé Richard de Saint-Louis est un Acadien.

Il est entouré d'une petite armée de compatriotes et d'amis, qui, chacun dans sa sphère, travaille à la cause commune ; l'avancement matériel et intellectuel des Acadiens. Ce sont M. l'abbé Michaud, qui entre dans la carrière par où ses deux aînés sont entrés, la fondation d'une maison d'éducation, un superbe couvent à Bouctouche ; M. Biron, directeur du collège de Saint-Louis, un compatriote de M. Rameau, qui doit peut-être à ses conseils, et à la haute approbation de Mgr de Ségur, l'idée de venir au Nouveau-Brunswick dépenser pour nous son énergie et son patrimoine ; M. l'abbé Quévillon, un

Canadien, fondateur du beau couvent de Misconche, et, pour ne mentionner que les principaux, M. l'abbé Girroir du Hâvre-à-Boucher, dans le diocèse d'Arichat, à la Nouvelle-Ecosse.

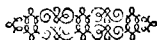
Si M. Girroir n'a pas fait autant que d'autres pour la cause acadienne, c'est que dans les circonstances où il se trouvait, il était humainement impossible à un homme, à un prêtre, de faire davantage. La lutte, sous ses formes les plus désavantageuses que soutiennent les Acadiens, depuis qu'ils veulent s'élever par l'instruction et prendre la place que leur nombre et leur intelligence leur permettent d'occuper, est résumée dans cet homme de bien, qui aura sa biographie un jour.

Celui que j'ai réservé pour la fin, appartient presque autant au Canada qu'à l'Acadie. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à faire connaître nos deux races à la France ; mais sa prédilection est visiblement pour les Acadiens, sans doute parce qu'ils sont plus délaissés, et qu'ils ont plus besoin de protection : j'ai nommé M. Rameau. M. Rameau, avant d'écrire la " France aux Colonies," avant d'écrire l'histoire de l'Acadie, dans le beau livre qu'il vient de publier : "*Une Colonie féodale en Amérique,*" avait aimé les Acadiens, leur avait donné d'excellents conseils, avait beaucoup encouragé l'établissement de leur journal, leur avait fait comprendre la nécessité de la colonisation, leur avait indiqué de nouvelles paroisses à fonder, les y avait poussés en

payant de sa personne et de sa bourse ; et un fait absolument inconnu du public, même des intéressés, que vient de m'apprendre le révérend père Lefebvre, c'est qu'il avait contribué pour 1,000 francs à la fondation du collège de Saint-Joseph.

“ PASCAL POIRIER,
“ Rapporteur de la septième commission.

“ Québec, 24 juin 1880.”



FÊTE

ST-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC 1880

AUX ACADIENS.

Bienvenue aux enfants de la vieille Acadie !
Déjà leur tige reverdie
Etend avec orgueil ses rameaux florissants,
Aux champs témoins muets de leur lutte olympique,
Ces fils d'une race héroïque,
Fidèles au passé, vont toujours grandissants.
Notre mère est la France et vous êtes nos frères !
Jadis, lorsque les vents contraires
Déchiraient nos drapeaux troués par le canon,
Vous avez comme nous, sur mille champs de gloire
Ecrit vaillamment votre histoire,
Et pour la renommée, inscrit plus d'un grand nom !
Vous aimiez comme nous le feu de la bataille,
Le faux éclat de la mitraille,
La clameur des clairons et le bruit du tambour.
Jaloux de labourer la terre américaine,
Au vieux canon du fort Duquesne
Répondait aussitôt le canon de Louisbourg !
Avec nous vous avez succombé sous le nombre,
Mais, à travers la date sombre,
Rayonnera toujours l'éclat de vos exploits.
Vous fûtes, en ces jours de lutte et de souffrance,
Les dignes enfants de la France
Et l'éternel honneur du noble sang gaulois.
De la proscription vous fûtes les victimes ;
Grands citoyens, soldats sublimes,

Pour cesser de vous craindre on vous a dispersés,
Vaincus et désarmés, mais toujours indomptables,
 Vous étiez encor redoutables ;
L'anglais tremblait devant les héros terrassés !
 Pour éteindre à jamais votre race héroïque
 Sur tous les points de l'Amérique,
Les vaisseaux d'Albion vous jetèrent meurtris ;
Mais, spectacle inouï ! l'on vous a vus renaître,
 Et, sous les yeux du nouveau maître,
 D'un peuple dispersé rassembler les débris.
Car le pur sang français, vous l'avez dans vos veines !
 Ce n'est pas pour des œuvres vaines
 Qu'avec profusion jadis il a coulé !
Ce n'est pas pour qu'un jour, nobles fils de Bellone,
 Comme les juifs à Babylone
 Se traîna malheureux tout un peuple exilé !
 Aussi vous avez fui les îles meurtrières,
Tombeaux qu'on vous creusait dans ces pays lointains,
 Pour revenir aux champs que cultivaient vos pères
 Et, fils courageux et prospères,
 Poursuivre dans la paix vos superbes destins.
 Entonnez avec nous dans la fête chérie
 Les chants joyeux de la Patrie
Mêlons nos vieux drapeaux, et donnons nous la main.
Plus tard, s'il faut lutter, repétant notre histoire,
 A ces jours rayonnants de gloire
 Donnons avec orgueil un brillant lendemain !
 Bienvenue aux enfants de la vieille Acadie !
 Voyez ! leur tige reverdie,
 Relève avec effort, ses rameaux florissants :
Sur les rives du Golfe, aux bords de l'Atlantique
 Ces fils d'une race héroïque,
 Fidèles au passé, vont toujours grandissants !

M. J. A. POISSON.

LA LANGUE FRANÇAISE

Nous détachons ce qui suit d'un article publié par un professeur de l'Université du Nouveau-Brunswick :

Quel sera le langage de la Puissance du Canada, écrit-il ? Je suppose qu'il n'y a pas deux réponses à faire à cette question. Le Canada est une colonie anglaise. Nous vivons sous le drapeau britannique, et toute personne qui l'insulterait serait foulée aux pieds, conspuée. Nous ne pouvons pourtant oublier que l'élément français entre pour un tiers dans notre population, qu'il est fortement uni, intelligent, et que malgré son isolement de tout courant migratoire français, il s'accroît d'une façon vraiment prodigieuse.

L'élément canadien français envahit en ce moment les Etats de la Nouvelle-Angleterre, il refoule la race saxonne dans l'est d'Ontario, et il greffe partout dans l'Ouest, des colonies nombreuses et prospères.

Quant aux Acadiens, n'étaient-ils pas il y a quelques années, des inconnus, des ignorants, presque tous voués à la superstition et à notre mépris ? Aujourd'hui leur influence se fait sentir à Ottawa,

jusque dans les conseils de la nation. Partout où ils ont un centre, ils possèdent un collège, et nous subissons leur influence. En face de tous ces faits, nous sommes forcés d'admettre que dans la Puissance du Canada, il faut maintenant parler deux langues. Ceux qui naguère souriaient à l'idée de voir la langue française disparaître, peuvent faire pour toujours, leur deuil de cette illusion.

Il y a cinquante ans, la chose était possible, aujourd'hui c'est la plus ridicule des utopies. Les Anglais doivent s'incliner devant cette fatalité, et admettre avec leur bon sens pratique, que demain les plus grands hommes politiques, les plus riches négociants, les meilleurs employés du service civil, enfin ceux qui réussissent le mieux et le plus vite, seront ceux qui parleront les deux langues.

En Suisse, où une partie de la population est française et l'autre allemande, tout homme public est forcé d'être maître de ces deux langues. Nous sommes placés en de pareilles circonstances. Beaucoup d'entre nous, je le sais, déplorent cette nécessité et la considèrent comme une reculade du progrès saxon. Qu'ils apprennent donc une fois pour toutes, que le contact de races et de langues différentes n'a jamais nui à l'avancement d'un pays.

La Belgique, où on enseigne officiellement le flamand et le français, l'Ecosse où l'Université d'Edimbourg est fière de sa chaire de gaélique, la Suisse, ainsi que nous l'avons dit, n'ont-ils pas la paix, l'union, la prospérité, l'aisance ? La chute de l'em-

pire romain n'a pas commencé lorsque les philosophes et les orateurs se mettaient en voyage pour apprendre les dialectes des différentes colonies lointaines, mais lorsque le peuple roi a cessé d'être tolérant, et que dans son indolence, il a fait faire par ses esclaves, ce qu'il aurait dû faire lui-même.



JACQUES ET MARIE

SOUVENIR D'UN PEUPLE DISPERSÉ

PROLOGUE

On dit que les Troyens exilés donnaient des noms aimés aux lieux inconnus, où ils étaient venus chercher une nouvelle patrie.

Au temps de la conquête, on vit arriver quelques familles démembrées, ralliées par le même malheur, chassées de leurs foyers comme les enfants d'Illion. Ces infortunés s'arrêtèrent sur les bords de la *Petite Rivière de Montréal*, à cet endroit où elle semble prendre plaisir à revenir sur son cours, comme pour mieux arroser les plaines fertiles qu'elle sillonne, et rafraîchir ses ondes sous les ombrages des ormes géants qui les abritent. Après avoir entamé la forêt et asséché le sol, par des travaux herculéens, ils y fixèrent leurs demeures.

Pour eux, la terre qui allait boire leurs sueurs et leurs larmes, recueillir leurs dernières espérances, donner des fleurs à leur vieillesse et garder leurs cendres bénies, ne pouvait pas s'appeler autrement que celle où ils avaient appris à connaître tout ce

que la vie donne de délices, dans les joies pures du foyer, durant ces beaux jours d'illusions, et de mystères, qui charment toute jeunesse ici-bas : ils firent comme ces autres pèlerins de l'Ausonie, ils nommèrent le coin de terre qu'ils venaient d'adopter la *Petite Cadie*, du nom de la patrie perdue.

Tous les proscrits sont frères, qu'ils soient victimes des Grecs ou des Anglais, et le génie de l'infortune a partout la même poésie de langage.

Ces familles étaient venues là, les unes après les autres, comme viennent les débris d'un naufrage sur la même falaise, quand, après bien des vents contraires, une brise continue se met à souffler vers la terre. Des pères, qui avaient eu des familles nombreuses, arrivèrent avec quelques-uns de leurs enfants, ou avec ceux de leurs voisins seulement ; des jeunes filles, parties avec leurs vieux parents se rendirent avec les parents des autres ; un homme qui comptait plusieurs frères parvint au terme de la route avec deux ou trois neveux ; il n'entendit jamais parler de ceux qui étaient restés en arrière ; quelques amis, quelques alliés réussirent à se rejoindre à différents intervalles, mais cela fut rare. Un jeune homme qui s'était fait marin, parvint à recueillir plusieurs des siens, dispersés sur différents rivages.

Dans le cours de leurs pérégrinations, il y en a qui franchirent des espaces incroyables, à pied, à travers les forêts, le long des fleuves, sur les rivages

arides de la mer. Tantôt ils furent arrêtés par la maladie et la misère, d'autres fois ils s'égarèrent longtemps. On offrit aux uns le travail des esclaves, aux autres, de s'enfermer dans les mines de la Pensylvanie ; mais ils préférèrent continuer leur chemin. Ils cherchaient un ciel ami, qui leur rappelât celui qu'ils ne devaient plus revoir ; ou, ils mourraient en le cherchant.

N'ont-ils pas bien gagné ce pied de terre où ils ont enfin pu s'asseoir, pour rompre en famille le pain de l'exil, et raconter leurs tristes récits à des cœurs capable de les comprendre et de pleurer avec eux, sans remords ? Sans doute, ils aperçurent des larmes dans les yeux des étrangers qui les voyaient passer, mais à ceux-là ils ne pouvaient faire entendre leur langage, et ils portaient à leurs yeux la marque d'un crime national.

C'est au milieu de cette petite colonie d'humbles mais héroïques infortunés ; c'est dans leurs champs, près de leurs chaumes déjà prospères, que naquit et grandit mon père, et c'est aussi là, dans cette *Petite Cadie*, qu'il m'est arrivé de voir le jour.

Fondateurs de la paroisse, les premiers dans l'aisance, les Acadiens se sont liés avec toutes les familles qui s'étaient autour de leurs établissements : la mienne tient à leur sang par toutes ses générations ; et j'en suis fier, car ces braves gens n'ont apporté sous le toit qui les a reçus que les traditions de l'honneur le plus vigoureux, et des vertus les plus robustes.

Je n'ai pu connaître ceux qui vinrent déjà grands dans le pays, malgré l'âge avancé qu'ils ont atteint ; je me rappelle seulement avoir vu les enfants de l'exil, ceux qui naquirent après le départ, sur des vaisseaux, ou dans les ports, et que leurs mères portèrent sur leur sein, tout le long de la route. Je me souviens surtout d'avoir entendu raconter souvent, quand j'étais petit, l'histoire douloureuse de toutes ces familles, et ces tristes anecdotes ont exercé mon cœur à la pitié.

Je ne sache pas qu'aucune ait été notée. Il serait difficile aujourd'hui de les recueillir dans leur exactitude primitive : malgré que la source en soit peu éloignée, il s'y est évidemment introduit beaucoup de versions étrangères et invraisemblables ; elles ne peuvent donc trouver place que dans le recueil des légendes de mon village. Mais prises dans leur ensemble, elles pourront toujours servir à témoigner d'un fait cruel de l'histoire, comme ces débris de la nature morte, disséminés dans les diverses stratifications du globe, annoncent les cataclysmes qui l'ont bouleversé.

Le récit que je vais offrir aux lecteurs de la *Revue*, résume les impressions vagues qui me sont restées, de tous ceux que j'ai entendus dans mon enfance sur les Acadiens, et il rappellera le plus fidèlement possible, l'existence éphémère d'un peuple que la Providence semblait destiner à une vie nationale plus longue et plus heureuse, tant elle avait mis en lui de foi, d'amour et d'énergie.

Cette longue narration aura les proportions d'un livre ; le lecteur jugera lui-même si elle renferme les qualités qui font les bons livres. Je ne puis rien promettre de plus que des efforts consciencieux pour arriver à ce but. Je n'aurais jamais eu l'idée d'écrire tant de pages, si on ne m'eut pas demandé de le faire. La confiance que mes amis et confrères de la *Revue* m'ont témoignée, a fait à peu près toute la mienne.

N'ayant jamais fait le plus petit volume, ni jamais entretenu l'idée d'en faire un, j'ai entrepris cet écrit sans forme préméditée, sans modèle adopté. Il va donc voir le jour comme un enfant conçu dans les hasards de la vie, et je fais de vœux pour qu'il ne naisse pas difforme. S'il l'était, eh bien ! tant pis, le plus fâché sera toujours le père ; car quelque dénaturé que l'on soit, on tient à ce que ses œuvres viennent au monde sans défaut.

J'ai pris pour sujet de mon livre un événement lugubre, conséquence d'un acte bien mauvais de la politique anglaise ; mais ce n'est pas pour soulever des haines tardives et inutiles dans le cœur de mes lecteurs : à quoi bon ? tous les peuples ne conservent-ils pas dans leurs annales des souvenirs qui rappellent des crimes affreux qu'ils ont expiés, ou dont ils porteront la tache durant les siècles ? C'est au souverain Juge de les peser aujourd'hui, et de dire lesquels impriment le plus de honte à leurs auteurs, et leur imposent le plus de responsabilité.

Quant à moi, je suis trop de ma race pour entreprendre ce grand procès ; je mettrai peut-être mon cœur et ma main dans la balance qui ne doit porter que la mesure de l'équité, et les poids de la justice.

D'ailleurs, la Providence, qui a laissé les Acadiens disparaître, nous a conservés au milieu de circonstances analogues ; elle a eu ses intentions secrètes. La situation qu'elle nous a faite nous impose des devoirs que nous devons accomplir avec intelligence et dignité, comme elle en prescrit à ceux qui nous entourent. Si elle a voulu que nous vivions, il n'est pas laissé à notre volonté de nous suicider ou de consentir à être retranchés du nombre des peuples : si elle a créé des liens et des intérêts communs entre nous et les nationalités qui nous environnent, ce n'est pas pour que nous les changions en instruments de guerre. Il ne convient pas plus à notre pensée qu'à nos mains, de fabriquer des machines de discorde. Je ne tourmenterai donc pas l'histoire pour servir l'intérêt de mon livre et la cause de mes héros ; je ne dirai rien de plus que ce qui a été dit par Haliburton, et les écrivains de la Nouvelle-Angleterre.

Si, dans l'expression des sentiments de quelques-uns de mes personnages, on trouve parfois de la violence, il ne faudra pas oublier dans quels moments ils s'exprimaient : ils étaient dépouillés, chassés, dispersés sur les côtes de la moitié de notre continent ; et pourquoi ?.....

Non, aucune arrière-pensée, aucun but indirect, sournoisement caché, n'a guidé ma plume ; je proteste d'avance contre toute imputation de ce genre.

M'étant engagé à faire une œuvre d'imagination, j'ai cherché au milieu de mes souvenirs, dans les sphères du monde que j'ai le plus connu et le plus aimé, un thème qui pût me fournir beaucoup de vertus à imiter, beaucoup de courage et de persévérance à admirer, beaucoup de péripéties et de combats à raconter, et je l'ai trouvé au bureau de ceux qui vinrent fonder les humbles hameaux, où j'ai vu le jour.

J'ai dit, il n'y a qu'un instant, que je n'avais pas pris soin de trouver un modèle à suivre dans mon travail ; mais je m'aperçois qu'il s'en présente un dès mon début, et ce n'est pas le plus mauvais. Virgile a chanté dans l'Enéide les origines merveilleuses de Rome ; moi, je vais narrer celles de mon village. Il peut très-bien se faire que les deux cités comme les deux chantres aient des destinées différentes ; mais le poète d'Auguste n'a rien trouvé dans le berceau de la ville éternelle de plus héroïque, de plus pur, de plus digne d'estime et de pitié, que le conteur de la *Petite Cadie* n'en a vu dans les commencements de celle-ci.

Il peut se faire, aussi, que mon livre n'ait pas la fortune de l'Enéide. Dans ce doute légitime, je ne commencerai pas par le dédier aux Césars modernes : je me contenterai d'en faire l'hommage aux petits-enfants des proscrits acadiens, à ceux qui ont con-

servé l'héritage précieux que leurs pères leur avaient laissé dans ce pays : ces maisonnettes blanches, aux alentours propres et soignés, ces champs qu'ils avaient dépouillés de la forêt et rendus fertiles, mais surtout ces habitudes de travail et d'économie qui leur assuraient, partout où ils fixaient, leurs foyers, l'indépendance, la richesse et les bénédictions du ciel ; et je dois dire que les héritiers de ces biens sont encore nombreux. Souverains que personne ne peut dépouiller, si vous ne pouvez pas donner des provinces, et distribuer des décorations à ceux qui vous louent, il en est peu au-dessus de vous qui méritent plus d'estime à cause de leur origine ! Triompher du malheur en gardant une âme pure, c'est conquérir des titres de noblesse qui en valent bien d'autres, et nos pères l'ont tous fait.

Ces pages, que j'ai consacrées à leur mémoire et que je vous offre, sont probablement peu de chose ; mais si elles peuvent faire verser quelques larmes nouvelles sur les souffrances oubliées de nos parents ; si elles servent à retremper nos cœurs dans leur foi et leurs vertus de toutes sortes, et nous engagent à imiter leur exemple, dans toutes les circonstances difficiles qui sont encore réservées à notre existence nationale, alors je n'aurai pas entrepris une tâche inconsiderée, et je serai plus satisfait encore de l'avoir accomplie pour vous ; on me pardonnera peut-être ensuite les fautes de forme et de détail.

BIOGRAPHIE

DE

LAWRENCE ET WINSLOW

“ Non temere in quemquam, nisi crebris et minutis ictibus animadverti passus est : perpetuo notoque jam præcepto : ita feri, ut se mori sentiat.”—SUÉTONE.—*Vie de Caligula.*

“ Feu Caligula, d’après Suétone, faisait toujours frapper ses victimes à petits coups redoublés, et il ne manquait jamais d’adresser aux bourreaux qui la connaissaient bien, cette recommandation : “ frappez de manière à ce qu’il se sente mourir.”

Cette épigraphe vient fort à propos pour exprimer une partie de ma pensée, sur ces deux bourreaux des Acadiens.

Disons d’abord un mot sur Charles Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

La Législature de cette province lui vota un monument, et paya, aux dépens du public, ses frais funéraires. A cette époque Halifax, encore neuve, manquait de monuments. De tous temps, les grands hommes furent rares ; mais les Législatures ont le pouvoir d’en décréter d’office, à la majorité des voix. C’est ce qui explique pourquoi le Gouverneur Law-

rence fut monumenté. D'ailleurs ce n'était point un homme ordinaire. Il avait délivré la Nouvelle-Ecosse de l'odieuse race acadienne ; il pourvoyait les tories loyalistes de fermes magnifiques pour rien ; il avait pillé, volé et brûlé des églises, des moulins, des maisons, et enlevé des bestiaux ; Winslow, le colonel, seul, et Boscawen, l'amiral, avaient acquis autant de gloire que lui, lors de l'odieuse dispersion des Acadiens. Il paraît toutefois qu'on ne retrouve plus son monument dans l'antique Chibouctou, la Baie-Saine des anciennes cartes, la bonne ville d'Halifax de nos jours. C'est dommage, car on pourrait mettre au pied de son tombeau, l'épithaphe suivante, en l'honneur du libérateur du territoire acadien :

On dit de lui depuis sa mort
Pour mieux célébrer sa mémoire ;
Ci-git celui qui vient encor
De délivrer le territoire.

On le peint comme un homme hautain, cruel, francophobe enragé, zélé servile des Anglais, se complaisant comme Caligula, dans les cris de douleurs de ses victimes. La Nouvelle-Ecosse n'a pas été ingrate à sa mémoire. Elle lui a élevé un monument plus durable que l'airain.

“ Exegi monumentum aere perennius.”

Les *Nova-Scotia Archives* rediront aux générations futures, la vie et les actes inqualifiables du Major

Charles Lawrence. Ses lettres sont des chefs d'œuvre d'hypocrisie, de tracasseries, de vilainies de toutes espèces. Il n'oublie pas une minutes ses victimes. Il craint le retour des Acadiens ; il a peur que les gouverneurs des Treize Etats les laissent revenir ; l'ombre d'un Acadien, aux Mines ou autres lieux, le fait frissonner, car on l'a dit depuis longtemps, les cruels sont lâches. Peut-être que les cris de douleurs des femmes et des enfants, qu'il croyait encore entendre, lui causait-ils de vaines frayeurs. Peut-être croyait-il ouïr les menaces de ses victimes.

“ *Omnibus adero locis umbra, dabis improbe pœnas !* ”

Charles Lawrence mourut en 1760, encore jeune et célibataire, d'une inflammation de poumons, contractée en dansant. Tous, ou presque tous les historiens anglais qui ont parlé de ce gouverneur, le traitent avec justice, mais avec sévérité. (Voir Duncan Cambell—*History of Nova-Scotia*, page 127 et seq ; et Williams, *The French Neutral*—dans son introduction)

Quant au Colonel Winslow, le portrait qu'on en a fait n'est guère flatteur. Il appartenait à une noble famille, et Madame Williams qui avait vu les portraits de ses ancêtres, nous a fait part de ses impressions. Ses aïeux avaient la mine rébarbative et le regard farouche. Pourtant ce furent de braves gens ; le Col. Winslow au contraire avait toujours le sourire sur les lèvres. Ce qui ne prouve point, ajoute l'auteur des “ *French Neutral, or The exiles*

of Nova-Scotia," que le sourire habituel n'indique ni une bonne intention ni des bons principes, puisque les plus fieffés scélérats peuvent cacher la méchanceté et la cruauté de leur caractère maudit. On a vu des personnes donner la mort en riant.

C'était, dit-on, un homme si populaire qu'il pût enrôler 2,000 volontaires, dans l'espace de deux mois. Ce n'est par merveilleux ! Car, outre les bons patriotes, les loyalistes sincères, les aventuriers, il avait à sa disposition tous les gens avides du bien d'autrui, les pillards, les routiers et les ribauds de profession.

Je suppose que les proclamations d'Isaac Winslow,—et non John—comme l'appelle Mrs. Williams—ne ressemblaient pas à celle de Napoléon, qui avertissait ses soldats qu'il fallait se battre un contre dix. Oh ! non. Notre brave colonel disait à ses volontaires : ne craignez rien ; je vais dans un beau pays, tout prêt à vous recevoir ; les terres sont riches, défrichées depuis longtemps, et comme je vais prendre les hommes en traître, vous n'aurez qu'à chasser devant vous—et je serai à votre tête—les vieillards, les femmes et les enfants, et les bestiaux (*much cattle*) ! Vous pourrez éteindre les remords de votre conscience, si vous en avez une, en brûlant les églises et les maisons.

Mais, homme pratique avant tout, l'émule de Lawrence, se fit payer d'avance huit cents louis pour son patriotisme et ses exploits. C'est une jolie somme pour pourchasser des femmes et des enfants, et les

amener en captivité, après les avoir volés et contristés jusqu'à la mort. Il espérait déporter dix-huit mille Neutres ; mais il ne put en déporter que sept mille. Or par un revers des choses humaines, cet homme populaire ne poursuivit pas ses victimes dans leur exil ; on lui ôta ses troupes, et on le laissa seul en Acadie, pour voir l'embrasement des maisons, et entendre les hurlements des chiens. D'ailleurs il mourut plein de jours, bien persuadé, sans doute, que si le bien d'autrui ne profite jamais au volé, il profite souvent au voleur.

Si les citoyens d'Halifax ont encore un monument à ériger, qu'ils monumentent Isaac Winslow. Il a fait d'avance son épitaphe.

“ The French people not having with them any provisions, and many pleading hunger, *begged* for bread... Thus ended the memorable fifth of September, a day of great fatigue and trouble.”



QUELQUES NOTABILITÉS ACADIENNES

DU

BAS-CANADA

Je ne pourrais nommer, dans le cadre restreint que je me suis tracé, tous les Acadiens de cette Province qui se sont distingués. Aussi n'en mentionnerai-je que quelques-uns, selon que leur nom me revient à la mémoire.

Mgr J. Chs Prince, premier évêque de St. Hyacinthe.

Le Rév. M. Migneault, fondateur du Collège de Chambly.

Le Rév. M. Doucet, curé de Québec, au temps de Mgr J. O. Plessis.

Le Rév. J. Bro, premier curé de St. Jacques de l'Achigan.

Le Directeur actuel du Collège de l'Assomption, le Rév. J. T. Gaudet.

Le Rév. Alfred Dupuis, ancien directeur du même collège, et curé de Ste Elizabeth.

Le curé de St. Maurice, le Rév. J. O. Prince, parent du premier évêque de St. Hyacinthe. Je le remercie

ici, des renseignements qu'il m'a donnés pour compléter mon ouvrage.

Mais il y a trop de prêtres acadiens pour tous les mentionner nommément :

Des MM. Mireault, Hébert, Trahan, Poirier, Thibodeau, Prince, Cormier, Thériot, Gaudet, Bourgeois, Richard, Leblanc, Guilbeault, etc.

Parmi les laïques, il y a l'Hon. Juge J. Bte. Bourgeois, qui m'a gracieusement donné les renseignements que je lui ai demandés sur les Acadiens.

Plusieurs descendants d'Acadiens ont fait partie de nos parlements.

Michel Prévost—(pour Linster).

Jules Poirier do

Jls. Martin—(pour Montcalm).

Gustave Martin, son fils do

Firmin Dugas do

J. Bte T. Richard do

M. Bourassa, qui est député du Comté de St. Jean depuis 1854.

L'Hon. J. Gaudet, conseiller législatif.

Gaudet, son fils, député de Nicolet.

Hébert, ancien député de Mégantic.

Edouard Guilbault, député de Joliette.

P. Landry, député de Montmagny.

Les honorables Rosaire et Isidore Thibodeau dont l'un est sénateur, et l'autre a été ministre, etc.

L'ancien zouave Hébert est un artiste distingué, et tout le monde connaît N. Bourassa, poète, peintre, musicien, etc.

LA POÉTIQUE ACADIE

L'Acadie a inspiré la verve poétique de plusieurs écrivains. Son premier historien, le plus ancien de l'Amérique, a aussi été son premier chantre. Et après deux cents ans, on lit encore avec plaisir "Les Muses de la Nouvelle-France," par Marc Lescarbot. Il a chanté Bembertou, ce prodigieux Sagamo qui avait vu Jacques-Cartier, et qui mourut à l'âge d'environ cent cinquante ans.

Diéreville qui pétillie d'esprit, a des vers admirables. Ses portraits des Acadiens et leurs mœurs pures et simples, sont encore cités aujourd'hui, et font autorité dans le monde savant.

Mais ce qui doit donner un noble orgueil au Franco-Américains, c'est de voir que le plus grand poète des deux Amériques, et l'un des plus illustres de l'univers, Longfellow, ait employé les plus beaux accents de sa lyre enchanteresse, pour célébrer l'Acadie—cette *home of the happy*—l'adorable patrie d'Évangéline.

N'oublions pas Madame Williams dans son roman historique, intitulé : " *The Neutral French*." Tout le monde connaît Jacques et Marie de N. Bourassa, ce

talent si universel qui nous rappelle le grand Léonard de Vinci.

Tous les Canadiens ont lu l'excellente traduction d'Évangéline de M. P. Lemay.

Bref, il serait trop long d'énumérer le nom de tous ceux qui ont exercé leur plume sur ce sujet.

L'Abbé Raynal, qu'on a accusé de plaider la cause des peuples contre les rois, ne dit pourtant rien autre chose que de Diéreville, que Haliburton, que Buckingham, que Williams et que Bencroft, auxquels il faut joindre l'irrécusable autorité de Garneau, de l'Abbé Ferland et de Guizot. On lira aussi avec plaisir, je n'en doute pas, la charmante peinture que Moorsom a fait des Acadiens qui, vers 1830, continuaient l'idyle commencée depuis deux siècles et demi, sous les regards de leur pasteur, le vénérable abbé Segoigne.



PETIT GLOSSAIRE

Port-Royal.—Aujourd'hui Annapolis, et pendant longtemps Annapolis Royal, en l'honneur de la reine Anne. C'était de Monts et Pontrincourt qui l'avaient appelé Port-Royal.

Acadie.—Voir l'introduction sur ce mot.

Nouvelle-France.—Nom donné aux découvertes des Français en Amérique par Verezzanni, en 1524.

Pertuis d'Antioche (page 3).—Détroit entre l'île de Ré et l'île d'Oleron, en France.

Nicotiane (p. 6).—L'un des anciens noms du tabac. On l'appela ainsi en France parce qu'il y fut introduit par Jean Nicot, ambassadeur français.

Dale (p. 7).—Littre écrit *dalle*; mais on dit plus souvent *darne*, tranche d'aloise ou de saumon.

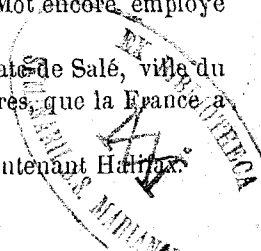
Chevalier Bart (p. 6).—L'une des gloire de la marine française (1651—1702).

Germon (p. 7).—Poisson de mer du genre scomber. Ce mot vient de l'allemand *Warman*, *scomber* veut dire maquereau en grec.

Ain (p. 9). Haim, hameçon.—Mot encore employé à Québec.

Saletin (p. 10).—Vaisseau pirate de Salé, ville du Maroc, fameuse par ses corsaires, que la France a été obligée de réduire en 1851.

Chibouëtou (p. 30).—C'est maintenant Halifax.



Bayesenne (p. 30).—Ce fut le nom français d'Hallifax.—Baie-Saine, dit Beamish Murdock.

Soudrilles (p. 44).—Soudard, soldat qui attaquait inopinément. Il est pris ici au figuré pour un grain, une rafale de neige.

Aboteau (p. 48).—On écrit *aboiteau* dans le Statut fédéral de 1869, Ch. 22, Sect. 34. C'est une modification d'*abée*. Le mot est celtique.

Esseau (p. 48).—Essiaux ou Essaux, d'après le Glossaire du patois Normand, est une digue par laquelle le trop plein du bief prend son cours.

Gasparot (p. 59).—On dit *gaspereau* en anglais et en français, dans nos Statuts fédéraux. C'est une espèce de hareng d'une qualité inférieure.

Sycomore (p. 61).—Faux platane. Ici c'est de l'érable dont parle Diéreville.

Dalot.—Coulisse, goudrelle, chalumeau que l'on pose aux érables, pour mieux recueillir leur sève.

Rossignols.—Diéreville constate qu'il n'y en a pas dans la Nouvelle-France. Il paraît que l'oiseau auquel on donne ce nom est le pinson.—Voir Lemoine. Mais Dionne appelle un pinson de ce nom.

Béatilles.—Ici c'est un charnier à l'usage de l'aigle.

Sagaino.—Aujourd'hui on écrit *Sagamo* et *Sagamore*.

Habituer (p. 92).—S'établir. Ce mot est encore employé dans ce sens, en bas de Québec.

Esquino.—Aujourd'hui on dit *Esquimaux*.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Au lecteur.....	iii
Introduction.....	vii
Biographie de Diéreville.....	vii
Diervilla (La).....	x
L'Acadie et ses bornes.....	xi
L'Expatriation, l'Allégeance, le Test.....	xv
Formule de concession par Talon.....	xx
Serment prêté par plusieurs Acadiens.....	xxii
Système agraire ou tenure seigneuriale.....	xxvii
Nos rois français.....	xxxiii
François 1 ^{er}	xxxiii
Henri II, François II, Charles IX, Henri III.....	xxxv
Henri IV.....	xxxvi
Louis XIII.....	xxxvi
Louis XIV.....	xliv
Louis XV.....	lix
Louis XVI.....	l
Nos anciens rois anglais.....	li
Jacques 1 ^{er}	li
Charles 1 ^{er}	lii
La République anglaise.....	liii
Olivier et Richard Cromwell.....	liii
Charles II.....	lv
Jacques II.....	lv
Guillaume III et Marie.....	lvi
Anne 1 ^{ère}	lvi
George 1 ^{er}	vii
George II.....	lviii

	PAGES.
George III.....	lviii
L'Assomption, fête nationale des Acadiens.....	lix
Population Acadienne.....	lxi
La succession Leblanc.....	lxiii
Bibliothèque acadienne.....	lxvii
Relation du voyage de Diéreville.....	1
Sur mer.....	1
Le germon.....	7
Moyen d'avoir du beau temps.....	15
Coutume maritime.....	23
Le flétan.....	25
Piété des Sauvages.....	33
Description de PortRoyal en 1699.....	36
Manières des habitants et des Sauvages de la Nouvelle-France.....	43
Manière de faire la bière.....	45
Beaucoup d'enfants.....	47
Apologie des Acadiens.....	48
Fidélité à la France.....	50
Chasse aux loups marins.....	54
Peinture des lièvres sous le nom de lapins.....	57
Des poissons.....	58
Le sucre d'érable ou de cycomore.....	61
Les rossignols.....	62
L'oiseau mouche.....	64
Ecureuils volants.....	66
Histoire des Sauvages.....	69
Le castor.....	73
La jonglerie.....	81
Tatouage.....	97
Un chien sauveur.....	106
Guérison de la mort.....	108
Tours de gobelets.....	00

	PAGES
Nations sauvages	111
Subercase, victoires acadiennes.....	117
Les Acadiens du District de Joliette.....	123
Leurs mœurs et coutumes	132
Portrait d'Evangéline.....	143
Rapport sur les Acadiens en 1880.....	145
Le vieillard acadien, poésie par J. O. Fontaine.....	169
Moorsom sur les Acadiens.....	173
Expatriation des Acadiens racontée par Guizot.....	177
Liste des zouaves acadiens.....	185
Convention de Québec 1880... ..	187
Papport de l'Hon. P. Poirier.....	187
Aux Acadiens poésie par M. J. A. Poisson.....	215
La langue française.....	217
Bourassa (Jacques et Marie).....	221
Biographie de Lawrence et Winslow.....	229
Quelques notabilités acadiennes.....	235
La poétique Acadie.....	237
Petit Glossaire	239

PARLONS-NOUS
 SAINT-BASILE